

RESUME

L'Etat qui vise la stabilité économique et sociale est confronté à un défi majeur qui est la préservation d'une soutenabilité forte de sa politique budgétaire.

La présente thèse essaie de répondre à la question centrale : est ce que le Maroc peut concilier entre la réalisation d'une soutenabilité forte de sa politique budgétaire et une croissance économique pérenne ?

A cet effet, L'objectif principal de ce travail est d'apporter une contribution à l'évaluation de la soutenabilité budgétaire durant la période passée, à la projection à moyen terme du taux d'endettement et à la détermination des limites et perspectives de la politique budgétaire marocaine.

Pour ce faire, nous avons opté, principalement, pour une approche théorique, en vue de présenter une revue de la littérature sur le thème de la thèse et une approche économétrique en se basant sur des tests de stationnarité qu'on a appliqué aux séries dette, déficit budgétaire, recette et dépense ainsi que sur les tests de cointégration, le modèle à correction d'erreur et la méthode de Box et Jenkins.

Les résultats de non soutenabilité de la politique budgétaire marocaine durant la période 1980-2017, de soutenabilité faible pendant la période 1990-2017 et d'augmentation continue du taux d'endettement entre 2018 et 2022, nous ont interpellés à chercher les moyens de rétablissement de la soutenabilité budgétaire tout en réalisant une croissance économique et sociale durable.

ABSTRACT

Any nation that aspires to economic and social stability has to face up the major challenge related to the preservation of its budgetary policy's sustainability.

The aim of this paper is to try to answer the following main research question: "Is Morocco likely to reconcile a strong sustainability of its budgetary policy with a perennial economic growth?"

To that purpose, the main objectives of that research are to contribute to the assessment of the sustainability of the budgetary policy during the last period, to the medium-term forecast of the debt rate and to the determination of the limits and the perspectives of Moroccan budgetary policy.

To that end, we opted principally for a theoretical approach in order to present a literature review about the current thesis theme and for an econometric approach based on stationarity tests we applied on the series: debt, budget deficit, income and expense and based also on cointegration tests, the error-correction model and the Box-Jenkins method.

The sustainability of Moroccan budgetary policy during the period 1980-2017, the low sustainability during the period 1990-2017 and the continual rise in debt rate, between 2018 and 2022 stopped us for questioning to look for the means of a budgetary sustainability restoration while achieving a sustainable economic and social growth.

Abdelhak ETTIJANI

EVALUATION DE LA SOUTENABILITE DE LA
POLITIQUE BUDGETAIRE AU MAROC

2018/2019

Royaume du Maroc

Ministère de l'Éducation Nationale, de la
Formation Professionnelle, de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche Scientifique

Université Sidi Mohammed Ben Abdellah
Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales -Fes



المملكة المغربية

وزارة التربية الوطنية والتكوين المهني والتعليم العالي
والبحث العلمي

جامعة سبي محمد بن عبد الله
كلية العلوم القانونية والاقتصادية والاجتماعية -فاس

Centre des Etudes Doctorales : Sciences Economiques et Gestion
Laboratoire de Recherche : Laboratoire de Coordination des Etudes
et des Recherches en Analyse et Prévisions Economiques (CERAPE)

Thèse de Doctorat en Sciences Economiques et Gestion

sous le thème :

EVALUATION DE LA SOUTENABILITE DE LA POLITIQUE BUDGETAIRE AU MAROC

Présentée et soutenue publiquement par :

Abdelhak ETTIJANI

Sous la direction du :

Pr. Amina HAOUDI

Membres de Jury :

Pr. Amina HAOUDI	PES – FSJES – FES	Présidente
Pr. Abderrazak EL HIRI	PES – FSJES – FES	Suffragant
Pr. Mohamed MHAMDI	PES – FSJES – FES	Suffragant
Pr. Abdelkader CHARBA	PES – FSJES – MEKNES	Suffragant
M. Nordine LAZRAK	EXPERT	Suffragant

Année universitaire : 2018/2019

Royaume du Maroc

Ministère de l'Education Nationale, de la
Formation Professionnelle, de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche Scientifique

Université Sidi Mohamed Ben Abdellah
Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales -Fès



المملكة المغربية

وزارة التربية الوطنية والتكوين المهني والتعليم العالي
والبحث العلمي

جامعة سيدي محمد بن عبد الله
كلية العلوم القانونية والاقتصادية والاجتماعية -فاس

Centre des Etudes Doctorales : Sciences Economiques et Gestion
Laboratoire de Recherche : Laboratoire de Coordination des Etudes
et des Recherches en Analyse et Prévisions Economiques (CERAPE)

Thèse de Doctorat en Sciences Economiques et Gestion
sous le thème :

***EVALUATION DE LA SOUTENABILITE DE LA
POLITIQUE BUDGETAIRE AU MAROC***

Présentée et soutenue publiquement par :

Abdelhak ETTIJANI

Sous la direction du :

Pr. Amina HAOUDI

Membres de Jury :

Pr. Amina HAOUDI	PES – FSJES –FES	Présidente
Pr. Abderrazak EL HIRI	PES – FSJES –FES	Suffragant
Pr. Mohamed MHAMDI	PES – FSJES –FES	Suffragant
Pr. Abdelkader CHARBA	PES – FSJES – MEKNES	Suffragant
M. Nordine LAZRAK	EXPERT	Suffragant

Année universitaire : 2018/2019

*LISTE DES
ILLUSTRATIONS*

LISTE DES ABREVIATIONS

ADF	: Test de Dickey-Fuller Augmenté
ACF	: Fonction d'Auto-Corrélation
BAM	: Bank Al Maghreb
CST	: Comptes Spéciaux du Trésor
DEPF	: Direction des Etudes et des Prévisions Financières
DGI	: Direction Générale des Impôts
DTFE	: Direction du Trésor et des Finances Extérieures
EEP	: Entreprises et Etablissements Publics
FMI	: Fonds Monétaire International
HCP	: Haut Commissariat au Plan
KPSS	: Test de Kwiatowski, Phillips, Schmidt et Shin
LCL	: Limites de Confiance Inférieures
LF	: Loi des Finances
LOF	: Loi Organique des Finances
LPL	: Ligne de Précaution et de Liquidité
MCE	: Modèle à Correction d'Erreur
MDH	: Million de Dirhams
MEF	: Ministère de l'Economie et des Finances
MMDH	: Milliard de Dirhams
PACF	: Fonction d'Auto-Corrélation Partielle
PAS	: Plan d'Ajustement Structurel
PIB	: Produit Intérieur Brut
PP	: Test de Phillips-Perron
SEGMA	: Services de l'Etat Gérés de Manière Autonome
TGR	: Trésorerie Générale du Royaume
UCL	: Limites de Confiance Supérieures

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1:Dynamiques possibles du taux d'endettement	46
Graphique 2:Evolution de la part des dépenses globales et du solde budgétaire dans le PIB nominal entre 1980 et 1990.	66
Graphique 3:Evolution de la part des recettes fiscales et non fiscales dans le PIB nominal entre 1980 et 1990.....	67
Graphique 4:Evolution de la part des recettes ordinaires et les dépenses globales dans le PIB nominal entre 1991 et 2000.	69
Graphique 5:Evolution de la part des différents soldes dans le PIB nominal entre 1991 et 2000.	70
Graphique 6:Evolution de la part de l'investissement dans les dépenses globales entre 2001 et 2008.	71
Graphique 7:Evolution de la part des recettes fiscales et non fiscales dans le PIB nominal entre 2001 et 2008.....	73
Graphique 8:Evolution de la part des recettes ordinaires et les dépenses globales dans le PIB nominal entre 2009 et 2017	74
Graphique 9: Evolution de la part des impôts directs dans le PIB nominal entre 1980 et 2017	76
Graphique 10:Evolution de la part des impôts directs dans l'ensemble des recettes fiscales entre 1980 et 2017.....	76
Graphique 11:Evolution de la part des impôts indirects dans le PIB nominal entre 1980 et 2017	77
Graphique 12:Evolution de la part des impôts indirects dans l'ensemble des recettes fiscales entre 1980 et 2017.....	79
Graphique 13:Evolution de la part des droits de douane dans le PIB nominal entre 1980 et 2017	80
Graphique 14:Evolution des recettes générées par les Droits d'Enregistrement et de Timbre dans le PIB entre 1980 et 2017	81
Graphique 15:Evolution de la part des recettes non fiscales dans le PIB entre 1980 et 2017 .	82
Graphique 16:Evolution de la part des recettes non fiscales dans les recettes ordinaires entre 1980 et 2017	83
Graphique 17:Evolution de la part des dépenses de l'Etat dans le PIB entre 1980 et 2017.....	84
Graphique 18:Evolution des dépenses d'investissement et des dépenses ordinaires entre 1980 et 2017 (en Millions de Dirhams)	85
Graphique 19: Evolution des dépenses des biens et services en % du PIB entre 1980 et 2017	87
Graphique 20:Evolution de la part des intérêts de la dette dans le PIB entre 1980 et 2017.....	88

Graphique 21:Evolution de la part des intérêts de la dette dans les dépenses globales entre 1980 et 2017	89
Graphique 22:Evolution de la part des dépenses de compensation dans les dépenses globales de 1980 à 2017.	90
Graphique 23:Evolution de la part des dépenses liées à la compensation dans le PIB entre 1980 et 2017	91
Graphique 24:Evolution de la part des dépenses d'investissements dans les dépenses globales de 1980 à 2017	92
Graphique 25:Evolution de la part des dépenses d'investissement dans le PIB entre 1980 et 2017	93
Graphique 26:Evolution de la part des différents soldes du budget dans le PIB nominal entre 1980 et 2017.....	94
Graphique 27:Evolution de la part du solde primaire dans le PIB nominal entre 1980 et 2017	95
Graphique 28:Evolution de la part des dépenses et recettes ordinaires et du solde ordinaire dans le PIB nominal entre 1980 et 2017.....	96
Graphique 29: Evolution de la part du solde budgétaire global et hors privatisation dans le PIB nominal entre 1980 et 2017	97
Graphique 30:Evolution de la part de l'encours de la dette du trésor dans le PIB entre 1980 et 2017.	100
Graphique 31:Evolution de la part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB entre 1980 et 2017	101
Graphique 32:Evolution de la part de l'encours de la dette extérieure dans la dette du trésor entre 1980 et 2017.....	102
Graphique 33:Evolution de la part de l'encours de la dette intérieure dans le PIB entre 1980 et 2017.	103
Graphique 34:Evolution de la part de l'encours de la dette intérieure dans la dette du trésor entre 1980 et 2017.....	104
Graphique 35:Tendance de la série ratio de dette entre 1980 et 2017	114
Graphique 36:Tendance de la série ratio déficit budgétaire entre 1980-2017	116
Graphique 37:Tendance de la série ratio des dépenses entre 1980 et 2017	118
Graphique 38: Tendance de la série différence première des dépenses entre 1980 et 2017 ...	119
Graphique 39: Tendance de la série ratio des recettes entre 1980 et 2017.....	121
Graphique 40:Tendance de la série différence première des recettes.....	122
Graphique 41:Tendance des résidus issus de la régression des recettes sur les dépenses pour la période 1980-2017	125
Graphique 42: Tendance de la série ratio de dette entre 1990 et 2017.....	128
Graphique 43: Tendance de la série déficit budgétaire entre 1990 et 2017	130

Graphique 44: Tendance de la série ratio des dépenses entre 1990 et 2017	131
Graphique 45:Tendance de la série différence première des dépenses	133
Graphique 46:Tendance de la série ratio des recettes entre 1990 et 2017.....	135
Graphique 47: Tendance de la série différence première ratio des recettes entre 1990 et 2017	136
Graphique 48: Tendance des résidus issus de la régression des recettes sur les dépenses entre 1990 et 2017	139
Graphique 49 :Tendance des résidus issus de la régression des recettes sans privatisations sur les dépenses	144
Graphique 50:ACF résiduelle et PACF résiduelle	148
Graphique 51:Ajustement et prévisions du taux de l'endettement	150

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Tableau Ressources et Emplois des Administrations Publiques	54
Tableau 2: Moyennes des parts des variables budgétaires dans le PIB	65
Tableau 3: Résultats du test de racine unitaire du ratio dette/PIB	115
Tableau 4: Résultats du test de racine unitaire du déficit budgétaire	117
Tableau 5: Résultats du test de stationnarité en niveau du ratio des dépenses.....	118
Tableau 6: Résultats du test de stationnarité en différence première du ratio dépense	120
Tableau 7: :Résultats du test de stationnarité en niveau du ratio des recettes.....	121
Tableau 8: Résultats du test de stationnarité en différence première des recettes	122
Tableau 9: Résultats du test de stationnarité des résidus issus de la régression des recettes sur les dépenses pour la période 1980-2017	126
Tableau 10: Résultats du test de racine unitaire du ratio dette/PIB pour la période 1990-2017	129
Tableau 11: Résultats du test de racine unitaire du déficit budgétaire	130
Tableau 12: Résultats du test de stationnarité en niveau du ratio dépenses	132
Tableau 13: Résultats du test de stationnarité en différence première du ratio dépense	134
Tableau 14: Résultats du test de stationnarité en niveau du ratio recettes	135
Tableau 15: Résultats du test de stationnarité en différence première des recettes	137
Tableau 16: Résultats du test de stationnarité des résidus issus de la régression des recettes sur les dépenses pour la période 1990-2017	140
Tableau 17: résultats du test de stationnarité des résidus des recettes sans privatisations sur les dépenses.	145
Tableau 18: Estimation des paramètres liés à la vérification de la qualité du modèle de prévision.....	147
Tableau 19: Prévisions du taux d'endettement entre 2018 et 2022	149
Tableau 20: Evolution du taux de croissance du PIB primaire	189

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE	1
CHAPITRE I : FONDEMENTS THEORIQUES DE L’EVALUATION DE LA SOUTENABILITE DE LA POLITIQUE BUDGETAIRE.....	16
Introduction.....	16
SECTION 1 : CONTROVERSES THEORIQUES SUR LES INTERACTIONS ENTRE LA POLITIQUE BUDGETAIRE ET LA CROISSANCE ECONOMIQUE.....	18
SECTION 2 : PROBLEMATIQUE DE DEFINITION ET D’EVALUATION DE LA SOUTENABILITE.	42
SECTION 3 : NOTIONS ET METHODES DE MESURES DES PRINCIPAUX SOLDES.....	51
Conclusion	60
CHAPITRE II : ANALYSE DE L’EVOLUTION DE LA POLITIQUE BUDGETAIRE MAROCAINE ENTRE 1980 ET 2017	63
Introduction.....	63
SECTION 1 : DECOMPOSITION ET ANALYSE DE L’ACHEMINEMENT DE LA POLITIQUE BUDGETAIRE MAROCAINE ENTRE 1980 ET 2017.....	65
SECTION 2 : LES MUTATIONS STRUCTURELLES AU NIVEAU DES RECETTES.....	75
SECTION 3 : LES MUTATIONS STRUCTURELLES AU NIVEAU DES DEPENSES	84
SECTION 4: EVOLUTION DES SOLDES DU BUDGET ET DE L’ENDETTEMENT.....	94
Conclusion	106
CHAPITRE III : EVALUATION ECONOMETRIQUE DE LA SOUTENABILITE DE LA POLITIQUE BUDGETAIRE AU MAROC	108
Introduction.....	108
SECTION 1 : METHODOLOGIE DE MODELISATION ET LITTERATURE EMPIRIQUE	110
SECTION 2 : DISCUSSION ET ANALYSE DES RESULTATS DE L’EVALUATION DE LA SOUTENABILITE BUDGETAIRE SUR LA PERIODE 1980-2017	114
SECTION 3 : DISCUSSION ET ANALYSE DES RESULTATS DE L’EVALUATION DE LA SOUTENABILITE BUDGETAIRE SUR LA PERIODE ENTRE 1990 ET 2017.....	127
SECTION 4: PREVISIONS DU TAUX D’ENDETTEMENT POUR LA PERIODE 2018-2022	147
Conclusion	151
CHAPITRE IV : LES CONTRAINTES DE LA SOUTENABILITE DE LA POLITIQUE BUDGETAIRE MAROCAINE	152
Introduction.....	152
SECTION 1 : RIGIDITE DES DEPENSES IMPRODUCTIVES ET MAUVAISE AFFECTATION DES RESSOURCES PUBLIQUES	154
SECTION 2 : DEPENSES FISCALES ET EVASION FISCALE	165

SECTION N° 3 : LIMITES LIEES AU RETARD DE LA REFORME DE LA LOI ORGANIQUE DES FINANCES (LOF).....	181
SECTION 4 : AUTRES CONTRAINTES DES FINANCES PUBLIQUES MAROCAINES.....	187
Conclusion	198
CHAPITRE V : VERS UNE CONCILIATION ENTRE LES IMPERATIFS DE SOUTENABILITE ET LES PRIORITES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL	200
Introduction.....	200
SECTION 1 : VERS UNE OPTIMISATION DES RECETTES DE L'ETAT	201
SECTION 2 : LA RATIONALISATION DE LA GESTION ET DE LA DEPENSE PUBLIQUE	218
SECTION 3 : LES EXIGENCES ET LES INSTRUMENTS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA NOUVELLE LOI ORGANIQUE DES FINANCES	229
SECTION 4 : AUTRES MOYENS DE CONCILIATION ENTRE LE RETABLISSEMENT DE LA SOUTENABILITE ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL	245
Conclusion	251
CONCLUSION GENERALE.....	252
ANNEXES	252
BIBLIOGRAPHIE.....	252
TABLE DES MATIERES.....	252

INTRODUCTION GENERALE

L'amélioration du niveau de vie de la population et la garantie du bien être social constituent la finalité de toute stratégie de développement qu'elle soit économique ou sociale. Quelles que soient les politiques suivies, cette finalité ne peut être atteinte sans une croissance économique durable et soutenue.

La nécessité d'assurer cette croissance s'impose avec acuité comme une solution des problèmes économiques et sociaux qui hypothèquent l'avenir d'un Etat.

Ceci dit, la croissance économique est l'augmentation soutenue de la production de biens et services d'un pays. Elle est mesurée par le taux de croissance du produit intérieur brut à prix constant, calculé par année. Elle assure, si elle est bien exploitée et répartie, la prospérité économique et sociale.

Sous cet angle, SA MAJESTE Le Roi Mohammed VI a souligné le 30 juillet 2015, lors de son discours à l'occasion de la Fête du Trône que la croissance économique n'aura aucun sens si elle ne se traduit pas par l'amélioration des conditions de vie des citoyens.

Il n'en demeure pas moins que l'Etat qui vise la stabilité économique et sociale, est confronté à un défi majeur qui est la préservation d'une soutenabilité forte de sa politique budgétaire.

Parmi les politiques macro-économiques à la disposition de l'Etat pour conduire sa politique économique, la politique budgétaire est incontestablement la plus importante. Cette politique est menée au moyen du budget de l'Etat central. Le budget a un rôle essentiel dans la politique macro-économique tant par sa masse (en % du PIB notamment), que par sa structure (structure des dépenses et des recettes), par ses flux (orientation des dépenses et collecte des recettes) et en fin, par son solde.¹

La politique budgétaire est l'instrument principal utilisé par les pouvoirs publics pour atteindre les objectifs du développement du pays. Elle constitue la traduction fidèle des orientations du gouvernement et reflète la politique économique et sociale du pays ainsi que les priorités arrêtées par l'Etat dans l'exécution des politiques sectorielles.

¹ SAGOU, M. « Les politiques budgétaires et monétaires du Maroc depuis cinquante ans et perspectives pour les vingt prochaines années », étude pour le Haut Commissariat au Plan, 2006, P.24.

En plus de la stimulation de la croissance, la politique budgétaire peut contribuer à la lutte contre la pauvreté, la prévention de l'exclusion sociale et le renforcement de l'égalité des chances et ce, via un système fiscal et des dépenses publiques efficaces.

Un système fiscal équitable et caractérisé par une large base d'imposition permet de financer les biens et services publics permettant aux citoyens de participer à la création de la richesse.

Aussi, une rationalisation et une optimisation de la dépense publique sont de nature à produire le maximum d'effets positifs espérés et au moindre coût.

Par ailleurs, Il importe de rappeler que parmi les controverses de l'histoire de la pensée économique, on trouve celles en relation avec la politique budgétaire. Les économistes classiques défendent l'intervention de l'Etat dans les domaines de la production et de la répartition des revenus et assimilent l'endettement à un report de l'impôt sur les générations futures, tandis que les économistes keynésiens soulignent que la priorité est que les finances de l'Etat soient fonctionnelles et non qu'elles soient équilibrées. Un déficit budgétaire justifié et maîtrisé pourrait être un facteur de relance économique et de lutte contre le chômage.

Aujourd'hui, les changements profonds des termes du débat analytique ont montré que les tenants de la nouvelle école classique, véritables adeptes de la neutralité de l'action budgétaire de l'Etat, et les tenants de la nouvelle école keynésienne, sceptique sur les vertus stabilisatrices de la demande, s'accordent sur l'efficacité éventuelle d'une politique budgétaire améliorant l'offre globale dans une perspective de croissance endogène (accumulation du capital public, dépenses de recherches-développement, éducation et formation, etc.).²

A notre sens, il est nécessaire pour chaque pays de déterminer la politique à mener (politique pro-cyclique, contr-cyclique, etc) au vu de ses caractéristiques spécifiques (caractéristiques du système fiscal, degré de performance de la gestion des dépenses, capacité de dégagement de surplus primaires suffisants, etc).

A juste titre, au Maroc, le solde primaire est détérioré sur la période 2009-2017 en devenant négatif à un niveau moyen proche de celui des années 80.

² KANOUN, S. « La soutenabilité des déficits publics dans les pays en développement », édition presses académiques francophones, 2015, P.1.

En plus, contrairement aux pays développés où les déficits permettent de lisser les fluctuations cycliques et d'atténuer l'ampleur de la mauvaise conjoncture, pour certains pays en développement, les nouveaux emprunts permettent de rembourser la dette et compenser le manque à gagner dû au retard accusé dans l'application des principes internationaux en matière de la bonne gouvernance financière publique.

Pour tous les pays, développés et en développement, si la dette dépasse les ressources internes, il y a un risque d'incapacité de rembourser la dette, ce qui aura un effet décourageant sur les créanciers et les investisseurs potentiels.

S'agit-il de l'histoire de la politique budgétaire du Maroc? Il a essayé, depuis son indépendance, de s'inscrire dans une politique économique volontariste, visant à booster l'activité économique en misant sur les grands projets structurants (barrages, routes, ports, etc.). Cette politique budgétaire expansionniste était défendable par la volonté d'améliorer le niveau de vie de la population d'une part, et par le boom de phosphate qu'a connu le Maroc d'autre part.

C'est dans ce sens que le Maroc a mis en œuvre le plan quinquennal 1973-1977 qui a fortement marqué la stratégie économique du pays dans la décennie 70.

En effet, le « discours » contenu dans les trois volumes qui composent le plan est à cet égard très édifiant. « Accélérer la croissance » et atteindre une plus grande « justice sociale » constituent les deux idées motrices qui traduisent les préoccupations des auteurs du plan. Elles sont encore rendues plus aiguës par les bouleversements continus que connaît le contexte économique international d'une part, et par les mutations sociologiques de la société marocaine d'autre part. C'est pourquoi, ce troisième quinquennat³ est défini comme celui du « décollage économique ». Il se veut aussi un plan de rupture dans -la continuité- par apport aux plans précédents⁴.

Le plan quinquennal 1973-1977 a connu un destin particulier. Il est révisé à la hausse en 1974-1975 suite à l'accroissement des moyens de financement de l'Etat dû à l'augmentation considérable des prix du phosphate.

³ Précédé par les plans quinquennaux 1960-1964 et 1968-1972.

⁴ El MALKI, H.« L'économie marocaine, bilan d'un décennie 1970-1980 » Centre de recherches et d'études sur les sociétés méditerranéennes, éditions du CNRS, Paris 1982, P 15.

A partir de 1975, la chute des prix du phosphate, le renchérissement des produits pétroliers et la hausse des prix des biens de production et des biens alimentaires importés ont augmenté le poids du déficit de la balance des paiements, ce qui a débouché sur un état de crise déclaré et sanctionné par le plan triennal 1978-1980 dit de stabilisation.

Cependant, des facteurs, tels que la baisse du prix des Phosphates, la sécheresse, la flambée des prix du pétrole, la hausse des taux d'intérêt et les troubles sociaux de 1981 sont à l'origine de l'aggravation des déséquilibres budgétaires qui ont marqué le début des années 80, Ce qui a conduit à une crise de paiement qui a nécessité l'adoption du programme d'ajustement structurel (PAS) en 1983.

Ainsi, plusieurs réformes ont été adoptées pour la restauration des équilibres macro-économiques et l'accroissement de l'efficacité économique nécessaire à la promotion d'une croissance soutenue à moyen et long terme. Pourtant, la situation restait remarquée par l'apparition d'importants déséquilibres budgétaires et accords de rééchelonnement.

C'est dans ce sens que le Maroc a opté pour une politique de réduction du déficit budgétaire pour limiter la progression rapide de la dette publique et des charges relatives à son remboursement et à sa rémunération, et a fait recours à la gestion active de la dette au début de la décennie 90.

Dès le début des années 90, les réformes postulées par le PAS ont commencé à donner fruits. En effet, des excédents primaires ont été observés et le ratio d'endettement a baissé de 79.16% en 1993 à 46.12% en 2009. Cette maîtrise du taux d'endettement est l'effet des produits de privatisations et des efforts fournis au niveau d'assainissement des finances publiques⁵, ce qui a réduit le déficit budgétaire de 5.22% en 2000 à 2.17 en 2009, sans oublier deux excédents budgétaires de 0.6% du PIB en 2007 et 0.4% du PIB en 2008⁶.

Après la crise économique de 2008, les débats autour du rôle de la politique budgétaire dans la stimulation de l'activité économique et la création de l'emploi ont été réanimés. Certains économistes et responsables politiques ont souligné le rôle et l'importance des

⁵ En particulier, Les performances en matière fiscale constatées entre 2005 et 2009.

⁶ D'après nos calculs, les données de la DTFE, de la DEPF et de la TGR.

mesures budgétaires contra-cycliques⁷ dans l'atténuation des conséquences de cette crise. Ces mesures ont concerné l'augmentation des dépenses et la réduction des impôts et elles ont aggravé les déficits budgétaires et l'endettement public de plusieurs pays en voie de développement.

Au Maroc, le déficit budgétaire n'a pas cessé de se creuser depuis 2009 pour atteindre un niveau historiquement bas au terme de l'année 2012 soit 7% du PIB sous l'impact des contraintes internes (dépendance au secteur agricole à la pluviométrie, offre à faible valeur ajoutée et peu compétitive, etc.) et externes (récession en Europe, augmentation des prix des matières premières, etc.).

A cet effet, en 2012, le Maroc a fait appel au FMI, lequel lui a accordé « une ligne de précaution et de liquidité (LPL) » d'un montant de 6,21 milliards de dollars sur deux ans⁸, en vue d'appuyer la politique à moyen terme des autorités, et de faciliter le maintien de l'accès aux marchés financiers internationaux, tout en réduisant les vulnérabilités extérieures à court terme.

En outre, même si la LPL reflète une garantie contre les risques extérieurs, certains économistes, ont assimilé cette ligne à un PAS, tandis que d'autres, ont précisé qu'il s'agit d'un signe de déclenchement probable d'un nouveau plan d'ajustement structurel qui nécessite plus de vigilance et la mise en œuvre réussie de plusieurs réformes.

Depuis 2013 jusqu'au 2016, on a assisté à la mise en place progressive d'une série de mesures visant la consolidation des comptes de l'Etat à travers, notamment, la compression des dépenses publiques, y compris les dépenses en capital, l'indexation des prix des produits pétroliers ou encore la décompensation, qui ont fortement contribué à infléchir le processus de dégradation de la situation des finances publiques. Cette orientation a bénéficié d'une conjoncture internationale favorable avec la baisse importante des prix de l'énergie et des

⁷ La politique budgétaire est jugée contra-cyclique quand elle est destinée à stabiliser les fluctuations économiques conjoncturelles. Elle est expansive en période de ralentissement et restrictive en période d'expansion.

⁸ Après ces deux ans (en 2014), le FMI a accordé au Maroc une deuxième LPL de 5 Milliards de dollars, suivie en 2016, d'une LPL d'un montant de 3.47 milliards de dollars et, en 2018, d'une autre réserve de 2.97 Milliards de dollars.

matières premières sur les marchés internationaux.⁹

Depuis 2016, de multiples mesures à caractère fiscal grevant le pouvoir d'achat et la demande des ménages ont été instaurées (le réajustement à la hausse de la TVA, l'introduction de l'impôt de solidarité sur les constructions, etc.).

Les éléments sus-indiqués justifient le fait qu'au cours des dernières années, plusieurs économistes, experts en matière des finances publiques et hauts responsables ont dressé un tableau noir sur quelques variables de la situation des finances publiques marocaines.

A titre d'illustration, en 2016, le Haut Commissaire au Plan a lancé des messages d'alertes : « il faut que l'on sorte du "Stand-By" » ; « l'investissement croît, mais pas le rendement », etc.

En se basant sur les éléments sus-indiqués, il paraît évident que le paysage des finances publiques au Maroc a connu de profondes mutations dues aux actions volontaires et subies de l'Etat.

Les actions de l'Etat peuvent être délibérées ou discrétionnaires lorsqu'elles visent la dynamisation de l'économie ou la réaction face à des pressions sociales ou politiques ; Comme elles peuvent résulter des conséquences de la dynamique économique générale, ce qui impacte directement la position budgétaire, ce sont donc des actions subies et non volontaires.

Les profondes mutations qu'a connu le paysage des finances publiques au Maroc appellent à une meilleure considération des forces de la politique budgétaire, mais surtout des faiblesses conformément à l'objectif de notre recherche.

Pour ce qui est des faiblesses de la politique budgétaire, le paysage des finances publiques marocaines reste caractérisé par un certain nombre de vulnérabilités qui pèsent actuellement et à terme, avec acuité sur la soutenabilité de la politique budgétaire.

Malgré toutes les réformes entreprises par le Maroc, tout le monde s'accorde aujourd'hui de dire que nombreuses, sont les actions qui sont en souffrance et que des fragilités pèsent encore sur notre système de finances publiques (dette publique, équilibre budgétaire, maîtrise des dépenses, gestion des recettes,...) et la gestion publique de manière

⁹ Centre Marocain de Conjoncture, « Politique économique : le difficile équilibre entre stabilisation et relance », Maroc Perspectives n°44, Octobre 2016, P.20.

générale (performance, gouvernance,...).¹⁰

Dans ce sens, la politique budgétaire marocaine semble inquiétée par une dette de plus en plus élevée, alimentée par des dépenses improductives et une succession de déficit ayant diminué les marges de manœuvres budgétaires parallèlement à la nécessité d'une relance de l'activité économique.

En matière des recettes, les vulnérabilités concernent en premier lieu les caractéristiques du système fiscal et l'impact négatif des dépenses fiscales, de la fraude et de l'évasion fiscales.

Le système fiscal marocain qui est essentiellement déclaratif, incitatif et en perpétuelle réforme, est caractérisé aussi par la complexité, l'injustice et le déséquilibre entre impôts directs et impôts indirects.

Les dépenses fiscales constituent en réalité un manque à gagner de recettes. Elles accentuent les inégalités sans que leur utilité apparaisse de manière claire.

La fraude et l'évasion fiscales sont deux fléaux ayant un impact négatif sur le budget de l'Etat et sur le développement du Maroc car, elles privent ce budget de recettes fiscales importantes et freinent la croissance économique et sociale du pays.

En matière des dépenses, les contraintes sont liées à la prédominance du budget de fonctionnement au détriment de celui de l'investissement, à l'inefficience au niveau de l'allocation des ressources disponibles, au fardeau des entreprises et établissements publics, aux vulnérabilités liées au passif public, etc.

Aussi, le modèle de la gestion financière publique issu de la loi organique des finances de 1998 et ses prédécesseurs était largement contesté par les spécialistes en matière des finances publiques en raison des dysfonctionnements qu'il comporte et qui sont dus à certaines pratiques dépourvues des principes liés à la transparence, à la performance et à l'impact réel des dépenses publiques sur la vie des citoyens.

De ce fait, la réforme de la gestion des finances publiques entamée depuis longtemps a atteint un stade où il est devenu impératif de réformer la LOF de 1998 de façon à être en phase avec les principes de la bonne gouvernance financière publique et les nouvelles

¹⁰ KERS, L. « Le contrôle supérieur des finances publiques au Maroc : quel nouveau rôle de la cour des comptes ? », journée à PARIS sur le thème « la réforme des finances publiques au Maroc », Université Paris 1 Panthéon-Sorbone, FRANCE, 19/02/2014, PP. 7 et 8.

dispositions de la constitution de 2011.

Sous cet angle, il importe de souligner que le Maroc n'échappe pas à la tendance d'instauration d'une nouvelle gouvernance financière publique puisqu'il s'est engagé dans la mise en œuvre de plusieurs réformes, notamment la nouvelle constitution, la réforme budgétaire, la réforme fiscale, la réforme de la comptabilité publique, la réforme de la LOF en 2015, etc. qui témoignent une volonté de modernisation des finances publiques.

Dans ce cadre, la nouvelle LOF a renforcé la réforme budgétaire amorcée depuis 2001 ainsi que les différents aménagements techniques et juridiques relatifs à la modernisation de la gestion publique en général, et à la gestion et au contrôle de la dépense publique en particulier (CDMT, CMD,...)¹¹ et ce, par l'instauration des éléments visant le renforcement de la transparence et la performance de la gestion financière publique.

Cependant, une mise en œuvre réussie de la réforme de la LOF nécessite la réponse à des exigences (techniques et politiques) et la poursuite des efforts afférents à la mise en œuvre de certains instruments (la comptabilité d'exercice, la comptabilité d'analyse des coûts, la consolidation des comptes, etc).

Aux vulnérabilités sus-indiquées, s'ajoutent d'autres contraintes, notamment les fluctuations de la campagne agricole, l'ouverture de l'économie nationale, l'économie informelle, les problèmes liés au développement humain et au développement durable, la persistance de la pauvreté et des inégalités, le phénomène de la corruption, etc.

Ces contraintes ont convergé vers un surcroît de la dette qui constitue, actuellement, une préoccupation majeure des décideurs publics et des citoyens surtout après la dégradation des finances publiques et les risques éventuels de non soutenabilité de la politique budgétaire.

La soutenabilité caractérise la politique budgétaire d'un Etat, menée sur une longue période ainsi que ses répercussions futures. Une politique budgétaire est soutenable si elle ne conduit pas à une accumulation excessive de la dette, c'est-à-dire à un niveau de dette qui sans changement majeur, ne pourrait pas être couvert à l'avenir par des surplus budgétaires.

Autrement dit, elle est soutenable si le taux d'endettement n'est pas élevé et stable en moyenne. Plus il est élevé, plus sa stabilisation exigera que le solde primaire augmente

¹¹ BERRAOU, M. « La responsabilité des acteurs de la gestion publique devant la cour des comptes, le modèle Marocain », l'Harmattan, 2018, P. 344.

rapidement en cas d'une baisse du taux de croissance ou d'une augmentation du taux d'intérêt.

En effet, si la trajectoire de la politique budgétaire conduit à une évolution incontrôlée du ratio d'endettement, la politique budgétaire est alors insoutenable. La soutenabilité nécessitera un effort significatif de redressement.

La conclusion que la condition de soutenabilité n'est pas vérifiée, indique la nécessité de prendre, le plus rapidement possible, des mesures correctives avant que le ratio d'endettement atteigne des niveaux élevés de nature à réduire les marges de manœuvres budgétaires.

Le sujet de la présente thèse s'inscrit dans le domaine des finances publiques qui est multidisciplinaire et relativement complexe. « Les finances publiques sont un travail d'équipe, il faut pour assurer la pérennité de la matière, que des équipes de recherches, alliant économistes, juristes, politiques, gestionnaires, sociologues et spécialistes de science administrative, se forment. Elles seront nécessairement peu nombreuses et devront embrasser l'intégralité du spectre selon une répartition des tâches. »¹².

Les finances publiques constituent le noyau dur et la substance des pouvoirs politiques. Elles en déterminent la puissance et l'évolution. Plus largement encore, elles sont à la source des directions qui sont prises en matière économique et sociale parce qu'elles expriment des choix de société (Bouvier, Esclassan et Lassale).¹³

Le thème « Evaluation de la soutenabilité de la politique budgétaire au Maroc » est d'une grande importance du fait qu'il intervient dans un contexte particulier marqué par la dégradation des finances publiques au Maroc et qu'il pose la question de savoir si la conduite de la politique budgétaire au Maroc tend à stimuler la croissance ou au contraire, elle tend à la gêner et par là, exposer le Maroc à des risques économiques et sociaux.

La question de l'évaluation de la soutenabilité de la politique budgétaire est un problème qui restera toujours un sujet d'actualité et de débat des économistes et des politiciens. Ce débat concerne tous les pays (développés et en voie de développement). Il est en continuel renouvellement et sollicite de plus en plus l'attention des universitaires et des praticiens.

¹² LASCOMBE, M. « L'enseignement des finances publiques : le point de vue du juriste », Revue Française des Finances Publiques (RFFP) n° 133, Février 2016, P.49.

¹³ BOUDET, J.F. « Thèses et ouvrages en finances publiques : bilan et perspectives », RFFP n°133, Février 2016, P.52.

Aussi, l'étude de la soutenabilité de la politique budgétaire d'un pays nécessite l'étude des aspects juridiques, politiques et économiques de l'endettement, des recettes et dépenses publiques ainsi qu'une connaissance suffisante du mouvement international de modernisation des finances publiques qui fait du critère de la bonne gouvernance financière publique l'élément fondamental d'appréciation des politiques budgétaires.

En outre, une grande partie des études empiriques portant sur la situation des finances publiques marocaines s'intéressent davantage à l'analyse des principaux indicateurs budgétaires et des performances réalisées, tandis que l'évaluation économétrique de la soutenabilité de la politique budgétaire sur le passé conjuguée à des projections sur le futur et à la détermination des moyens de rétablissement de la soutenabilité eu égard aux vulnérabilités du pays reste un domaine peu exploré.

Aussi, la valeur de notre recherche est loin d'être banale. Bien au contraire, le grand intérêt qu'elle revêt, résulter du fait que le sujet de la soutenabilité de la politique budgétaire reste une question épineuse qui ne peut être résolue par de simples réunions ou des séminaires. Elle nécessite un travail de recherche académique profond.

Par ailleurs, au vu des vulnérabilités susmentionnées, la question centrale qui se pose est la suivante :

Le Maroc peut-il concilier entre les impératifs de soutenabilité de sa politique budgétaire et les priorités de développement économique et social ?

Pour répondre à cette question, un ensemble d'interrogations se posent, dont on trouve :

- Quelles sont les principales mutations qui ont caractérisé les recettes, les dépenses, les soldes du budget et la dette du Trésor depuis 1980 ?
- La politique budgétaire était-elle soutenable sur la période passée (1980-2017) ?
- La politique budgétaire sera t-elle soutenable à moyen terme ?
- Quelles sont les vulnérabilités qui pèsent sur la soutenabilité de la politique budgétaire marocaine ?
- Le Maroc s'est-il bien engagé dans la dynamique internationale de modernisation des finances publiques ?

- Quels sont les moyens pour contrecarrer l'évolution de la dette publique ?
- Quel est le rééquilibrage budgétaire qui a plus de chance pour conduire à une soutenabilité de la politique budgétaire ?
- Quelles sont les actions prioritaires pour accroître la croissance et réduire la pauvreté et les inégalités ?

Sans prétendre répondre, en détail, à l'exhaustivité de ces questions, il s'agit de centrer le travail sur l'objectif principal de la thèse qui est la contribution la plus fidèlement possible à l'évaluation de la soutenabilité de la politique budgétaire marocaine sur le passé et la projection de l'endettement à court et moyen terme après avoir analysé l'évolution des recettes, dépenses, dettes et soldes du budget.

En plus, au vu des résultats desdites analyses et évaluations ainsi que des résultats des prévisions du taux d'endettement pour la période 2018-2022, ce travail s'efforce à dégager les contraintes de la politique budgétaire marocaine ainsi que des suggestions et des recommandations susceptibles de les contrecarrer avec plus d'intérêt accordé aux moyens d'optimisation des recettes, de rationalisation de la dépense, d'amélioration de la gouvernance budgétaire et de mise en œuvre réussie de la nouvelle LOF.

Ceci dit, en se basant sur des travaux afférents à l'évaluation de la soutenabilité de la politique budgétaire marocaine¹⁴, cette recherche se base sur deux hypothèses :

- 1) Sur la période allant de 1980 à 2017, la politique budgétaire marocaine était non soutenable ;
- 2) Entre 1990 et 2017, la politique budgétaire était soutenable « compte tenu » des recettes des privatisations et non soutenable « compte non tenu » desdites recettes ;

Concernant l'approche méthodologique, on a opté, essentiellement, pour :

¹⁴ Comme : 1) l'étude portant sur les finances publiques réalisée en 2004 par les professeurs Mohamed AMRANI, Khalid HAMMES et Lahcen OULHAJ ; 2) Les résultats de l'équipe de la Faculté de Droit de Marrakech composée des professeurs Abdelkader ELKHIDER, Chakib TAHIRI et Mustapha KCHIRID qui ont effectué en 2004 une étude intitulée « Détermination d'un seuil optimal de dépenses publiques, Cas du Maroc : 1970-2001 » ; 3) Les résultats de la recherche réalisée en 2009 par Abdenbi El Ansary (Chef de service à la DEPF) qui a montré que la politique budgétaire au Maroc n'était globalement pas soutenable sur la période 1980-2008 ; etc.

- Une approche théorique, en vue de présenter une revue de la littérature sur le thème de la thèse ;

- Une approche économétrique en se basant sur les tests de stationnarité de Dickey-Fuller augmenté (ADF), Phillips-Perron (PP) et Kwiatowski, Phillips, Schmidt et Shin (KPSS), appliqués aux séries taux d'endettement, taux du déficit budgétaire, ratio des recettes (recettes/PIB) et ratio des dépenses ainsi que sur les tests cointégration, le modèle à correction d'erreur et la méthode de Box et Jenkins.

Aussi, on a fait recours à l'approche quantitative. Après la collecte des données quantifiables sur les finances de l'Etat obtenues auprès de la Direction du Trésor et des Finances Extérieures, nous avons essayé de les rapprocher (avec les données reçues auprès d'autres directions du MEF et du HCP) et les traiter afin d'aboutir aux données nécessaires à notre étude empirique.¹⁵

Sous cet angle, pour la collecte et l'analyse des données, on a opté pour la méthode historique afin de donner une image de la situation telle qu'elle est. Cette méthode vise à obtenir des conclusions concernant les tendances, causes ou effets qui sont produits dans le passé. Cela peut faciliter l'explication des événements présents et l'anticipation des événements futurs, ce qui est en parfaite concordance avec l'objectif de notre recherche.

Les données des finances publiques de la période étudiée (1980-2017) sont obtenues via des sources officielles (auprès de certains responsables du Ministère de l'Economie et des Finances) et ont fait l'objet de vérification de notre part pour vérifier leur authenticité et leur précision.

En outre, notre recherche intègre une utilisation du raisonnement déductif et du raisonnement inductif. Le raisonnement est orienté vers l'application des connaissances générales acquises sur le cas particulier du Maroc afin de mieux expliquer ses faits particuliers (raisonnement déductif). En plus, on a remonté des faits et suggestions particuliers vers les principes et les conclusions généraux (raisonnement inductif).

Partant de tout ce qui précède, il est proposé d'aborder le sujet d'une manière progressive à travers cinq chapitres :

¹⁵A cet effet, outre les statistiques dont les sources sont indiquées au niveau de la présente thèse, le reste est issu de nos traitements et calculs à partir des données de la DTFE.

Le premier chapitre présentera les fondements théoriques de l'évaluation de la soutenabilité de la politique budgétaire. Il s'intéressera plus particulièrement aux controverses théoriques sur les interactions entre la politique budgétaire et la croissance économique, la problématique de définition et d'évaluation de la soutenabilité, les notions et les méthodes de mesure de différents soldes (primaires, ordinaire, budgétaire, etc.). Il présente également un bref aperçu sur certains travaux empiriques en matière de test de soutenabilité budgétaire.

Le deuxième chapitre sera consacré à l'analyse de l'évolution de la politique budgétaire marocaine durant la période 1980-2017 à travers l'analyse des principales mutations structurelles au niveau des recettes, des dépenses, des déficits et de la dette.

Le troisième chapitre sera réservé à la présentation de la méthodologie de l'évaluation économétrique de la soutenabilité de la politique budgétaire marocaine durant les périodes 1980-2017 et 1990 à 2017, à la discussion des résultats afférents à cette évaluation et à la prévision du taux d'endettement entre 2018 et 2022.

L'application des tests de soutenabilité sur la période 1990-2017 dans une deuxième phase est dictée par la nécessité d'éliminer l'influence de la décennie 80 caractérisée par une forte dégradation des finances publiques et par les mesures spécifiques prises dans le cadre du PAS.

Le même essai d'évaluation économétrique est refait une troisième fois pour la période 1990-2017, sans prise en compte des recettes de privatisations (ayant un caractère exceptionnel) afin de savoir l'influence ou non de ces recettes sur la soutenabilité budgétaire.

Les résultats de non soutenabilité de la politique budgétaire marocaine durant la période 1980-2017, de soutenabilité faible pendant la période 1990-2017 (avec et sans prise en compte des recettes de privatisations) et d'augmentation continue de l'endettement durant la période 2018-2022, nous ont interpellés à chercher les vulnérabilités de la politique budgétaire afin d'essayer de présenter une contribution sur les moyens d'asseoir cette politique dans une trajectoire fortement soutenable tout en réalisant une croissance économique et sociale durable.

C'est dans ce sens que le quatrième chapitre essaiera de lever le voile sur les contraintes de la politique budgétaire marocaine afférentes aux recettes, dépenses, retard accusé dans la réforme de la loi organique des finances de 1998, les fluctuations de la campagne agricole, l'ouverture de l'économie nationale, la criminalité financière, les

problèmes liés au développement humain, la persistance de la pauvreté et des inégalités, etc.

A la lumière de ces vulnérabilités, le cinquième chapitre s'articulera autour de certains moyens susceptibles de concilier entre les impératifs de soutenabilités et les priorités de développement économique et social.

Ces moyens sont en relief avec l'optimisation des recettes de l'Etat, la rationalisation de la dépense publique, le recours aux pratiques de la bonne gouvernance financière publique, la réponse aux exigences nécessaires pour maîtriser les difficultés pouvant entraver la mise en œuvre réussie de la nouvelle loi organique des finances de 2015 ainsi que d'autres moyens d'augmentation de la croissance économique et de rétablissement de la soutenabilité budgétaire et de la justice sociale.

CHAPITRE I : FONDEMENTS THEORIQUES DE L'EVALUATION DE LA SOUTENABILITE DE LA POLITIQUE BUDGETAIRE

Introduction

La doctrine économique a donné une attention particulière aux interactions entre la politique budgétaire et la croissance économique. On assiste à des interprétations différentes entre les classiques, les keynésiens et les néoclassiques quant à l'impact de la politique budgétaire sur la croissance économique.

Pour les classiques, l'équilibre budgétaire doit être la règle, sinon la règle d'or de la politique budgétaire.

L'analyse keynésienne démontre l'existence d'un coût en croissance, et donc en chômage, d'un redressement budgétaire. En effet, la réduction des dépenses publiques est infructueuse et peut provoquer un cercle vicieux à la baisse du produit global. Cependant, leur augmentation amplifie la demande et l'activité globales.

Certains économistes néoclassiques (comme E. PHELPS, 1994) ont démontré que le haut niveau des déficits publics provoque une augmentation des taux d'intérêts et par la suite une chute de l'activité. Pour d'autres (comme R. BARRO, 1974), l'augmentation des dépenses publiques financées par emprunt peut provoquer, simultanément, une augmentation de la thésaurisation et un risque d'insoutenabilité de la dette publique.

La dette publique correspond à l'ensemble des dettes de l'Etat résultant des emprunts intérieurs et extérieurs, émis ou garantis par l'Etat.

Une dette publique très élevée freine la croissance en décourageant l'investissement privé, car elle alimente la perspective d'une augmentation des taux d'intérêts réels ; or l'accroissement du fardeau de la dette peut amener les autorités à majorer les impôts et à réduire les dépenses budgétaires productives. Par ailleurs, une dette publique élevée amoindrit la résilience macroéconomique en limitant la marge de manœuvre budgétaire de l'Etat lorsqu'il doit intervenir en réaction à une perturbation¹⁶.

La question de la soutenabilité consiste à s'intéresser, dans une perspective dynamique,

¹⁶ Rapport du FMI sur la situation des finances publiques marocaines, Juin 2005.

aux conséquences sur le développement économique d'une accumulation de la dette publique et des déficits budgétaires.

Le déficit budgétaire désigne l'excédent des charges de l'Etat sur ses ressources. Il s'agit d'une grandeur économique caractéristique. Il est à la fois un indicateur de tendance, de structure et de comportement en étroite relation avec la politique budgétaire.

Pour arriver à une image appropriée de la politique budgétaire menée, des questions relatives à sa soutenabilité, à l'impact des déficits publics sur la croissance économique ainsi qu'à la relance et la discipline budgétaire se posent : En quoi consiste la notion de soutenabilité budgétaire ? Le recours massif à la dette publique ne risque pas t-il d'entraver la croissance économique du pays ? Quels sont les principaux soldes du budget et les méthodes de leur mesure ? La discipline budgétaire induit-elle une chute ou non de la croissance économique ? Les règles budgétaires sont-elles nécessaires ? Quels sont les arguments en faveur de la relance budgétaire ?

Des réponses à ces interrogations constituent les principaux éléments examinés dans le présent chapitre. Partant de là, il s'articulera autour de trois sections.

La première section tente d'examiner les controverses théoriques sur les interactions entre la politique budgétaire et la croissance économique.

Dans la deuxième section, nous allons essayer de présenter d'une part la notion de soutenabilité, ses fondements théoriques, le point de départ de l'étude de la soutenabilité : la contrainte budgétaire inter-temporelle et d'autre part une esquisse sur les principaux tests de soutenabilité à travers l'histoire.

Au niveau de la troisième section, nous allons présenter un aperçu sur les notions, l'importance et les méthodes de mesure des principaux soldes.

SECTION 1 : CONTROVERSES THEORIQUES SUR LES INTERACTIONS ENTRE LA POLITIQUE BUDGETAIRE ET LA CROISSANCE ECONOMIQUE.

Les analyses théoriques relatives à l'impact de la politique budgétaire sur la croissance économique ont, depuis longtemps, fait l'objet de controverses entre, les classiques, les keynésiens et les néoclassiques.

Les divergences entre ceux qui prônent l'augmentation des déficits publics pour relancer une économie en récession et ceux qui précisent que les déficits sont responsables de l'augmentation des taux d'intérêts réels et des taux d'épargne des ménages et par conséquent de la chute de la production et de l'insoutenabilité de la dette publique ont donné lieu à des arguments pour et contre la discipline budgétaire.

1. Les approches théoriques

L'analyse des interactions entre la politique budgétaire et la croissance économique a fait l'objet d'interprétations différentes entre les classiques, les keynésiens et les néoclassiques.

1.1. Les conceptions classiques

On trouve chez le fondateur de ce courant, A. SMITH, les orientations essentielles de la politique financière de l'État libéral : un budget équilibré et des emprunts réservés à des circonstances exceptionnelles. Ces deux objectifs sont intimement liés. La recherche d'un équilibre budgétaire repose avant tout sur les craintes que l'on peut nourrir à l'égard de l'endettement de l'État : celui-ci détourne les capitaux des emplois productifs et encourage les dépenses somptuaires ainsi que les guerres. La seconde raison de l'attachement à l'équilibre budgétaire est d'ordre politique : l'équilibre du budget suppose le consentement à un certain montant de prélèvements publics, la résistance à l'imposition est la seule limitation efficace à l'extension des fonctions de l'État et à l'irresponsabilité des gouvernants lorsqu'ils peuvent dépenser librement. De plus, l'endettement qui résulte du déficit est néfaste pour la gestion des finances publiques : il accroît le coût des dépenses publiques, des montants des intérêts auxquels il donne lieu et, par la même, provoque une augmentation de la pression fiscale¹⁷.

¹⁷ ARAFI, H. « Gestion des Finances de l'Etat », éditions REJES, 2006, P. 638 .

Selon la théorie des anticipations rationnelles¹⁸, la politique économique est neutre. Les actions discrétionnaires de l'Etat seraient vouées à l'échec, parce qu'elles sont déjouées par les anticipations rationnelles des autres agents économiques.

Le principe de l'équivalence Ricardienne remet en cause l'efficacité d'une politique de relance au moyen d'un déficit budgétaire, puisque la dépense nouvelle ne contribue pas à accroître la demande globale, et donc, par le mécanisme du multiplicateur, la production. Le principe de l'équivalence Ricardienne mis en évidence par Ricardo et réactualisé par Barro énonce que si les individus perçoivent que les déficits budgétaires impliquant une augmentation des impôts futurs, ils vont épargner davantage et en conséquence leur richesse globale, comme leur consommation, reste alors inchangée.¹⁹

Les générations successives sont liées par des transferts volontaires et altruistes de ressources. Sous certaines conditions, ceci implique que la consommation est déterminée en fonction des ressources dynastiques, c'est-à-dire le total des ressources d'un contribuable et de tous ses descendants. Dans la mesure où les déficits ne sont que le déplacement du paiement des impôts sur les générations futures, c'est-à-dire que les valeurs actualisées des impôts et des dépenses doivent être identiques, les ressources dynastiques ne sont donc pas affectées. Ainsi, l'effet de la politique de déficit relève de l'indifférence²⁰.

Les théoriciens des anticipations rationnelles précisent que même dans le cas où le déficit est financé par une création monétaire, les agents privés, vont épargner davantage pour sauvegarder leurs encaisses réelles, car ils anticipent une hausse des prix. A cet effet, l'augmentation de l'épargne privée compense largement l'effet de relance dû au déficit budgétaire.

En outre, une charge importante de la dette provoque des effets négatifs dans les pays endettés et entrave les politiques d'ajustement et de réforme.

¹⁸ou « La nouvelle école classique » ou encore « la nouvelle macro-économie classique ».

¹⁹ MILO, P. « Déficit budgétaires, mode de financement et effets macro-économiques », éditions universitaires européennes, 2012, P.6.

²⁰ DOUIRA, T. « Evaluation de l'orientation de la politique budgétaire au Maroc », thèse de doctorat en sciences économiques, FSJES Rabat, 2014, p 14 et 15.

1.2. Les conceptions Keynésiennes

Selon la théorie keynésienne, la science économique ne doit pas seulement contribuer à expliquer et à comprendre la réalité économique, mais elle doit fournir aussi des politiques pour corriger les déséquilibres qui mènent à la stagnation et au chômage. Il s'agit d'assister le système économique pour qu'il retrouve un équilibre de plein emploi que les forces économiques, laissées à elles-mêmes, parviennent mal à rétablir. Dans « la Théorie générale de l'emploi de l'intérêt et de la monnaie », Keynes n'a pas hésité à enfreindre la règle d'or des classiques de l'équilibre budgétaire et à professer une science du déséquilibre où les politiques des déficits publics occupent une place d'honneur dans la régulation de l'activité économique²¹.

L'approche keynésienne met l'accent sur les effets défavorables de la réduction du déficit budgétaire. Pour ce courant, cette réduction provoque une baisse de la demande et par conséquent une chute de l'activité économique et un accroissement du taux de chômage.

Pour Keynes, une économie dont l'investissement provient en grande partie du secteur public est plus stable qu'une économie dont l'investissement est issu majoritairement du secteur privé. Une politique de stabilisation par l'investissement public lui semblait donc fondamentale car l'investissement public injecte des revenus dans l'économie qui se traduisent par une augmentation des dépenses globales.

La théorie Keynésienne suggère que la politique active du gouvernement pourrait être efficace dans la gestion de l'économie. Plutôt que de voir les budgets publics déséquilibrés comme un mal, elle préconise de poursuivre des politiques budgétaires contra-cycliques. Ces politiques, agissent à contrecourant de la conjoncture. En effet, le déficit budgétaire est favorisé lorsque l'économie connaît une récession ou lorsque la récupération est retardée en matière de chômage, qui reste toujours élevé, ou en cas de réduction de l'inflation en période de boom par l'augmentation des impôts ou la réduction des dépenses publiques²².

Pour les keynésiens, une augmentation du solde budgétaire via une hausse des dépenses et/ou une baisse des impôts tend à renforcer la conjoncture par son impact direct (cas d'une hausse des dépenses) ou indirect (cas d'une baisse des impôts) sur la demande globale. Cette variation du solde budgétaire enclenche le jeu du mécanisme du multiplicateur qui, entraîne

²¹ KANOUN, S. op.cit, P. 58.

²² DOUIRA, T. op.cit. P.12.

une variation de même sens et d'importance plus grande du produit global. Les déficits publics apparaissent comme les pièces maîtresses dans la résolution des problèmes de stagnation et de chômage.

Sous cet angle, il est à préciser que Keynes a emprunté cette théorie du multiplicateur à un auteur d'origine allemande, Kahn, lui-même professeur à Cambridge, et qui avait exposé cette théorie dans un article de l'*Economic Journal* publié en 1931.²³

Par ailleurs, les effets positifs des déficits publics selon le cadre de la pensée Keynésienne diffèrent selon qu'il s'agit d'une perspective de court terme ou d'une perspective de long terme où les capacités de production peuvent augmenter.

Dans une perspective de court terme, les déficits publics peuvent augmenter la demande globale à condition que les capacités de production ne soient pas pleinement utilisées.

Dans une perspective conjoncturelle, Keynes a souligné qu'il n'existe pas dans l'économie des mécanismes de marché générant une demande globale suffisamment élevée pour permettre le plein-emploi. Cela signifie que la demande globale est en général insuffisante pour mobiliser l'ensemble des capacités de production existantes. Cette situation se caractérise par une sous utilisation des facteurs de production existants, et notamment par un chômage (le chômage correspondant à une non utilisation d'une main d'œuvre disponible). C'est par conséquent, à l'Etat d'intervenir dans le sens d'une augmentation de la demande globale afin que celle-ci entraîne un niveau de production permettant l'embauche de l'ensemble de la main d'œuvre disponible. La demande globale se compose de la consommation et de l'investissement. Comme le niveau de la consommation est stable à court terme, du fait qu'il dépend du revenu global, c'est sur l'autre composante de la demande globale, à savoir l'investissement, qu'il convient d'agir. Dans une perspective de court terme, qui correspond à la perspective adoptée par la théorie générale, Keynes n'envisage pas l'investissement comme un moyen d'augmenter le niveau des capacités de production, mais comme moyen d'augmenter la demande globale.²⁴

Sous cet angle, il y a lieu de préciser que ce sont les représentants de la macroéconomie Keynésienne qui ont théorisé l'impact positif des déficits publics sur le niveau de la demande.

²³ BOUVIER M., ESCLASSAN M. C. et LASSALE J.P. « Finances publiques », 13ème édition, LGDJ, 2014, P.192.

²⁴ SCHWENGLER, B. « Déficit publics », édition l'Harmattan 2012. P.42.

Ainsi, en cas d'équilibre de sous-emploi (équilibre sur le marché des biens et services accompagné du chômage), la politique budgétaire peut suivre deux orientations, qui correspondent toutes les deux à des déficits publics. La première orientation consiste en une hausse de la dépense publique, non accompagnée d'une hausse des impôts (afin de ne pas réduire la demande privée). Cette politique génère une hausse de la demande globale et permet par conséquent une hausse de la production et de l'emploi. La seconde orientation consiste en une baisse des impôts non accompagnée d'une baisse de la dépense publique. Dans ce cas, la hausse de la demande globale résulte d'une hausse de la demande privée. Bien que la seconde orientation soit plus éloignée du Keynes (de la Théorie générale de la première orientation), elle a également été formalisée par la macroéconomie Keynésienne. Ces deux orientations correspondent à des politiques de déficits publics²⁵.

Dans une perspective de long terme, les déficits publics peuvent augmenter les capacités de production et donc le niveau de la production et des revenus. Il s'agit d'une logique de l'offre et d'une vision de développement économique sur le long terme.

Par ailleurs, les keynésiens distinguent les déficits autonomes des déficits de régulation. Les premiers sont liés à une situation de demande suffisante tandis que les seconds sont relatifs à une situation de demande insuffisante.

Dans une situation de demande suffisante, le déficit budgétaire provoqué suite à des décisions d'augmentation des dépenses en absence d'une hausse compensatrice des recettes fiscales correspond à un déficit autonome qui a des effets expansionnistes et inflationnistes suite à un excès de demande sur le marché des biens. Cette situation oblige l'Etat soit à opter pour une hausse des taux d'intérêt qui freine l'investissement et par conséquent les possibilités de croissance, soit à accepter une augmentation du taux d'inflation qui à lui seule ne peut réduire la demande au niveau désiré si elle n'est pas accompagnée d'une hausse des taux d'intérêts réels.

Dans une situation de demande insuffisante, l'Etat doit accepter un déficit de régulation qui est nécessaire pour obtenir un niveau de demande satisfaisant et soutenir l'activité économique. Ce déficit ne provoque pas une augmentation du taux d'intérêt qui est dans ce cas à son niveau le plus élevé. Il n'a donc aucun effet d'éviction de dépenses privées.

Les keynésiens considèrent que le déficit de régulation ne pose pas à priori un problème

²⁵Ibid, P.48.

de soutenabilité tant que les capacités de production ne sont pas pleinement utilisées. Aussi, l'Etat peut réduire son déficit du montant nécessaire si l'accumulation de la dette publique tend vers une situation d'insoutenabilité.

En outre, la conception keynésienne de l'impact positif des déficits publics sur le développement économique s'est fondée sur l'effet de levier et le financement des investissements par les générations futures.

L'investissement augmente les capacités de production, les dépenses y afférentes augmentent la production et les revenus futurs. La politique de déficit et par conséquent de l'emprunt augmente significativement l'investissement et provoque un effet de levier permettant l'accélération du processus de développement économique.

Dans une perspective de long terme, financer des investissements par l'emprunt serait une façon de reporter la charge financière de ces investissements dans le futur et permettrait par conséquent d'entreprendre des investissements qui n'auraient pas été effectués sans cette possibilité. Et le fait que les générations futures remboursent l'emprunt est justifié dans la mesure où elles bénéficient des investissements réalisés²⁶.

1.3. Les conceptions néoclassiques

L'émergence du phénomène de stagflation (chômage, inflation, récession et déséquilibres extérieurs) à partir des années soixante dix et l'apparition des déficits colossaux courant les années quatre-vingt et quatre-vingt dix ont nuancé la pertinence de la solution keynésienne qui soutient le déséquilibre budgétaire. Les économistes néoclassiques estimaient que les déficits publics et la dette qui en résulte sont nocifs du fait qu'ils provoquent une augmentation des taux d'intérêts, ce qui impacte négativement les investissements privés et partant la croissance économique.

Pour les néoclassiques, un déficit budgétaire élevé n'est jamais une bonne solution, car il y a deux moyens de le financer : soit l'État crée de la monnaie, ce qui a des effets inflationnistes ; soit l'Etat emprunte, ce qui a pour effet d'augmenter le taux d'intérêt, donc de réduire les investissements privés. On assiste, à vrai dire, à une réhabilitation de la théorie financière classique²⁷.

²⁶Ibid, P. 69.

²⁷ ARAFI, H. op.cit, P. 644.

Les auteurs de l'école néoclassique ont essayé de présenter les avantages d'un désengagement progressif de l'Etat à l'égard de l'économie en expliquant que les politiques de contrôle des pouvoirs publics à travers la politique budgétaire sont considérées comme un ensemble de perturbation du marché, d'où la nécessité d'une réduction du rôle de l'Etat.

La thèse néoclassique de « l'effet d'éviction » professée par Milton FRIEDMAN montre que l'investissement public se fait au détriment de l'investissement privé, ce qui traduit un effet néfaste sur la croissance économique. Les néoclassiques se rangent volontiers du côté de ceux qui condamnent les déficits publics, cause principale de la hausse des taux d'intérêt. Il convient toutefois de noter que l'effet d'éviction a été pris en compte par les keynésiens qui reconnaissent que, si cet effet existe, il ne peut être que partiel et ne fait qu'atténuer l'effet multiplicateur. Lorsque l'économie est proche du plein emploi – hypothèse fondamentale de l'analyse néoclassique – de forts niveaux des taux d'intérêt impliquent une éviction quasi-totale des composantes de la demande, soit une réduction équivalente des autres formes de dépenses : l'investissement, l'exportation et la consommation si celle-ci est sensible au taux d'intérêt²⁸.

Il apparaît donc que l'augmentation du déficit budgétaire provoque une baisse de l'épargne privée, ce qui conduit à une diminution de l'investissement et/ou à une aggravation du déficit extérieur et que lorsque l'Etat finance le déficit en recourant à l'émission de titres publics, on assiste à une tension sur les marchés des capitaux entraînant par là une élévation du taux d'intérêt et donc une éviction de l'investissement privé.

Aussi, les déficits publics ont tendance à accroître la consommation totale des générations d'aujourd'hui parce que les impôts seront affectés aux générations futures.

2. Les arguments en faveur de la discipline et des règles budgétaires

Au-delà d'un certain niveau de dette publique rapportée au PIB, les politiques budgétaires de relance n'ont plus guère d'impact favorable sur l'activité et peuvent même avoir un impact négatif. Au-delà d'un certain seuil d'endettement, qui n'est pas forcément le même, les finances publiques deviennent très difficiles à maîtriser et l'État risque de perdre leur contrôle et de devoir le laisser au moins partiellement à ses créanciers, ce qui revient à remettre en cause sa capacité d'avoir une politique indépendante. Lorsque les ménages et entreprises en prennent conscience, ils deviennent de plus en plus néo-ricardiens, ce qui réduit

²⁸ KANOUN, S. op.cit, P.64 et 65.

encore plus l'impact des politiques budgétaires sur la croissance. Personne ne peut dire où sont exactement ces seuils. Ils dépendent, entre autres facteurs, des perspectives de croissance, de la confiance qu'inspire le gouvernement, de son aptitude à attirer une épargne nationale suffisante pour financer ses déficits (ce qui a évité jusqu'à présent le défaut de paiement au Japon), de la capacité qu'on lui prête à lever de nouveaux impôts ou à réduire ses dépenses, de l'état de la balance des paiements et des actifs et dettes extérieurs du pays²⁹.

De ce fait, les pays dont les finances publiques se dégradent de plus en plus sont appelés à faire recours à la discipline et aux règles budgétaires tout en adoptant un ajustement budgétaire intelligent.

2.1. Les arguments en faveur de la discipline budgétaire

Les arguments qui plaident en faveur de la discipline budgétaire sont les suivants :

2.1.1. Le risque d'inéquité intergénérationnelle

L'équité intergénérationnelle est liée à l'aptitude de financement des services publics actuels par les ressources contemporaines sans reporter, totalement ou partiellement, la charge sur les générations futures ou priver celle-ci des prestations ordinairement assurées par l'Etat.

Pour les classiques, emprunter pour financer les dépenses improductives, permet au gouvernement de se faciliter la tâche en reportant le poids de la dépense publique sur les générations futures.

En s'inspirant de BUCHANAN (1958), si on raisonne en termes d'utilité individuelle et non en termes d'équilibre global de l'économie, ce sont les contribuables futurs qui supportent la charge de la dette. En effet, leur revenu réel diminue, car ils doivent rembourser la dette sans pour autant bénéficier des retombées positives de la dépense en question.

Cependant, si l'esprit de l'équité générationnelle, telle qu'elle est définie, vise à instaurer une certaine justice intergénérationnelle, le problème réside dans la détermination de la qualité ainsi que la quantité des services habituellement pourvus par l'administration publique dans la mesure où la population connaît un accroissement continu, les ressources naturelles sont limitées et leurs stocks ne cessent de diminuer de même que des écarts de productivité subsistent entre les générations en lien avec le progrès technologique. Il s'avère

²⁹ ECALLE, F. « Maîtriser les finances publiques ! Pourquoi, comment ? », Édition Economica, 2005, P.36.

extrêmement ardu de comparer le bien être entre deux générations dans la mesure où les besoins évoluent considérablement d'une génération à une autre en lien avec l'évolution naturelle de la société et l'accumulation des acquis socio-économiques³⁰

De même, le risque d'inéquité est expliqué par l'argument de l'incohérence temporelle développé en 1977 par Kydland et Prescott. Cet argument s'inscrit dans le courant de l'école des anticipations rationnelles et repose sur l'idée selon laquelle des décisions optimales en fonction d'une situation à un moment donné ne constituent pas une politique optimale dans une perspective de long terme.

Aussi, Le problème de l'inéquité intergénérationnelle est expliqué par le « court termisme ».

Le court-termisme résulte d'une distorsion dans le processus de prise de décision, au détriment du point de vue du futur. Plusieurs explications sont proposées et elles se recoupent en partie. Selon un premier type d'explications, le court-termisme des décideurs politiques serait le reflet du court-termisme des citoyens, qui sont également électeurs, contribuables et bénéficiaires de la production des biens publics. Une explication de ce type met le court-termisme sur le compte d'une volonté d'exploiter les générations futures, dans la mesure où ce sont elles qui remboursent les emprunts contractés pour financer les dépenses décidées par les générations actuelles. C'est ainsi que Cukierman et Meltzer (1989), à partir de l'utilisation d'un modèle à générations imbriquées, expliquent le biais pour le déficit par l'influence électorale des individus, qui souhaitent un transfert de ressources des générations futures vers les générations présentes³¹.

Il apparaît que la dette est un fardeau pour les générations futures, surtout lorsqu'elle finance des dépenses courantes et que son remboursement ne s'effectue pas, entièrement, sur la période afférente à la durée de vie du service public financé par emprunt.

Bref, il n'est pas normal que nous laissions à nos enfants le fardeau d'une dette à laquelle ils n'ont pas contribué, car ils doivent la rembourser sans pour autant bénéficier de ses effets positifs.

De ce fait, l'argument de l'équité intergénérationnelle plaide en faveur de la

³⁰ LAHLOU, K. « Analyse des interactions entre la politique budgétaire et la politique monétaire au Maroc », thèse de doctorat en sciences économiques, FSJES de Rabat Agdal, 2014, PP. 21 et 22.

³¹ SCHWENGLER, B. « Les règles budgétaires, un frein à l'endettement ? », 2014, P.4.

réglementation de la dette.

En relisant Honoré de Balzac, on redécouvre une formule tirée de la peau de chagrin selon laquelle « pour un homme généreux une dette est l'enfer ». À la réflexion, on s'aperçoit que la dette publique est un enfer fiscal pour un État généreux. Les emprunts d'aujourd'hui ne sont-ils pas les impôts de demain ? La première préconisation politique pourrait être l'action de «réglementer » la dette publique pour éviter cette issue fatale pour les générations des contribuables à venir.³²

2.1.2. Risques politiques

Au niveau de ces risques, on va traiter le risque de conflit de répartition, le risque de politisation de la dette et celui d'illusion budgétaire.

2.1.2.1. Risque de conflit de répartition

L'accumulation de déficits conséquents peut aussi provenir de conflits stratégiques entre des partis politiques ou des groupes sociaux disposant d'un pouvoir décisionnel au même mandat. Dans ce cadre de réflexion, Alessina et Drazen (1991) proposent un modèle décrivant le concept de « guerre d'usure » à l'origine des retards que connaît généralement l'adoption des politiques de rigueur. Le modèle assume qu'un choc budgétaire permanent favorise l'émergence d'un déficit pouvant menacer la viabilité des finances publiques. Ainsi et en guise de réaction, le gouvernement devrait augmenter les taxes afin d'accroître les recettes fiscales et résorber le déficit. Cependant, les négociations entre les différents groupes sociaux s'attellant à défendre les intérêts de la catégorie socioprofessionnelle qu'ils représentent, retardent significativement l'adoption des mesures de rééquilibrage budgétaire. Dans certains cas, les négociations peuvent aboutir à l'adoption de politiques inefficaces vu que le déficit est totalement financé par endettement extérieur, seigneurage ou hausse excessive de certaines taxes qui concernent une catégorie socioprofessionnelle peu influente dans les élections.³³

Si une augmentation des taxes devient délicate, des négociations s'effectuent au sujet du

³² BAUDU, A. « Réglementer ou mutualiser la dette publique », revue Gestion & Finances Publiques n°2/2018, Mars- Avril 2018, P.13.

³³ LAHLOU, K. op. cit. PP. 24 et 25.

partage des efforts de la politique de stabilisation, ce qui nécessite beaucoup de temps. La durée de ce statuquo peut considérablement croître si, d'un côté, les mesures proposées sont inévitables puisqu'une catégorie sociale devrait faire plus d'efforts que les autres et, d'un autre côté, si les protagonistes ignorent les coûts supplémentaires qu'engendrent les retards en matière de plan de rééquilibrage. D'où la nécessité de substituer les gouvernements de coalition qui ont tendance à accuser des retards en matière d'ajustement budgétaire, par des gouvernements formés par un nombre réduit de représentations politiques.

2.1.2.2. Risque de politisation de la dette

L'emprunt constitue un fardeau pour les générations futures en réduisant leur marge de manœuvre. L'emprunt d'aujourd'hui absorbe les recettes fiscales de demain.

Le gouvernement en exercice qui cherche à se faire réélire, peut façonner les conditions de travail de son successeur et ce, à travers les dettes contractées qui peuvent obliger ce dernier à rééquilibrer les finances publiques en adoptant une politique budgétaire restrictive.

Il s'agit ici du recours d'un parti au « biais par le déficit » pour influencer les choix de dépenses de son successeur. Le parti en exercice augmente fortement les dépenses afférentes aux préférences de ses électeurs en les finançant par emprunt afin d'empêcher son successeur à opter par la même logique.

2.1.2.3. Risque d'illusion budgétaire

L'illusion budgétaire est un concept qui met la lumière sur le comportement des électeurs dont les choix électoraux ne prennent pas en considération le respect de la contrainte inter-temporelle du gouvernement (Alessina et Perotti, 1994). En effet, lorsqu'un gouvernement élabore un programme de dépenses excessives, les électeurs surestiment les externalités positives de celui-ci en termes de croissance et de transferts sociaux mais sous-estiment les répercussions sur leur pouvoir d'achat d'une éventuelle hausse des impôts. Ainsi, les politiciens opportunistes souhaitant se faire réélire, tirent avantage de cette confusion en creusant significativement le déficit budgétaire pour convaincre une large fraction de l'opinion publique (Buchanan, 1997)³⁴

En outre, l'idée Keynésienne d'utilisation de la dette comme instrument de

³⁴ BUCHANAN, J. « Albert Breton, compétitive gouvernements : An economic theory of politics and public finance », in public choice, springer, p. 523-524, 1997 ; cité par K. LAHLOU, op. cit. P.21.

rééquilibrage économique se heurte à des problèmes d'asymétrie dans la mise en œuvre vu que les politiques s'engagent à créer des déficits budgétaires ou diminuer des impôts lors d'une contraction du cycle de l'activité économique, mais en période de bonne conjoncture, ne s'engagent pas à créer des surplus en diminuant les dépenses ou en augmentant les impôts.

2.1.3. Risque d'illusion fiscale

Le concept d'illusion fiscale peut se définir dans sa version la plus simple comme l'écart, volontairement caché par les autorités publiques, entre le coût et l'effet d'une action étatique. Il est très dommageable pour une société que ce concept soit méconnu du citoyen-contribuable. Toutefois, cette méconnaissance s'explique car elle est volontairement entretenue par les dirigeants politiques³⁵.

Il s'agit ici d'une illusion qui empêche le citoyen de remettre en question la pertinence de l'impôt augmenté par les pouvoirs publics et l'emploi qui en est fait.

2.1.4. Risque de déresponsabilisation des citoyens

Selon l'école du Public Choice, les comportements des individus sont différents vis-à-vis d'un emprunt privé et d'un emprunt public. Dans le premier cas, l'emprunteur contracte une responsabilité personnelle face à sa dette. S'il quitte son domicile, ses créanciers le poursuivront et s'il décède, ses héritiers pourraient devoir payer ses dettes alors que dans le cas d'un emprunt public, c'est toute la collectivité qui est censée être responsable face à cette dette. Cette responsabilité n'est cependant pas réellement partagée par toute la collectivité eu égard que ces membres ne possèdent pas une part individuelle de responsabilité vis-à-vis des créanciers.

³⁵ FONTAN, S. « L'Illusion fiscale comme grille de lecture du déficit public » [En ligne] <http://www.economiematin.fr/news-economie-depenses-publiques-impots-illusion-fiscale-france> page consultée le 17/10/2018.

La déresponsabilisation des citoyens contribuables envers l'endettement provoque l'illusion que l'emprunt est moins coûteux que l'impôt.

Par ailleurs, les décideurs peuvent contracter un emprunt irrationnel s'ils savent bien que les citoyens sont moins prudents et moins précautionneux face à l'emprunt public.

2.1.5. Effet d'éviction et effet boule de neige

Le déficit public pénalise l'investissement par deux mécanismes: l'un appelé l'effet d'éviction et l'autre l'effet boule de neige.

2.1.5.1. L'Effet d'Eviction

L'effet d'éviction est le mécanisme par lequel la dépense publique évince la dépense privée.

Le méfait essentiel de l'excès de l'endettement est la réduction de la dépense privée (en particulier l'investissement), conséquence de la hausse des taux d'intérêt.

Un endettement excessif contribue à l'éviction de la dépense privée. En effet les politiques de relance par le déficit budgétaire engendrent des effets pervers qui peuvent largement compenser les effets positifs attendus. Autrement dit, les dépenses publiques financées par un déficit budgétaire évincent la demande privée. Deux arguments justifient la défaillance de la politique budgétaire expansionniste : « d'une part, les déficits budgétaires sont sans effet sur l'activité économique (théorème d'équivalence de Ricardo-Barro), d'autre part, les déficits budgétaires gênent le dynamisme du secteur privé (les effets d'éviction)³⁶.

En effet, l'existence d'un effet d'éviction est tributaire de l'absence d'une expansion monétaire (stabilité de la quantité de monnaie) pour que le transfert monétaire du secteur privé au secteur public provoque une diminution des encaisses monétaires du secteur privé.

Par ailleurs, Il importe de signaler que pour étudier les effets d'éviction, il faut distinguer entre éviction réelle et éviction financière.

« Les théories des anticipations rationnelles avancent que la politique des déficits budgétaires est inefficace car elle provoque une éviction réelle des dépenses privées. En effet :

-Si le déficit est financé par la création monétaire, les agents privés vont anticiper une

³⁶ EL HIRI, A. « Financement du déficit budgétaire et éviction financière au Maroc, » mémoire de DESA, FSJES Fès, 1999.P.29.

inflation ultérieure (ou une aggravation de celle déjà existante) et vont augmenter leur épargne aux dépens de la consommation immédiate afin de préserver leurs encaisses réelles ;

-Si le déficit est financé par emprunt, les agents privés y voient une augmentation future des impôts et augmentent leur épargne en conséquence.... »³⁷

Il est évident donc que toute augmentation des dépenses publiques est compensée par une diminution de dépenses privées.

L'éviction financière désigne que le déficit public financé par emprunt provoque une augmentation du taux d'intérêt. L'emprunt public qui sert à financer le déficit exerce un effet indirect sur les investissements par le biais du taux d'intérêt, une fraction de l'investissement privé risque ainsi d'être évincée.

Par ailleurs, il serait intéressant d'analyser l'éviction financière dans le cas d'une économie ouverte où il y a liberté des mouvements de capitaux avec l'extérieur.

Ainsi les investissements privés qui se trouvent évincés du marché de capitaux national, en raison de l'augmentation du taux d'intérêt, peuvent chercher des fonds à l'extérieur sur les marchés de capitaux internationaux.

Dans le cas de taux de changes fixes, l'entrée de capitaux fera augmenter la masse monétaire et le problème de l'éviction de la demande privée ne se pose pas.

Dans le cas de taux de changes flottants, cette entrée de capitaux risque de provoquer une appréciation du taux de change ce qui nuira à la compétitivité des exportations et évincera une partie de la demande extérieure (éviction par le taux de change). Ainsi, l'entrée de capitaux est largement contrebalancée par le déficit commercial³⁸.

2.1.5.2. L'Effet Boule de Neige

On peut résumer ce risque qui est très connu comme suit :

Le montant des déficits accroît les besoins de financement par l'emprunt, ce qui augmente les charges de la dette qui accroissent à leur tour les déficits et ainsi s'enclenche le processus cumulatif de l'augmentation des charges de la dette.

³⁷Ibid, P.30

³⁸Ibid, P.31

Si l'emprunt est important, les intérêts à payer seront conséquents, ce qui oblige l'Etat de recourir au déficit et emprunter pour payer ces intérêts sous n'importe quelles conditions.

Pour François Ecalle³⁹, ce serait une erreur de croire qu'un tel risque n'existe pas. « Le risque ultime est la perte de confiance des prêteurs sur la capacité de rembourser des emprunteurs. Dans ce cas de figure, les créanciers répugnent à continuer à prêter leur argent ou alors ils demandent une rémunération prohibitive ». Cet enchaînement fatal est connu mais semble devoir rester virtuel. « Le simple fait de devoir réemprunter rien que pour payer une partie des intérêts expose le débiteur à ce risque. Toute difficulté tient au fait que personne n'est capable de dire quand ce risque peut survenir, Ni comment ». ⁴⁰

Le processus d'explosion de la dette publique conduit à une augmentation exponentielle du ratio dette/PIB et donc à un effet boule de neige qui est une variation autonome de la dette indépendamment des mesures prises par les pouvoirs publics, résultant de l'écart positif entre le taux d'intérêt moyen de la dette et le taux de croissance du PIB nominal.

2.1.6. Impact des déficits publics sur les variables macro-économiques

A ce niveau, on va essayer de présenter l'impact des déficits publics sur les variables macro-économiques fondamentales, notamment l'inflation, le taux d'intérêt réel, et les variables du secteur externe.

2.1.6.1. Impact des déficits publics sur l'inflation et le taux d'intérêt

L'inflation est une hausse du niveau général des prix. Elle correspond à une perte de valeur de la monnaie et provoque une dissociation entre la valeur nominale et la valeur réelle de la dette. Ainsi, la dette continue d'exister à sa valeur nominale mais sa valeur réelle diminue.

Il importe de signaler que la relation entre le déficit public et le taux d'inflation est une relation à long terme. Lorsque le taux d'inflation a une tendance vers la baisse, le financement monétaire des déficits publics réagit positivement à cette variation ; et plus l'intensité de l'inflation s'aggrave, plus les déficits publics deviennent plus graves.

Ainsi, les relations, à long terme, estimées, donnant lieu à une courbe de type Laffer,

³⁹ Enseignant d'économie et expert des finances publiques.

⁴⁰ PLASSART, P. « le niveau d'endettement de la France est-il alarmant ? », revue problèmes économiques n° 2992, Mars 2010, P.14.

révèlent que les gains escomptés de la monétisation des déficits publics sont minimes en comparaison avec les niveaux d'inflation exigés, donc à long terme l'association entre le financement monétaire des déficits publics et l'inflation est inévitable⁴¹.

En outre, Les arguments keynésiens en faveur du déficit budgétaire avaient fait l'objet de plusieurs critiques, spécialement par les monétaristes. Ces derniers stipulent d'un côté que le déficit budgétaire ou les politiques budgétaires expansionnistes n'ont aucun effet expansionniste et, de l'autre côté que le financement monétaire des déficits budgétaires serait source principale d'inflation⁴².

S'agit-il de la problématique liée à l'impact des déficits publics sur le taux d'intérêt réel, les déficits publics engendrent une raréfaction de l'épargne qui provoque une augmentation des taux d'intérêts réels.

Aussi, la répression financière est intimement liée à l'accumulation et à la persistance des déficits publics.

2.1.6.2. Impact des Déficit Publics sur les Variables du Secteur Externe

Une dette en devises rend la politique monétaire et la politique de changes plus rigides et moins stabilisateurs.

La relation entre le déficit public et les déficits externes a fait l'objet d'une abondante littérature théorique et empirique. On parle de déficits jumelés pour désigner cette relation qui explique que le déficit public cause le déficit externe.

Les estimations économétriques, pour le cas du Maroc, révèlent qu'il existe un lien positif et statistiquement très significatif entre le solde budgétaire et le solde externe. Ce lien positif est partout confirmé quelle que soit la mesure adoptée pour mesurer le déséquilibre externe. Les tests indiquent, cependant, que la causalité entre les deux soldes est bidirectionnelle, suggérant que l'accumulation des déficits budgétaires affecte l'épargne nationale agrégée et donc les soldes externes eux-mêmes et que les fluctuations des recettes

⁴¹ MANSOURI, B. « Soutenabilité, déterminants et impacts des déficits », Revue de la Trésorerie Générale du Royaume «ALKHAZINA » N° 4 Octobre 2004. P.24

⁴² NICOLA, A. « The foundations of Economic Policy : Values and Techniques» P.341 ; cité par AIT BASSOU M. “ La dette publique et ses limites”, mémoire de DESA en sciences économiques, FSJES Rabat Agdal, 2002.P.12.

extérieures et la limitation des importations affectent les soldes budgétaires⁴³.

Les soldes budgétaires agissent, donc, positivement sur les soldes externes. Ce résultat contredit évidemment les enseignements du théorème de l'équivalence Ricardienne qui prédit que les soldes budgétaires n'exercent aucune influence sur les soldes externes.

Les risques évoqués ci-dessus convergent vers le risque d'insoutenabilité de la politique budgétaire.

De ce qui précède, on peut affirmer qu'il est primordial de garantir la discipline budgétaire. Les règles budgétaires sont un moyen d'atteindre cet objectif et peuvent ancrer la politique économique dans des règles stables afin de la rendre prévisible et crédible.

2.2. Arguments en faveur des règles budgétaires

Une règle budgétaire est une contrainte légale (permanente ou ponctuelle) sur la politique budgétaire qui permet d'empêcher un déséquilibre durable entre les dépenses et les recettes de l'Etat. En évitant un déséquilibre structurel des finances publiques, elle permettrait ainsi de limiter le caractère pro-cyclique des politiques publiques et d'empêcher une croissance insoutenable de la dette publique. Ces règles, qui ont en général un caractère numérique, peuvent porter sur différents éléments des finances publiques : les dépenses ou les recettes de l'Etat, l'équilibre budgétaire, ou la dette publique. Il n'existe pas de formule unique pour tous les pays, mais en principe les règles budgétaires, de par la discipline qu'elles sont censées imposer, ont pour but de faciliter l'atteinte des objectifs budgétaires et, partant, les objectifs macroéconomiques.⁴⁴

C'est le développement de deux écoles de pensée, la nouvelle économie politique d'une part et l'école des anticipations rationnelles d'autre part, qui a fourni les outils intellectuels à l'origine des arguments théoriques en faveur des règles budgétaires.

Suite à l'augmentation des déficits publics dans plusieurs pays industrialisés à partir du milieu des années 70, deux arguments théoriques se sont évoqués pour justifier la mise en place des règles budgétaires. Il s'agit du « biais par le déficit » émanant de la nouvelle économie politique et de « l'incohérence temporelle » dont l'école des anticipations

⁴³ MANSOURI, B. Op.cit, P.24.

⁴⁴ AGENOR, P. R. « Règles budgétaires et soutenabilités des finances publiques », OCP Policy Center, 2015, PP. 5 et 6.

rationnelles est à son origine.

Ces deux notions sont évoquées précédemment, au niveau des arguments qui plaident en faveur de la discipline budgétaire, ce qui démontre l'étroite liaison des règles budgétaires avec la discipline budgétaire.

De ce fait, il est nécessaire de traiter les agrégats qui peuvent être concernés par les règles budgétaires.

2.2.1. Règles sur la dépense publique

Les règles portant sur la dépense visent l'instauration de contraintes ou plafonds de la dépense, exprimés soit en valeur absolue, soit en rythme de croissance du PIB, soit en pourcentage du PIB. La cible est en général définie pour une période allant de trois à cinq années.

Sous cet angle, certaines dépenses sont exclues du plafond. C'est le cas des dépenses d'intérêt en raison que l'État n'exerce pas d'influence sur le montant de ces dépenses à court terme. C'est également le cas, dans certains pays, des dépenses qui subissent l'influence de l'état de la conjoncture, par exemple les dépenses d'assurance chômage.

La conjugaison de ces règles avec des objectifs d'équilibre budgétaire ou de dette est en mesure de fournir un outil d'aide à la viabilité des finances publiques.

Les règles portant sur la dépense publique présentent plusieurs avantages :

- Elles évitent la complexité évoquée par les règles largement sensibles à la conjoncture ;

- Elles peuvent lutter efficacement contre les risques de déficit excessif et ce, à partir de ses sources.

- Elles sont faciles à assimiler, communiquer, analyser et contrôler.

Les règles de dépenses peuvent aider à maintenir une certaine discipline budgétaire tout en permettant le bon fonctionnement des stabilisateurs automatiques en cas de récession. Cette combinaison demeure envisageable à travers l'instauration d'une marge/flexibilité sur le plafond des dépenses budgétaires destinées à soutenir les politiques liées aux ralentissements de l'activité économique, ou bien en excluant les dépenses étroitement corrélées aux

évolutions conjoncturelles⁴⁵.

Finalement, via les règles portant sur la dépense publique, les gestionnaires sont tenus d'être responsables de ce qu'ils peuvent réellement contrôler contrairement aux règles sur les recettes qui demeurent dans une large mesure tributaire de la conjoncture économique.

2.2.2. Règles sur la recette publique

Les règles portant sur la recette sont nécessaires à la stimulation de la perception des recettes fiscales, à la fixation des plafonds ou des planchers sur les recettes budgétaires, au déclenchement d'alertes contre un alourdissement excessif des charges fiscales, à la mise en place de dispositions obligeant les décideurs politiques en cas de hausse de recettes à un volume dépassant les prévisions, à et affecter le surplus de recettes à la réduction de l'endettement public.

Il importe de souligner que ces règles ne peuvent fournir un dispositif qui permet de contenir l'évolution de la dette publique si aucune contrainte n'est imposée à la dépense, principale source d'accumulation de l'emprunt.

Aussi, il est difficile de déterminer des plafonds ou des planchers sur les recettes vu que le volume des recettes fiscales demeure grandement conditionné par les fluctuations du cycle économique.

2.2.3. Règles sur certains soldes

Les règles du solde budgétaire sont présentées comme une contrainte imposée au déficit sur un horizon temporel prédéfini. Elles fournissent ainsi aux responsables politiques un outil servant à contraindre les principaux déterminants de la dette publique par le biais d'une orientation opérationnelle clairement définie. Le solde budgétaire ciblé peut être spécifié comme un objectif d'écart entre les recettes publiques totales et les dépenses publiques totales, un niveau souhaité du solde budgétaire structurel (solde budgétaire corrigé des variations conjoncturelles) ou un objectif d'équilibre budgétaire au cours d'un cycle économique identifié. Le choix d'une cible à pourvoir renseigne dans une certaine mesure sur les objectifs visés par l'adoption de la règle budgétaire. En effet, les règles du solde budgétaire global sont très efficaces pour le maintien de la dette publique à un niveau constant. Tandis que les règles ayant pour cibles le solde budgétaire structurel ou l'équilibre

⁴⁵ LAHLOU, K. op.cit, P.35.

budgétaire sur un cycle économique déterminé sont reconnues pour leurs vertus d'amortisseurs des chocs déstabilisant l'évolution de l'activité économique⁴⁶.

Les principaux types de soldes concernés par les règles sont le solde nominal, le solde structurel (ou le solde primaire structurel) et le solde moyen calculé sur la durée du cycle.

2.2.3.1. Règles sur le solde nominal

Le solde nominal qui est la différence entre les recettes et les dépenses publiques sur une base annuelle est sensible à la conjoncture économique. En période de forte croissance, il tend à s'améliorer, tandis qu'en période de faible croissance, il se détériore. Une règle portant sur le solde nominal peut induire, en période de récession, des politiques budgétaires restrictives qui ont pour effet d'aggraver la récession. Une telle règle est en contradiction avec la politique keynésienne qui suppose des politiques contra-cycliques (politique de déficits en période de faible conjoncture et de recherche d'excédents en période de forte conjoncture).

La règle du traité de Maastricht de 1992, reprise dans le Pacte de stabilité et de croissance de 1997 et consistant à prohiber les déficits publics supérieurs à 3 % du PIB constitue une règle de ce type.

2.2.3.2. Règles sur le solde structurel ou le solde primaire structurel

Une règle portant sur le solde structurel permet de prendre en considération les effets sur le solde budgétaire des fluctuations de l'activité économique. Elle est basée sur la dissociation entre le solde structurel et le solde conjoncturel. Ce dernier est la partie du solde nominal qui subit l'influence du cycle économique. La cible porte sur le solde structurel.

En principe, avec une cible fixée à zéro (en cas de règle d'équilibre structurel), les déficits conjoncturels de la période basse du cycle économique sont compensés par les excédents conjoncturels d'un montant équivalent pendant la période haute du cycle économique. La règle permet par conséquent, en principe, d'avoir un équilibre budgétaire de longue période tout en évitant les politiques pro-cycliques⁴⁷.

Sous cet angle, il est nécessaire de préciser que l'avantage du solde primaire structurel c'est qu'il écarte l'évolution de la charge de la dette publique ; celle-ci ne devrait pas en effet

⁴⁶ Ibid, P.33.

⁴⁷ SCHWENGLER, B. « Les règles budgétaires, un frein à l'endettement ? », op.cit.p24.

être considérée comme un élément discrétionnaire puisqu'elle est liée aux des déficits passés. Ce solde est donc un meilleur indicateur de la politique budgétaire discrétionnaire.

Par ailleurs, l'utilisation des règles portant sur le solde structurel se heurte à une difficulté liée à sa détermination qui passe par le calcul du PIB potentiel d'une part et de la sensibilité budgétaire d'autre part.

2.2.3.3. Règles portant sur le solde moyen calculé sur la durée du cycle

A ce niveau, la contrainte budgétaire est définie pendant la période du cycle et non dans un cadre annuel et aucune règle n'est imposée aux déficits budgétaires pendant la période basse du cycle économique à condition que les excédents réalisés pendant la période haute du cycle puissent compenser les déficits afférents à la période basse.

Une règle portant sur le solde moyen calculé sur la durée du cycle est en vigueur en Suède. De telles règles présentent l'avantage de la souplesse. Leur principale faiblesse, cependant, réside dans un manque de précision. Le cycle économique est une notion théorique dont la durée et l'ampleur des fluctuations ne sont pas prévisibles. La mise en œuvre de ces règles présente le risque de faire peser la contrainte budgétaire principalement sur les années situées à la fin du cycle économique⁴⁸.

2.2.4. Les règles de la dette publique

Les règles en relief avec la dette publique ont pour cible un plafond de la dette publique. Ces règles présentent l'avantage de viser de façon directe un indicateur en relation avec le solde budgétaire et la soutenabilité des finances publiques.

Dans ce sens, Il est possible de fixer des seuils d'alerte qui sensibilisent les gestionnaires quant à la nécessité de prendre une action correctrice sur le solde, avant que le plafond de la dette ne soit atteint.

Le principal obstacle auquel se heurte la mise en place des règles de dette est le niveau optimal de la dette à pourvoir. Autrement dit, quel ratio d'endettement faut-il cibler en vue de garantir la soutenabilité de la dette publique tout en accompagnant l'activité économique dans son expansion ?

⁴⁸ AGENOR, P. R. op.cit, P.27.

Aux règles évoquées s'ajoutent d'autres comme :

- La règle de budget primaire : à titre d'exemple, en Belgique, le solde primaire devait être excédentaire pour réduire la dette ;

- La règle d'affectation des « dividendes de la croissance »: si la croissance économique est plus forte que prévu dans le projet de budget, alors les recettes fiscales supplémentaires non prévues (dividendes de la croissance) ne doivent pas servir à financer des dépenses publiques supplémentaires mais à réduire le déficit public. Aux Pays-Bas, ces « dividendes » ont été affectés soit à la réduction de la pression fiscale soit à la réduction de la dette publique (selon le niveau du déficit public).⁴⁹

3. Les arguments en faveur d'une politique budgétaire active

Pour les arguments en faveur de la politique budgétaire active, on va traiter la réfutation de la loi des débouchés, le multiplicateur comme fondement d'une politique budgétaire active et l'emprunt comme moyen de stabilisation de l'économie.

3.1. La réfutation de la loi des débouchés

La crise de 1929 constitue pour Keynes le résultat d'une insuffisance de débouchés et justifie l'incapacité de l'économie à s'autoréguler et donc l'importance de l'intervention de l'Etat via la politique budgétaire dans la sphère économique et ce, en raison de la fuite monétaire⁵⁰. Ces raisons constituent un affaiblissement pour l'économie puisqu'il s'agit d'encaisses oisives qui n'ont aucun effet d'entraînement sur l'économie ce qui met à mal la croyance selon laquelle l'offre crée sa propre demande. L'existence d'une thésaurisation rend possible, voir très probable, des déséquilibres entre l'offre et la demande.

Les raisons évoquées par Keynes pour la réfutation de la loi de Say (loi des débouchés) constituent des justificatifs en faveur d'une politique budgétaire active.

3.2. Le Multiplicateur Keynésien : fondement d'une politique budgétaire active

Le multiplicateur explique la présence d'un « levier » dans l'économie qui multiplie

⁴⁹ HUART, F. « Economie des finances publiques », édition Dunod, 2012, P.203.

⁵⁰ La monnaie n'est pas seulement demandée pour des motifs de transaction mais également pour des motifs de précaution en raison de l'incertitude pesant sur l'avenir et de spéculation pour être affectée à l'achat de titres lorsque des opportunités se présenteront.

l'effet d'un accroissement initial de l'investissement.

Par le biais du multiplicateur, les pouvoirs publics vont, à partir d'un supplément de dépenses d'investissement, relancer et stimuler cette demande effective insuffisante.

La découverte de cet effet constitue une information capitale pour les pouvoirs publics puisqu'elle apporte la preuve qu'une pénurie d'investissement privé déprimant la demande effective, pourra être compensée par les effets secondaires puissants d'un investissement réalisé par l'État⁵¹.

Dans ce sens, Keynes a précisé qu'à une époque de chômage rigoureux, des travaux publics, même d'une utilité douteuse, peuvent rapporter plusieurs fois ce qu'ils coûtent.

Pour les Keynésiens, Un déficit budgétaire justifié et maîtrisé peut être un facteur de relance économique, de lutte contre le chômage : stimulation de la demande et/ou de la consommation globale (infrastructures), qui par le biais de l'effet multiplicateur, sont capables de promouvoir une croissance durable. Dans cette approche, l'endettement public favorise la relance de la demande qui par son effet accélérateur, entraîne une augmentation plus que proportionnelle de l'investissement qui provoque à son tour une hausse de la production, permettant ainsi de créer les emplois et de lutter contre la pauvreté⁵².

3.3. L'emprunt comme moyen de stabilisation de l'économie

Selon Buchanan et Wagner (1978), le principal argument de relâchement de la discipline budgétaire consiste en la stabilisation de l'économie, fonction attribuée au secteur public par les keynésiens. L'État doit réduire les fluctuations économiques en agissant de manière anticyclique et discrétionnaire sur la demande effective. Il diminue ses dépenses et/ou augmente les impôts en période de surchauffe, créant ainsi des surplus. Inversement, il augmente ses dépenses et/ou diminue les impôts en période de récession, provoquant ainsi du déficit.

Le fait de recourir à l'emprunt pour relancer la demande effective signifie de facto l'abandon de la discipline budgétaire.

⁵¹ KOBEIS, A. « Les nouveaux enjeux de la dette publique : cas du Maroc », mémoire du cycle de formation en gestion administrative, Ecole Nationale Supérieure d'Administration, 2011, P.20.

⁵² Ibid, P.24.

A notre sens, les arguments en faveur d'une politique budgétaire ne sont pas convaincants surtout pour les pays en voie de développements, car le multiplicateur ne démultiplie pas l'effet d'un accroissement initial de l'investissement. En plus, ces pays ne diminuent pas les dépenses dans les périodes de surchauffe en raison des déficits sociaux énormes et de l'appétit à la dépense et n'augmentent pas les impôts dans ces périodes en raison de la pression fiscale excessive et l'influence des groupes de pression.

SECTION 2 : PROBLEMATIQUE DE DEFINITION ET D'EVALUATION DE LA SOUTENABILITE.

Lorsque la politique budgétaire n'est pas soutenable, elle paraît comme un signal aux prêteurs potentiels signifiant que l'Etat ne sera pas en mesure de rembourser sa dette à terme. La continuité d'une politique budgétaire non soutenable conduirait à hypothéquer l'avenir.

A cet effet, une définition précise de la notion de soutenabilité et une détermination de ses conditions sont nécessaires avant d'aborder un aperçu sur certains travaux y afférents.

1. La Notion de Soutenabilité

La notion de soutenabilité des finances publiques s'intéresse à la capacité d'un Etat de rester solvable, c'est-à-dire de conserver des marges de manœuvres budgétaires suffisantes pour honorer ses engagements.

La soutenabilité peut être définie comme la capacité d'un Etat de respecter sa contrainte budgétaire inter-temporelle à un horizon infini, c'est-à-dire à financer sa dette actuelle ainsi que l'ensemble de ses dépenses futures, tout en maintenant une politique inchangée, c'est donc sans recourir à des hausses d'impôts ou à des économies de dépenses⁵³.

Pour le FMI, la soutenabilité de la dette est la situation dans laquelle un pays a la capacité de financer le solde de la balance des opérations courantes et assurer les obligations du service de la dette sans faillir, sans solliciter un rééchelonnement, sans accumuler les arriérés et enfin sans compromettre sa croissance. La soutenabilité se définit ordinairement par le fait qu'à long terme, un rapport jugé pertinent entre la dette et un flux de ressources (recettes publiques, exportations, PNB,...) reste stable.

La soutenabilité de la dette d'un Etat renvoie à sa capacité d'assurer le service de la dette sans compromettre ses objectifs de développement à long terme, c'est-à-dire sans contribuer à la baisse du niveau de vie de la population. Sa dette est alors réputée soutenable,

⁵³Trésor-Eco, « La soutenabilité des finances publiques après la crise : quelle contribution de la réforme des retraites ? », Revue Trésor-éco n°91 du Juillet 2011, Juillet 2011.P 3.

si son encours est inférieur à la valeur actualisée des futurs excédents primaires.

A cet effet, plusieurs auteurs soulignent qu'une politique budgétaire est soutenable si elle assure, à terme, la solvabilité de l'Etat, c'est-à-dire si elle garantit que la dette ne croîtra pas dans des proportions excessives de sorte que l'Etat ne puisse plus assurer son remboursement. Cette définition admet des déséquilibres du solde budgétaire, mais à condition qu'ils ne soient pas systématiques, ou qu'ils soient compensés par des excédents futurs suffisants.

La dette publique d'un pays est soutenable si la politique budgétaire menée ne conduit pas à une accumulation exagérée de la dette publique, c'est-à-dire à un niveau de dette qui, sans changement majeur, ne pourrait pas être couvert par des surplus budgétaires futurs. Sous cet angle, le financement de la dette exclut le recours à un jeu de ponzi, dont l'Etat emprunte pour payer les intérêts et le principal de la dette arrivant à échéance.

Les économistes les appellent jeu à la Ponzi (Ponzi games) du nom d'un escroc actif à Boston dans les années 1920, qui promettait aux épargnants un rendement élevé, mais ne les payait qu'avec le flux d'épargne collecté auprès de nouveaux investisseurs. Des Ponzi games à grande échelle ont été lancés en Russie et en Albanie dans les années 1990. Évidemment, la fin de l'histoire est toujours la même. Pour éviter une situation similaire à ces "ou chaînes spéculatives dont le principe repose sur l'absence de condition terminale de solvabilité, la condition de non-jeu à la Ponzi stipule que les intérêts de la dette ne soient pas systématiquement payés par endettement nouveau⁵⁴.

Schick (2005) définit la soutenabilité budgétaire notamment à travers trois composantes qui sont la solvabilité de l'Etat, une croissance économique stable et la stabilité des impôts.

La stabilité des impôts permet de financer les programmes d'investissement sans modifier la charge fiscale pesant sur les citoyens. De ce fait, la soutenabilité implique la nécessité d'introduire une contrainte relative aux taux d'impositions qui ne doivent pas excéder une valeur praticable supportée par la société et non préjudiciable à la croissance à long terme (Hénin, 1997).⁵⁵

⁵⁴ REBAI, A. « Analyse dynamique de la soutenabilité de la dette publique », Editions universitaires européennes, 2015, PP. 18 et 19.

La solvabilité désigne la capacité du gouvernement à s'acquitter de ses obligations financières. En effet, lorsqu'un Etat s'endette, celui-ci s'engage implicitement à générer un surplus futur à même de permettre le remboursement de ses dettes. Dans le cas contraire, les agents économiques deviennent sceptiques quant à la capacité du gouvernement à faire face à ses engagements futurs et, par conséquent, sa politique budgétaire ne peut être poursuivie indéfiniment impliquant ainsi des réajustements.

La solvabilité caractérise la situation d'un Etat qui est capable de faire face à ses engagements, c'est-à-dire dont la contrainte budgétaire inter-temporelle est respectée (capacité d'annuler la dette à terme en respectant les échéances), y compris en recourant à des ajustements budgétaires lorsque cela s'avère nécessaire. En revanche, la soutenabilité correspond à la situation d'un pays dont la solvabilité est assurée sans qu'il ait particulièrement besoin d'ajuster sa politique budgétaire dans le temps.

Aussi, la dette publique d'un Etat n'est soutenable que s'il est solvable. En revanche, l'Etat peut rester solvable alors que sa dette est insoutenable.

En théorie, l'Etat est solvable si la valeur actualisée de la dette publique tend, au cours du temps, vers zéro. Si c'est le cas, à tout instant, la dette peut être remboursée grâce à la somme actualisée des excédents budgétaires futurs, ce qui exprime bien la notion de solvabilité.

Le critère de solvabilité peut être défini, théoriquement, comme la capacité d'un pays à honorer entièrement sa dette.

Or, il faut manier avec quelques précautions ce concept de solvabilité. Tout d'abord, l'Etat n'a uniquement pas de la dette, mais aussi des avoirs: participations dans des entreprises, prêts...la dette nette qui représente la dette brute diminuée des avoirs de l'Etat est plus appropriée pour l'analyse de la solvabilité⁵⁶.

Aussi, l'analyse de la solvabilité d'un Etat est différente de celle relative à une entité privée où il est possible de liquider tous les actifs détenus dans le cadre d'une procédure de

⁵⁵ HENIN, P-Y., « Soutenabilité des déficits et ajustements budgétaires », In Revue économique, volume 48 n°3, PP. 371-395, 1997 in K. LAHLOU, « Analyse des interactions entre la politique budgétaire et la politique monétaire au Maroc », op.cit, P. 26.

⁵⁶ ELMAHJOUR, H. « Déficit budgétaire et croissance économique au Maroc : une étude quantitative », mémoire de DESA, FSJES Rabat-Agdal 2008, P.19.

faillite ou liquidation judiciaire. L'absence de telles procédures pour un Etat repose sur le principe de son intangibilité et sur la règle d'insaisissabilité des avoirs publics⁵⁷.

La liquidité est une notion de court terme qui signifie que les actifs immédiatement disponibles pour un pays sont suffisants pour couvrir le service de la dette arrivant à échéance.

L'analyse de la liquidité apparaît pertinente pour les pays en voie de développement notamment le Maroc en raison de l'accumulation excessive de la dette.

Comme les crises de dette souveraine des pays émergents ont illustré, il est difficile ex ante de distinguer les situations d'insolvabilité des pures crises de liquidité. La perception des investisseurs apparaît ici comme une variable essentielle qui détermine le moment de la crise. En effet, les crises de dette sont déclenchées par une crise de liquidité, en général à l'occasion de difficultés de refinancement de la dette sur les marchés internationaux⁵⁸.

Si on veut tenter à proposer une définition de synthèse de la soutenabilité budgétaire, on peut dire qu'elle passe par la maîtrise de la dette, tout en maintenant une politique inchangée et dans une perspective de développement du bien être de la population.

Par ailleurs, la crise économique mondiale et la crise de dette souveraine posent la question des déterminants de la soutenabilité des finances publiques. Sur la base de quels critères juge-t-on qu'une dette publique est excessive ? Peut-elle être à la fois élevée et soutenable ? A quel moment la réduction du déficit budgétaire doit-elle devenir une priorité ?

Les principaux déterminants de l'évolution du ratio d'endettement (dette/PIB) sont le taux d'intérêt et le taux de croissance.

Les déterminants de la soutenabilité des finances publiques ne doivent pas se limiter à l'analyse de la situation financière des administrations publiques. Il faut ajouter au niveau de l'analyse la situation du secteur privé et ce pour appréhender la situation financière de tout le pays.

Dans ce sens, la soutenabilité des finances publiques ne peut toutefois se résumer à la

⁵⁷ BACHELLERIE, A. et COUILLAUT, B. « Soutenabilité de la dette publique et crise des pays émergents : présentation des concepts et des instruments de diagnostic », Revue de la stabilité financière n° 6 du Juin 2005. P75.

⁵⁸ Idem, P.76.

situation financière des administrations : celle des agents privés joue aussi un rôle important qui est sous-estimé dans la période précédant la dernière crise économique. La dette publique apparaît dans ce cadre non plus comme une solution de facilité mais comme un choix politique particulier. Il est enfin nécessaire de se placer d'un point de vue dynamique et de prendre en considération un horizon temporel plus long, ce qui conduit à regarder notamment les dépenses publiques futures, sur la base des projections démographiques. Il reste toutefois impossible de définir un niveau objectif de dette soutenable⁵⁹.

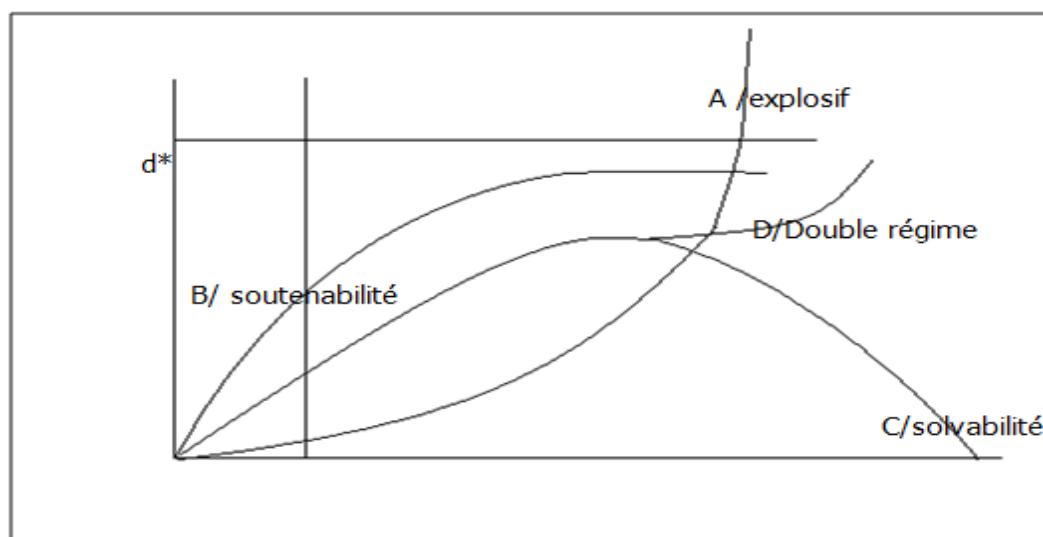
Par ailleurs, les cas possibles de soutenabilité ou non peuvent se résumer comme suit :

- Si le taux d'intérêt (i) est $<$ au taux de croissance de l'économie (q) : pas de problème, la croissance du PIB permet à elle seule le financement du service de la dette.

- Au cas contraire, la politique gouvernementale n'est pas soutenable et doit nécessairement opérer des ajustements budgétaires afin de permettre un retour à une situation soutenable.

Le graphique ci-après, indique les différentes dynamiques possibles du ratio d'endettement.

Graphique 1: Dynamiques possibles du taux d'endettement



Source : A. EL ANSARY⁶⁰

⁵⁹ BRAND, T. « Les déterminants de la soutenabilité des finances publiques », cahiers français n° 359 du Novembre-Décembre 2010, P.22.

⁶⁰ EL ANSARY, A. « Evaluation de la soutenabilité de la politique budgétaire Marocaine », mémoire pour l'accès au grade d'ingénieur en chef, DEPF, 2009, P.17.

- La trajectoire A est explosive : la croissance du ratio est illimitée, ce qui ne peut que se traduire, à terme, par un défaut de paiement.

- La trajectoire B traduit un endettement soutenable : le ratio se stabilise autour d'une valeur finie d^* .

- La trajectoire C correspond à la définition de la solvabilité : la totalité du stock de la dette sera remboursée à l'horizon T.

- La trajectoire D traduit un double régime : le ratio se stabilise autour d'une valeur finie avant d'adopter une trajectoire explosive.

2. La contrainte budgétaire inter-temporelle de l'Etat

Comme tout agent économique, l'État et, plus généralement, les administrations publiques, sont confrontés à une contrainte budgétaire inter-temporelle : les déficits publics d'aujourd'hui donnent lieu à un endettement, et donc à des charges de la dette supplémentaires à l'avenir, qu'il faudra financer tôt ou tard par des excédents budgétaires. Ainsi, dans le long terme, le respect de la contrainte budgétaire de l'État, qui est une contrainte de financement, impose un ajustement des recettes et des dépenses publiques.⁶¹

Dans ce cadre, Il est à noter que le premier concept d'une politique budgétaire soutenable est dû aux travaux de Domar et Harrod. En effet, Domar souligne une condition fondamentale de la soutenabilité de la dette : « elle sera maintenue si le taux de croissance réel du PIB est plus grand que le taux d'intérêt réel ».

En absence de financement monétaire et arriérés de paiement des intérêts, le déficit budgétaire est égal à la différence entre les recettes totales R_t et les dépenses totales (la somme des dépenses primaires G_t et la charge de la dette rD_{t-1}), ou bien à la somme du déficit primaire ($G_t - R_t$) et la charge de la dette (rD_{t-1}). Cette somme correspond à la variation de la dette (ΔD_t), d'où la formule suivante :

$$\Delta D_t = D_t - D_{t-1} = G_t - R_t + rD_{t-1} = rD_{t-1} - \text{SBP}$$

Avec D : la valeur du stock de la dette, et SBP : le solde budgétaire primaire.

Exprimée en % du PIB, cette relation devient : $d_t - d_{t-1} = \frac{r-\theta}{1+\theta} d_{t-1} - \text{sbp}_t$, avec θ est le taux

⁶¹ HUART, F. op.cit. P.225.

de croissance du PIB nominal et les lettres en minuscules sont les mêmes variables exprimées en pourcentage du PIB. Il ressort de cette équation que l'augmentation de la dette bénéficie de la croissance économique nominale qui vient réduire le poids de la dette passée (et donc le service de la dette). Elle montre également que la stabilisation de la dette publique en % du PIB exige de dégager un excédent primaire, à moins que la croissance nominale n'excède le taux apparent de la dette publique, auquel cas on peut se permettre un solde primaire négatif. Dans le cas où le taux d'intérêt est supérieur au taux de croissance économique, la stabilité du ratio d'endettement nécessite un excédent primaire positif⁶².

3. Esquisse sur certains travaux afférents à la soutenabilité budgétaire

HAMILTON et FLAVIN sont parmi les premiers à tester empiriquement le respect de la contrainte inter-temporelle de l'État en appliquant des tests de racine unitaire de DICKEY-FULLER et des tests de FLOODGARBER généralisés de stationnarité et en utilisant le taux d'intérêt réel r_t , comme facteur d'actualisation de la dette et du surplus primaire du gouvernement américain. L'idée de base est d'étudier, en termes de stationnarité bi-variée, la dynamique jointe de la dette et du solde budgétaire. La dette est soutenable lorsque ces deux variables sont conjointement stationnaires. Ils ont montré grâce à cette méthodologie que le solde budgétaire des Etats-Unis de 1960 à 1984 est soutenable à long terme malgré les déficits budgétaires récurrents⁶³.

Les résultats de HAMILTON et FLAVIN étaient contestés par KREMERS⁶⁴(1988) en montrant que leur régression manquait de retards nécessaires pour l'élimination de l'auto-corrélation des résidus.

Les troisièmes et quatrièmes études empiriques de la soutenabilité ont été effectuées par TREHAN et WALSH⁶⁵. Ils ont introduit à la méthode de HAMILTON et FLAVIN des tests

⁶²EL ANSARY, A. Op. cit, P.18.

⁶³REBAI, A. Op.cit, P.40.

⁶⁴KREMERS, J. (1988), Long run limits on the US Federal debt economics, letters 28; cité dans REBAI, A. op.cit, P.41

⁶⁵TREHAN B., WALSH C. (1988) Common Trends, the government's budget constraint and revenues smoothing, Journal of Economic Dynamics and Control; cité dans REBAI, A. Ibid.

de cointégration entre les séries de la dette et du solde primaire afférentes aux Etats-Unis de 1964 à 1984. La conclusion de ces tests est que la politique budgétaire américaine est non soutenable. Ces tests sont faits sous l'hypothèse que les taux d'intérêts réels sont constants. Ces deux économistes ont développé leur étude en 1991 en remplaçant le taux d'intérêt constant par le taux d'intérêt variable. Ce qui leur a permis de conclure quant à la soutenabilité de la politique budgétaire américaine.

WILCOX⁶⁶ (1989) a repris la méthode de HAMILTON et FLAVIN en utilisant, pour la même période, le taux constant comme taux d'actualisation. Son test a fini par une conclusion différente à celle donnée par HAMILTON et FLAVIN à savoir la non soutenabilité de la dette américaine.

HAKKIO et RUSH⁶⁷ (1991) ont affirmé qu'une condition de cointégration entre les recettes et les dépenses totales est suffisante pour la soutenabilité car, cette relation de cointégration désigne l'existence d'une combinaison linéaire stationnaire entre les recettes et les dépenses et donc une relation de long terme entre ces deux variables.

AHMED ET ROGERS (1995) ont observé la contrainte budgétaire en différence première et sont parvenus au résultat que la soutenabilité suppose l'existence d'une relation de cointégration entre les dépenses primaires, les intérêts et les recettes totales, avec un vecteur de cointégration $(1 \ -1 \ -1)$, ce qui est équivalent à la stationnarité de la dette en différence première. En appliquant cette méthode au cas américain entre 1972 et 1992, ils ont conclu à la soutenabilité de la politique budgétaire.

QUINTOS⁶⁸ (1995) est le premier qui a profité des travaux de HAKKIO et RUSH. Il a parlé de soutenabilité forte lorsque le coefficient de cointégration entre les recettes et les dépenses totales est unitaire. Dans ce cas, la différence entre les recettes et les dépenses est stationnaire et la condition de transversalité est respectée. Par contre, si ce coefficient est compris entre 0 et 1, il s'agit d'une soutenabilité faible. Dans ce cas, la série des déficits n'est plus nécessairement stationnaire, cependant, la condition de transversalité reste vérifiée.

⁶⁶WILCOX D. (1989) The sustainability of government deficits: implications of the present value constraint, *Journal of Money, Credit and Banking*, vol.21, n°2, pp291-306; cité dans REBAI, A. Ibid, P.42.

⁶⁷HAKKIO G. RUSH M. (1991) Is the budget deficit too large? *Economic Inquiry*, vol.25, n°3, PP.429-445 ;cité dans REBAI, A. Ibid, P.42.

⁶⁸QUINTOS C.E. (1995), Sustainability of the deficit process with structural shift, *Journal of Business and Economy Statistics*, Vol 13, pp. 409-417; cité dans REBAI, A. Ibid, P.42.

Les travaux de HAKKIO ET RUSH (1991) et de QUINTOS (1995) ont été largement critiqués respectivement par WICKENS et UCTUM (1993) et par HENIN (1996). Ces auteurs s'opposent à l'idée que les tests de cointégration soient une généralisation plus flexible du test de stationnarité du solde global. Ils disent que le principal intérêt des tests de cointégration est de donner une estimation du coefficient de couverture des dépenses par les recettes. Dans son article « Soutenabilité des déficits et ajustements budgétaires » Pierre-Yves Henin (1996) affirme que : « ...la cointégration n'est ni nécessaire à la soutenabilité brute, ni suffisante à la soutenabilité nette. Son intérêt est donc essentiellement de fonder une estimation convergente du coefficient de couverture des dépenses par les recettes quand ces variables sont elles-mêmes non stationnaires. » . Il partage également avec WICKENS et UCTUM le fait que la stationnarité ne signifie pas une couverture directe des dépenses par les recettes, mais plutôt une couverture suffisante de la charge de la dette par le solde primaire. Par ailleurs, les notions de soutenabilité forte et faible sont également discutables dans la mesure où elles n'empêchent pas le ratio dette sur PIB d'atteindre des niveaux très élevés.

BOHN (1995) a proposé un test de cointégration différent des précédents. Sa stratégie consistait à tester la soutenabilité en étudiant la relation de cointégration entre le solde primaire et le stock de la dette.

SECTION 3 : NOTIONS ET METHODES DE MESURES DES PRINCIPAUX SOLDES

Pour arriver à une appréciation de la politique budgétaire via les soldes, il est nécessaire de traiter en plus du solde budgétaire d'autres soldes, notamment le solde primaire, le solde ordinaire et étudier le solde public selon l'approche comptable et l'approche théorique.

1. Les soldes du budget

Les principaux soldes du budget sont le solde primaire, le solde ordinaire et le solde budgétaire.

1.1. Le solde primaire

Le solde primaire désigne la situation budgétaire d'un Etat avant le paiement du service de la dette. C'est le solde budgétaire total duquel on déduit les charges d'intérêts de la dette publique directe. Ce solde est surtout utile pour les pays surendettés. Il permet d'identifier la part de leur déficit imputable aux charges de la dette publique.

Le solde primaire a pour objectif de faire apparaître la part prise par les charges d'intérêts de la dette publique dans les dépenses publiques totales. Il renseigne sur les causes de creusement de déficit budgétaire et, plus encore, des marges de manœuvres laissées à l'Etat lors de l'élaboration de leurs budgets.

1.2. Le solde ordinaire

Le solde ordinaire correspond à la différence entre les recettes ordinaires et les dépenses ordinaires du budget général de l'Etat. Il est appelé aussi solde courant.

Si les recettes ordinaires sont supérieures aux dépenses ordinaires, la différence représente un excédent ordinaire ou une épargne publique. Dans le cas inverse, la différence représente un déficit ordinaire.

L'exécution des recettes ordinaires et des dépenses ordinaires doit dégager normalement un solde ordinaire positif (une épargne budgétaire).

1.3. Le solde budgétaire

Le déficit budgétaire est défini généralement comme la différence entre les dépenses et les recettes de l'Etat. Il est souvent exprimé en pourcentage du PIB et ce, pour permettre une comparaison dans le temps et dans l'espace.

Selon PERETTI et WATEL (1997), « le déficit budgétaire constitue une sorte de ressource qui s'ajoute aux ressources fiscales et non fiscales de l'Etat ». L'Etat fera donc recours à l'emprunt pour financer son déficit budgétaire.

Le concept de déficit public connaît une grande fortune de nos jours en ce qu'il marque la rupture avec la conception classique de l'équilibre des finances publiques et du budget.

Donc, pour assurer l'équilibre du budget, les dépenses et les recettes de l'Etat doivent être égales, et c'est à partir de cet équilibre que s'apprécie la gestion saine ou non des finances publiques. Or, le déficit budgétaire signifie à l'heure actuelle non seulement des déséquilibres temporaires mais surtout que le budget lui-même est voté en déséquilibre⁶⁹.

Par ailleurs, plusieurs chercheurs marocains ont critiqué l'affichage des données sur le déficit budgétaire au Maroc qui a été marqué par une certaine hétérogénéité entre les deux approches fondamentales de mesure du déficit budgétaire : l'approche du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) et celle de Banque Almaghrib(BAM).

A partir de 1986, les statistiques des deux sources retrouvent une certaine homogénéité au niveau de leurs publications car BAM se base sur les statistiques élaborées par le Ministère de l'Economie et des Finances.

La différence qui existe, actuellement, entre la méthode d'évaluation du déficit budgétaire par le MEF et celle adoptée par BAM c'est que⁷⁰ ce dernier qui présente un détail relatif au financement bancaire et au financement non bancaire considère les recettes de privatisation comme un financement.

2. Le solde public selon l'approche comptable

Le déficit public selon l'approche comptable peut être appréhendé à travers deux optiques : selon l'optique de la comptabilité publique et selon celle de la comptabilité nationale.

⁶⁹ Revue de la banque populaire n° 4/1993 « les déficits publics » in M. BIHRI, « la dette publique de l'Etat et le problème du déficit budgétaire au Maroc », mémoire de DESA, FSJES Rabat Agdal 2006.

⁷⁰ D'après mon entretien avec El Mostapha BANNANI, Chef de la Division des Finances Publiques au niveau de la Direction du Trésor et des Finances Extérieures, à son bureau, le 28/02/2014.

2.1. Le déficit public selon l'optique de la comptabilité publique

Selon l'article 3 de la loi organique des finances de 2015, « la loi de finances de l'année prévoit, évalue, énonce et autorise, pour chaque année budgétaire, l'ensemble des ressources et des charges de l'Etat, par référence à la programmation budgétaire prévue à l'article 5 (La loi de finances de l'année est élaborée par référence à une programmation budgétaire triennale actualisée chaque année en vue de l'adapter à l'évolution de la conjoncture financière, économique et sociale du pays).

Le solde budgétaire estimé est l'écart entre les charges et les ressources prévisibles.

Après le vote de la loi de règlement qui constate l'exécution effective des opérations budgétaires en termes d'encaissements des recettes et d'ordonnancements des dépenses, un solde effectif en découle.

A cet effet, dans l'optique de la comptabilité publique, on peut distinguer entre le découvert prévisionnel de la loi des finances initiale et le solde issu de la loi de règlement.

La différence entre le solde estimé et le solde effectif peut être expliquée par une loi de finance rectificative, par les dispositions réglementaires prises au cours de l'année budgétaire (les reports de crédits et les annulations), ou encore le recouvrement partiel des recettes d'impôts et taxes prévus ainsi que la sous-consommation ou la surconsommation des crédits budgétaires autorisés.

Considérant que la loi de finance retrace seulement les opérations budgétaires de l'Etat, elle ne donne aucune idée sur les recettes et les dépenses des collectivités locales, des établissements publics et des organismes de sécurité sociale et sur les opérations financières entre l'Etat et les autres agents économiques.

Il est donc fondamentale d'opter pour une optique qui est plus large, notamment celle de la comptabilité nationale.

2.2. Le déficit public selon l'optique de la comptabilité nationale

L'objectif de l'adoption de la comptabilité nationale pour calculer le solde public est d'avoir une appréhension plus large de ce solde. C'est pour cette raison que les administrations publiques sont conçues comme un secteur institutionnel qui se compose de trois sous secteurs⁷¹:

- L'administration centrale (ou l'Etat central);
- Les administrations locales (ou collectivités locales);
- Les administrations de sécurité sociale.

Les opérations de ce secteur sont appréhendées dans les principaux comptes suivants:

- Le compte des opérations courantes,
- Le compte capital,
- Le compte financier.

Le tableau suivant retrace ces opérations.

Tableau 1: Tableau Ressources et Emplois des Administrations Publiques

Emplois	Ressources	Observations
A: dépenses courantes	B: Recettes courantes	A et B : compte des courantes
C: Formation brute de capital fixe	D: Amortissement de capital fixe	Le compte capital = (A-B) + C + D + E
F: Acquisition nette d'actifs financiers	E: Transferts nets en capital reçus	Compte financier = G - F
	G: Endettement net (emprunt brut moins remboursements)	

Source : BERTHIER (J-F).⁷²

⁷¹EL MATAOUI, B. « Politique de réduction du déficit budgétaire et croissance économique au Maroc », édition Repères et Perspectives. 2008. P.94

Le solde public selon l'approche comptable reste insuffisant si on veut analyser, minutieusement, l'impact de la politique budgétaire.

Le solde public selon l'approche théorique est donc nécessaire dans la mesure où il permet de décomposer le solde public en une composante délibérée et une autre conjoncturelle.

3. Le déficit public selon l'approche Théorique

Les concepts de soldes structurels et conjoncturels font référence, dans les années cinquante, aux travaux budgétaires de l'administration américaine. Ces deux soldes ont été traités par plusieurs institutions internationales ou multilatérales de différentes manières afin de répondre à un même objectif qui est de distinguer entre les deux composantes du déficit, celle structurelle et celle relevant des effets de la conjoncture.

Le solde conjoncturel (nommé aussi solde "passif" ou "subi" car il correspond à la partie du déficit global subie) est le solde qui résulte d'un écart de production (output GAP des anglo-saxons) lié à la divergence entre la production effective et la production potentielle, divergence imputable à l'impact des fluctuations économiques (ou de la conjoncture).

L'apport qui s'attache à l'identification de la partie conjoncturelle d'un solde budgétaire est, surtout, d'éliminer l'impact sur le solde d'un environnement conjoncturel exceptionnel, afin de déterminer les fondamentaux du solde budgétaire.

Le solde structurel est le solde ajusté de l'influence du cycle économique. Il s'agit de la part du solde public global qui ne résulte pas de l'évolution conjoncturelle, mais des actions discrétionnaires qualifiées de structurelles. Cette part du déficit global, ne se réduirait pas lors d'une expansion économique ; elle subsisterait en situation de plein emploi et correspond à la part du déficit total qui n'est pas subie, mais au contraire voulue et ne saurait donc disparaître qu'à la suite d'une action délibérée des pouvoirs publics.

Le solde structurel qui correspond à la différence entre le solde budgétaire effectif et le solde budgétaire conjoncturel est exprimé par la formule suivante :

⁷²BERTHIER, J-F. « Comment l'Etat tient ses comptes », Edition Dunod, Paris 1990 in ABID, H. « Les techniques de l'équilibre budgétaire face aux contraintes des déficits », mémoire de DES, FSJES Rabat, 2008, p. 26

$$SS = SE - Tt - Gt$$

Avec SS : solde structurel ; SE : solde effectif ; Tt : recettes publiques dues à la situation conjoncturelle et Gt: dépenses publiques additionnelles dues à la situation conjoncturelle.

La détermination du solde structurel et par la suite du solde conjoncturel s'effectue en plusieurs étapes⁷³ :

- La première phase est liée à la détermination du PIB potentiel. Ce dernier est le niveau maximum de production que l'économie peut effectuer sans accélérer les prix ou générer des déséquilibres sur les marchés des biens et services et d'emploi. Deux méthodes principales sont utilisées pour cette détermination, une méthode structurelle et une autre statistique.

- La méthode structurelle consiste à déterminer le PIB potentiel à partir de la quantité de facteurs de production (offre de travail et stock de capital) et de l'efficacité productive en utilisant une fonction de production du type de la fonction de Cobb-Douglas. Dans la pratique, ces grandeurs sont difficiles à mesurer, car elles ne sont pas directement observables. Leur évaluation repose sur des hypothèses. Par conséquent, les évaluations du PIB potentiel effectuées par les différentes organisations internationales (Commission européenne, Fonds monétaire international, OCDE) diffèrent l'une de l'autre.

- La méthode statistique repose sur le postulat selon lequel, en longue période, le PIB effectif gravite autour du PIB potentiel. Le PIB potentiel est déterminé dans ce cas sur la base de la tendance des PIB effectifs des différentes années.

- La seconde phase consiste à déterminer l'écart de production (output gap) entre le PIB potentiel et le PIB effectif. Cet écart est la différence entre le PIB effectif et le PIB potentiel. Un écart de production négatif signifie que la production (le PIB effectif) est inférieure à son potentiel (le PIB potentiel). L'économie se trouve en phase basse du cycle économique. Un écart de production positif signifie que la production est au-dessus de son potentiel, ce qui suppose le recours à des heures supplémentaires et l'utilisation de biens d'équipement déclassés qui sont remis en service.

- la troisième phase qui consiste à calculer la sensibilité budgétaire (ou la sensibilité du

⁷³ Etapes issues, principalement, de SCHWENGLER, B. « les règles budgétaires, un frein à l'endettement ? », op.cit. PP. 24 et 25.

solde budgétaire), mesurée en pourcentage du PIB, à une variation de l'écart de production. La sensibilité résulte de l'élasticité des dépenses et de l'élasticité des recettes aux variations du PIB.

Ainsi, Le solde conjoncturel correspond au produit entre l'écart de production et la sensibilité budgétaire. Avec un écart de production négatif de 2 % du PIB et une sensibilité budgétaire de 0,5, le déficit conjoncturel est de 1 % du PIB.

Le solde structurel est la différence entre le solde nominal et le solde conjoncturel.

Par ailleurs, le calcul du solde structurel et par conséquent du solde conjoncturel diffère légèrement selon plusieurs institutions internationales (FMI, OCDE, Banque centrale européenne).

La position du FMI est actuellement synthétisée dans la note technique de Fedelino et alii (2009), du département des finances publiques. En effet, cette note fournit des conseils sur la façon de décomposer le solde budgétaire global en composantes cycliques et corrigées des variations conjoncturelles, et comment interpréter les stabilisateurs automatiques budgétaires. Le point de départ est de définir le solde corrigé des variations conjoncturelles aux niveaux nominaux. Le solde budgétaire global (OB) peut se décomposer comme suit⁷⁴ :

$$OB = PB - INT + CAPB + CPB - INT \quad (1)$$

CAPB est le solde primaire corrigé des variations conjoncturelles ; CPB est le solde primaire cyclique (la partie du solde primaire qui réagit automatiquement au cycle). Les paiements d'intérêts ont été tenus à l'écart par le FMI car leurs mouvements, même « automatiques » dans le sens qu'il ne reflète pas en général la mesure discrétionnaire de la politique budgétaire, peuvent ne pas être nécessairement liés aux variations cycliques de la production.

A partir de l'équation (1) les changements dans l'OB peuvent être décomposés en (1) réponse automatique des variables budgétaires à l'évolution de la production, (2) réponse des variables budgétaires aux modifications des politiques discrétionnaires, et (3) les changements dans les paiements d'intérêts, formalisés comme suit.

$$\Delta OB = \Delta CPB + \Delta CAPB - \Delta INT \quad (2)$$

⁷⁴DOUIRA, T. op.cit, P.32.

Où Δ est la différence entre deux années consécutives, t et $t+1$ (ou la différence par rapport à une année de référence). Les stabilisateurs automatiques (AS) pour le FMI sont dès lors définis comme la variation du solde primaire cyclique :

$$AS = \Delta CPB = \Delta OB - \Delta CAPB + \Delta INT \quad (3)$$

Les stabilisateurs automatiques sont l'un des facteurs qui expliquent les variations du solde global (ΔOB). Leur appellation vient du fait qu'ils ont contribué à « stabiliser » le cycle économique et sont « automatiquement » déclenchés par la législation des impôts et par les règles relatives aux dépenses. Par exemple, les taxes qui sont en fonction du revenu réagissent automatiquement au cycle avec une croissance économique plus faible et en conséquence une baisse des bénéfices des sociétés ou des revenus des ménages. Les impôts à collecter par le gouvernement seront aussi plus faibles tandis que le revenu disponible et, partant, la consommation, diminueraient moins que les revenus avant impôt, contribuant à alléger les répercussions du ralentissement économique.

De même, certains programmes de dépenses réagissent automatiquement à la conjoncture, comme les prestations de chômage ou d'autres transferts sociaux, qui sont destinés à augmenter lorsque les conditions économiques se détériorent.

La variation du solde primaire corrigé des variations conjoncturelles peut être dérivée des recettes et des dépenses corrigées des variations conjoncturelles. La composante corrigée des variations conjoncturelles des recettes R^{CA} est définie comme suit⁷⁵ :

$$R^{CA} = R \left(\frac{Y^P}{Y} \right) \quad (4)$$

Où R est le revenu primaire nominal, y est la production potentielle, Y est la production effective et E , est l'élasticité des recettes par rapport à l'output gap.

$$gap = \left(\frac{Y - Y^P}{Y^P} \right) \quad (5)$$

Les dépenses primaires corrigées des variations conjoncturelles sont également définies comme suit :

$$G^{GA} = \left(\frac{Y^P}{Y} \right) \quad (6)$$

Où G représente les dépenses primaires nominales et ε_G l'élasticité des dépenses par

⁷⁵Ibid, P33.

rapport à l'output gap.

Ensuite, le solde primaire corrigé des variations conjoncturelles est :

$$CAPB = R \left(\frac{Y^P}{Y} \right) - G \left(\frac{Y^P}{Y} \right) \quad (7)$$

Si l'élasticité des recettes est égale à 1 (les revenus sont en parfaite corrélation avec le cycle) et l'élasticité des dépenses est égale à 0 (les dépenses ne sont pas affectées par le cycle), le solde primaire corrigé des variations conjoncturelles devient:

$$CAPB = R \left(\frac{Y^P}{Y} \right) - G \quad (8)$$

Conclusion

Pour la problématique concernant les interactions entre la politique budgétaire et la croissance économique, les classiques soutiennent l'intervention limitée de l'Etat et considèrent l'équilibre budgétaire comme la règle d'or. Aussi, les néoclassiques précisent que la réduction des déficits publics est susceptible de relancer l'économie tandis que pour les keynésiens, le creusement du déficit budgétaire est recommandé en période de chute de la demande.

En effet, si la majorité s'accorde à dire que c'est l'endettement qui crée de la croissance et qui, par conséquent, va permettre facilement son remboursement, ce n'est pas le cas de l'endettement pour financer le déficit budgétaire.

L'augmentation de la dette publique entraîne une hausse de la charge de la dette, qui réduit les marges de manœuvre de la politique budgétaire et sa capacité à opter pour une politique budgétaire contra-cyclique. Un niveau d'endettement excessif risque de conduire à une éviction de l'investissement privé, à une hausse des taux d'intérêt et, même, à un défaut de paiement.

Il est pourtant désormais connu et reconnu qu'au-delà d'un certain seuil, le déficit budgétaire n'a d'impact ni sur la croissance ni sur l'emploi à moyen terme. Bien au contraire, à compter d'un niveau excessif de déficit et de dette, l'accélération de la croissance subséquente ne permet plus de compenser le déséquilibre financier.⁷⁶

Pour le Maroc et partant du constat qu'actuellement, le niveau d'endettement montre clairement qu'il n'existe pas de marges budgétaires pour soutenir la croissance et consolider les finances publiques, les divergences qui s'expriment entre faire la relance ou la discipline budgétaires ont été substituées par des divergences qui s'expriment entre ceux qui prônent une réduction rapide de l'endettement et ceux qui veulent la plus progressive possible. Il s'agit de savoir quelle est la meilleure stratégie pour limiter l'endettement tout en cherchant la composition et le rythme optimaux via des règles budgétaires efficaces car on emprunte pour financer le déficit.

Par ailleurs, les politiques d'assainissement des finances publiques doivent rester guidées prioritairement par les considérations de discipline budgétaire, mais elles doivent être

⁷⁶LAMBERT, A. « Déficits publics, la démocratie en danger », édition Armond colin, 2013, P.20.

complétées par des mesures structurelles de croissance.⁷⁷

Par ailleurs, les modèles dynamiques basés sur la contrainte budgétaire inter-temporelle demeurent plus pertinents pour apprécier la soutenabilité de la dette dans sa globalité. Les tests économétriques sont tellement importants si l'étude de la soutenabilité porte sur des séries relatives à plusieurs sous périodes.

Plusieurs économistes spécialistes des finances publiques ont très vite intégré les travaux des prix Nobel de Granger et Engel à leur champ d'analyse pour traduire les nouvelles normes de politique budgétaire centrées sur la notion de soutenabilité en termes de stationnarité et de cointégration. Ces nombreux auteurs, dont notamment Trehan, Walsh et Jondeau, considèrent en effet qu'une politique budgétaire est soutenable si le ratio de dette et par conséquent le déficit budgétaire sont stationnaires. Une série est stationnaire si elle ne comporte aucun facteur dépendant du temps. Dans le cas contraire, elle présente une tendance ou une saisonnalité.

Comme la plupart des séries économiques, le déficit budgétaire d'un pays n'a aucune raison d'être stationnaire et sa non-stationnarité ne devrait en principe présenter aucun danger lorsque les séries chronologiques des variables de financement de ce déficit connaissent la même évolution. C'est-à-dire que les dépenses publiques qui augmentent avec le déficit peuvent bien exploser sans que cela cause aux pouvoirs publics quelque problème que ce soit si bien sûr les recettes budgétaires connaissent la même explosion. Il suffit donc que les deux variables cointègrent pour que la soutenabilité de la politique budgétaire soit assurée. C'est ce que pensent Jondeau et bien d'autres auteurs. On peut d'ailleurs à ce sujet parler de soutenabilité forte (déficit budgétaire stationnaire obtenu suite aux tests de racine unitaire) et de soutenabilité faible (cointégration des dépenses et des recettes publiques obtenue via les tests économiques de cointégration)⁷⁸.

En outre, le déficit budgétaire recouvre des réalités différentes. Ainsi, la loi de finances marocaine dégage un solde prévisionnel et la loi de règlement dégage un solde définitif. Ces

⁷⁷ KOENIG, G. « Consolidation budgétaire et croissance économique », [document électronique] http://opee,u-strasbg.fr/IMG/pdf/Article_2-26, consulté le 29/01/2018.

⁷⁸AMRANI M., HAMMES K. et OULHAJ L. « Etat des finances publiques du Maroc », Etude du laboratoire d'études monétaires et financières (LEMF), Université Med V Rabat. 2004. P. 85.

soldes ne concernent que le budget de l'Etat. Ils n'appréhendent pas en totalité le solde du secteur public.

La comptabilité nationale tente de pallier cette insuffisance, en considérant les administrations publiques comme un secteur institutionnel composé de 3 sous-secteurs (l'administration centrale, les collectivités locales et les administrations de la sécurité sociale).

L'approche de la comptabilité nationale, bien qu'ayant l'avantage d'élargir la signification économique du concept de solde budgétaire, ne permet pas de donner une mesure globale des effets produits par les opérations du secteur public. Les variations du solde budgétaire ne résultent pas seulement de mesures discrétionnaires des pouvoirs publics, mais reflètent aussi l'influence des mouvements cycliques de l'activité⁷⁹.

Partant de ce qui précède, il est nécessaire d'analyser l'évolution de la politique budgétaire, d'évaluer sa soutenabilité sur la période passée, de prévoir la soutenabilité budgétaire à moyen terme et de chercher les moyens d'asseoir la politique budgétaire marocaine sur une trajectoire soutenable.

⁷⁹ EL MATAOUI, B. « Politique de réduction du déficit budgétaire et croissance économique au Maroc », op.cit.P.115.

CHAPITRE II : ANALYSE DE L'EVOLUTION DE LA POLITIQUE BUDGETAIRE MAROCAINE ENTRE 1980 ET 2017

Introduction

Le début des années 80 a été caractérisé par une grande fragilité des finances publiques marocaines. Le déficit budgétaire et le ratio d'endettement étaient très élevés. Cette situation s'est traduite par l'adoption du plan d'ajustement structurel (PAS) en 1983.

Ensuite, les finances publiques ont connu des mutations profondes caractérisées par un ensemble de réformes entreprises par les pouvoirs publics. Elles ont visé, essentiellement, la modernisation du système fiscal, la réforme du secteur financier et du mode de financement du Trésor ainsi que la rationalisation de la gestion et de la dépense publique.

Aussi, la révision constitutionnelle de 2011 et l'ensemble des concertations entre les différents intervenants en matière des finances publiques marocaines et les institutions internationales à la lumière des dysfonctionnements et insuffisances relevés ont dégagés d'autres réformes, notamment la réforme de la comptabilité publique entamée en 2010, la réforme de la réglementation des marchés publics en 2013 et la réforme de la loi organique des finances en 2015.

Bref, les réformes entreprises ont touché à la fois les recettes et les dépenses publiques. Au niveau des recettes, les efforts déployés ont visé une réforme fiscale garantissant des recettes suffisantes pour faire face aux contraintes de financement du budget. Quant aux dépenses, les réformes y afférentes ont cherché la rationalisation des dépenses publiques et la réalisation des dépenses les plus utiles à la croissance.

A la lumière desdites réformes, le présent chapitre essaie d'analyser les mutations des principaux indicateurs de la politique budgétaire marocaine durant la période allant de 1980 à 2017 et partant de là, évaluer la conduite de cette politique durant la même période.

Pour des raisons de cohérence et de simplicité des données de ce chapitre qui a pour objectif de préparer le terrain à une évaluation économétrique de la soutenabilité de la politique budgétaire et à la prévision de l'endettement à court et moyen terme, notre analyse raisonnera à la fois, par toute la période étudiée (1980-2017) et par décomposition de cette période en décennies, périodes avant et après crise économique internationale, etc.

Avant d'entamer l'analyse de l'évolution des soldes du budget et de l'endettement, il est nécessaire d'examiner les mutations structurelles au niveau des recettes et des dépenses publiques marocaines, car cet examen permet de dégager la disproportion dans les rythmes d'accroissement des recettes et des dépenses publiques et de faire apparaître l'ampleur des déficits publics, de l'endettement et donc de l'ajustement budgétaire requis.

SECTION 1 : DECOMPOSITION ET ANALYSE DE L'ACHEMINEMENT DE LA POLITIQUE BUDGETAIRE MAROCAINE ENTRE 1980 ET 2017

Avant de décrire et d'analyser l'évolution des principaux variables budgétaires de 1980 à 2017, une décomposition de cette période permet de mieux expliciter les spécificités de chaque sous période et de donner des explications à cette évolution.

Le tableau ci-après retrace les moyennes des parts des variables budgétaires marocaines dans le PIB selon quatre grandes phases.

Tableau 2: Moyennes des parts des variables budgétaires dans le PIB

<u>Variables</u>	<u>Moyenne (1980-1990)</u>	<u>Moyenne (1991-2000)</u>	<u>Moyenne (2001-2008)</u>	<u>Moyenne (2009-2017)</u>
✓ <u>Recettes ordinaires</u>	19,36%	22,58%	24,93%	24,68%
• Recettes fiscales	17,47%	19,76%	21,48%	21,86%
• Recettes non fiscales	1,88%	2,82%	3,45%	2,79%
✓ <u>Dépenses globales</u>	26,68%	24,93%	25,70%	27,74%
• Personnel	9,42%	9,78%	11,01%	10,67%
• Compensation	1,29%	0,78%	1,77%	3,36%
• Investissement	7,30%	5,48%	4,22%	5,78%
✓ <u>Solde budgétaire</u>	-7,32%	-2,62%	-2,45%	-4,60%
✓ <u>Solde ordinaire</u>	-0,02%	3,17%	3,58%	2,72%
✓ <u>Solde primaire</u>	-2,68%	2,28%	1,27%	-2,10%
✓ <u>Solde budgétaire (hors privatisations)</u>	-7,32%	-3,03%	-3,47%	-4,75%

Source : nos calculs à partir des données de la DTFE.

1. La première phase : de 1980 à 1990

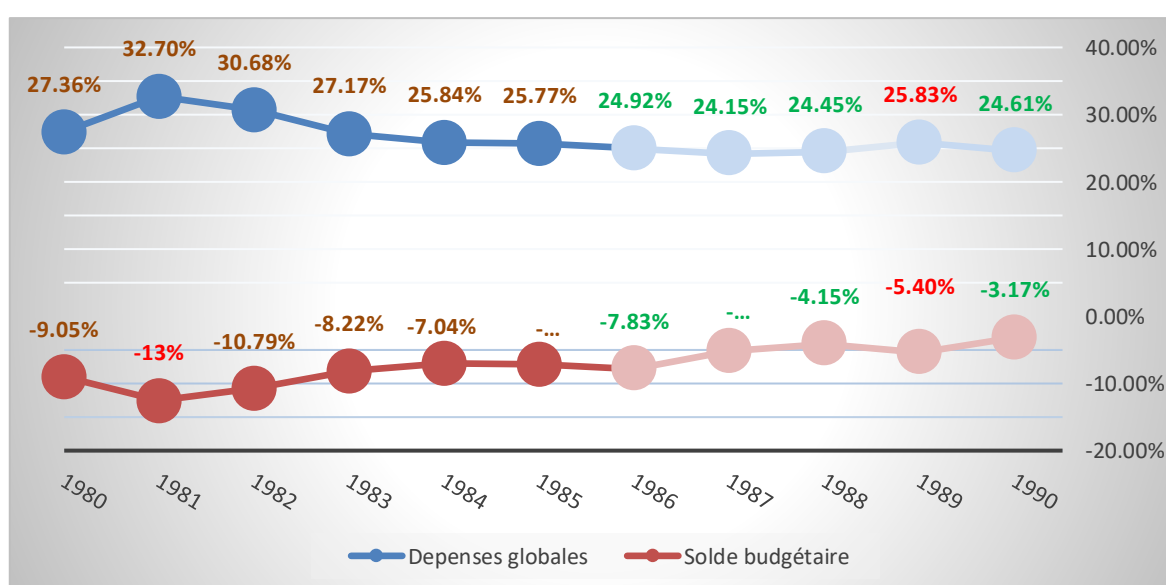
La première phase est celle des années 1980 à 1990 caractérisée par la mise en œuvre en 1983 du plan d'ajustement structurel sous les auspices du FMI et de la Banque mondiale, en vue de redresser les déséquilibres budgétaires tout en visant, à terme, une croissance économique forte et soutenue.

Cette période a connu des déficits budgétaires énormes, suivis de plusieurs réformes structurelles et une libéralisation du marché. Ceci a amené à un recul des contrôles directs et de l'intervention de l'Etat au profit du jeu du marché.

La période 1980-1985 a été marquée essentiellement par de fortes réductions des dépenses en capital qui sont devenues marginales pour quelques secteurs (en particulier le social), une réduction des salaires, une limitation des embauches, une politique monétaire restrictive et par la réglementation du crédit.

La période 1986-1990 a été caractérisée principalement par l'instauration de la TVA, l'IS et l'IR en vue de mobiliser plus de ressources, chose déduite par l'évolution de la part du solde budgétaire dans le PIB nominal à l'exception de l'année 1989 où le déficit budgétaire a augmenté suite à la hausse des dépenses globales comme illustré ci-dessous.

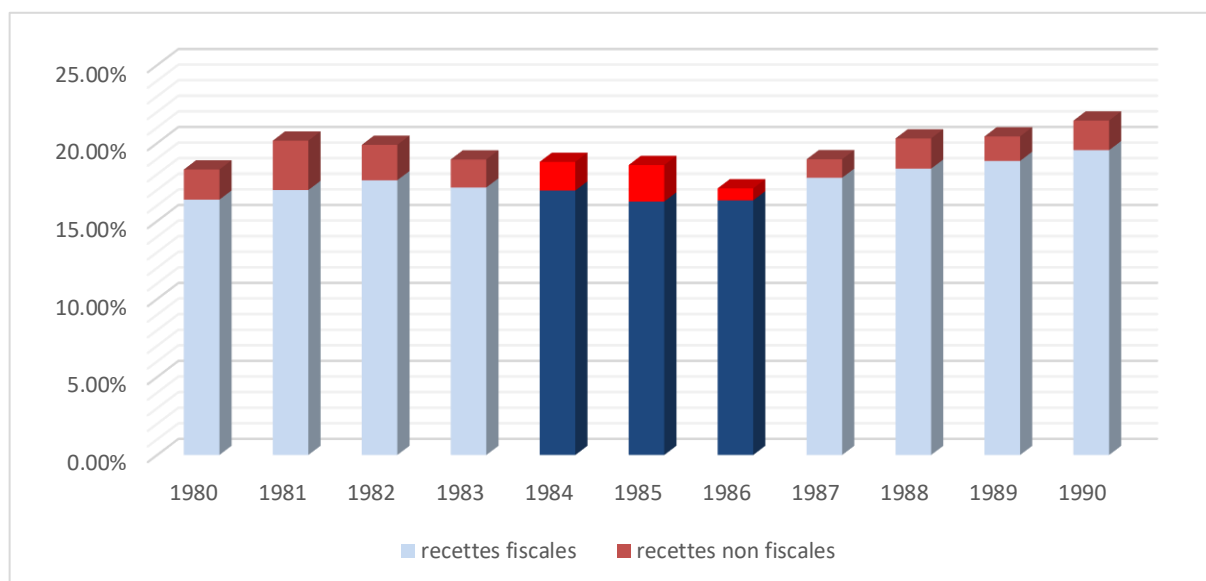
Graphique 2: Evolution de la part des dépenses globales et du solde budgétaire dans le PIB nominal entre 1980 et 1990.



Source : nos calculs et graphe à partir des données de la DTFE.

La réforme fiscale entamée depuis le milieu de la décennie 80 et visant l'élaboration d'un système fiscal moderne, cohérent, efficient et plus universaliste a contribué à l'amélioration des recettes fiscales durant cette période après la déstabilisation de la part des recettes fiscales et non fiscales dans le PIB sentie par la régression des deux recettes lors de la période 1984-1986.

Graphique 3: Evolution de la part des recettes fiscales et non fiscales dans le PIB nominal entre 1980 et 1990.



Source : nos calculs et graphe à partir des données de la DTFE.

2. La deuxième phase : de 1991 à 2000

Au début des années 90, le Maroc a connu deux années de sécheresse ayant un impact sur l'évolution de l'économie marocaine. La période Post-PAS (à partir de 1993) est marquée par la gestion active de la dette, l'ouverture et l'intégration de l'économie marocaine dans l'économie mondiale.

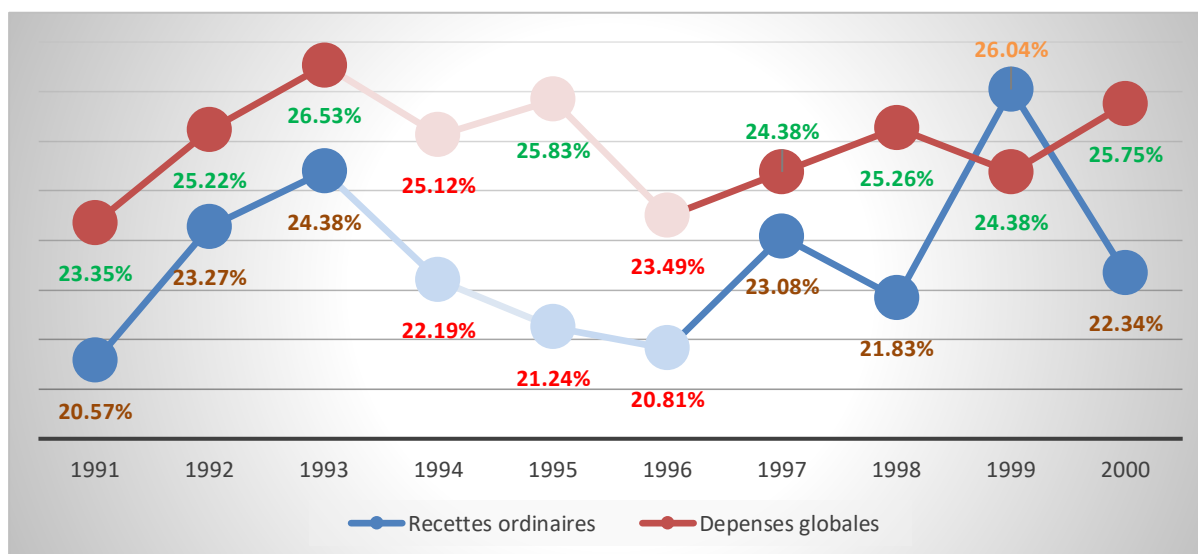
Cette période a connu également des chocs externes liés à la diminution des prix du phosphate et à l'augmentation des prix du pétrole (guerre du Golf). Ceci a amené à une forte volatilité de la croissance économique, chose sentie, comme illustré dans le graphe ci-après, par la diminution de la part des recettes ordinaires et des dépenses globales dans le PIB durant la période allant de 1993 à 1996.

En 1995, face à un déficit budgétaire de 14,5 Milliards de DH auquel s'ajoute un déficit de 2,1 MMDH de ressources externes, l'Etat n'a pu mobiliser en ressources internes que 11,5 MMDH et ce, moyennant le recours à une avance exceptionnelle de la banque centrale de 6 MMDH. Donc malgré cette avance exceptionnelle qui est la pure création monétaire, l'Etat a été contraint d'accumuler les arriérés, donc de ne pas payer les entreprises pour plus de 5,1 MMDH. En d'autres termes, ce déficit n'a donc pas été financé dans sa totalité et si l'avance conventionnelle de BAM n'a pas produit des dérapages inflationnistes que l'on pouvait craindre, c'est tout simplement, parce que durant cette même année, on a assisté à un phénomène de destruction monétaire de l'ordre de 7,5MMDH provenant de la contraction de nos réserves de change. Si cette baisse n'avait pas eu lieu, on aurait vraisemblablement eu deux ou trois points d'inflation de plus avec toutes les conséquences qui en auraient résulté en termes de perte de pouvoir d'achat et de perte de compétitivité.⁸⁰

A partir de 1996, les répercussions de l'aléa climatique sur la croissance économique se sont sensiblement atténuées grâce au développement de l'élevage et de la pêche et au dynamisme de certains secteurs porteurs de l'économie nationale (électronique, commerce, bâtiment...) qui ont permis de soutenir la croissance de la part des recettes ordinaires et des dépenses globales dans le PIB avec une couverture des dépenses globales par des recettes ordinaires en 1999, comme le montre la figure ci-après.

⁸⁰CHORFI, Z. « Entre les contraintes du financement et le poids des dépenses : quelle marge de manœuvre, budgétaire », Cahiers de la fondation Abderrahim Bouabid n° 4, 1997, PP. 8 et 9.

Graphique 4: Evolution de la part des recettes ordinaires et des dépenses globales dans le PIB nominal entre 1991 et 2000.

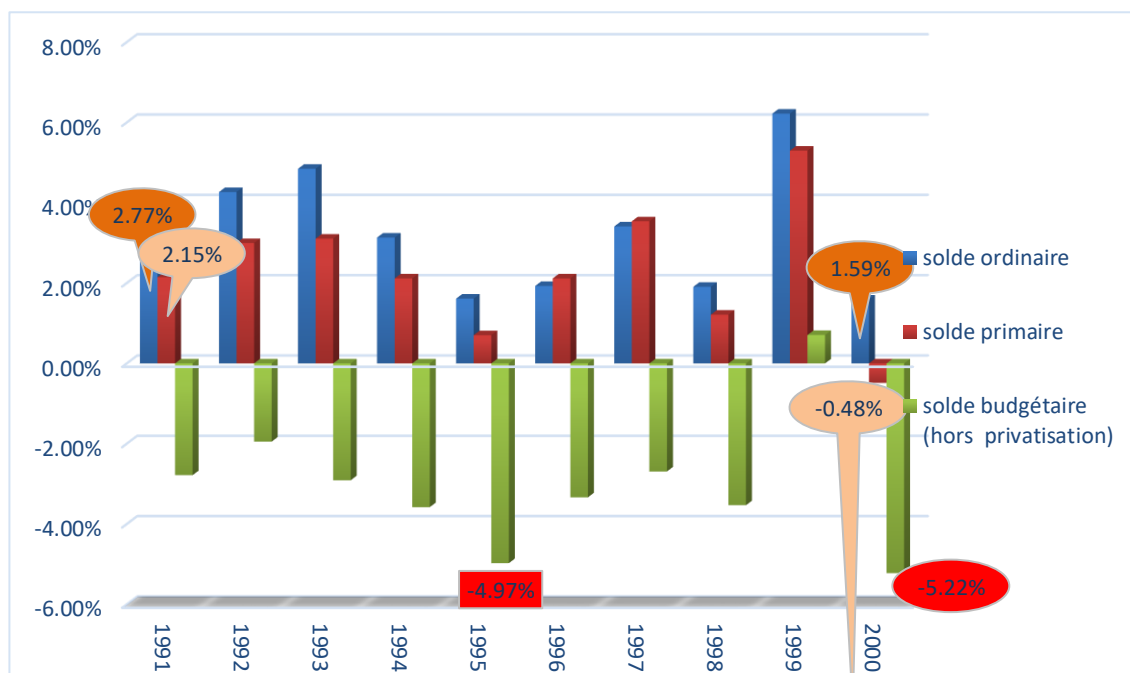


Source : nos calculs et graphe à partir des données de la DTFE.

Le solde primaire en pourcentage du PIB a baissé de 2,63% durant la période 1991 à 2000. Le solde ordinaire du budget de l'Etat (hors TVA des collectivités territoriales) a perdu 1,18% de sa part dans le PIB sur la même période. Quant au solde budgétaire hors privatisation, il s'est marqué par une atténuation par rapport à la décennie 80 suite au rééchelonnement de la dette avec une aggravation en 1995, en raison de la baisse des recettes ordinaires de 3.10% et à la hausse des dépenses ordinaires d'environ 4%, et en 2000 eu égard à la diminution des recettes ordinaires de 3.7% et à l'augmentation des dépenses globales de 0.37%.

Ceci dit, l'évolution du solde budgétaire hors privatisation, du solde primaire et du solde ordinaire lors de cette période, n'est qu'une conséquence validée d'une série d'événements, relatés précédemment. Le graphe ci-après illustre ladite évolution.

Graphique 5: Evolution de la part des différents soldes dans le PIB nominal entre 1991 et 2000.

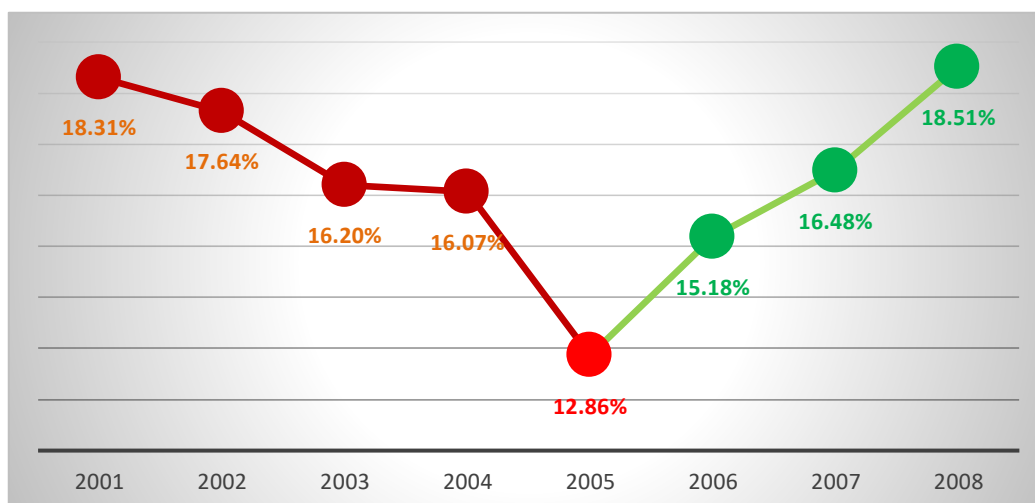


Source : nos calculs et graphe à partir des données de la DTFE.

3. La troisième phase : de 2001 à 2008

Lors de cette phase, la part des investissements dans les dépenses globales a connu un progrès de 0.2% suite à une chute de 5.45% entre 2001 et 2005 (année caractérisée par l'opération du départ volontaire à la retraite) et une croissance de 5.65% entre 2005 et 2008 comme relevé sur la figure ci-après.

Graphique 6: Evolution de la part de l'investissement dans les dépenses globales entre 2001 et 2008.



Source : nos calculs et graphe à partir des données de la DTFE.

Comme indiqué au niveau de la figure ci-après, la bonne conjoncture et l'effort de l'administration fiscale ont contribué à une augmentation de la part des recettes fiscales dans le PIB de 7,20% lors de la période étalée de 2001 à 2008.

Comparées aux prévisions des lois de finances, les réalisations au titre des recettes fiscales se sont traduites par des écarts de plus en plus importants, passant d'une moyenne de 1,4 MM.DH entre 2001 et 2003 à plus de 18 MM DH entre 2004 et 2008. Plusieurs facteurs concourent à l'explication de cette envolée des recettes fiscales dont, à titre indicatif, l'amélioration des résultats fiscaux des contribuables, l'effort de l'administration fiscale en matière de sensibilisation et de recouvrement et les retombées favorables des mesures de réforme.⁸¹

Par ailleurs, une augmentation des recettes fiscales de l'équivalent de 7 points de pourcentage de PIB entre 2004 et 2008 a permis à l'État de⁸² :

⁸¹Z CHORFI, « l'impact de la crise sur les finances publiques marocaines », revue française des finances publiques, n° spécial relatif au troisième colloque international des finances publiques sous le thème « finances publiques au Maroc et en France : enjeux et réponse face à la crise, Rabat, le 12 et 13 septembre 2009. P.26.

⁸²Ibid, P.27.

- Prendre en charge le coût financier du dialogue social et la forte progression des charges de la compensation ;

- Augmenter significativement l'investissement public ;

- Mettre en œuvre les mesures de réforme fiscale (baisse des taux d'imposition de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur le revenu) ;

- Revenir vers un quasi-équilibre budgétaire avec une réduction importante de la dette du Trésor ;

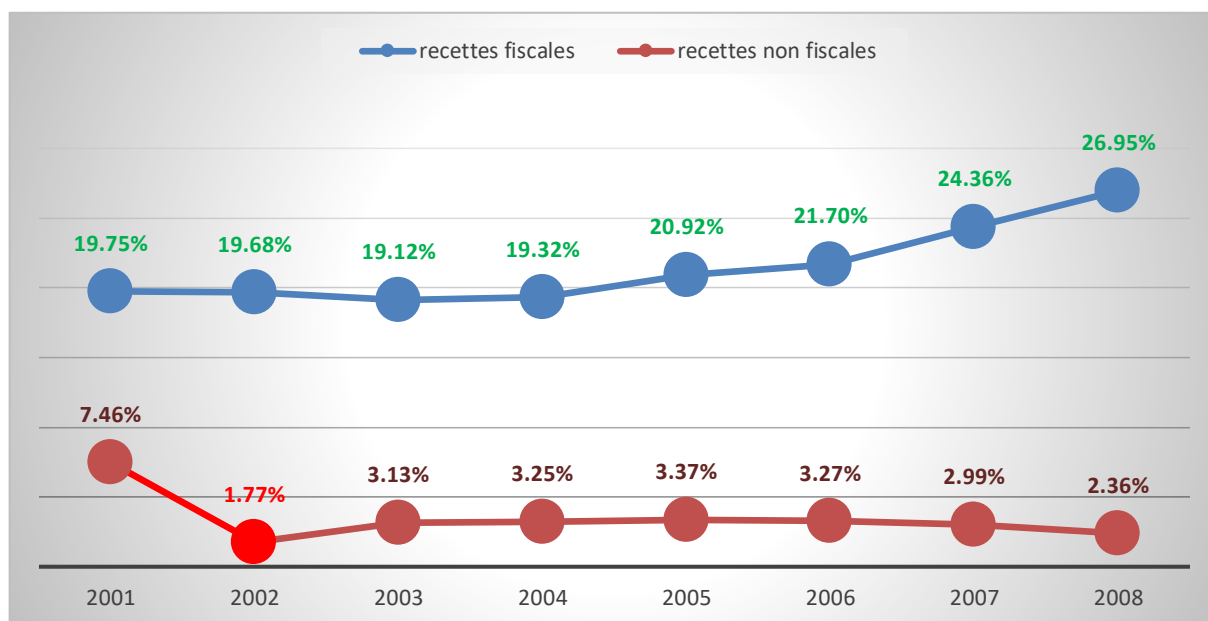
- Autonomiser le budget par rapport aux recettes de privatisation.

En outre, lesdites améliorations ont permis la sauvegarde des pouvoirs d'achat des ménages et le renforcement de la compétitivité du secteur privé suite à la prise en charge par l'Etat des charges liées à la hausse des produits de base importés et des prix des matières premières sur le marché international.

En dépit que les recettes de privatisations ont atteint un niveau record en 2001 suite à la recette de 23.4 MDH réalisée lors de la cession de 35% du capital de Maroc Télécom, on a assisté durant la période 2001-2008 à une diminution des recettes de privatisation de 23395 MDH.

De ce fait, durant ladite période, la part des recettes non fiscales dans le PIB a été marquée par une dégradation de 5.10%.

Graphique 7: Evolution de la part des recettes fiscales et non fiscales dans le PIB nominal entre 2001 et 2008.



Source : nos calculs et graphe à partir des données de la DTFE.

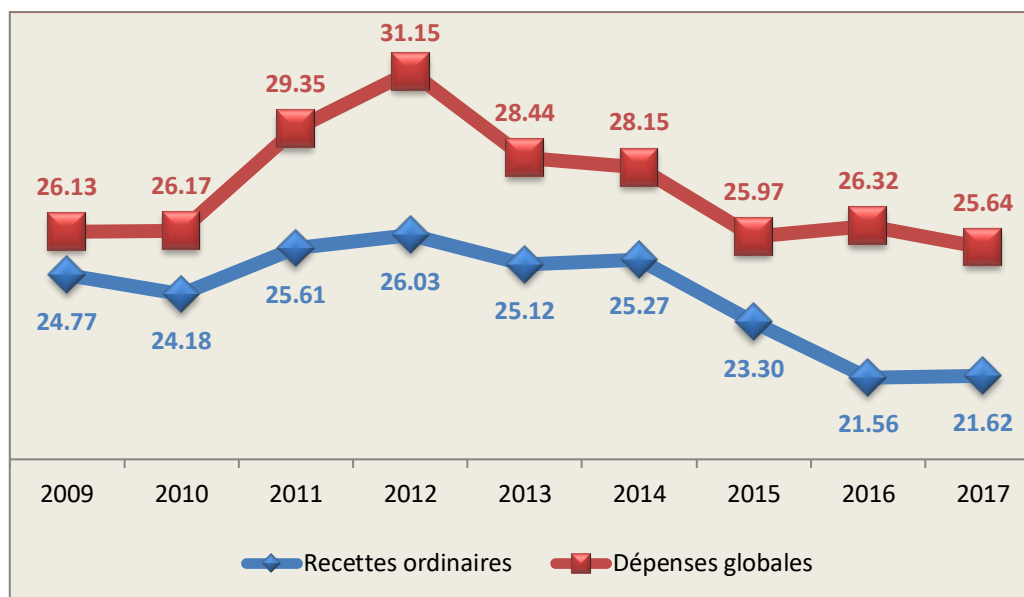
4. La quatrième phase : de 2009 à 2017

Depuis 2009, un renversement de tendance est senti sous l'effet des retombées de la crise économique mondiale sur le Maroc et de la conjoncture nationale, suivi par une meilleure résistance du pays contre les contraintes internes et externes, explicitée par une augmentation des parts des recettes ordinaires et des dépenses globales dans le PIB de 1.85% et 4.98% respectivement entre 2010 et 2012.

Cependant, un retour de renversement de tendance est constaté entre 2012 et 2017. Les parts des recettes ordinaires et des dépenses globales dans le PIB ont diminué respectivement de 4.41% et 5.51%, comme illustré sur le graphe ci-après.

La diminution des dépenses globales est expliquée, principalement, par le fait que le Maroc a opté après 2012 pour une compression des dépenses publiques y compris les dépenses d'investissement, une indexation et une décompensation des prix des produits pétroliers liquides.

Graphique 8: Evolution de la part des recettes ordinaires et les dépenses globales dans le PIB nominal entre 2009 et 2017



Source : nos calculs et graphe à partir des données de la DTFE.

SECTION 2 : LES MUTATIONS STRUCTURELLES AU NIVEAU DES RECETTES

Depuis les années 80, les dépenses de l'Etat ne sont jamais couvertes par les recettes ordinaires, s'agissant des recettes fiscales et des recettes non fiscales, ce qui rend un solde budgétaire négatif (positif sauf en 1999, 2007 et 2008). Ce déficit a nécessité, ainsi, la mise en place de plusieurs réformes ayant comme objectif l'amélioration des rendements du système fiscal et de son efficacité. Ces réformes concernent l'introduction au début de la TVA (en 1986), puis de l'IS (en 1987) et enfin de l'IGR (en 1990) qui est devenu par la suite l'IR à partir de 2006.

L'analyse de la structure des recettes publiques démontre le rôle prééminent qui est dévolu aux prélèvements fiscaux. Les recettes non fiscales restent limitées.

1. Les Recettes fiscales

Les recettes fiscales rassemblent les impôts directs et indirects, les droits de douane, et les droits d'enregistrement et de timbre.

Les recettes fiscales ont connu une évolution très marquée, entre 1980 et 2017, et de profondes mutations au niveau de leur structure, surtout au niveau des impôts directs.

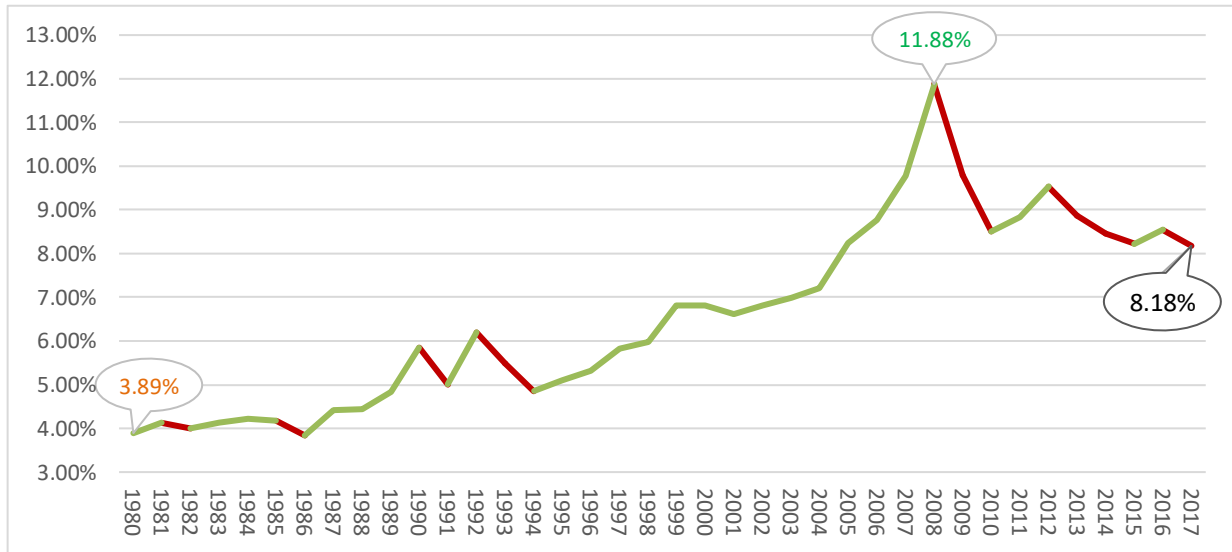
1.1. Les Impôts directs

Ces impôts sont en principe supportés par des contribuables désignés, ils sont recouvrés par voie de rôle⁸³.

Comme illustré au niveau du graphique ci-après, la part des impôts directs dans le PIB est arrivée à 8,18% en 2017, soit une perte de 3.7% entre 2008 et 2017, après un gain d'environ 8% entre 1980 et 2008, en passant de 3,89% à 11,88%.

⁸³ Le rôle correspond à une émission de titre de perception, il contient une liste nominative des contribuables qui reçoivent des avis d'imposition.

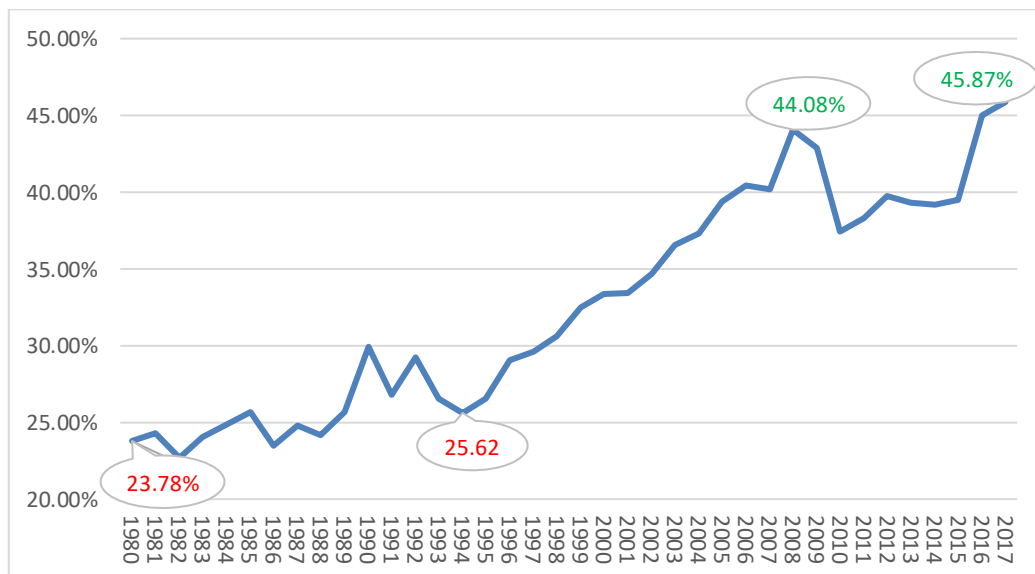
Graphique 9: Evolution de la part des impôts directs dans le PIB nominal entre 1980 et 2017



Source : nos calculs et graphe à partir des données de la DTFE.

Cette évolution est justifiée par l'augmentation de la part des impôts directs dans l'ensemble des recettes fiscales : 45.87% en 2017 au lieu de 23.78 % en 1980 avec une évolution en dents de scie avant 1994, et une tendance haussière entre 1994 et 2009 comme le montre le graphe ci-après :

Graphique 10: Evolution de la part des impôts directs dans l'ensemble des recettes fiscales entre 1980 et 2017



Source : nos calculs et graphe à partir des données de la DTFE.

La part des recettes générées par ce type d'impôt, entre 1980 et 1989 est de 24% dans l'ensemble des recettes fiscales, ce taux est passé à 29% entre 1990 et 1999, à 38% entre 2000 et 2010, et à environ 40% sur la période 2010-2017.

L'instauration de l'IS et de l'IR est la principale composante de cette performance réalisée

1.2. Les Impôts Indirects

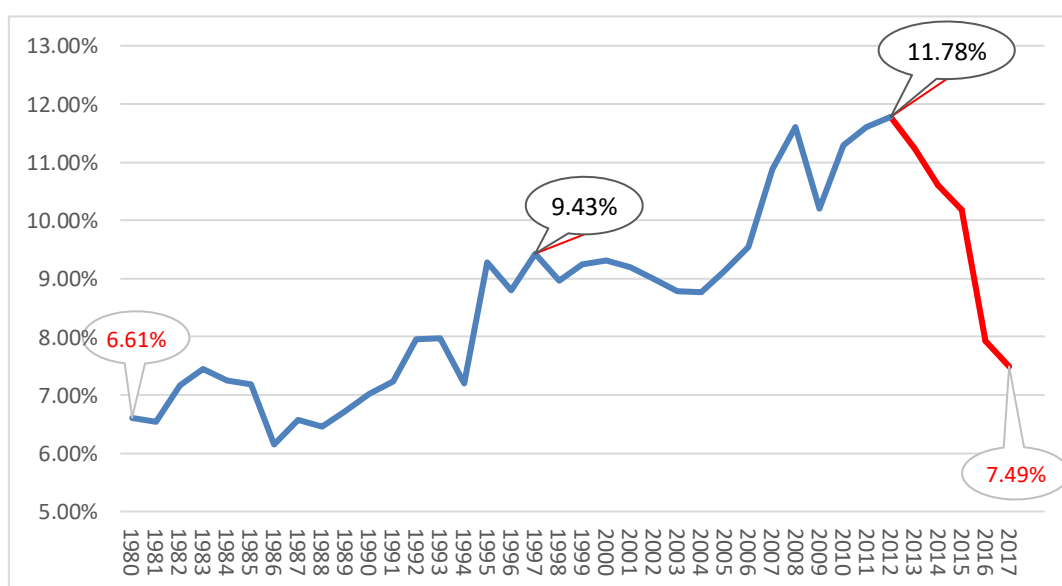
Ils sont indirects puisqu'ils ne sont supportés qu'à l'occasion du paiement des prix des biens et services.

Les recettes relevant des impôts indirects se composent essentiellement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) à l'intérieur et à l'importation ainsi que la taxe intérieure de consommation (TIC).

Les recettes provenant des impôts indirects se sont établies à 7.49 % du PIB à fin 2017 contre 6.61% en 1980, enregistrant ainsi une légère augmentation de 0.88%.

En effet, entre 2012 et 2017, on constate que la part des impôts indirects dans le PIB a baissé de 4.59%, convergeant ainsi vers le niveau des années 1980, après avoir augmentée de 5.17% entre 1980 et 2012.

Graphique 11: Evolution de la part des impôts indirects dans le PIB nominal entre 1980 et 2017



Source : nos calculs et graphe à partir des données de la DTFE.

Une analyse de l'évolution des impôts indirects a montré qu'avant 2004, sa part dans le PIB n'a pas dépassé 9.43%. Les mesures fiscales prises en faveur de la TVA à partir de 2004 (limitation des exonérations et augmentation des taux effectifs) avec un climat économique favorable qui a abouti à l'amélioration du revenu national brut disponible par tête, ont influencé favorablement la part des impôts indirects dans le PIB.

L'évolution de la part des impôts indirects dans le PIB est due principalement au processus de réforme en 1986, notamment l'instauration de la TVA au lieu de la taxe sur le chiffre d'affaires. Le but étant d'adopter une taxe qui est à la fois neutre et sans incidence sur le choix des opérateurs économiques.

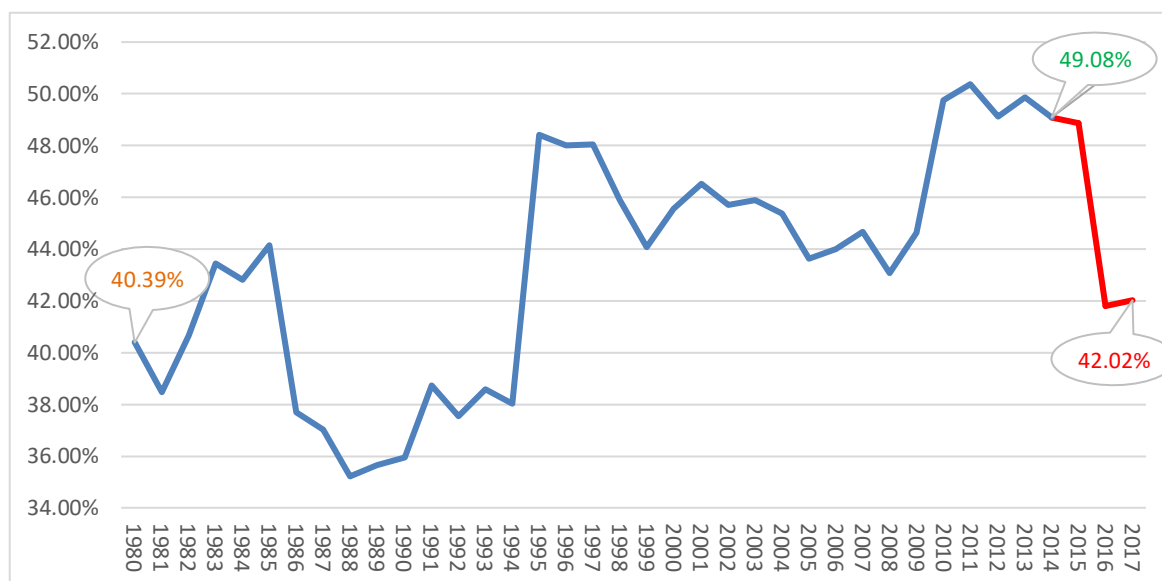
On peut dire que les impôts indirects ont connu un développement dû d'une part au bon comportement de la consommation des ménages et d'autre part aux effets des réformes entreprises en matière de TVA depuis 2004.

Le Maroc est parmi les rares pays où les impôts indirects sont les plus importants. Cette situation s'explique, entre autres, par la fiscalité sur les produits pétroliers. En effet, les recettes des TIC sur les produits pétroliers rapportent plus que l'IS et autant que l'IR.

En outre, la mise en œuvre de la réforme progressive de la TVA et le bon dynamisme de la consommation des ménages ont assuré la consolidation des recettes de cette taxe.

A cet effet, la part des impôts indirects (TIC et TVA) dans les recettes fiscales est passée de 40.39% en 1980 à 49.08% en 2014 avec un gain de 9.31% avant de diminuer pour arriver à 42.02% en 2017.

Graphique 12: Evolution de la part des impôts indirects dans l'ensemble des recettes fiscales entre 1980 et 2017



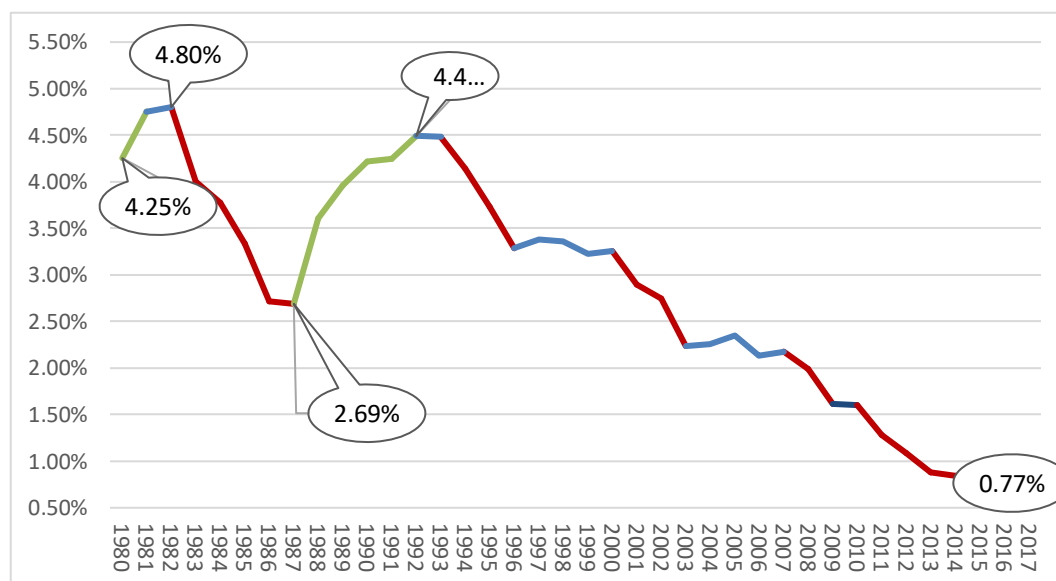
Source : nos calculs et graphe à partir des données de la DTFE.

1.3. Les Droits de Douane

Depuis le début des années 80, le Maroc s'est engagé dans un processus de libéralisation de son économie. L'ouverture a été entamée progressivement et parallèlement à la mise en place des réformes du tarif douanier, ayant comme objectif de préparer l'économie nationale à relever le défi de ce choix stratégique.

De ce fait, la part des droits de douane dans le PIB est passée de 4,25% en 1980 à 0,77% en 2017, soit une perte de 3.48% en 38 ans. Le taux apparent des droits de douane, estimé par le rapport entre les recettes des droits de douane et les importations, a connu une baisse continue. Cependant, une augmentation des droits de douane en 2016 de 0.12% est en relation avec les aménagements introduits au niveau de la réglementation des douanes.

Graphique 13: Evolution de la part des droits de douane dans le PIB nominal entre 1980 et 2017



Source : nos calculs et graphe à partir des données de la DTFE.

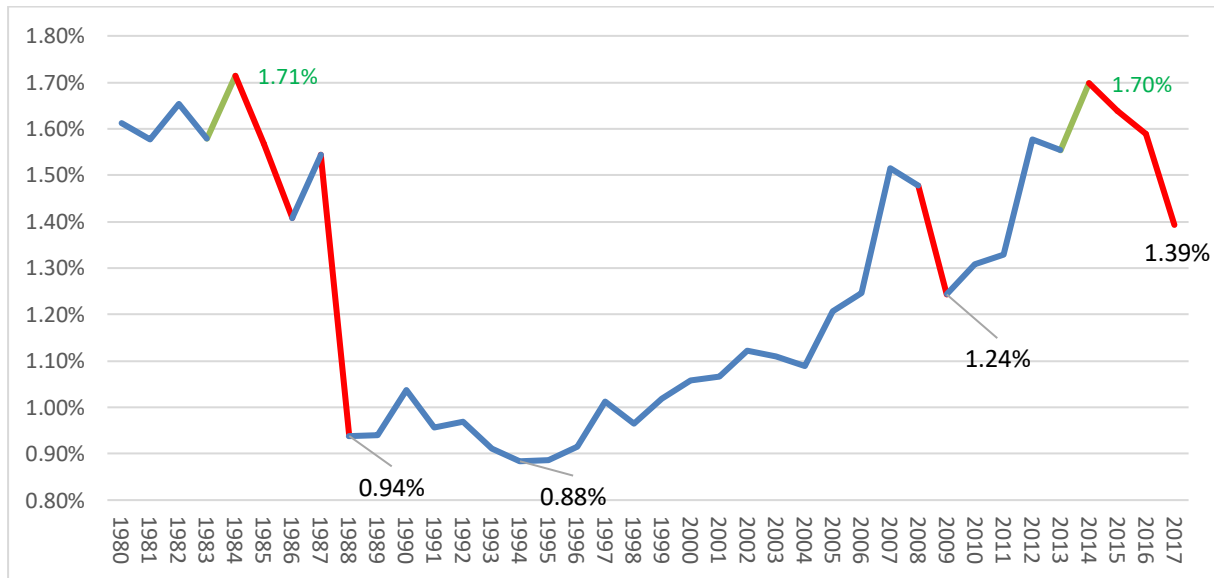
1.4. Les Droits d'enregistrement et de timbre

Les droits d'enregistrement, le droit de timbre et la taxe spéciale annuelle sur les véhicules automobiles constituent les trois catégories d'impôts des droits d'enregistrement et de timbre.

Durant la période 1980-2017, la part de ces impôts dans le PIB varie entre 0.88 et 1.71% selon les années. Les recettes y afférentes se sont caractérisées par une tendance haussière, avec des chutes telles qu'en 1988 et 2009, pour arriver à 1.70% en 2014, suite à la réforme de la taxe sur la vignette automobile. Puis, ladite part a diminué pour atteindre 1.39% en 2017.

La rupture de 1988 est due principalement à l'extension des exonérations du timbre spécial exigible à l'occasion des voyages à l'extérieur des frontières nationales en faveur des ressortissants des pays étrangers ayant conclu un accord de réciprocité avec le Maroc, du personnel relevant des organismes internationaux, humanitaires et d'entraide en mission au Maroc.

Graphique 14: Evolution des recettes générées par les Droits d'Enregistrement et de Timbre dans le PIB entre 1980 et 2017



Source : nos calculs et graphe à partir des données de la DTFE.

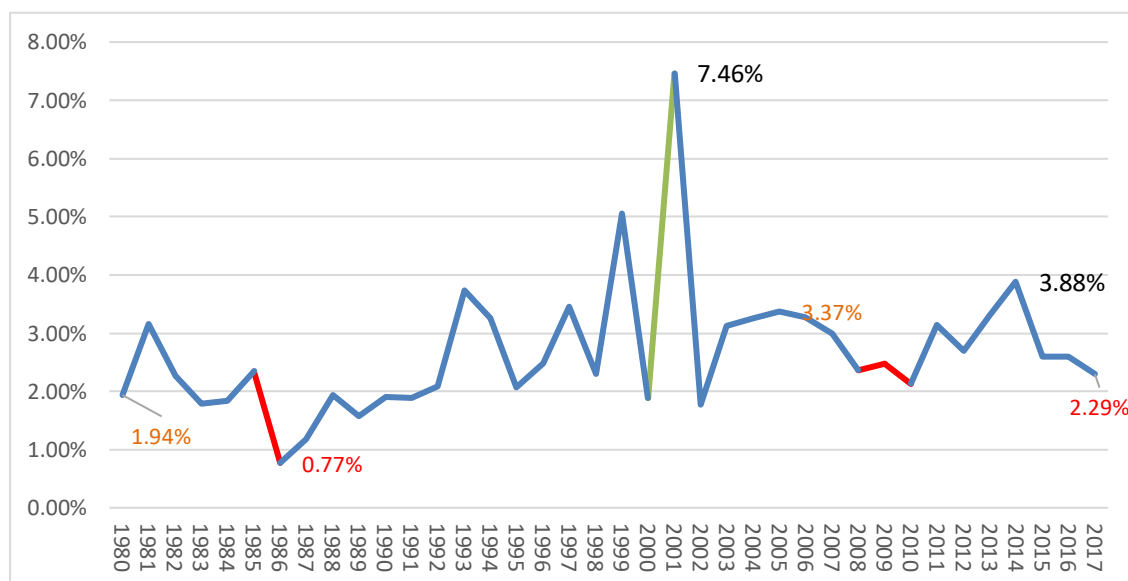
2. Les Recettes non fiscales

Les recettes non fiscales se composent des produits du domaine de l'Etat, des monopoles, des privatisations et du fonds de concours. En général se sont des recettes qui sont ordonnancées par des ordonnateurs autres que le Directeur des impôts, et celui de douanes et impôts indirects. L'évolution de la part des recettes non fiscales dans le PIB se présente en dents de scie jusqu'à l'année 2003 avec un maximum de 7,46% enregistré en 2001⁸⁴ et un minimum de 0,77% en 1986.

Après 2003, la part des recettes non fiscales a connu une stagnation à environ 3.3% suivie de la régression en 2008 (suite aux conséquences de la crise mondiale). Ensuite, la part des recettes non fiscales a repris l'évolution en dents de scie avec un maximum de 3.88% en 2014, puis elle a diminué de 1.59% entre 2014 et 2017 comme illustré ci-après.

⁸⁴ Suite à la concession de l'exploitation de la 2^{ème} licence du téléphone portable de Maroc Télécom.

Graphique 15: Evolution de la part des recettes non fiscales dans le PIB entre 1980 et 2017

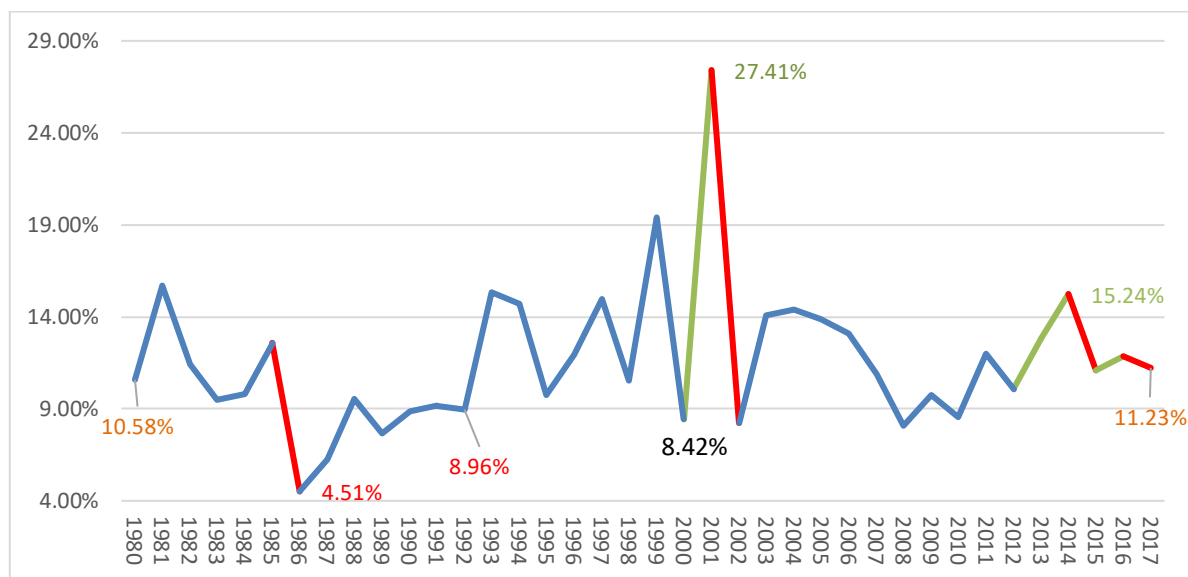


Source : nos calculs et graphe à partir des données de la DTFE.

Depuis la mise en place de la politique de privatisation en 1993, la part des recettes non fiscales dans les recettes ordinaires, a connu une amélioration très remarquable, en passant en moyenne de 9,58% entre 1980 et 1992, à 12,94% entre 1993 et 2014. Durant la période 2015 à 2016, les recettes de privatisation ont participé à 18,08% à la formation de l'ensemble des recettes non fiscales, tandis que les recettes des monopoles ont contribué à 45,55% et les autres recettes à 35,86%. En 2017, les recettes de privatisations sont devenues nulles.

Il importe de préciser qu'entre 2000 et 2001, la part des recettes non fiscales dans les recettes ordinaires a augmenté de 8,42% à 27,41% suite à l'augmentation des recettes de privatisation de 23379 millions de dirhams.

Graphique 16: Evolution de la part des recettes non fiscales dans les recettes ordinaires entre 1980 et 2017



Source : nos calculs et graphe à partir des données de la DTFE.

SECTION 3 : LES MUTATIONS STRUCTURELLES AU NIVEAU DES DEPENSES

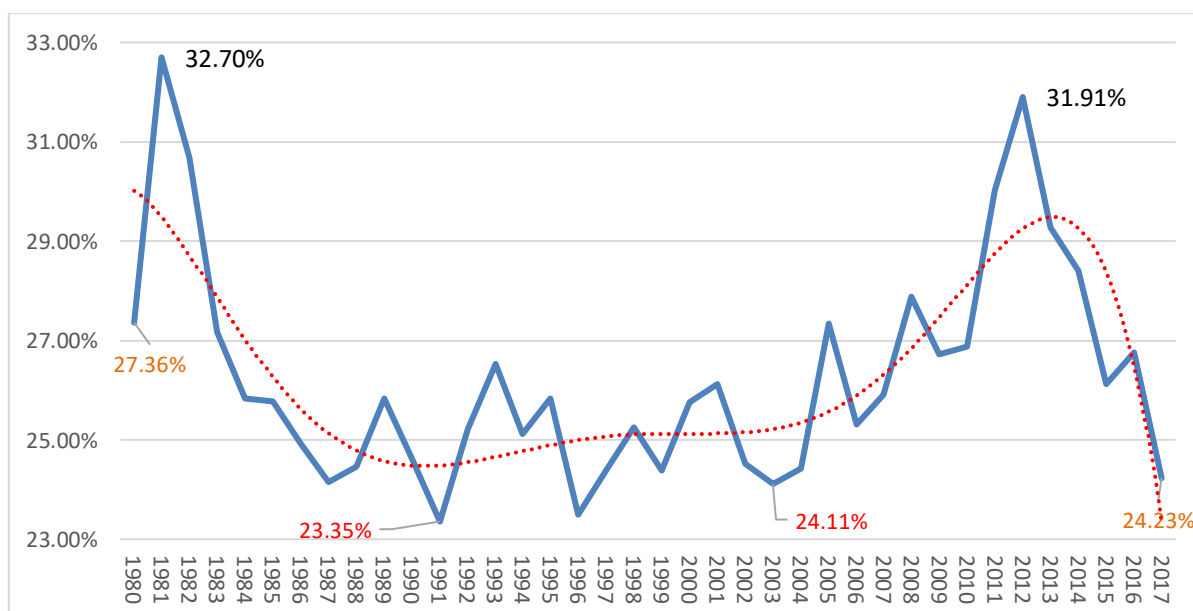
Dans le cadre de l'amélioration du profil des finances publiques, plusieurs mesures de réformes sont initiées en vue de rationaliser les dépenses publiques et de renforcer leur contrôle, mais les résultats ne sont pas satisfaisants.

Comme le montre le graphique ci après, la part des dépenses de l'Etat dans le PIB, lors de la période 1980-2017, a connu une variance de pics non homogènes avec un maximum en 1981 : 32.70% et un minimum de 23.35% en 1991.

On remarque un mouvement de compression de cette part durant la quasi-totalité de la période d'ajustement. Ce mouvement a concerné principalement les dépenses d'investissements (de 11.34% en 1981 à 5.56% en 1991).

Après des oscillations, une reprise de ladite part est constatée entre 2010 et 2012 suivie d'une dégradation continue jusqu'à 2017 où cette part a atteint 24.23% soit un niveau inférieur aux moyennes des périodes 1980-1990 ; 1991-2000 ; 2001-2008 et 2009-2017 qui ont atteint respectivement 26.68% ; 24,93% ; 25.70% et 27.74%

Graphique 17: Evolution de la part des dépenses de l'Etat dans le PIB entre 1980 et 2017



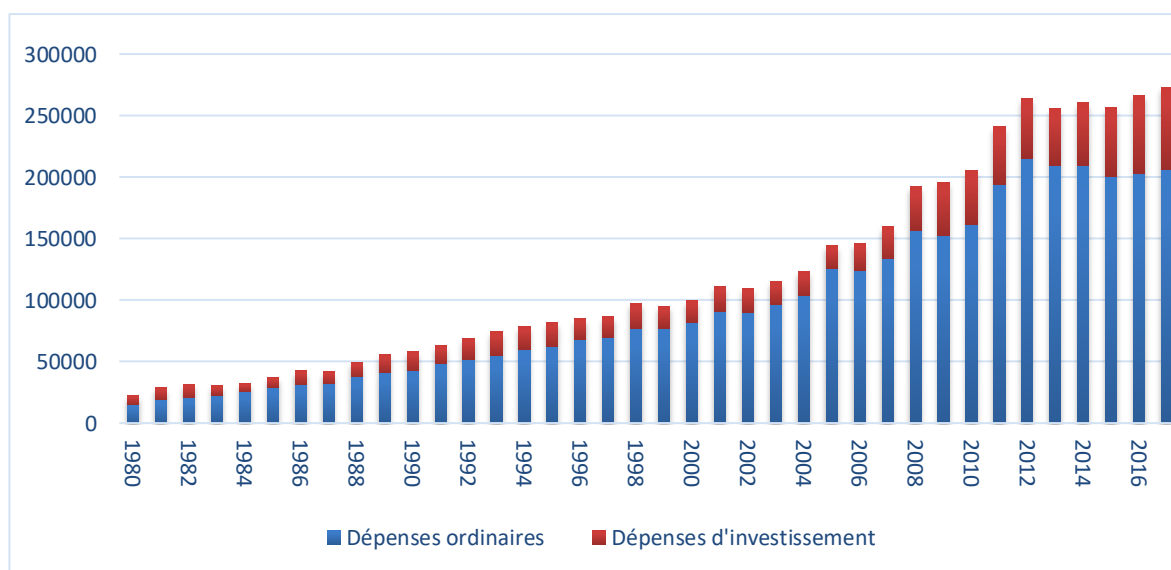
Source : nos calculs et graphe à partir des données de la DTFE.

Le niveau des dépenses de l'Etat a été multiplié de plus de 12 entre 1980 et 2017, en passant de 22705 à 272640 MDH. Cet accroissement très remarquable, n'est pas un phénomène spécifique pour le Maroc, mais plutôt le même cas pour d'autres pays.

Suite à l'analyse des données des dépenses globales, il s'est avéré que la part des dépenses ordinaires dans les dépenses globales, a augmenté au détriment de celles afférentes aux dépenses d'investissement.

Par ailleurs, afin de dégager des marges de manœuvre budgétaires pour consolider l'effort d'investissement de l'Etat, les pouvoirs publics ont entrepris un certain nombre de mesures visant la modification de la structure des dépenses en vue d'une maîtrise des dépenses ordinaires. Toutefois, ces mesures n'exercent que lentement leurs effets sur les dépenses.

Graphique 18: Evolution des dépenses d'investissement et des dépenses ordinaires entre 1980 et 2017 (en Millions de Dirhams)



Source : nos calculs et graphe à partir des données de la DTFE.

1. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement comprennent les biens et services, les intérêts de la dette publique et la compensation.

1.1. Les biens et services

Concernant la ventilation du budget sur la période 1980-2017, la part des dépenses de biens et services dans le PIB est passée de 14.61% en 1980 à 18.79% en 2005 sous l'effet de l'opération du départ volontaire à la retraite. Toutefois, à partir de 2006, la part de ces dépenses dans le PIB a enregistré une tendance à la baisse en s'établissant à 15.35% en 2010 et à 14.52% en 2017 avec un pic en 2012 (16.98%).

Sous cet angle, il importe de souligner que les dépenses de personnel n'ont pas cessé d'augmenter depuis longtemps passant ainsi d'environ 48 MMDH en 2001 à près de 104,59 MMDH en 2017.

L'augmentation des dépenses de personnel s'explique par les mesures prises, dont les plus significatives sont⁸⁵ :

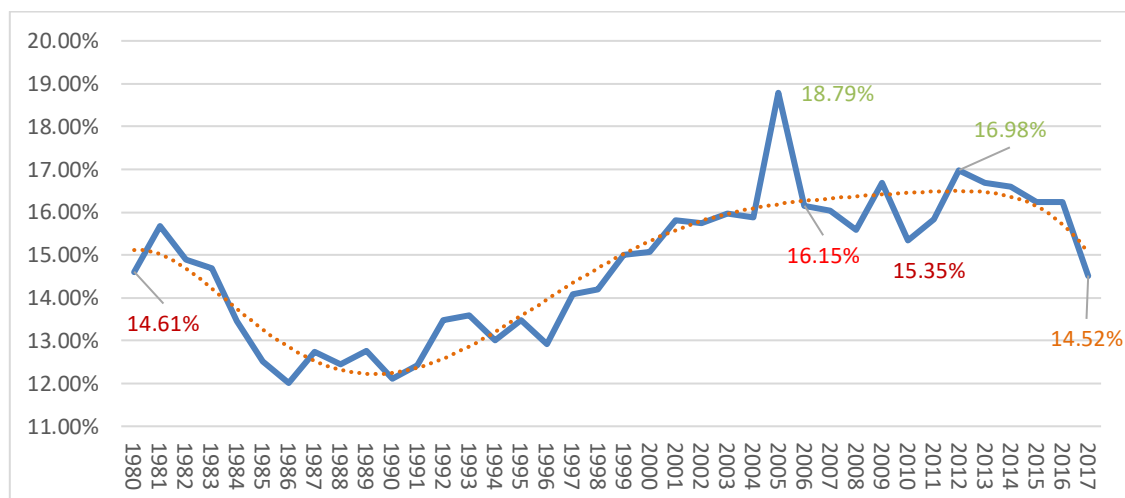
- L'augmentation des salaires suite aux dialogues sociaux de 2008 et de 2011;
- La suppression des grades assimilés à des échelles 1 à 4;
- L'unification des statuts et l'augmentation des quotas des avancements de grade.

Il importe de souligner que la réduction de la masse salariale par rapport au PIB a constitué, depuis longtemps, une des priorités des pouvoirs publics aussi bien dans les déclarations gouvernementales qu'au niveau des engagements internationaux du Maroc. Toutefois, et compte tenu des dialogues sociaux et des revalorisations sectorielles, la réalisation n'a pas toujours été à la hauteur des prévisions⁸⁶.

⁸⁵ BENSOUA, N. lors de son rapport introductif au colloque international sur les finances publiques sous le thème « Quel pilotage des réformes en finances publiques au Maroc et en France » Rabat, le 13 septembre 2013.

⁸⁶ BENSOUA, N. lors de son intervention à l'occasion du colloque international sur les finances publiques sous le thème « La transparence des finances publiques : vers un nouveau modèle », Rabat, le 8 septembre 2012, Rabat.

Graphique 19: Evolution des dépenses des biens et services en % du PIB entre 1980 et 2017



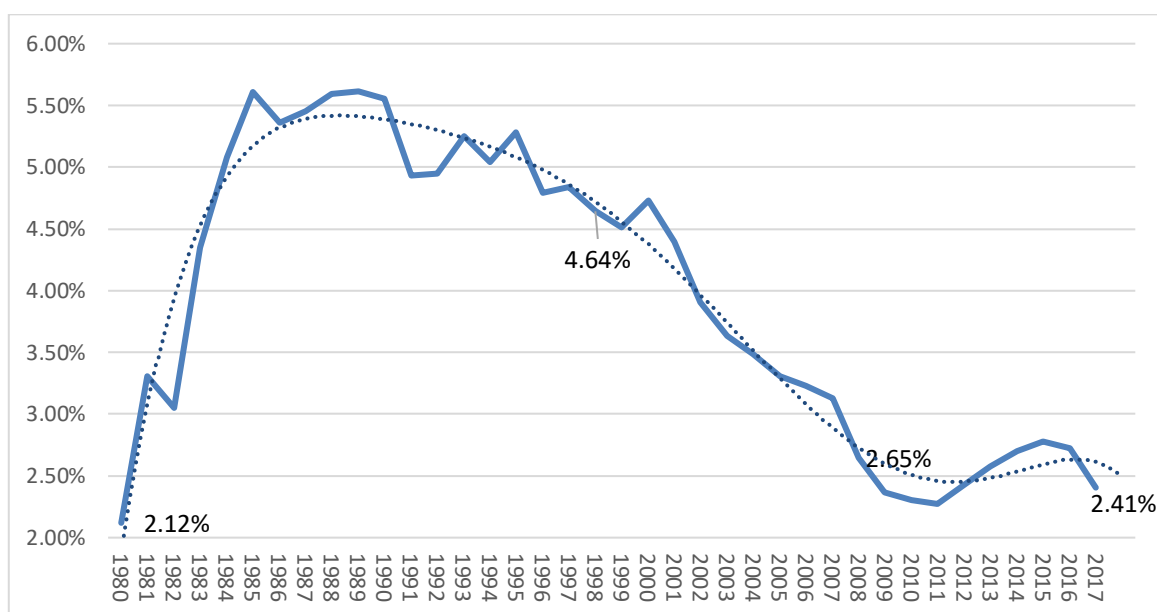
Source : nos calculs et graphe à partir des données de la DTFE.

1.2. Les intérêts de la dette

Les taux d'intérêts très élevés qu'a supporté le Maroc jusqu'au début des années 2000 ont gonflé le coût de la dette, le pays s'endette pour rembourser les intérêts de la dette. Aussi, parallèlement aux forts déséquilibres budgétaires enregistrés avant 1986, le service des intérêts de la dette était lourd. Ce qui a participé fortement à la diminution des ressources disponibles pour les dépenses publiques productives.

En effet, à partir de 1996, cette charge a enregistré une tendance à la baisse en s'établissant à 4.64% du PIB en 1998, 2.65% du PIB en 2008 et environ 2.41% du PIB en 2017.

Graphique 20: Evolution de la part des intérêts de la dette dans le PIB entre 1980 et 2017

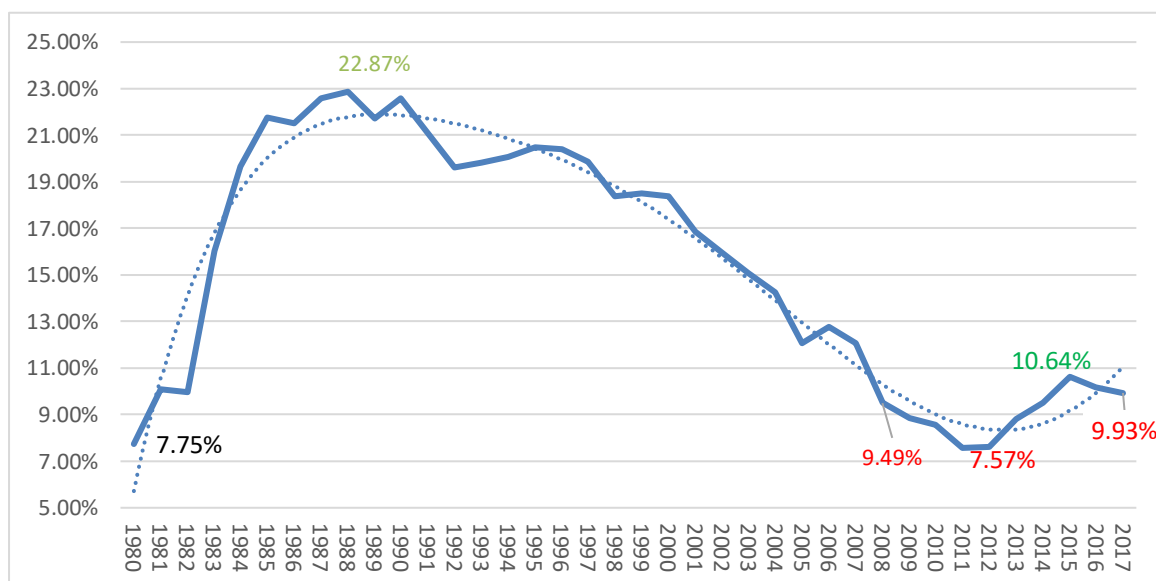


Source : nos calculs et graphe à partir des données de la DTFE.

Le recul des dépenses ordinaires s'explique également par une diminution des intérêts de la dette, qui résulte de la combinaison d'une baisse des intérêts de la dette extérieure et d'une augmentation des intérêts au titre de la dette intérieure.

La ventilation du budget a été marquée par la baisse de la part des intérêts de la dette durant les décennies 1990 et 2000. C'est ainsi que cette part, après qu'elle est passée de 7.75% des dépenses globales en 1980 à un pic de 22.87 % en 1988, a pris un trend baissier pour arriver à 7.57 % des dépenses totales en 2011, puis elle a augmenté pour arriver à 10.64 en 2015. Par la suite elle a chuté un peu pour atteindre 9.93% en 2017.

Graphique 21: Evolution de la part des intérêts de la dette dans les dépenses globales entre 1980 et 2017



Source : nos calculs et graphe à partir des données de la DTFE.

1.3. La compensation

Face à la lourdeur du système de compensation, un système d'indexation des produits pétroliers liquides a été mis en place en 1995, dans le cadre de la libéralisation du commerce extérieur, destiné à refléter les fluctuations des cours internationaux sur le marché national. Mais, ce système a été abandonné en 2000 à cause de la flambée des cours du pétrole qui ne pouvaient pas être répercutés brutalement sur les consommateurs via le système d'indexation. Mais, aucune mesure n'a été prise concernant le gaz butane.

Durant la période de 2000 à 2013, exception faite de 2010 et 2011, les prix des produits pétroliers liquides ont connu plusieurs variations à la hausse et de légères baisses. En septembre 2013, un système d'indexation limitée et partielle des prix de certains produits pétroliers a été instauré. Le fuel ONEE est exclu de l'indexation partielle, l'Etat continue à le prendre en charge comme le gaz butane. En 2014, le gouvernement a décidé l'indexation totale des prix de l'essence et du fuel industriel en maintenant l'indexation partielle du gasoil.

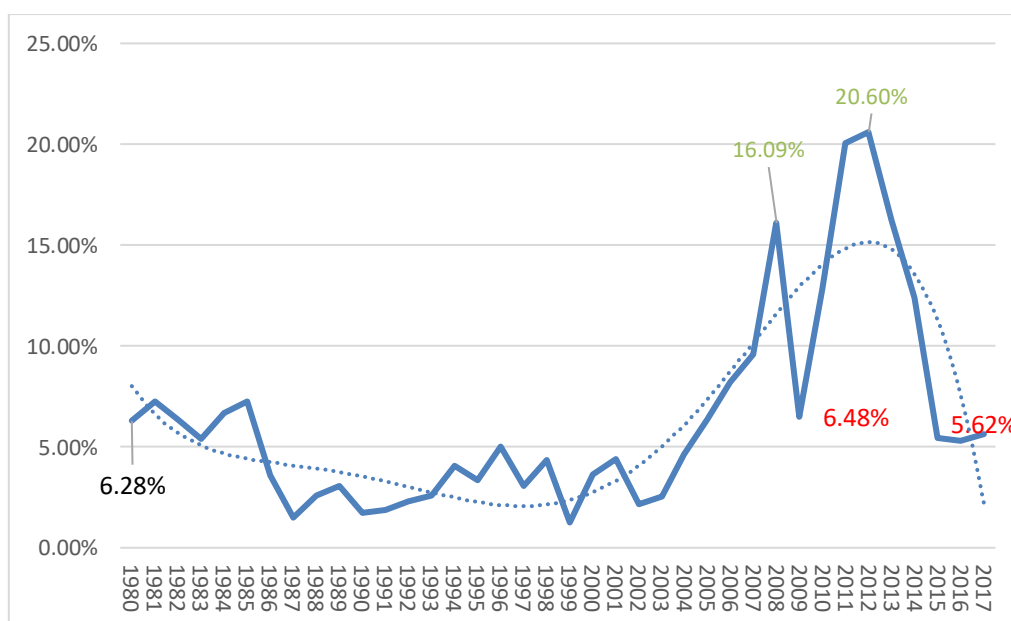
Sur le plan de la structure des dépenses globales, il est important de remarquer que la part des dépenses de compensation a connu entre 1980 et 2008 une hausse considérable en passant de 6.28% à 16.09% et ce, en dépit de la libéralisation de certaines filières qui étaient

subventionnées auparavant (comme la filière huilière).

Cette hausse est liée au renchérissement des matières premières au niveau international à partir de 2005. En 2009, une diminution de près de 10 points de la part des dépenses de compensation dans les dépenses globales a été constatée avant que cette part ne prenne une tendance haussière pour arriver à un pic de 20.60% en 2012 où la charge de la compensation a pesé pour 54.43MMDH, en hausse de 41.75MMDH par rapport à 2009, soit un niveau qui a dépassé les charges d'investissement de la même année qui ont atteint près de 50MMDH.

La réforme de la compensation a constitué, ces dernières années, un des objectifs majeurs de la politique budgétaire marocaine. Après cette réforme et comme le montre le graphique ci-dessous, les dépenses de compensation ont vu leur part dans le PIB diminuée d'environ 15 points, soit une réduction de ces charges entre 2012 et 2017 de 29.10MMDH et ce, en raison de la double opération indexation-décompensation entamée en 2013.

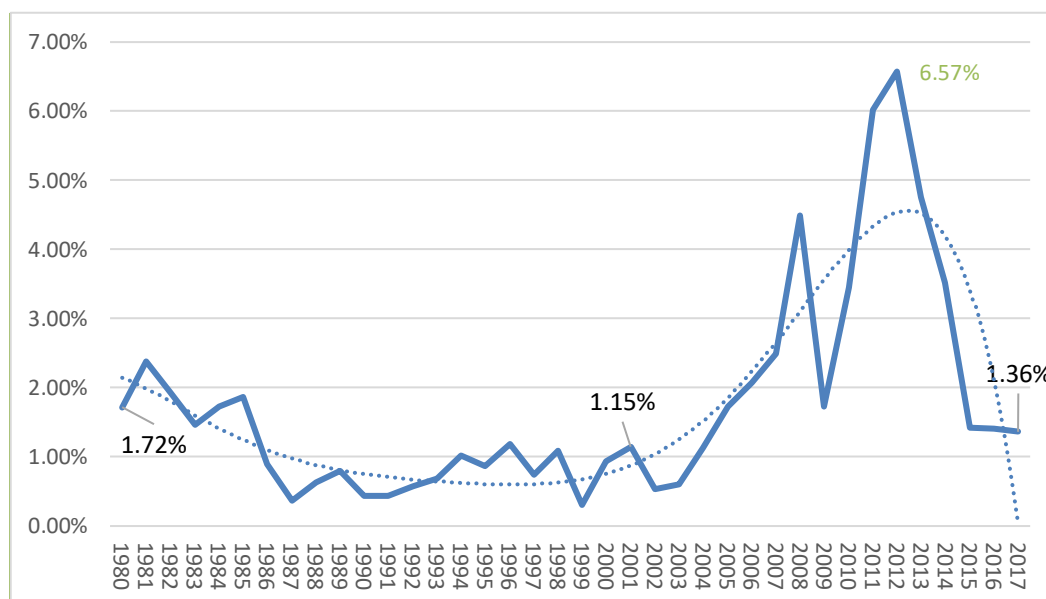
Graphique 22: Evolution de la part des dépenses de compensation dans les dépenses globales de 1980 à 2017.



Source : nos calculs et graphe à partir des données de la DTFE.

En moyenne, la part de la charge de compensation dans le PIB a représenté 3.57 % entre 2005 et 2012 contre 0.85 % sur la période 2001-2004. Cependant, comme indiqué sur la figure ci-après, une régression a été marquée durant les cinq dernières années.

**Graphique 23: Evolution de la part des dépenses liées à la compensation dans le PIB
entre 1980 et 2017**



Source : nos calculs et graphe à partir des données de la DTFE.

2. Dépenses d'investissement

De prime abord, il est important de souligner que depuis les années 80, les dépenses d'investissements sont les plus touchées par les mesures de la rigueur budgétaire, ceci est dû au fait que ces dépenses sont jugées compressibles par rapport aux autres dépenses.

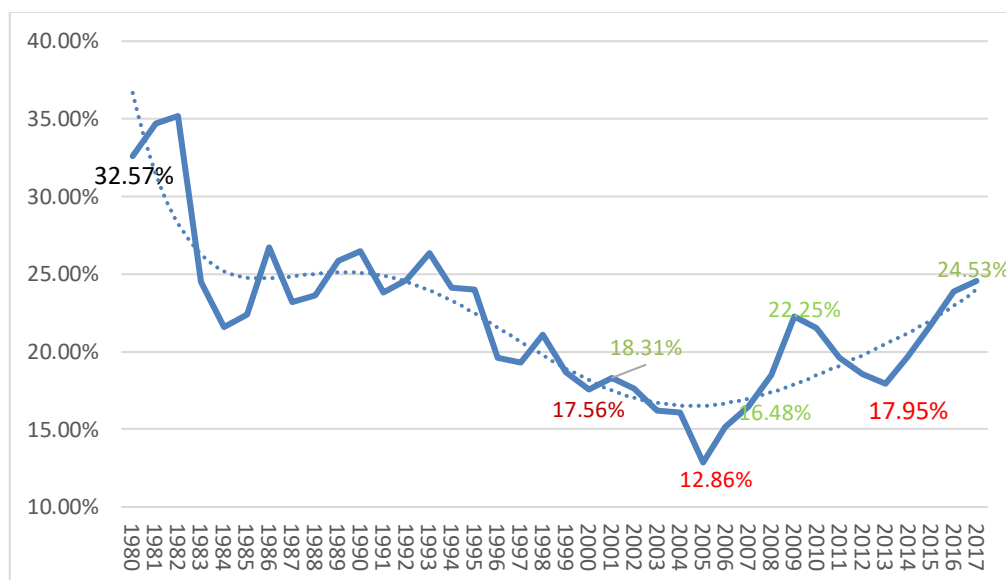
C'est ainsi que les dépenses d'investissement qui représentaient 32.57% dans les dépenses publiques totales en 1980 ont enregistré une tendance baissière pour arriver à 17.56% en 2000.

En dépit de cette tendance à la baisse, une légère hausse en volume de ces dépenses est constatée depuis l'an 2001 où elles ont représenté 18.31% des dépenses totales. A partir de cette date, cette part s'est atténuée pour chuter à 12.86% en 2005, année caractérisée par des dépenses importantes suite au financement de l'indemnité servie au titre des départs volontaires à la retraite et au paiement des arriérés de la cotisation patronale de l'Etat à la caisse marocaine de retraite.

En 2006, la part des investissements dans le budget de l'Etat s'est renforcée pour atteindre 16.48 % en 2007 avant d'arriver à 22.25% en 2009 et à 24.53% en 2017 après un

renversement de tendance entre 2009 et 2013.

Graphique 24: Evolution de la part des dépenses d'investissements dans les dépenses globales de 1980 à 2017



Source : nos calculs et graphe à partir des données de la DTFE.

En pourcentage du PIB, les dépenses d'investissement ont connu une évolution défavorable. La part des dépenses d'investissement dans le PIB est passée de 8% en moyenne sur la période 1980-1986 à 6.2% durant la période 1987-1995, puis à 4.8% entre 1996 et 2001 et à moins de 4% du PIB sur la période 2002-2006.

En revanche, à partir de 2006, les dépenses d'investissement sont inscrites en hausse en passant de 3.84% lors de cette année à 5.94% en 2009, puis une stabilité à environ 5.9% entre 2009 et 2012 est remarquée.

L'objectif de renforcement des dépenses d'investissements⁸⁷ a été réellement concrétisé à partir de 2008 puisqu'en 2011, les crédits ouverts d'un montant de 53.9MMDH,

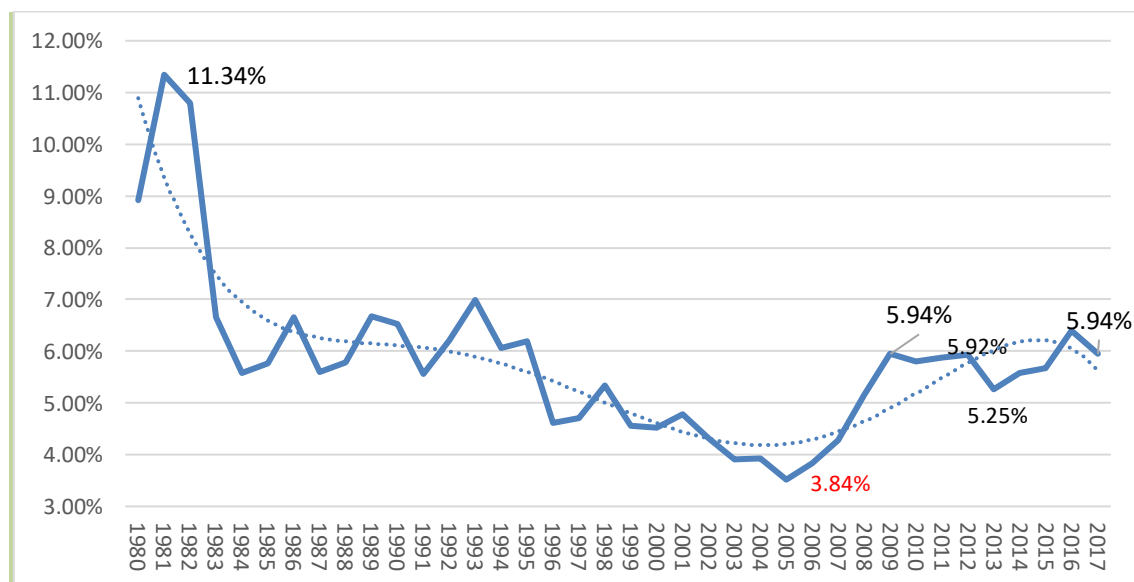
⁸⁷ « Les crédits ouverts sont passés d'une moyenne de 21 MMDH entre 2001 et 2007 à 47MMDH entre 2008 et 2011. La part des dépenses d'investissement dans les dépenses globales du budget général est passée de 16% en 2006 à 23,2% en 2009. A partir de 2010, la part de l'investissement a connu un repli, pour se situer à 20,5% des dépenses globales du budget général durant l'année 2011 » explication du Trésorier Général du Royaume, lors de son intervention à l'occasion du colloque international sur les finances publiques sous le thème « La transparence des finances publiques : vers un nouveau modèle », le 8 septembre 2012, Rabat.

représentent deux fois et demie ceux ouverts en 2001. Cela s'est également traduit par une importante augmentation de la part des investissements dans les dépenses globales du budget général. Cependant, compte tenu de la capacité des administrations à consommer les crédits mis à leur disposition, l'exécution des dépenses d'investissement se traduit par un écart constant entre les prévisions et les réalisations, surtout à partir de 2009. Ainsi, le taux moyen d'exécution des dépenses d'investissement ne dépasse pas 68%, avec un pic de 74% observé en 2008⁸⁸.

L'année 2013 a été caractérisée par une chute de ces dépenses suite à l'annulation de 15 MMDH et 10MMDH relatifs aux crédits d'investissement non engagés au 31 octobre 2013, ce qui a ramené le budget d'investissement en 2013 à 33,9MMDH contre 58,9MMDH prévus au départ.

De ce fait, la part des dépenses d'investissement dans le PIB est arrivée à 5.25% en 2013 contre 5.92% en 2012. En 2017, cette part s'est améliorée malgré la régression sentie pour atteindre 5.94% du PIB (niveau constaté en 2009).

Graphique 25: Evolution de la part des dépenses d'investissement dans le PIB entre 1980 et 2017



Source : nos calculs et graphe à partir des données de la DTFE.

⁸⁸N. BENSOUA, lors de son intervention à l'occasion du colloque international sur les le finances publiques sous le thème « La transparence des finances publiques : vers un nouveau modèle », Le 08 Septembre 2012

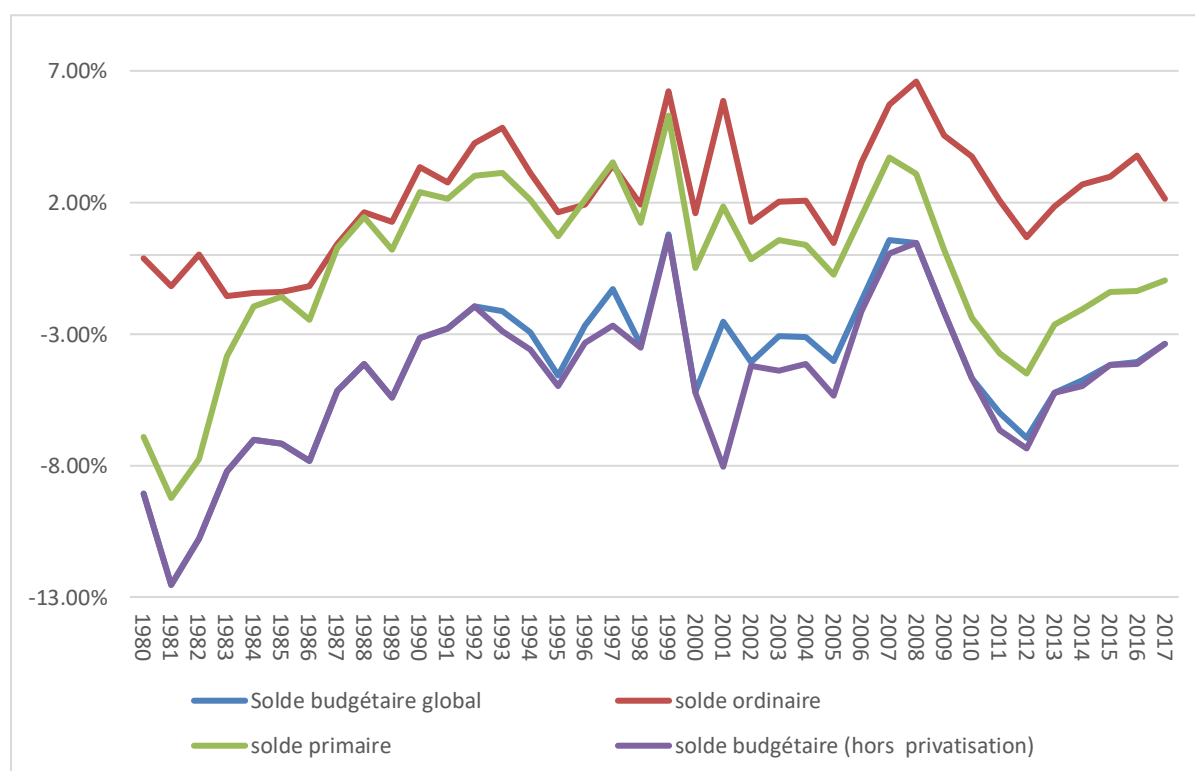
SECTION 4: EVOLUTION DES SOLDES DU BUDGET ET DE L'ENDETTEMENT

Le déséquilibre entre les recettes et les dépenses publiques s'est manifesté par des soldes du budget important et par conséquent par un niveau excessif de l'endettement.

1. Evolution des soldes du budget

A première vue, le graphique ci-après clarifie l'utilité de la lecture et de l'analyse, à l'instar du solde budgétaire global, du solde budgétaire hors privatisation, du solde ordinaire et du solde primaire.

Graphique 26: Evolution de la part des différents soldes du budget dans le PIB nominal entre 1980 et 2017.



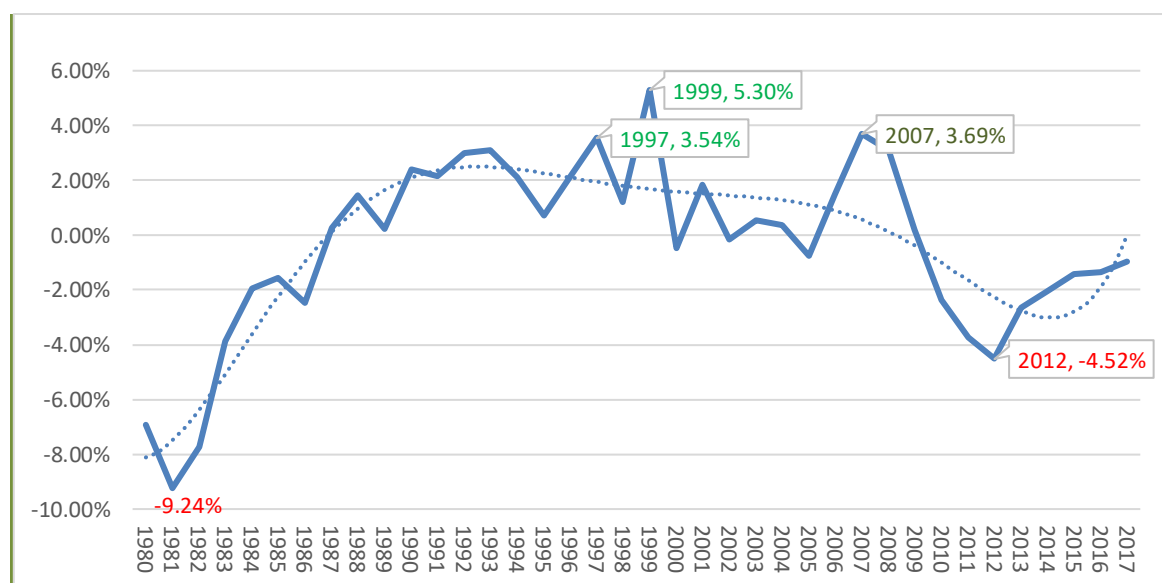
Source : nos calculs et graphe à partir des données de la DTFF

Un zoom sur l'évolution des différents soldes du budget amènera à bien expliciter l'augmentation et l'atténuation du déficit budgétaire depuis 1980 jusqu'à 2017.

1.1. Le Solde primaire

Comme indiqué au niveau du chapitre précédent, le solde primaire est très utile pour les pays surendettés. Il permet d'identifier la part de leur déficit imputable aux charges de la dette publique.

Graphique 27: Evolution de la part du solde primaire dans le PIB nominal entre 1980 et 2017



Source : nos calculs et graphe à partir des données de la DTFE

Le solde primaire en points du PIB a connu une amélioration marquante dans les années 90, allant d'un solde négatif moyen de 2.68% du PIB dans la décennie 1980 avec un solde négatif de 9.24 en 1981 à un excédent primaire de 2.28% du PIB. Durant la période 2000-2008, le solde primaire a connu une régression tout en restant excédentaire (1.27% du PIB).

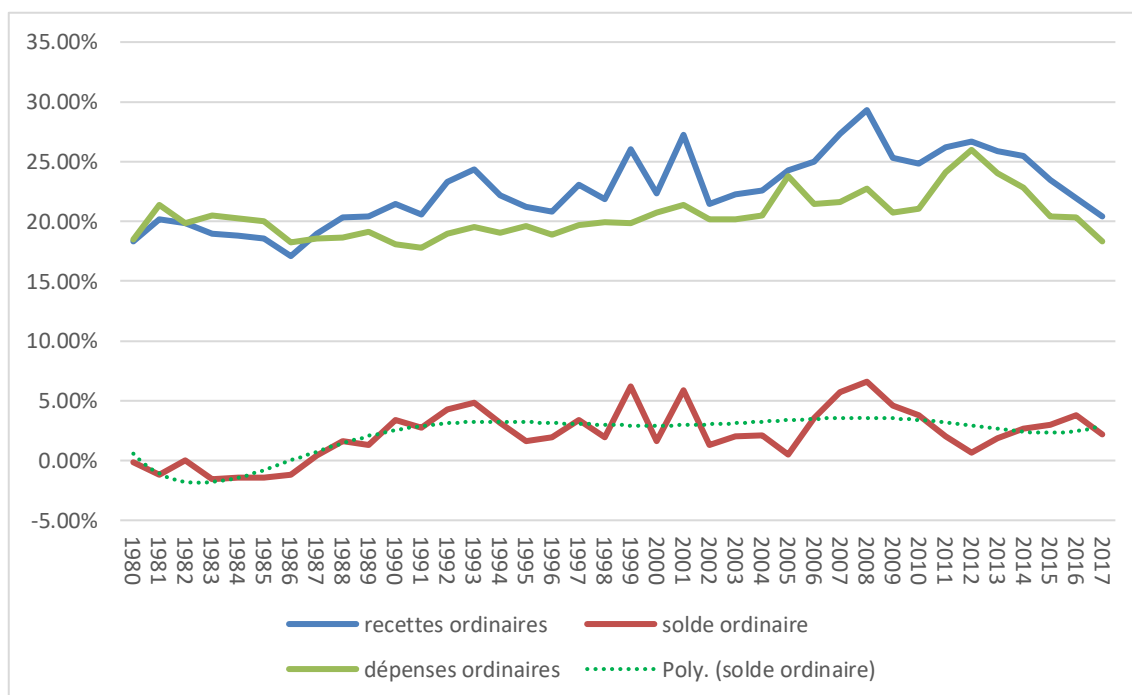
Néanmoins, ce solde s'est détérioré sur la période 2009-2017 en devenant négatif à 2.10%.

1.2. Le solde ordinaire

Après les difficultés du début des années 80, le solde courant a toujours été excédentaire au Maroc depuis 1986.

Le graphique ci-après retrace les décalages entre les recettes ordinaires et les dépenses ordinaires et par conséquent l'évolution du solde ordinaire pour la période allant de 1980 à 2017.

Graphique 28: Evolution de la part des dépenses et recettes ordinaires et du solde ordinaire dans le PIB nominal entre 1980 et 2017



Source : nos calculs et graphe à partir des données de la DTFE

La lecture de ce graphe nous montre que de 1980 à 1987 le déficit du Trésor n'avait pas seulement pour origine les dépenses d'investissement, mais une partie des dépenses de fonctionnement⁸⁹, ce qui signifie que cette partie sera financée par le recours à l'emprunt. Mais, à partir de 1988, les recettes ordinaires ont excédé les dépenses ordinaires, et cela grâce à la réforme fiscale⁹⁰, qui a pour résultat une augmentation des recettes fiscales.

Le solde ordinaire en points du PIB a connu une amélioration marquante dans les années 90, allant d'un solde négatif moyen de 0.02% du PIB dans la décennie 1980 à un excédent de 3.17% du PIB. Durant la période 2000-2008, le solde ordinaire a connu une légère augmentation en restant excédentaire (3.58% du PIB).

Néanmoins, ce solde s'est régressé sur la période 2009-2017 en arrivant à 2.72%.

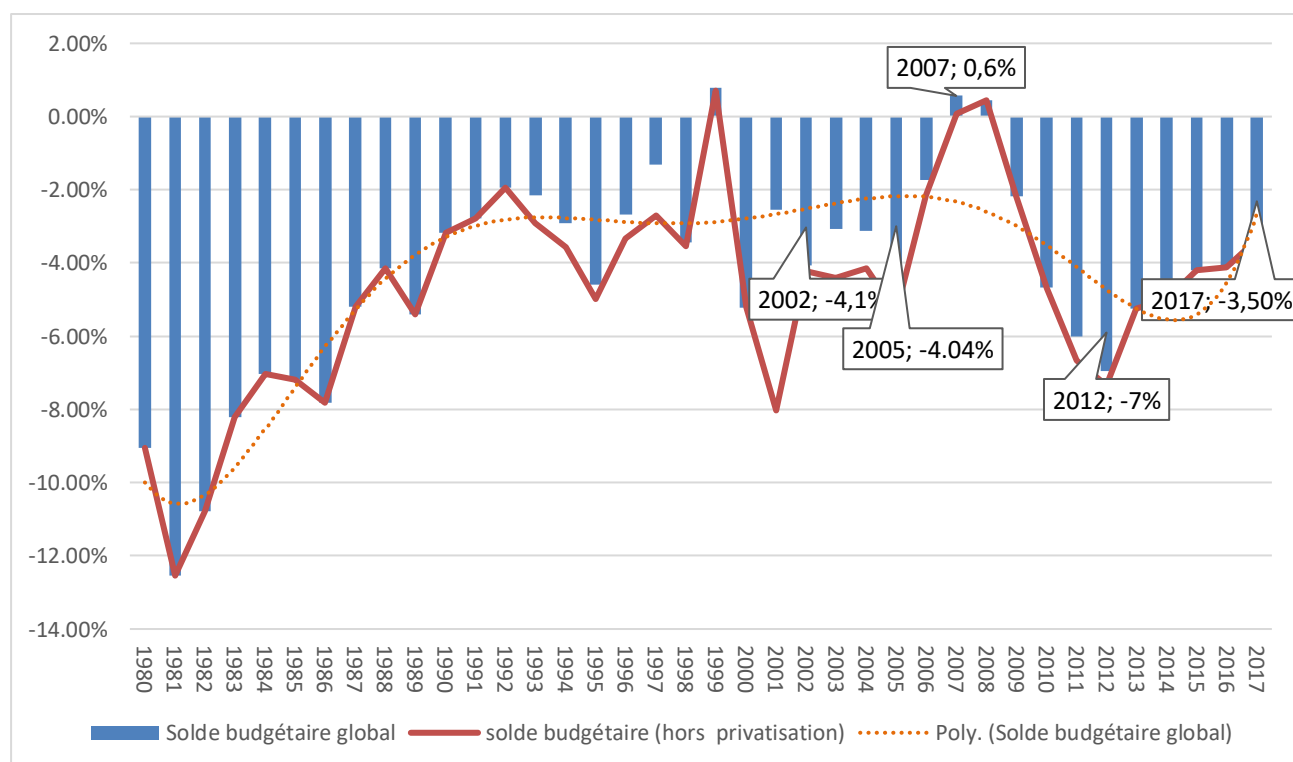
⁸⁹ La hausse de dépenses de fonctionnement avait pour origine les dépenses afférentes à la défense nationale et l'alourdissement de la charge de la dette extérieure du pays.

⁹⁰ Création de la TVA, de l'IS, et de l'IR.

1.3. Solde budgétaire global

Le solde budgétaire global a enregistré dans la quasi-totalité de la période étudiée un déficit chronique, ce qui a obligé, en permanence, le pays à chercher les moyens nécessaires pour le financer.

Graphique 29: Evolution de la part du solde budgétaire global et hors privatisation dans le PIB nominal entre 1980 et 2017



Source : nos calculs et graphe à partir des données de la DTFE

Ce graphique fait ressortir qu'en 1981, le déficit budgétaire avait atteint près de 13% du PIB. « Il a fallu plusieurs années, plus exactement de 1980 à 1993 soit treize années de réformes structurelles (réforme fiscale, réforme budgétaire, réforme du marché financier, etc ...), de rationalisation des dépenses dans le cadre d'un plan d'ajustement structurel négocié avec le Fonds Monétaire International ayant nécessité tous les sacrifices de la collectivité pour assainir la situation des finances publiques et arriver en 1993, à un déficit soutenable de 2,4% du PIB. » ⁹¹

⁹¹ BENSOUA, N. « Soutenabilité des finances publiques : quelle stratégie ? », colloque international des finances publiques sous le thème « la nouvelle gouvernance des finances publiques au Maroc et en France : quelles perspectives ? », Rabat, les 18 et 19 Septembre 2010, P.4.

Depuis cette date et jusqu'en 2009, le Maroc a limité son déficit entre 2 et 4% du PIB, à l'exception de :

- L'année 1995 où le déficit enregistré est d'environ 5% en raison de la baisse des recettes ordinaires de 3.10% et de l'augmentation des dépenses ordinaires de près de 4% ;
- L'année 2000 où il a enregistré un déficit de 5,22% suite à l'augmentation des dépenses totales de 6324 MDH (soit une augmentation de 0.37%) et à la diminution des recettes ordinaires de 13579 MDH (soit une diminution de 3.7%) par rapport à l'année 1999 ;
- L'année 2002 où le déficit enregistré est de 4.1% du PIB, en raison du non renouvellement de la recette de privatisation, tandis que durant la période allant de 1996 à 2002, les recettes ordinaires ont connu une augmentation progressive avec un pic en 2001 en s'établissant à 116.04 Milliards de dirhams grâce aux recettes de la cession de 35% du capital de Maroc Télécom. Cette opération a dégagé un produit de plus de 23 Milliards de dirhams ;
- En 2005, comme cité avant, le déficit a atteint 4.04% suite à l'impact financier de l'opération « départ volontaire à la retraite ».
- Deux légers excédents de 0.6% du PIB en 2007 et de 0.4% du PIB en 2008, contre une prévision initiale d'un déficit de l'ordre de 3%, qui s'expliquent en grande partie par la performance des recettes fiscales : durant la période 1980-2017, la part des recettes fiscales dans le PIB est arrivée une seule fois à environ 27%.

Cependant, depuis l'année 2009, le déficit budgétaire a marqué une augmentation arrivant à 7% du PIB en 2012 suite à l'impact de la crise économique sur l'économie marocaine senti par la baisse des recettes fiscales. Néanmoins, une tendance baissière du déficit est marquée depuis 2013 arrivant à 3.5% du PIB lors de l'année 2017.

Par ailleurs, on constate que le déficit budgétaire **hors privatisation** s'est établi à 5.13% du PIB (4.94% compte tenu des privatisations) en moyenne durant la période 2011-2017, au lieu de 3.76% (2.77% avec privatisation) entre 2001 et 2011, 3.04 % du PIB (2.67% avec privatisation) lors de la période 1990-2000 et à 7.74%⁹² du PIB durant la décennie 1980.

Il apparaît ainsi que les finances publiques au Maroc ont dégagé de manière structurelle des déficits budgétaires, atténués ou exacerbés par des réformes entreprises et des facteurs conjoncturels, tels la sécheresse, les recettes de privatisation, l'opération de départ volontaire

⁹² Durant la décennie 80, les déficits budgétaires hors et sans privatisations sont les mêmes.

à la retraite, la crise financière internationale, le renchérissement des prix des matières premières, etc.

2. Evolution de l'endettement entre 1980 et 2017

Le niveau d'endettement est l'un des principaux indicateurs de santé des finances publiques. s'il est important, il peut être à l'origine d'une hausse des impôts et d'une restriction des investissements. Un taux d'endettement élevé limite les marges de manœuvres de l'Etat lorsqu'il veut réagir contre les chocs conjoncturels ; d'où l'importance de l'analyse de l'évolution de l'endettement total, interne et externe.

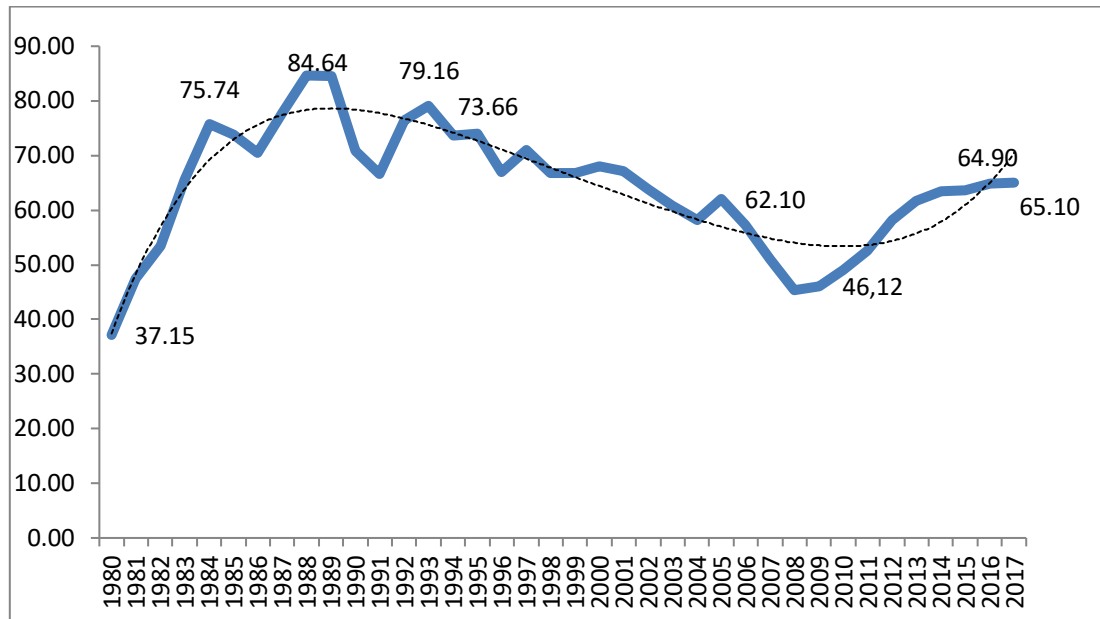
Au Maroc, le problème de l'endettement a pris, dès le début des années 80, la préoccupation majeure des pouvoirs publics en raison de la situation de cessation de paiement du pays en 1981 et 1982 malgré l'assainissement budgétaire prôné par le plan de stabilisation 78-80. Ce qui a rendu le rééchelonnement de la dette extérieure et l'ajustement indispensables.

L'analyse de l'endettement du Maroc, fait ressortir une augmentation rapide du taux d'endettement durant la décennie 80 qui est passé de 37.15% en 1980 à 84.64% en 1988.

Après 1993 où ce taux a atteint 79.16%, on a assisté à une baisse notable du ratio d'endettement; ce qui peut s'expliquer par le fait que suite à l'ampleur des problèmes de paiement de la dette extérieure, durant les années 80, le Maroc a essayé de maîtriser le taux d'endettement avec toutefois une orientation de la politique de financement public vers la mobilisation de l'épargne intérieure. C'est ainsi que le taux d'endettement est passé de 73.66 % en 1994 à 46.12% en 2009 après avoir atteint 62.10% en 2005 suite au financement de l'opération de départ volontaire à la retraite et à l'apurement des arriérés de l'Etat vis-à-vis de la CMR, soit près de 21MMD.

Après 2009, ce taux a emprunté une tendance à la hausse pour arriver à près de 64.9% en 2016 et à 65.10% en 2017.

Graphique 30: Evolution de la part de l'encours de la dette du trésor dans le PIB entre 1980 et 2017.



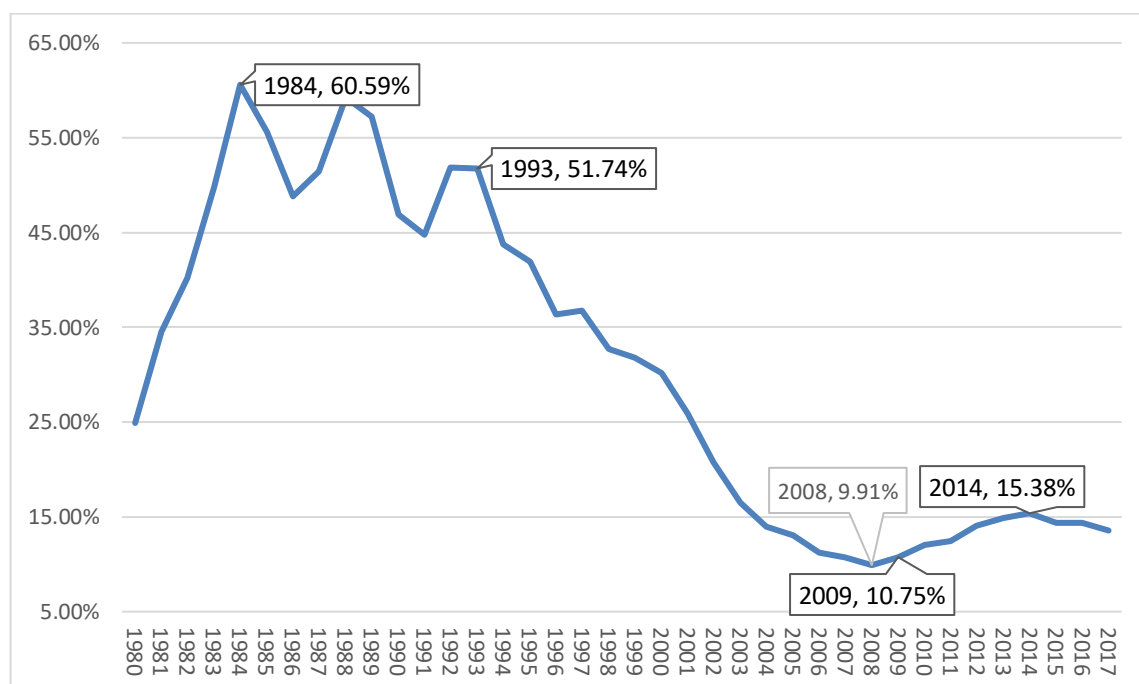
Source : nos calculs et graphe à partir des données de la DTFE.

L'examen de l'évolution de la dette directe du Trésor nécessite d'analyser l'évolution de la dette extérieure et l'évolution de la dette intérieure.

2.1. L'évolution de la dette extérieure

Les pays consommateurs, dont le Maroc, essaient de faire des économies, mais la demande interne étant de plus en plus forte, les dépenses extérieures explosent. La tendance haussière de la dette extérieure publique a marqué la période 1980-1993. Ensuite, sur une quatorze d'années (1994-2008), elle a baissé de façon continue, passant de 51,74% en 1993 à 9,91% du PIB en 2008. Le poids de la dette extérieure publique dans le PIB a ainsi été divisé par 5.22. C'est une diminution assez extraordinaire. Il faut se souvenir que cette période correspondait, en gros, à celle où l'on avait mis en place le système de gestion active de la dette extérieure (reconversion en investissement, rachat de la dette onéreuse, swap de taux, etc.). Juste après, la tendance haussière de la dette extérieure a repris dès l'année 2009 arrivant à 10.75% du PIB et 15.38% en 2014 suivi d'une baisse continue.

Graphique 31: Evolution de la part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB entre 1980 et 2017



Source : nos calculs et graphe à partir des données de la DTFE.

Comme le montre le graphique précédent, l'analyse de l'évolution de la dette extérieure, durant la période 1980-2017 nécessite la distinction de trois sous périodes :

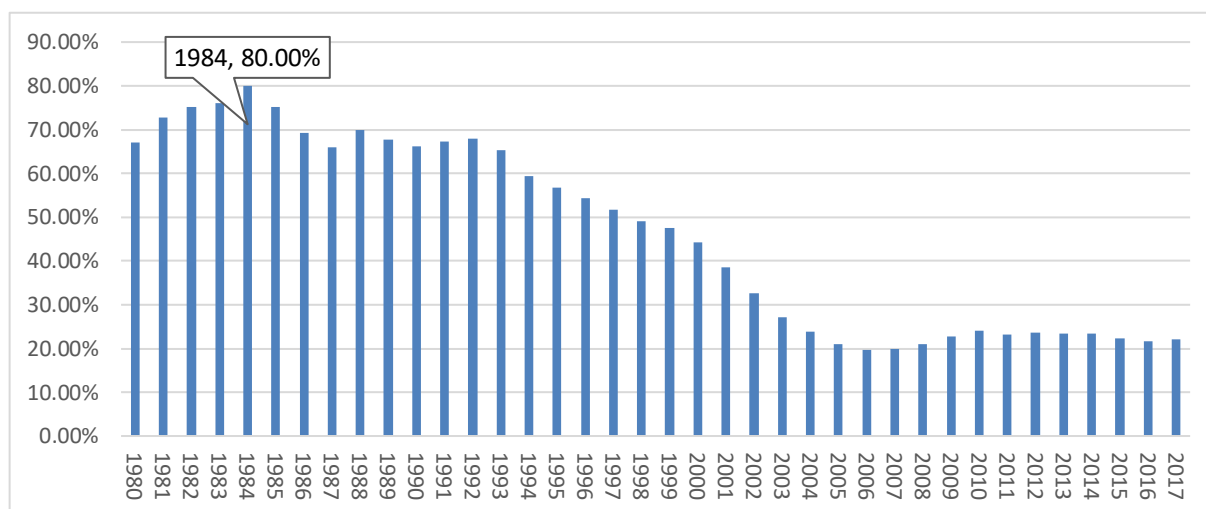
- La période 1980-1993 ;
- La période 1994-2008 ;
- La période 2009-2017.

2.1.1. La période 1980-1993

Durant cette phase et parallèlement à la mise en œuvre du couple ajustement/rééchelonnement, le ratio dette extérieure/PIB a continué d'évoluer pour arriver à 60.59% du PIB en 1984, mais à partir de 1985, on constate qu'en moyenne, il y a eu une légère amélioration de ce ratio qui a atteint 51.74% en 1993.

Comme le montre le graphique, ci-après, dans cette période, la part de la dette extérieure dans la dette du Trésor est restée au-dessus de 64% avec un pic en 1984 (80%).

Graphique 32: Evolution de la part de l'encours de la dette extérieure dans la dette du trésor entre 1980 et 2017



Source : nos calculs et graphe à partir des données de la DTFE.

2.1.2. La période 1994-2008

Cette période se caractérise par une tendance à la baisse du stock de la dette et du ratio dette extérieure/PIB, depuis 1995 jusqu'au 2006 et ce, suite à la gestion active de la dette extérieure et l'orientation des pouvoirs publics vers la dette intérieure.

De ce fait, et comme le montre le graphique, ci haut, la part de la dette extérieure dans la dette du Trésor a diminué d'une façon progressive jusqu'au 2006 où elle a atteint 19.66%. En 2008, le stock de la dette extérieure a représenté 20.95% de la dette du Trésor.

2.1.3. La période 2009-2017

Les déséquilibres internes et externes, apparus depuis 2009, ont causé la tendance haussière de la part des dettes extérieures dans le PIB. Durant cette phase, le ratio dette extérieure/PIB a connu une légère évolution avec une légère baisse en 2017.

2.2. L'évolution de la dette intérieure

Au moment où la dette extérieure connaît une baisse, le financement intérieur emprunte le sens inverse. Après plusieurs années (1980-1992) de faibles variations avec une tendance haussière, l'endettement intérieur a augmenté durant la période 1992-2005 pour deux raisons évidentes: d'abord, la progression de la dette intérieure est la conséquence d'une

volonté politique délibérée de réduire la dépendance du pays vis-à-vis des marchés financiers internationaux et de se prémunir contre le risque de change, ensuite, l'émission des bons de Trésor mobilise l'épargne et absorbe par conséquent la surliquidité du marché monétaire.

Il est à souligner que même le revirement vers la dette interne a exercé une pression sur les ressources internes. Il s'agit de l'effet d'éviction dû à l'absorption par l'Etat d'une grande partie de l'épargne, ce qui a diminué les capacités financières des entreprises et a freiné l'investissement suite à la pression à la hausse sur les taux d'intérêts.

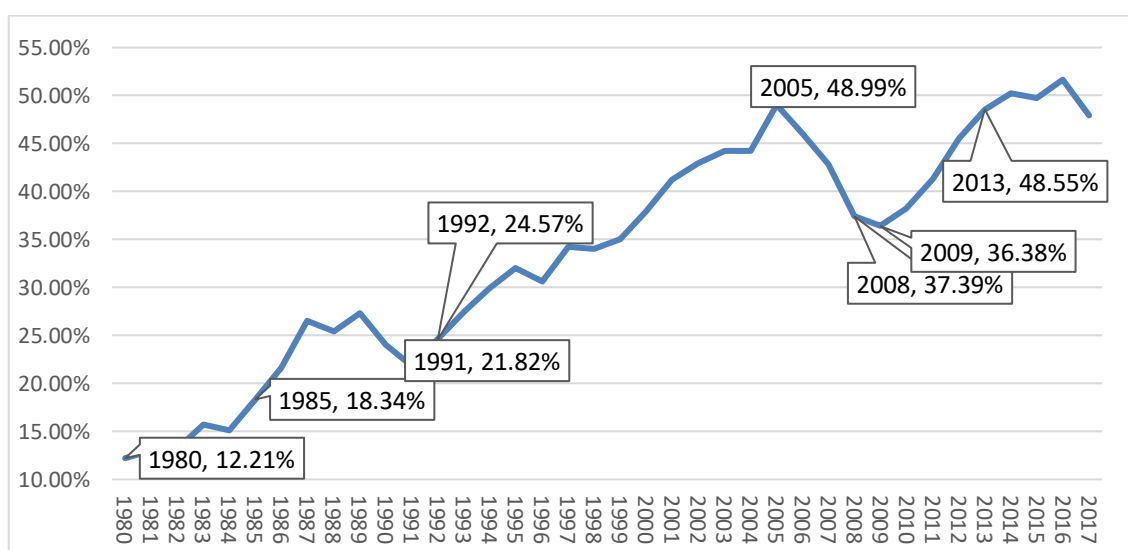
Après son repli entre 2005 et 2008, la dette intérieure a continué à progresser durant la période 2009-2014 avec une quasi-stabilité en moyenne du rythme d'évolution.

Par ailleurs, il est primordial de préciser que contrairement à la dette extérieure, les charges en intérêts découlant de la dette intérieure sont réinjectées dans l'économie nationale et une partie de ces intérêts a été récupérée par l'Etat sous forme de recettes fiscales.

Comme le montre le graphique ci-dessous, l'analyse de l'évolution de la dette intérieure, durant la période 1980-2017 permet la distinction de trois sous périodes :

- La période 1980-1991 ;
- La période 1992-2008 ;
- La période 2009-2017.

Graphique 33: Evolution de la part de l'encours de la dette intérieure dans le PIB entre 1980 et 2017.



Source : nos calculs et graphe à partir des données de la DTFE.

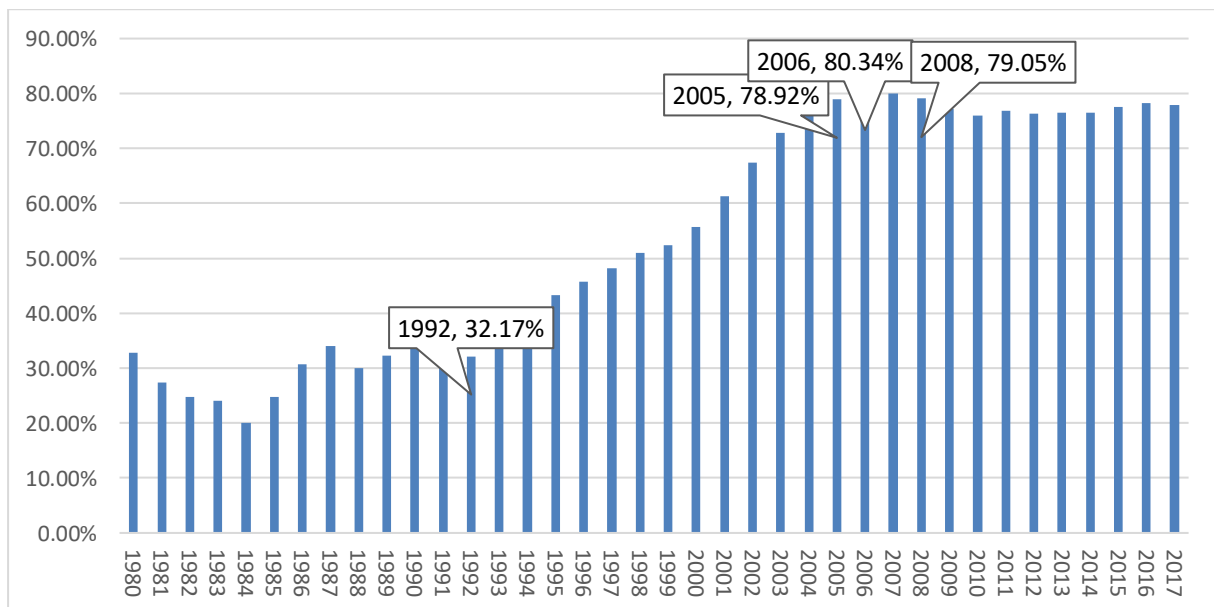
2.2.1. La période 1980-1991

On constate qu'entre 1980-1984, la dette intérieure a enregistré de faibles variations. Ceci s'explique par le recours massif durant cette phase à l'endettement extérieur.

Durant la période 1985-1991, l'encours de la dette intérieure a connu une augmentation progressive en passant de 26.37MMDH en 1985, soit 18.34% du PIB à 58.92 MMDH en 1991, soit 21.8%.

Comme le montre le graphique ci-après, durant cette phase, la part de la dette intérieure dans la dette du Trésor reste faible et oscille entre 20% et 34%.

Graphique 34: Evolution de la part de l'encours de la dette intérieure dans la dette du trésor entre 1980 et 2017.



Source : nos calculs et graphe à partir des données de la DTFE.

2.2.2. La période 1992-2008

Durant la période 1992-2006, l'encours de la dette intérieure a connu une augmentation continue en passant de 67.22 MMDH en 1992, soit 24.57% du PIB à 258 MMDH en 2005, soit 48.99% du PIB.

Aussi, les années 2007 et 2008 qui correspondent à des excédents budgétaires, ont été caractérisées par une atténuation du stock de la dette intérieure qui est arrivé à 257.54MMDH en 2008, soit 37.39% du PIB.

Parallèlement à l'importante baisse de la part de la dette extérieure dans la dette du Trésor durant cette période, la part de la dette intérieure dans la dette du Trésor a connu une évolution très remarquable en passant de 32.17% en 1992 à 79.05% en 2008 après avoir atteint 80.34% en 2006.

Il est à préciser que le stock de la dette intérieure est arrivé à 258.5 MMDH en 2005, soit près de 49% du PIB à cause de la conversion des arriérés constituées à l'égard de la caisse marocaine des retraites au titre de la part patronale de l'équivalent de 11.1 MMDH en des bons de trésor et du financement de l'opération de départ volontaire à la retraite qui a coûté 11 MMDH.

2.2.3. La période 2009-2017

Le graphique précédent relatif à l'évolution de la part de la dette intérieure dans le PIB indique que le ratio dette intérieure/PIB a connu une hausse continue entre 2009 et 2013 en passant de 36.38% en 2009 à 48.55% en 2013.

Sous cet angle, l'encours de la dette intérieure a connu aussi une nette augmentation entre 2009 et 2017 en passant de 266,4 MMDH à 539.3 MMDH.

Durant cette période, la part de la dette intérieure dans la dette du Trésor a connu une quasi-stabilité en s'établissant en moyenne à environ 45.2%.

L'analyse de l'évolution de la dette intérieure et de la dette extérieure, durant la période 1980-2017, a permis de constater une inversion de la structure de la dette du Trésor par source de financement (interne ou externe).

Par ailleurs, il est nécessaire de souligner que parmi les autres paramètres influençant le déficit budgétaire, on trouve les arriérés de paiement. Ces arriérés posent un problème de liquidité dans l'économie, qui peut avoir un effet préjudiciable sur la demande globale. Si les entreprises sont tributaires des contrats du secteur public, les arriérés de paiement peuvent interrompre ou retarder l'activité ou rendre difficile l'accès au crédit offert par les banques commerciales, entraînant un ralentissement de l'activité économique et une hausse du chômage.

Conclusion

L'étude rétrospective de l'évolution des finances publiques nous a permis de connaître les tendances de plusieurs grandeurs de la politique budgétaire marocaine et le grand défi de cette politique qui est l'aptitude de dégager des recettes susceptibles de couvrir les dépenses surtout après l'ouverture de l'économie marocaine et la diminution de certaines recettes fiscales notamment les droits de douanes.

Le caractère incompressible de certaines dépenses, comme les dépenses de personnel et l'insuffisance des ressources limitent les marges de manœuvres budgétaires en ce qui concerne les dépenses productives et nécessaires à la croissance économique.

Dans ce sens, tout effort de relance basé, uniquement, sur les dépenses, risquerait de compromettre la réalisation des objectifs macro-économiques.

En outre, la disproportion dans les rythmes d'accroissement des recettes et des dépenses publiques marocaines, a débouché sur une accentuation des déficits budgétaires.

L'analyse de l'évolution des soldes du budget durant la période 1980-2017, nous a permis de distinguer trois grandes phases:

- La période allant de la mise en place du PAS jusqu'à 1992, marquée par un endettement excessif et des déficits énormes. Cette période a constitué une période d'assainissement des finances publiques marocaines.

- La période 1993-2009 (la période après le rééchelonnement), caractérisée par des déficits budgétaires relativement maîtrisés et une baisse soutenue des ratios d'endettement et ce, grâce à plusieurs réformes entreprises, aux performances en matière fiscale et aux recettes exceptionnelles, notamment les recettes de la privatisation ;

- La période 2010-2017 : marquée par le creusement du déficit budgétaire entre 2010 et 2012 avec un retour à des niveaux similaires aux déficits observés durant les années 80 et l'atténuation de ce déficit par la suite pour arriver à 3.5% en 2017.

Pour bien apprécier la trajectoire des finances publiques marocaines, il est très utile d'analyser en plus du solde budgétaire d'autres soldes (le solde primaire, le solde ordinaire, le solde budgétaire sans privatisations, etc.)

Finalelement, une évaluation économétrique de la soutenabilité de la politique budgétaire marocaine s'avère nécessaire et ce, pour confirmer ou infirmer les résultats obtenus via l'analyse de l'évolution de la politique budgétaire.

CHAPITRE III : EVALUATION ECONOMETRIQUE DE LA SOUTENABILITE DE LA POLITIQUE BUDGETAIRE AU MAROC

Introduction

La soutenabilité de la politique budgétaire passe, nécessairement, par la maîtrise du ratio d'endettement dont la stabilité en moyenne est une condition fondamentale de la pérennité budgétaire.

Cette stabilité du ratio d'endettement désigne d'une part, une maîtrise des finances publiques de l'année en cours et d'autre part, une solvabilité future de l'Etat.

Au contraire, le dérapage du ratio d'endettement aboutit à une insoutenabilité budgétaire, car si ce ratio est élevé, sa stabilité exige d'énormes efforts budgétaires (l'augmentation du surplus primaire devra, au minimum, compenser les pertes dues à l'augmentation du taux d'intérêt et à la diminution du taux de croissance).

L'évaluation économétrique de la soutenabilité de la politique budgétaire concerne l'évolution du ratio de l'endettement pour une longue période et peut être complétée le cas échéant (si les résultats des évaluations ne permettent pas de conclure la soutenabilité) par l'étude de l'évolution du déficit budgétaire ou encore par l'estimation des relations de long terme entre les recettes et les dépenses qui peut être effectuée par les tests de cointégration et le modèle à correction d'erreur.

C'est dans ce sens, que le présent chapitre essayera, après avoir expliquer notre méthodologie d'évaluation de la soutenabilité de la politique budgétaire marocaine et présenter une brève littérature empirique, de tester via les tests de Dickey-Fuller augmenté (ADF), Phillips-Perron (PP) et Kwiatowski, Phillips, Schmidt et Shin (KPSS), la stationnarité des séries de la dette et du déficit budgétaire et d'estimer les relations de long terme entre les recettes et les dépenses publiques et ce, pour les périodes 1980-2017 et 1990 à 2017.

L'application des tests de soutenabilité sur la période 1990-2017 dans une deuxième phase est dictée par le désir d'éliminer l'influence de la décennie 80 caractérisée la dégradation des finances publiques et par les mesures spécifiques prises dans le cadre du PAS.

Le même essai d'évaluation économétrique est répété une troisième fois pour la période 1990-2017, sans prise en compte des recettes de privatisations (ayant un caractère exceptionnel) afin de savoir l'influence ou non de ces recettes sur la soutenabilité budgétaire.

En outre, ce chapitre essayera de donner une idée sur la soutenabilité ou non à moyen terme de la politique budgétaire marocaine et ce, en effectuant des prévisions relatives au taux d'endettement qui est l'un des principaux indicateurs de santé des finances publiques.

SECTION 1 : METHODOLOGIE DE MODELISATION ET LITTERATURE EMPIRIQUE

Afin d'évaluer la soutenabilité de la politique budgétaire marocaine sur la période passée et projeter l'évolution du taux d'endettement à moyen terme, il nous paraît nécessaire de présenter la démarche adoptée ainsi qu'un aperçu sur la littérature empirique:

Pour la démarche de modélisation, on va suivre les étapes suivantes :

- **1^{ère} étape** : étude de la stationnarité de la série du taux d'endettement (dette/PIB) en utilisant d'une part, le test de Dickey-Fuller augmenté (ADF) et Phillips-Perron (PP) qui ont pour hypothèse nulle la non stationnarité de la série, c'est-à-dire la présence d'une racine unitaire dans la série étudiée, et d'autre part le test de Kwiatowski, Phillips, Schmidt et Shin (KPSS) qui a pour hypothèse nulle la stationnarité des séries et donc la soutenabilité de la politique budgétaire.

La divergence des hypothèses nulles des tests d'ADF et PP avec le test KPSS justifie le choix d'application de ces trois tests.

La règle de décision de la stationnarité ou non pour les tests ADF et PP est la suivante :

- Si la valeur du test est supérieure à la valeur critique, on ne peut pas rejeter l'hypothèse nulle de présence de racine unitaire. La série est donc non stationnaire ;
- Si la valeur du test est inférieure à la valeur critique, on rejette l'hypothèse nulle. La série est donc stationnaire.

Par contre, la règle de décision de stationnarité ou non pour le test Kwiatowski, Phillips, Schmidt et Shin (KPSS) est la suivante :

- Si la valeur du test est inférieure à la valeur critique, on ne peut pas rejeter l'hypothèse nulle de stationnarité ;
- Si la valeur du test est supérieure à la valeur critique, on rejette l'hypothèse nulle. La série est donc non stationnaire.

Si la stationnarité de la série du taux d'endettement est vérifiée par les trois tests évoqués précédemment, on arrête et on conclut la soutenabilité de la politique budgétaire. Si non, on passe à la deuxième étape.

- **2^{ème} étape** : étude de la stationnarité de la série ratio du déficit budgétaire en adoptant

les mêmes outils qu'auparavant.

Si les résultats obtenus confirment la non stationnarité, il va donc falloir procéder aux tests de cointégration.

- **3^{ème} étape** : tests de cointégration entre les recettes et les dépenses :

Comme on ne peut pas envisager le test de cointégration entre les recettes et les dépenses que si les deux séries sont non stationnaires et intégrées de même ordre, il faut passer par le test de stationnarité, en niveau, de chacune des deux séries.

Puis, on étudie la stationnarité de leurs premières différences. Si cette stationnarité est confirmée. C'est-à-dire la série des recettes (recettes/PIB) et la série des dépenses (dépenses/PIB) sont intégrées d'ordre 1, on peut alors passer à l'étude de la relation de long terme entre elles en vérifiant la stationnarité des résidus issus de la régression des recettes sur les dépenses.

Si cette stationnarité est vérifiée, il y aura cointégration. Sinon, pas de cointégration et donc non soutenabilité de la politique budgétaire.

Par ailleurs, la stationnarité du déficit budgétaire global (ou bien des recettes et des dépenses), ou d'une autre façon, la cointégration entre les recettes et les dépenses, avec comme vecteur de cointégration (1, -1) sont deux conditions dont chacune est suffisante pour tester la soutenabilité.

La stationnarité est une notion importante dans la modélisation des séries chronologiques; il s'agit d'un processus. Si la structure du processus reste la même (l'espérance, la variance, la covariance ne dépendent pas du temps), le processus est dit stationnaire.

Il y a deux types de stationnarité (stationnarité en tendance et stationnarité en différence) :

- En tendance ; si la série obtenue en enlevant la tendance temporelle de la série originale est stationnaire (trend stationary : TS)

- En différence ; si la série obtenue en différenciant les valeurs de la série originale est stationnaire (difference stationary : DS)

En effet, les processus TS et DS sont caractérisés par des comportements très différents et il convient de les distinguer. Suite à un choc, un processus TS revient à son niveau anti-

choc, alors qu'un processus DS n'y revient jamais. On comprend dès lors également que, d'un point de vue économétrique, l'identification et la caractérisation de la non stationnarité sont toutes aussi fondamentales.

Une série chronologique est dite intégrée d'ordre $d[I(d)]$, si la série obtenue après d différenciations est stationnaire.

Le test de racine unitaire permet de vérifier si la série est intégrée d'ordre 1 (non stationnarité).

Par ailleurs et à titre d'exemple, la procédure du test de Dickey- Fuller (DF) se rapporte aux trois équations suivantes, où μ, q et ε représentent respectivement une constante, une tendance et un bruit blanc (petit).

$$X_t = \alpha X_{t-1} + \varepsilon_t : \text{Processus sans tendance et sans constante}$$

$$X_t = \alpha_{t-1} + \mu + \varepsilon_t : \text{Processus sans tendance et avec constante}$$

$$X_t = \alpha_{t+1} + \mu + q_t + \varepsilon : \text{Processus avec tendance et avec constante}$$

La procédure du test de DF permet de tester l'hypothèse nulle de racine unitaire (la série est intégrée d'ordre 1 : non stationnaire) de la façon suivante :

$$H_0: \alpha = 1, \text{ dans } X_t = \alpha X_{t-1} + \varepsilon_t$$

Si $\alpha = 1$, les séries sont intégrées d'ordre 1 (non stationnarité, c'est à dire les séries ne sont pas cointégrées)

Si $\alpha < 1$, les séries sont stationnaires (intégrées d'ordre 0, c'est à dire les séries sont cointégrées).

Si deux séries sont intégrées de même ordre d , et une combinaison linéaire de ces deux séries est stationnaire (intégrée d'ordre 0), on dit que les deux séries sont cointégrées d'ordre (d, d) .

Ceci dit, la méthode de Box et Jenking est d'une grande importance dans la prévision des séries chronologiques. Elle détermine le meilleur modèle de type ARIMA afin d'extrapoler les valeurs de la série.

Box et Jenkins ont popularisé l'utilisation des modèles ARIMA par les trois étapes suivantes ⁹³:

- Identification des modèles.
- Estimation des paramètres.
- Validation du modèle.

La vérification de la qualité du modèle (validation du modèle) indique que les prévisions seront fortement significatives.

⁹³ M. KAICER, « Modélisation des séries chronologiques, méthodologie de Box-Jenking », Université Ibn Tofail, Faculté des sciences, cours année scolaire 2018-2019.

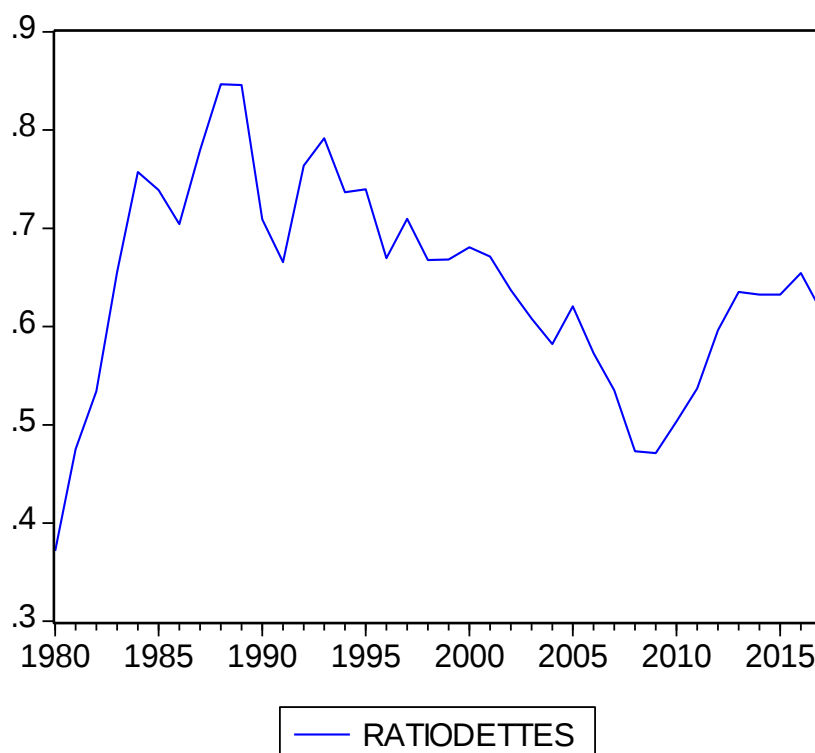
SECTION 2 : DISCUSSION ET ANALYSE DES RESULTATS DE L'EVALUATION DE LA SOUTENABILITE BUDGETAIRE SUR LA PERIODE 1980-2017

Comme indiqué au niveau de la section précédente, pour évaluer la soutenabilité de la politique budgétaire, il est nécessaire d'étudier la stationnarité de la série ratio dette et procéder, le cas échéant, aux tests de stationnarité de la série ratio du déficit budgétaire et aux tests de cointégration entre les recettes et les dépenses.

1. Le ratio de dette

Avant de présenter et commenter l'étude de la stationnarité de la série du taux d'endettement, nous montrons à l'aide du graphique l'allure et l'évolution de ce ratio dans le temps.

Graphique 35: Tendance de la série ratio de dette entre 1980 et 2017



On constate une tendance haussière entre 1980 et 1988 suivie d'une autre baissière jusqu'à 2009 et un renversement de tendance par la suite.

On remarque que cette série ne semble pas stationnaire, il faut donc passer aux tests économétriques pour infirmer ou confirmer cette remarque.

Tableau 3: Résultats du test de racine unitaire du ratio dette/PIB

Test	Valeur du test	Seuil critique 5 %	Décision
ADF	-2.498993	-2.945842	non stationnaire
PP	-2.857899	-2.943427	non stationnaire
KPSS	0.254116	0.463000	Stationnaire

Source : nos calculs à partir des données de la DTFE.

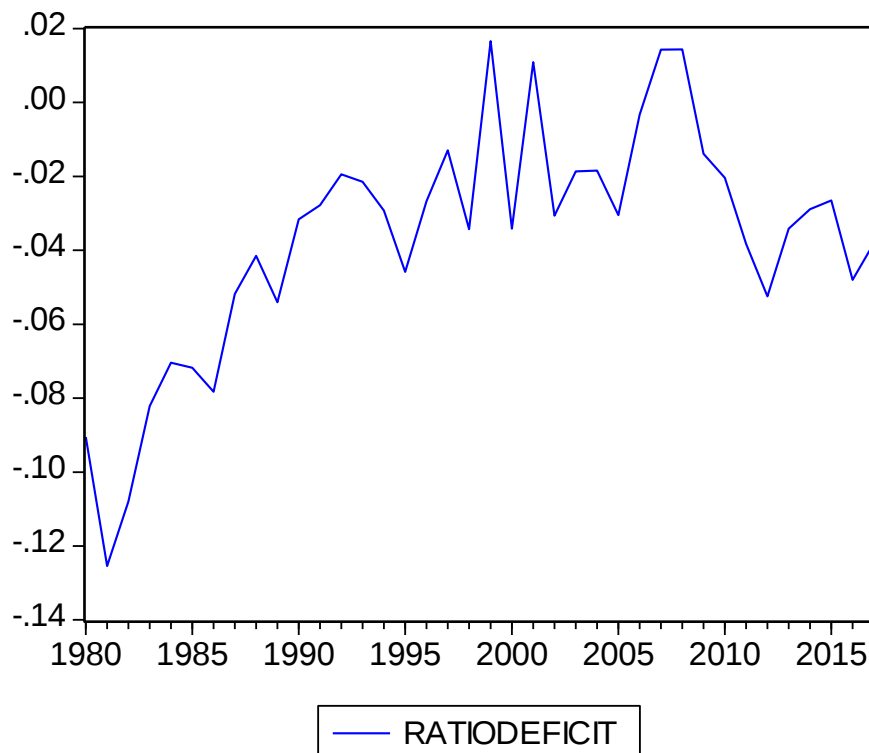
D'après les résultats des tests ADF et PP, nous constatons que le ratio d'endettement n'est pas stationnaire entre 1980 et 2017. En revanche, lorsqu'on applique le test de KPSS au ratio dette/PIB, ce dernier est considéré stationnaire.

Ces résultats ne nous permettent pas de trancher sur la soutenabilité de la politique budgétaire marocaine durant la période allant de 1980 à 2017. Il est donc nécessaire d'étudier la stationnarité du déficit budgétaire.

2. Le ratio du déficit budgétaire

Préalablement à la présentation et au commentaire des résultats des tests de stationnarité de la série ratio déficit budgétaire, nous montrons à l'aide du graphique l'allure et l'évolution de ce ratio dans le temps.

Graphique 36: Tendance de la série ratio déficit budgétaire entre 1980-2017



D'après le graphique précédent, on constate la non stationnarité de la série ratio du déficit budgétaire.

Il faut donc passer aux tests pour infirmer ou confirmer cette remarque.

Tableau 4: Résultats du test de racine unitaire du déficit budgétaire

Test	Valeur du test	Seuil critique 5%	Stationnarité
ADF	-2.869118	-2.945842	Non Stationnaire
PP	-2.356646	-2.943427	Non Stationnaire
KPSS	0.505272	0.463000	Non Stationnaire

Source : nos calculs à partir des données de la DTFE.

Nous constatons, eu égard aux tests ADF, FP et KPSS que le ratio déficit budgétaire n'est pas stationnaire. Ce résultat nous renseigne sur la non soutenabilité de la politique budgétaire durant la période 1980-2017.

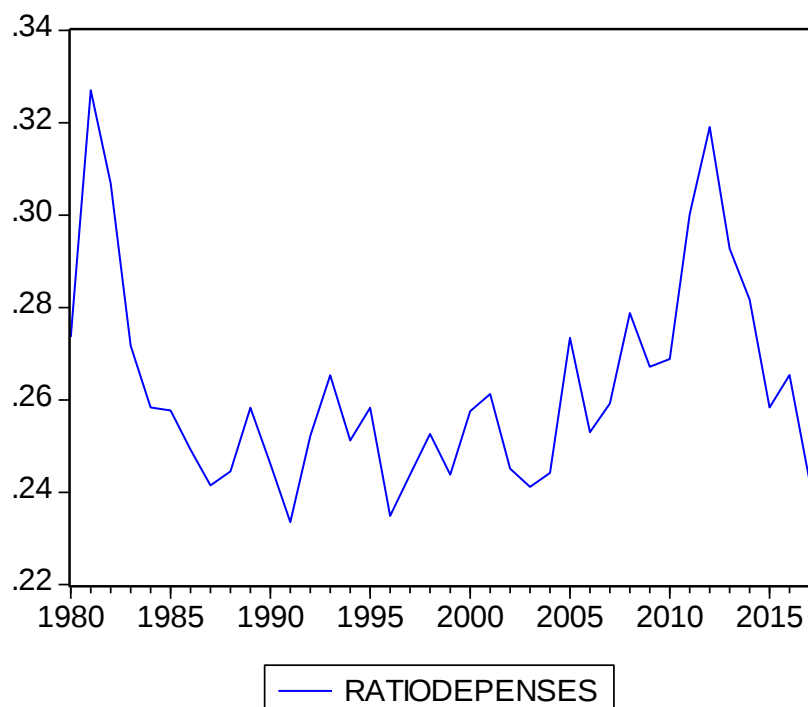
Afin d'approfondir notre analyse, il serait intéressant d'étudier la relation entre les recettes et les dépenses en s'intéressant à l'existence d'une éventuelle cointégration entre elles.

3. Test de cointégration

Etant donné que l'on ne peut pas envisager le test de cointégration entre les recettes et les dépenses que si les séries des deux variables sont non stationnaires et intégrées de même ordre, il est nécessaire de commencer par l'étude de la stationnarité de chacune d'elles.

3.1. Ratio des Dépenses

Graphique 37: Tendence de la série ratio des dépenses entre 1980 et 2017



L'allure du graphique, précédent, nous renseigne sur la non stationnarité des séries du ratio de la dépense.

Il faut passer au diagnostic pour confirmer ou infirmer cette constatation.

Tableau 5: Résultats du test de stationnarité en niveau du ratio des dépenses

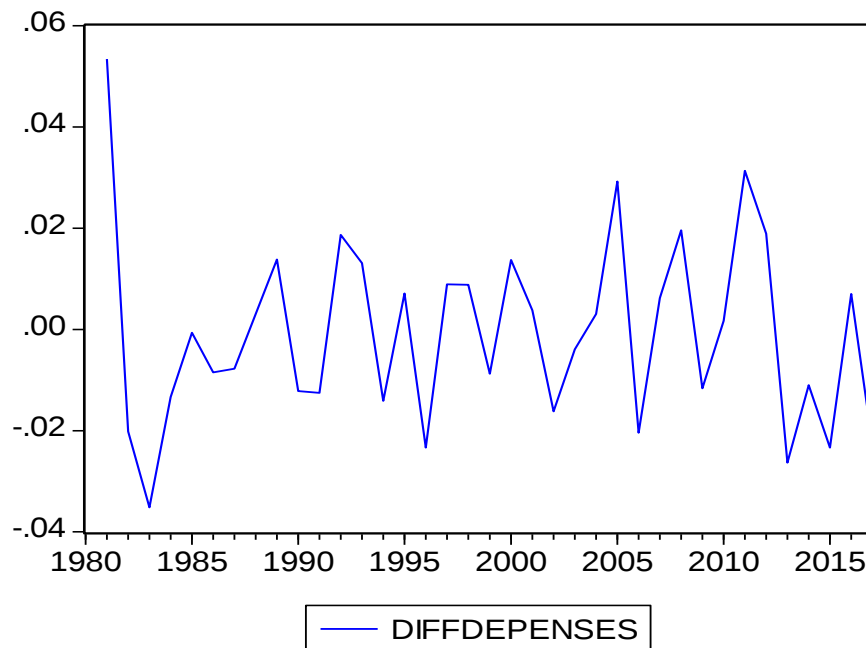
Test	Valeur du test	Seuil critique 5%	Stationnarité
ADF	-2.602138	-3.536601	non stationnaire
PP	-2.545006	-3.536601	non stationnaire
KPSS	0.146566	0.146000	non stationnaire

Source : nos calculs à partir des données de la DTFE.

D'après les résultats des tests ADF, PP et KPSS, nous constatons que la série du ratio des dépenses n'est pas stationnaire.

3.2. Différence première des dépenses

Graphique 38: Tendence de la série différence première des dépenses entre 1980 et 2017



Le graphique des différences premières permet de se rendre compte que la série en différence première est stationnaire.

Il faut passer aux tests pour confirmer ou infirmer cette remarque.

Tableau 6: Résultats du test de stationnarité en différence première du ratio dépense

Test	Valeur du test	Seuil critique 5%	Stationnarité
ADF	-5.506627	-3.544284	Stationnaire
PP	-7.103926	-3.540328	Stationnaire
KPSS	0.113212	0.146000	Stationnaire

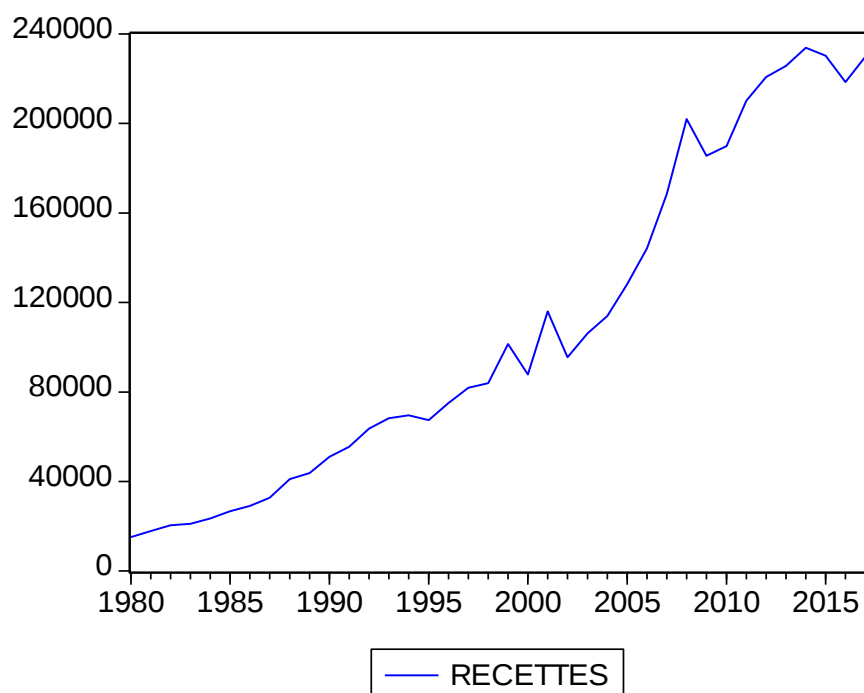
Source : nos calculs à partir des données de la DTFE.

D'après les tests ADF, PP et KPSS en différence première, la série du ratio des dépenses est intégrée d'ordre 1.

Il nous reste donc de vérifier la série des recettes de la même façon afin de trancher sur la légitimité d'un éventuel test de cointégration.

3.3. Ratio des recettes

Graphique 39: Tendance de la série ratio des recettes entre 1980 et 2017



Le graphique, ci-haut, fait apparaître que la série des ratios des recettes est non stationnaire.

Tableau 7: Résultats du test de stationnarité en niveau du ratio des recettes

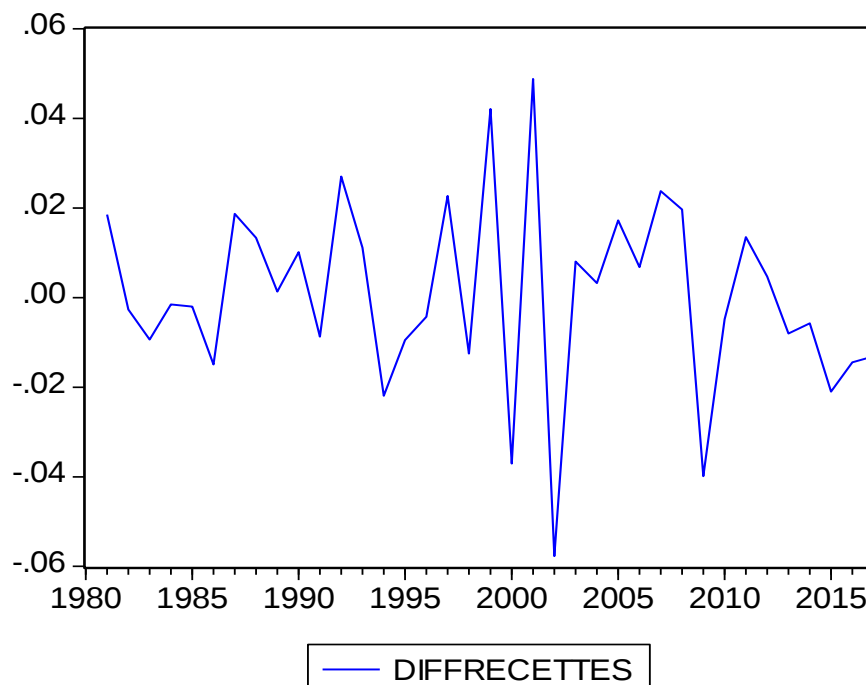
Test	Valeur du test	Seuil critique 5%	Stationnarité
ADF	-2.235497	-3.536601	non stationnaire
PP	-2.235497	-3.536601	non stationnaire
KPSS	0.181663	0.146000	non stationnaire

Source : nos calculs à partir des données de la DTFE.

La stationnarité n'est pas validée. Il faut donc passer aux tests en différence première

3.4. Différence première des recettes

Graphique 40: Tendence de la série différence première des recettes



On constate que la série des différences premières des recettes est stationnaire. Il faut donc passer aux tests pour confirmer ou infirmer cette remarque.

Tableau 8: Résultats du test de stationnarité en différence première des recettes

Test	Test	Seuil critique 5%	stationnarité
ADF	-9.157624	-3.540328	Stationnaire
PP	-10.21278	-3.540328	Stationnaire

Source : nos calculs à partir des données de la DTFE.

Les tests de stationnarité en différence première confirment l'observation issue du graphique. En réalisant ces tests sur la série des différences premières, nous remarquons que le ratio des recettes totales/PIB est intégré d'ordre 1.

Etant donné que nos deux variables sont intégrées de même ordre, il est possible d'effectuer le test de cointégration. Pour ce faire, nous estimons la relation de long terme entre les recettes et les dépenses en vérifiant la stationnarité des résidus émanant de la régression des recettes sur les dépenses.

3.5. Test de relation à long terme entre les recettes et les dépenses

3.5.1. Régression des recettes sur les dépenses

Dependent Variable: RATIORECETTES

Method: Least Squares

Date: 08/04/18 Time: 18:20

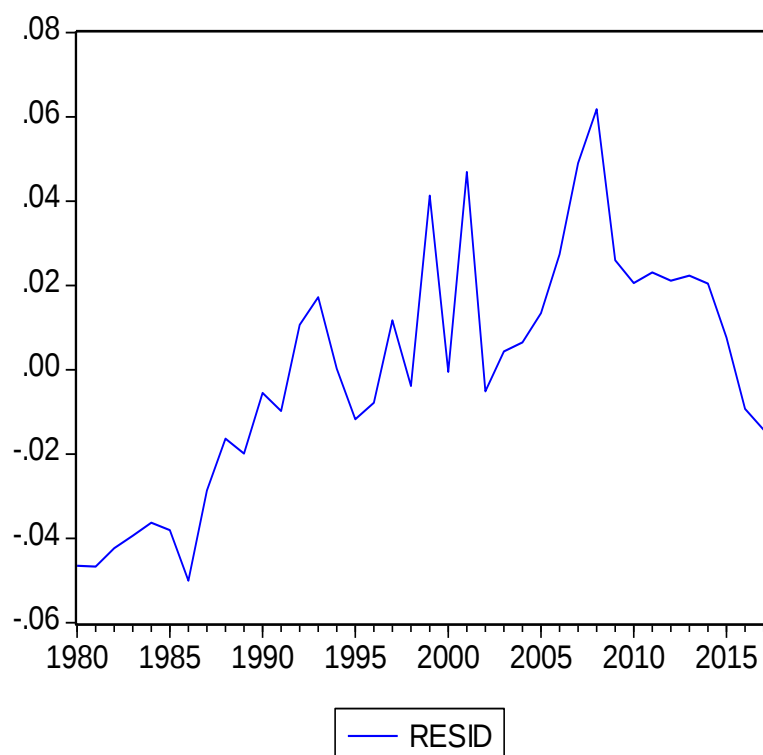
Sample: 1980 2017

Included observations: 38

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
C	0.13368	0.056099	2.383080	0.0226
RATIODEPENDENSES	0.35032	0.212865	1.645741	0.1085
R-squared	0.06997	Mean dependent var		0.22569
Adjusted R-squared	0.04413	S.D. dependent var		0.02942
S.E. of regression	0.02876	Akaike info criterion		-4.20811
Sum squared resid	0.02978	Schwarz criterion		-4.12193
Log likelihood	81.9542	F-statistic		2.70846
Durbin-Watson stat	0.47272	Prob(F-statistic)		0.10852

3.5.2. La stationnarité des résidus

Graphique 41: Tendence des résidus issus de la régression des recettes sur les dépenses pour la période 1980-2017



Le graphique précédent fait ressortir une tendance haussière. On prévoit donc que la série des résidus n'est pas stationnaire.

Il est nécessaire d'infirmer ou de confirmer cette constatation par les tests de racine unitaire.

Tableau 9: Résultats du test de stationnarité des résidus issus de la régression des recettes sur les dépenses pour la période 1980-2017

Test	Valeur du test	Seuil critique 5%	Stationnarité
ADF	-1.030706	-3.540328	Non stationnaire
PP	-2.581682	-3.536601	Non stationnaire

Source : nos calculs à partir des données de la DTFE.

On peut confirmer la non stationnarité des résidus issus de la régression des recettes sur les dépenses. C'est-à-dire la non cointégration entre les recettes et les dépenses. Il est donc inutile de poursuivre la démarche et de déterminer le vecteur de cointégration.

Ces résultats sont favorables à notre première hypothèse de non soutenabilité de la politique budgétaire marocaine durant la période 1980-2017.

SECTION 3 : DISCUSSION ET ANALYSE DES RESULTATS DE L'EVALUATION DE LA SOUTENABILITE BUDGETAIRE SUR LA PERIODE ENTRE 1990 ET 2017.

L'application des tests de soutenabilité sur la période allant de 1990 à 2017 dans une deuxième phase est dictée par la nécessité d'éliminer l'influence de la décennie 80 caractérisée par une forte dégradation des finances publiques et par les mesures spécifiques prises dans le cadre du plan d'ajustement structurel.

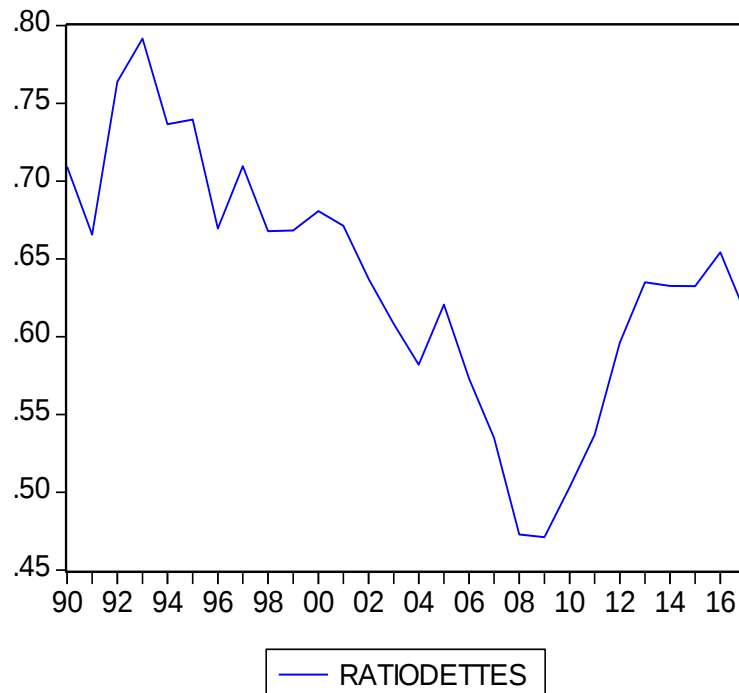
Le même essai d'évaluation économétrique est refait une troisième fois pour la période entre 1990 et 2017, « sans » prise en compte des recettes de privatisations (ayant un caractère exceptionnel) afin de savoir l'influence ou non de ces recettes sur la soutenabilité budgétaire.

1. Evaluation compte tenu des recettes de privatisations.

1-1 Le ratio de dette

Pour présenter et commenter l'étude de la stationnarité de la série du taux d'endettement, nous montrons, en premier lieu, l'allure et l'évolution de ce ratio dans le temps.

Graphique 42: Tendence de la série ratio de dette entre 1990 et 2017



On constate une tendance baissière de la série ratio d'endettement entre le début des années 90 et 2009 (période entre le début de la gestion active de la dette et la crise économique internationale) suivie d'une autre haussière à partir de 2009.

Cette série ne semble pas stationnaire, il faut donc passer aux tests économétriques pour infirmer ou confirmer cette remarque.

Tableau 10: Résultats du test de racine unitaire du ratio dette/PIB pour la période 1990-2017

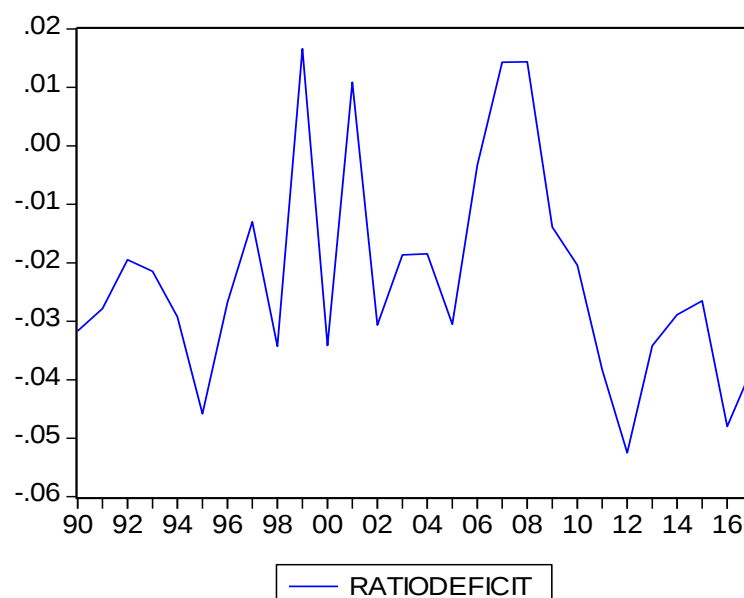
Test	Valeur du test	Seuil critique 5 %	Décision
ADF	-0.616443	-1.953858	non stationnaire
PP	-0.616716	-1.953858	non stationnaire
KPSS	0.406526	0.463000	Stationnaire

Source : nos calculs à partir des données de la DTFE.

D'après les tests ADF et PP, nous constatons que la série du ratio d'endettement n'est pas stationnaire entre 1990 et 2017. En revanche, ledit ratio est considéré stationnaire lorsqu'on fait recours au test de KPSS. Ces résultats qui sont identiques à ceux relatifs à la période 1980-2017 ne nous permettent pas de trancher sur la soutenabilité de la politique budgétaire marocaine durant la période allant de 1990 à 2017. Il est donc nécessaire d'étudier la stationnarité de la série ratio du déficit budgétaire.

1.2 Le déficit budgétaire

Graphique 43: Tendence de la série déficit budgétaire entre 1990 et 2017



L'allure du graphique nous renseigne sur la non stationnarité de la série ratio du déficit budgétaire.

Il est donc nécessaire de passer aux tests pour infirmer ou confirmer cette remarque.

Tableau 11: Résultats du test de racine unitaire du déficit budgétaire

Test	Valeur du test	Seuil critique 5%	Stationnarité
ADF	-0.864954	-1.954414	Non stationnaire
PP	-1.993916	-1.953858	Stationnaire
KPSS	0.147266	0.146000	Non stationnaire

Source : nos calculs à partir des données de la DTFE.

Nous constatons, eu égard aux tests ADF et KPSS que le ratio déficit n'est pas stationnaire. Cependant, pour le test PP, la série déficit budgétaire est stationnaire.

Ces résultats ne nous permettent pas de trancher sur la soutenabilité ou non de la politique budgétaire marocaine, durant la période 1990-2017.

A cet effet, il serait intéressant d'étudier la relation entre les recettes et les dépenses en s'intéressant à l'existence d'une éventuelle relation de cointégration entre les recettes et les dépenses.

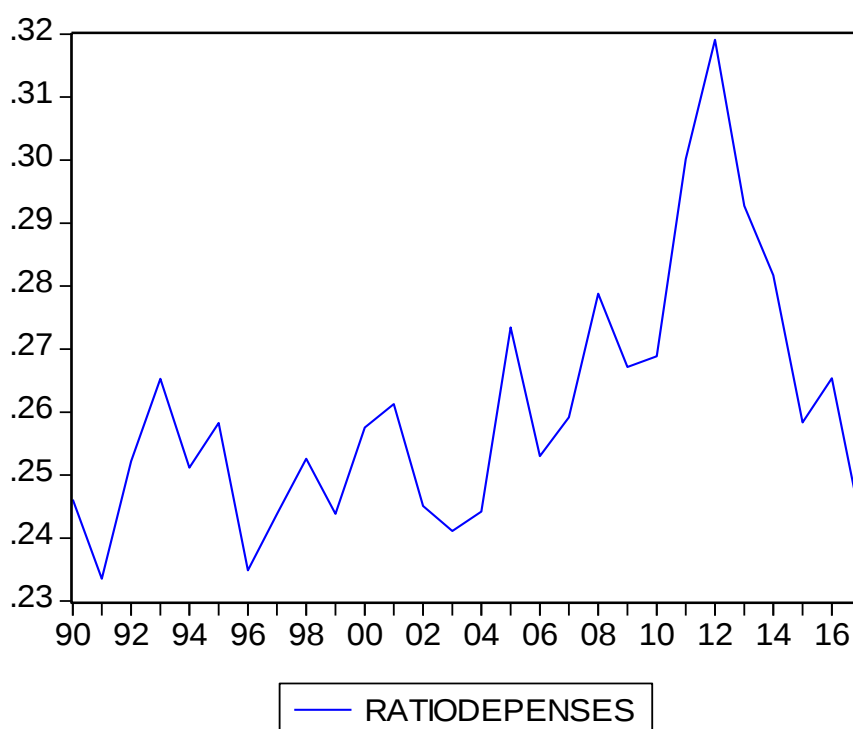
1.3 Test de cointégration

Comme indiqué précédemment, le test de cointégration entre les recettes et les dépenses est conditionné par le fait que les séries des deux variables soient non stationnaires et intégrées de même ordre.

De ce fait, il est nécessaire d'étudier la stationnarité des deux séries.

1.3.1 Ratio des Dépenses

Graphique 44: Tendance de la série ratio des dépenses entre 1990 et 2017



Le graphique, ci-dessus, permet de se rendre compte que la série ratio de la dépense est non stationnaire.

Il est nécessaire de passer au diagnostic pour confirmer ou infirmer cette constatation.

Tableau 12: Résultats du test de stationnarité en niveau du ratio dépenses

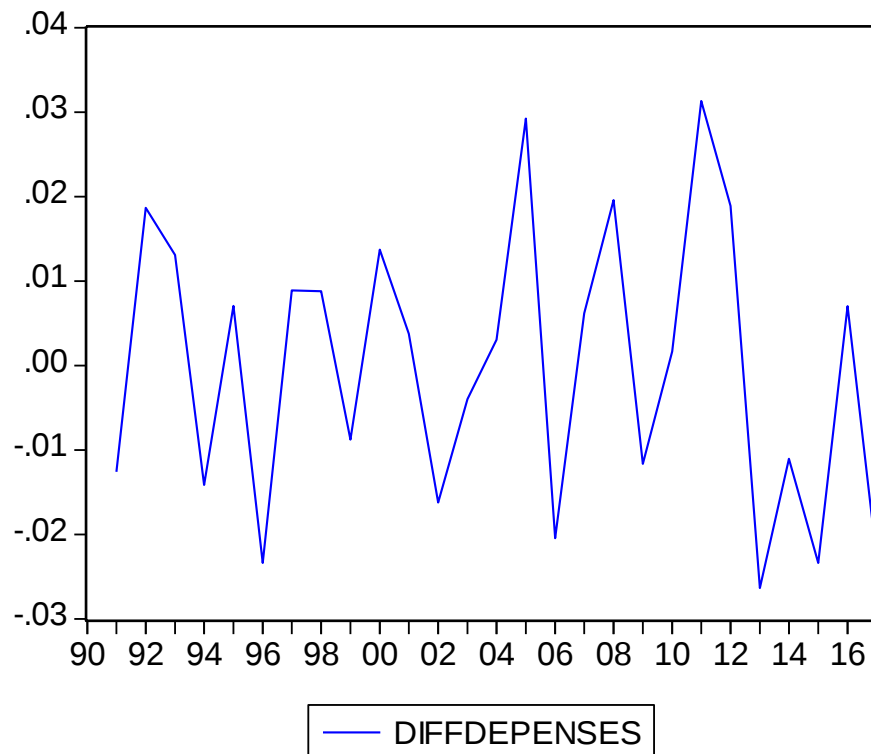
Test	Valeur du test	Seuil critique 5%	Stationnarité
ADF	-2.250826	-2.976263	non stationnaire
PP	-2.239849	-2.976263	non stationnaire
KPSS	-5.666436	-3.595026	Stationnaire

Source : nos calculs à partir des données de la DTFE.

En dépit de la stationnarité en niveau de la série ratio des dépenses pour le test de KPSS, on retient les résultats des tests ADF et PP en raison de l'allure du graphique précédent qui ne renseigne pas sur la stationnarité de ladite série.

1.3.2 Différence première de la série ratio des dépenses

Graphique 45: Tendence de la série différence première des dépenses



Le graphique précédent permet de se rendre compte que la série des dépenses en différence première est stationnaire.

Il est nécessaire de passer aux tests pour confirmer ou infirmer cette remarque.

Tableau 13: Résultats du test de stationnarité en différence première du ratio dépense

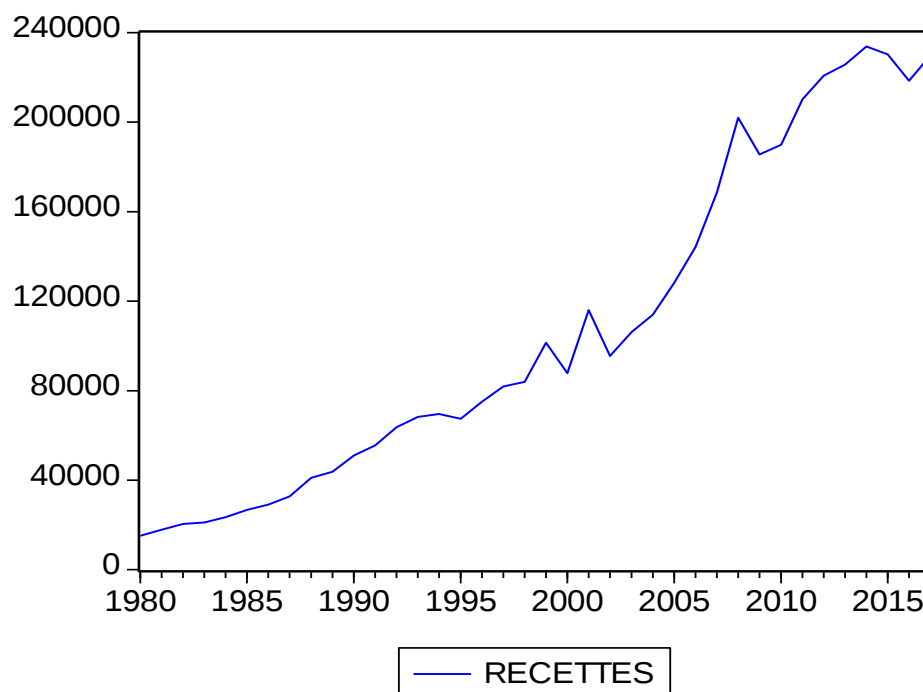
Test	Valeur du test	Seuil critique 5%	Stationnarité
ADF	-5.506627	-3.544284	Stationnaire
PP	-7.103926	-3.540328	Stationnaire
KPSS	0.113212	0.146000	Stationnaire

Source : nos calculs à partir des données de la DTFE.

D'après les tests ADF, PP et KPSS en différence première, la série du ratio des dépenses est intégrée d'ordre 1. Il nous reste donc de vérifier la série des recettes de la même façon afin de trancher sur la légitimité d'un éventuel test de cointégration.

1.3.3 Ratio des recettes

Graphique 46: Tendance de la série ratio des recettes entre 1990 et 2017



L'allure, ci-haut, fait ressortir que la série des ratios des recettes est non stationnaire.

Tableau 14: Résultats du test de stationnarité en niveau du ratio recettes

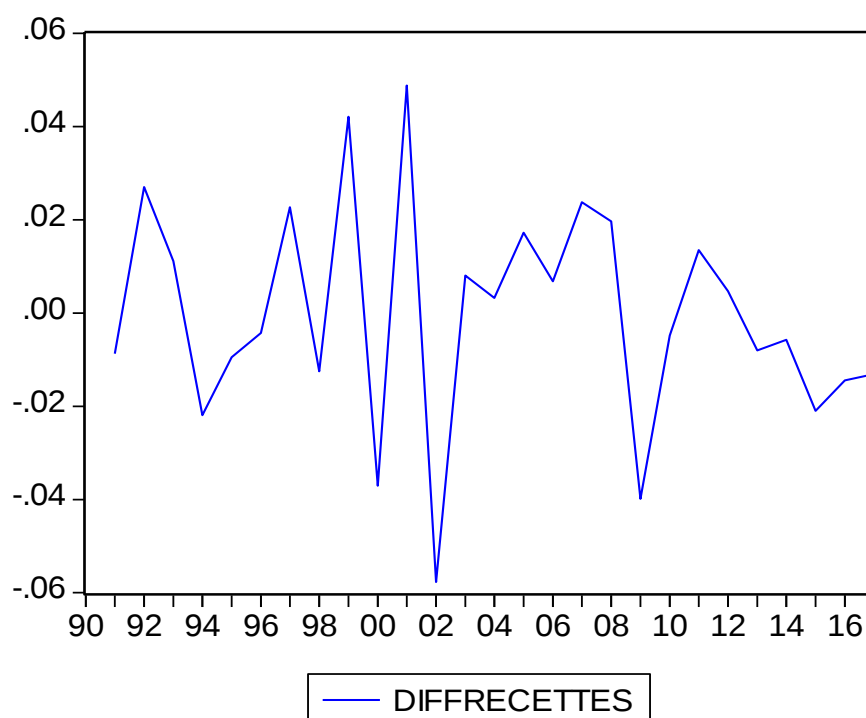
Test	Valeur du test	Seuil critique 5%	Stationnarité
ADF	-2.757372	-3.587527	non stationnaire
PP	-2.841355	-3.587527	non stationnaire
KPSS	0.146628	0.146000	non stationnaire

Source : nos calculs à partir des données de la DTFE.

La série ratio recette est considérée non stationnaire en niveau pour les trois tests. Il est nécessaire donc de passer aux tests en différence première.

1.3.4 Différence première de la série ratio des recettes

Graphique 47: Tendence de la série différence première ratio des recettes entre 1990 et 2017



Le graphique ci dessus fait ressortir que la série des différences premières des recettes, fluctue autour de la valeur 0. Autrement dit, elle est stationnaire.

Il faut donc passer aux tests pour confirmer ou infirmer cette remarque.

Tableau 15: Résultats du test de stationnarité en différence première des recettes

Test	Test	Seuil critique 5%	Stationnarité
ADF	-8.012325	-1.954414	Stationnaire
PP	-8.012325	-1.954414	Stationnaire

Source : nos calculs à partir des données de la DTFE.

Les tests de stationnarité en différence première confirment l'observation issue du graphique. En réalisant ces tests sur la série des différences premières, nous remarquons que le ratio des recettes totales/PIB est intégré d'ordre 1.

Considérant que les deux variables sont intégrées de même ordre, il est possible d'effectuer le test de cointégration entre les recettes et les dépenses. Pour cela, il est nécessaire, d'effectuer le test de relation à long terme entre les recettes et les dépenses.

1.3.5 Test de relation à long terme entre les recettes et les dépenses

1.3.5.1 Régression des recettes sur les dépenses

Dependent Variable: RATIORECETTES

Method: Least Squares

Date: 08/12/18 Time: 15:37

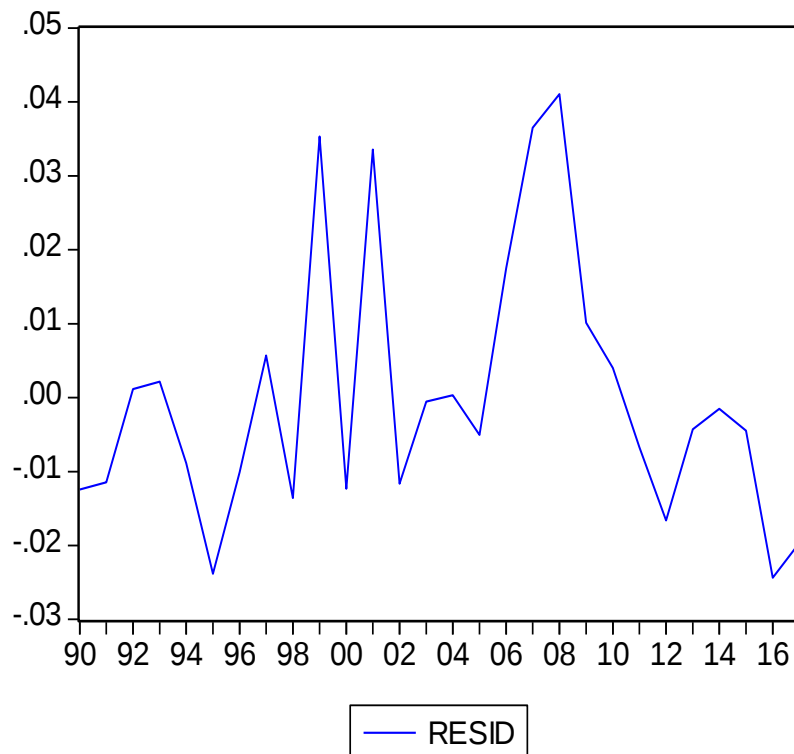
Sample: 1990 2017

Included observations: 28

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
C	0.036953	0.046016	0.803056	0.4292
RATIODEPENDENSES	0.771723	0.176212	4.379519	0.0002
R-squared	0.424526	Mean dependent var		0.237909
Adjusted R-squared	0.402393	S.D. dependent var		0.023693
S.E. of regression	0.018316	Akaike info criterion		-5.093325
Sum squared resid	0.008722	Schwarz criterion		-4.998167
Log likelihood	73.30654	F-statistic		19.18018
Durbin-Watson stat	1.484722	Prob(F-statistic)		0.000173

1.3.5.2 La stationnarité des résidus issus de la régression des recettes sur les dépenses

Graphique 48: Tendance des résidus issus de la régression des recettes sur les dépenses entre 1990 et 2017



Le graphique ci-dessus fait ressortir une stationnarité de la série des résidus issue de la régression des recettes sur les dépenses.

Il est nécessaire d'infirmer ou de confirmer cette constatation par les tests de racine unitaire.

Tableau 16: Résultats du test de stationnarité des résidus issus de la régression des recettes sur les dépenses pour la période 1990-2017

Test	Valeur du test	Seuil critique 5%	stationnarité
ADF	-3.946441	-1.953858	Stationnaire
PP	-4.022811	-1.953858	Stationnaire

Source : nos calculs à partir des données de la DTFE.

La stationnarité des résidus est vérifiée. Une relation de cointégration existerait donc. Chose qui nécessite la détermination du vecteur de cointégration.

Tout d’abord, pour confirmer l’existence de la cointégration, on fait recours au modèle à correction d’erreur (MCE).

Sous cet angle, il est à préciser que le modèle à correction d’erreur a deux étapes⁹⁴ :

- Vérification de la cointégration (déjà faite car les résidus sont stationnaires) ;
- Validation du MCE en estimant la relation de court terme qui inclut des résidus retardés.

Après la génération des résidus retardés et la régression des différences des recettes sur les différences des dépenses et les résidus retardés, le résultat est le suivant :

⁹⁴ D’après l’approche d’Engel et Granger.

Dependent Variable: DIFFRECETTES

Method: Least Squares

Date: 08/17/18 Time: 20:55

Sample (adjusted): 1991 2017

Included observations: 27 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
C	0.000293	0.003538	0.082809	0.9347
DIFFDEPENDSES	0.786208	0.222026	3.541064	0.0017
E_1	-0.766944	0.208040	-3.686517	0.0012
R-squared	0.465164	Mean dependent var	-0.000376	
Adjusted R-squared	0.420594	S.D. dependent var	0.024128	
S.E. of regression	0.018366	Akaike info criterion	-5.052207	
Sum squared resid	0.008095	Schwarz criterion	-4.908225	
Log likelihood	71.20479	F-statistic	10.43679	
Durbin-Watson stat	2.137357	Prob(F-statistic)	0.000548	

Étant donné que le coefficient du terme d'erreur retardé (appelé « force de rappel »), est significativement négatif (-0.766944), le MCE est validé, Par conséquent, l'hypothèse de cointégration entre les recettes et les dépenses est confirmée.

Considérant que le coefficient (0.77) est compris entre 0 et 1, la politique budgétaire marocaine était faiblement soutenable sur la période 1990-2017.

2. Evaluation compte non tenu des recettes de privatisations.

De prime abord, il est à préciser qu'on a obtenu lors de cette phase des résultats similaires à l'évaluation de la soutenabilité budgétaire compte tenu des recettes de privatisations.

De ce fait, et pour éviter la redondance et faciliter la lecture de ce travail, on va se limiter dans ce paragraphe aux résultats afférents aux tests de relation de long terme entre les recettes et les dépenses et de confirmation de la soutenabilité faible de la politique budgétaire marocaine sur la période 1990-2017 sans prise en compte des recettes de privatisations.

Le détail des résultats des tests relatifs à l'évaluation de la soutenabilité de la politique budgétaire durant la période allant de 1990 à 2017 (avec et sans prise en compte des recettes de privatisations) figure au niveau des annexes.

2.1. Test de relation à long terme entre les recettes « sans privatisations » et les dépenses

2.1.1. Régression des recettes sans privatisations sur les dépenses

Dependent Variable: RATIORECETTES_SP

Method: Least Squares

Date: 08/17/18 Time: 21:42

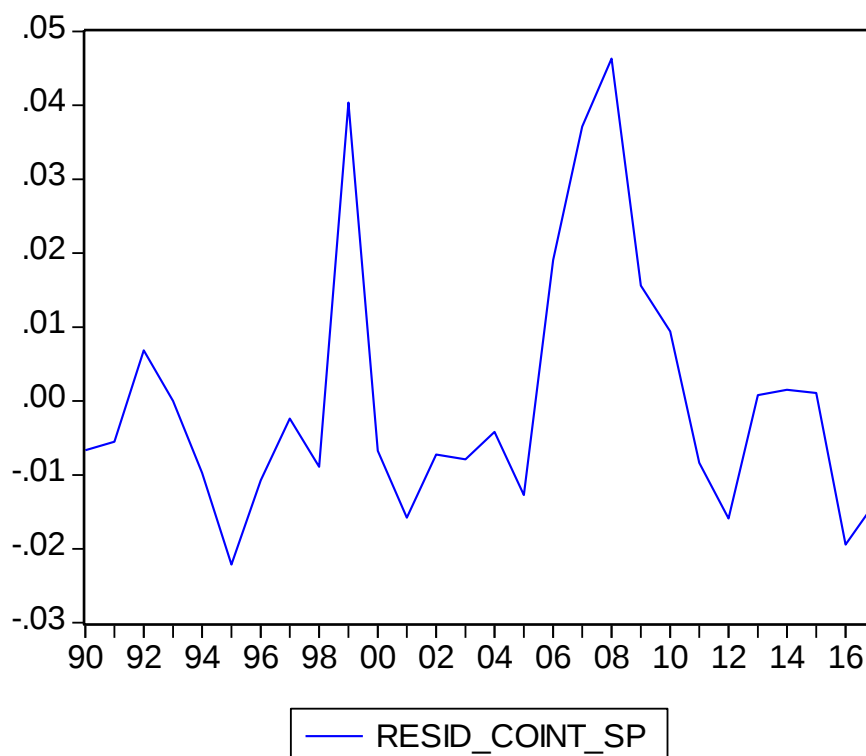
Sample: 1990 2017

Included observations: 28

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
RATIODEPENDENSES	0.786889	0.171248	4.595034	0.0001
C	0.027437	0.044719	0.613543	0.5448
R-squared	0.448151	Mean dependent var		0.232342
Adjusted R-squared	0.426926	S.D. dependent var		0.023514
S.E. of regression	0.017800	Akaike info criterion		-5.150475
Sum squared resid	0.008238	Schwarz criterion		-5.055317
Log likelihood	74.10664	F-statistic		21.11434
Durbin-Watson stat	1.103494	Prob(F-statistic)		0.000098

2.1.2. La stationnarité des résidus

Graphique 49 :Tendance des résidus issus de la régression des recettes sans privatisations sur les dépenses



D'après le graphique ci-haut, la série des résidus issue de la régression des recettes sans privatisations sur les dépenses est stationnaire.

Il est indispensable d'infirmer ou de confirmer cette constatation par les tests de racine unitaire.

Tableau 17: résultats du test de stationnarité des résidus des recettes sans privatisations sur les dépenses.

Test	Valeur du test	Seuil critique 5%	Stationnarité
ADF	-3.127732	-1.953858	Stationnaire
PP	-3.127732	-1.953858	Stationnaire

Source : nos calculs à partir des données de la DTFE.

La stationnarité des résidus est vérifiée par les tests ADF et PP, une relation de cointégration existerait donc. Ce qui requiert la détermination du vecteur de cointégration.

A l'instar de la phase précédente, on fait recours au modèle à correction d'erreur (MCE).

La génération des résidus retardés et la régression des différences des recettes « sans » privatisations sur les différences des dépenses et les résidus retardés font ressortir le résultat suivant :

Dependent Variable: DIFFRATIORECETTES_SP

Method: Least Squares

Date: 08/17/18 Time: 21:54

Sample (adjusted): 1991 2017

Included observations: 27 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
DIFFDEPENDSES	0.555790	0.202017	2.751204	0.0111
E_1_SP	-0.477919	0.192582	-2.481633	0.0205
C	-5.31E-05	0.003111	-0.017082	0.9865
R-squared	0.297696	Mean dependent var	-0.000376	
Adjusted R-squared	0.239171	S.D. dependent var	0.018521	
S.E. of regression	0.016155	Akaike info criterion	-5.308722	
Sum squared resid	0.006264	Schwarz criterion	-5.164740	
Log likelihood	74.66775	F-statistic	5.086617	
Durbin-Watson stat	1.828218	Prob(F-statistic)	0.014398	

Étant donné que le coefficient du terme d'erreur retardé, est significativement négatif (-0.477919), le MCE est validé. Par conséquent, l'hypothèse de cointégration entre les recettes et les dépenses est confirmée.

Considérant que le coefficient (0.786889) est compris entre 0 et 1, la politique budgétaire marocaine était faiblement soutenable sur la période 1990-2017.

SECTION 4: PREVISIONS DU TAUX D'ENDETTEMENT POUR LA PERIODE 2018-2022

On va présenter dans cette section, d'une façon brève et facile à assimiler, les résultats des prévisions, des statistiques renseignant sur la qualité de l'ajustement du modèle, les graphiques de la fonction d'auto-corrélation résiduelle (ACF residual) et la fonction d'auto-corrélation partielle résiduelle (PACF residual) ainsi que le graphique relatif aux valeurs observées, ajustées et prévues.

1. Vérification de la qualité du modèle de prévision

En visualisant, au niveau du tableau ci-après, les statistiques de la qualité de l'ajustement du modèle, le coefficient de détermination « R-deux » qui est de 76% démontre la qualité de notre modèle de prévision.

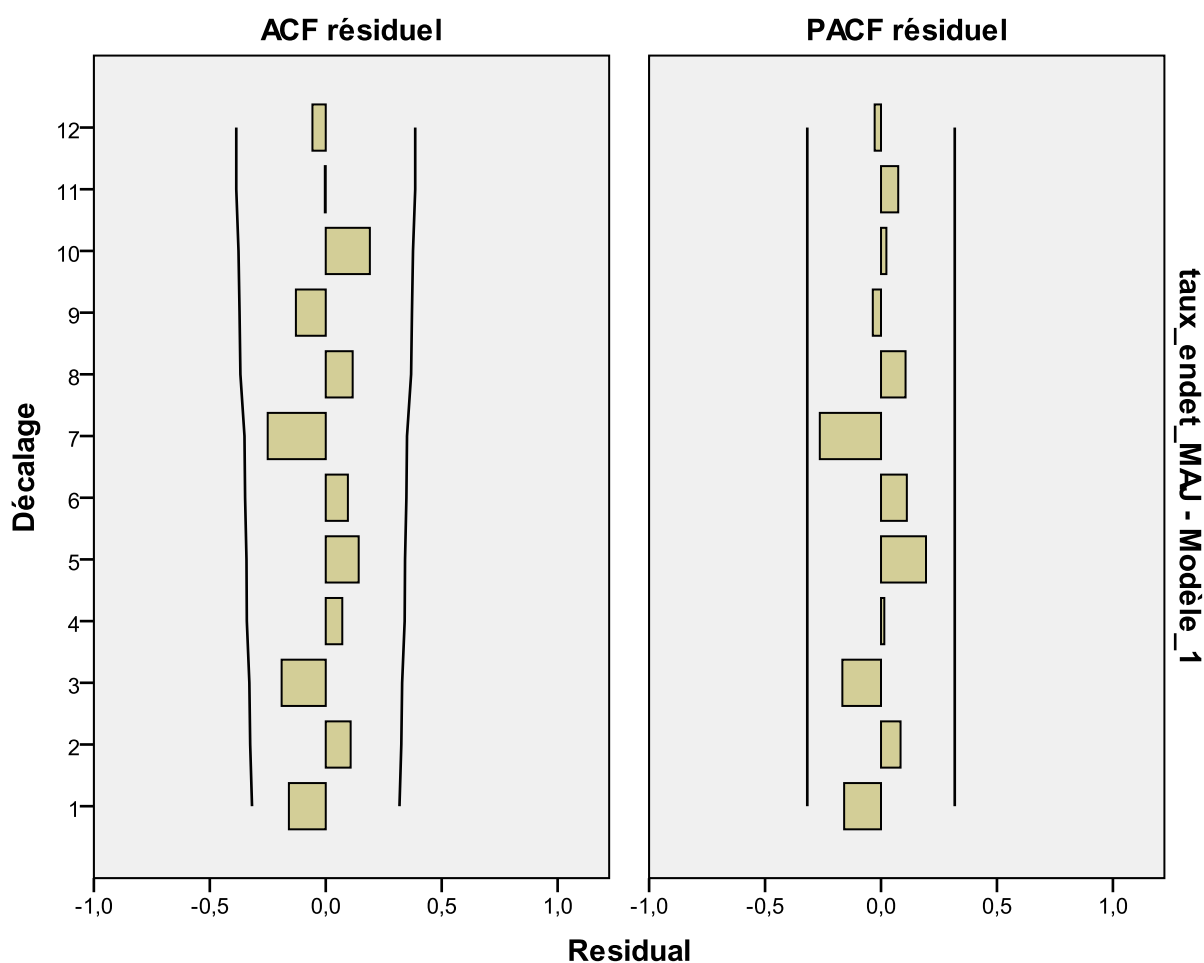
Aussi, en regardant le test de « Ljung-Box », « Sig. » est supérieur au seuil de $\alpha = 0.05$; ce qui signifie que les résidus forment un bruit blanc.

Tableau 18: Estimation des paramètres liés à la vérification de la qualité du modèle de prévision

Modèle	Nombre de variables indépendantes	Statistiques de qualité d'ajustement du modèle		Ljung-Box Q(18)			Nombre de valeurs éloignées
		R-deux stationnaire	R-deux	Statistiques	DDL	Sig.	
taux_endet_MAJ-Modèle_1	1	,760	,763	19,926	16	,224	0

D'après le graphique ci-après, les valeurs des ACF résiduelle et PACF résiduelle sont proches de 0, c'est-à-dire que les résidus ont des moyennes presque nulles, chose qui indique que les prévisions seront fortement significatives si les décideurs publics n'adoptent, dès maintenant, des mesures et des sacrifices pour inverser la tendance.

Graphique 50:ACF résiduelle et PACF résiduelle



2. Prévisions du taux d'endettement.

D'après les données du tableau, ci-après, le taux d'accroissement moyen annuel du ratio d'endettement pour la période 2018-2022 est de 2.17% contre un taux d'augmentation moyen de 1.34% sur la période 2013-2017.

En outre, le taux d'endettement moyen prévue pendant la période 2018-2022 est de 69.05% contre 63.76% entre 2013 et 2017 et même 50.27% entre 2008 et 2012 qui correspond au début de la période après la crise économique internationale.

Tableau 19: Prévisions du taux d'endettement entre 2018 et 2022

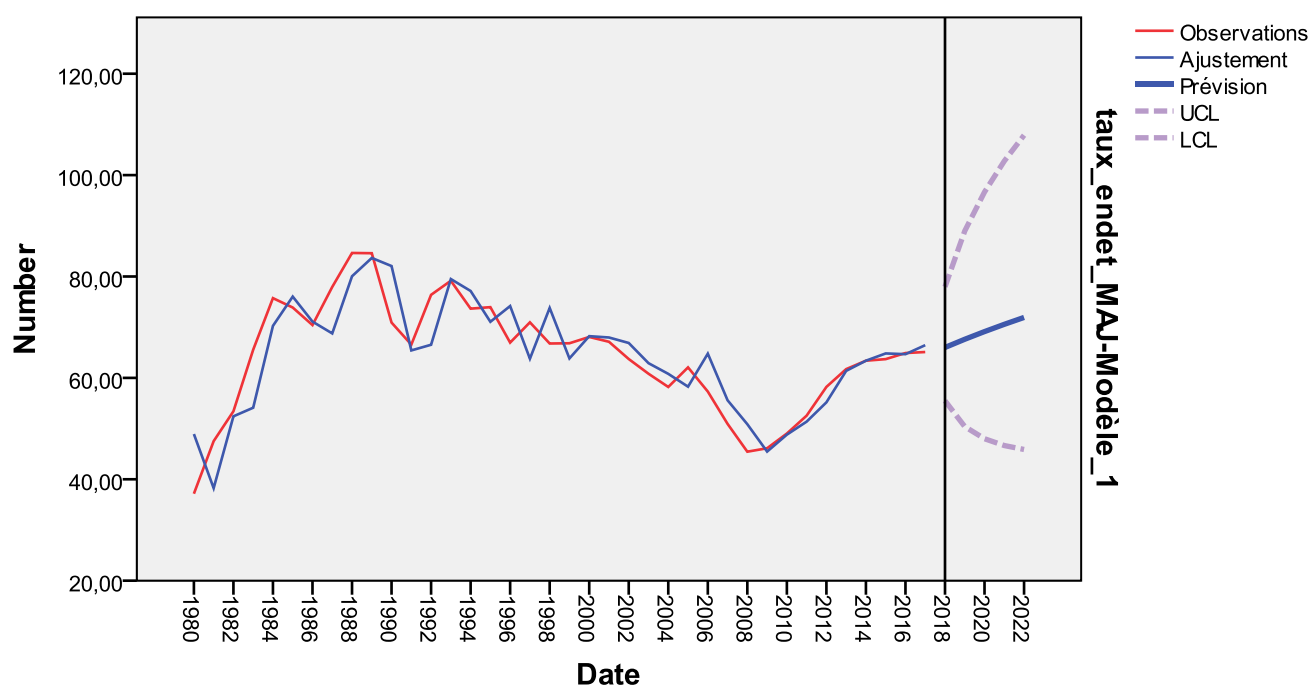
Modèle		2018	2019	2020	2021	2022
taux_endettement	Prévision	66,00	67,62	69,13	70,56	71,92
	UCL	77,96	88,98	96,66	102,77	107,87
	LCL	55,49	50,39	48,00	46,65	45,88

Ceci dit, le graphique ci-après démontre que l'ajustement de notre modèle pour les valeurs passées est proche des observations réelles (de la période 1980-2017). Ce qui nous donne plus de confiance sur le modèle utilisé.

Par ailleurs, l'augmentation continue, pendant la période de prévision, du taux d'endettement renseigne sur une forte probabilité de non soutenabilité budgétaire à moyen terme (le taux d'endettement prévisible en 2022 est de 71.92%).

Cette situation paraît comme un signal aux prêteurs actuels et potentiels signifiant que l'Etat ne sera pas en mesure de rembourser sa dette s'il ne prend des mesures en relation avec des fortes réductions des dépenses en capital liées au social (réduction des dépenses d'éducation, santé, salaires, emploi, infrastructures nécessaires à l'accès aux biens et services collectifs, etc).

Graphique 51:Ajustement et prévisions du taux de l'endettement



Conclusion

Pour l'évaluation de la soutenabilité de la politique budgétaire sur la période 1980-2017, les tests de stationnarité sur la série des résidus issus de la régression des recettes sur les dépenses ont fini par la confirmation de la non stationnarité de celle-ci. C'est-à-dire la non cointégration entre les recettes et les dépenses. Il était donc inutile de poursuivre la démarche et de déterminer le vecteur de cointégration.

Les résultats de l'évaluation économétrique de la soutenabilité de la politique budgétaire sur la période 1980-2017 conduisent à la confirmation de notre première hypothèse de non soutenabilité de la politique budgétaire sur ladite période.

Cependant, les tests économétriques n'ont confirmé que partiellement notre deuxième hypothèse qui suppose que sur la période 1990-2017, la politique budgétaire était soutenable compte tenu des recettes de privatisations et non soutenable compte « non » tenu desdites recettes.

En effet, les résultats font ressortir une soutenabilité faible sur la période 1990-2017 « avec et sans » prise en compte des recettes de privatisations.

Les résultats de l'étude prospective renseignent sur une augmentation continue du taux d'endettement à moyen terme (69.05% entre 2018 et 2022 contre 50.27% entre 2008 et 2012). Aussi, le taux d'accroissement moyen annuel du taux d'endettement prévu sur la période 2018-2022 est de 2.17% contre un taux d'augmentation moyen de 1.34% sur la période 2013-2017.

Pour tracer les perspectives d'une forte soutenabilité budgétaire et d'une croissance économique et social pérenne, la politique budgétaire marocaine devrait éviter le retournement au scénario de la fin des années 70 et début des années 80 où notre pays s'est retrouvé face à des marges significativement réduites impactant son développement économique et social et pesant sur sa souveraineté.

A cet effet, il est très utile de connaître les déterminants de la non soutenabilité de la politique budgétaire sur la période 1980-2017, de soutenabilité faible sur la période 1990-2017 et d'augmentation continue du ratio d'endettement afin de proposer des mesures susceptibles d'assurer le développement économique et social de notre Royaume et rétablir, par conséquent, la soutenabilité budgétaire.

CHAPITRE IV : LES CONTRAINTES DE LA SOUTENABILITE DE LA POLITIQUE BUDGETAIRE MAROCAINE

Introduction

En dépit des réformes entreprises par le Maroc, en matière d'assainissement des finances publiques, les objectifs de croissance, du plein emploi et de développement social restent encore non satisfaits.

Le PIB par habitant au Maroc se situe en 2015 à prix constant à près de 3000 dollars américain par an, soit un niveau similaire à celui de la France dans les années 1970-1971 ou encore celui de l'Espagne dans les années 1974-1975. Or, selon la Banque Mondiale, l'économie marocaine est classée dans la catégorie des pays à « revenu intermédiaire, tranche inférieure »⁹⁵.

En outre, la croissance moyenne du Maroc sur la période étudiée (1980-2017) est de 4.68% l'an⁹⁶ avec une dégradation pendant les dernières années (3.64% en moyenne sur la période 2010-2017⁹⁷), mais compte tenu de notre croissance démographique, ce niveau reste insuffisant et s'est accompagné d'énormes déficits sociaux en termes d'éducation, santé, logement, etc.

En effet, des contraintes continuent de peser lourdement sur la politique budgétaire du Maroc.

Ces vulnérabilités concernent en matière des dépenses la prédominance du budget de fonctionnement au détriment de celui de l'investissement, l'inefficience au niveau de l'allocation des ressources disponibles, le fardeau des entreprises et établissements publics, les contraintes liées au passif public, etc.

En matière des recettes, le problème est lié en premier lieu aux caractéristiques du système fiscal et à l'impact négatif des dépenses fiscales et de l'évasion fiscale.

⁹⁵ BENLAMINE,M. « Secteur informel, croissance et fiscalité au Maroc », thèse de doctorat en sciences économiques, FSJES Rabat Agdal, 2018, P.14.

⁹⁶ D'après nos calculs à partir des données du HCP.

⁹⁷ Idem.

Aussi, les contraintes qu'exerce l'endettement public sur toute la politique économique nationale depuis le milieu des années soixante sont très fortes. Ce phénomène n'a cessé de rétrécir les marges de manœuvre des pouvoirs publics. La problématique de l'endettement public demeure toujours à l'ordre du jour et continuera de peser encore lourdement sur l'évolution de l'économie nationale au cours des prochaines années⁹⁸.

A ceci, s'ajoutent d'autres contraintes, notamment les limites liées au retard accusé dans la réforme de la LOF, les fluctuations de la campagne agricole dont l'impact négatif sur la croissance économique est énorme, l'ouverture de l'économie nationale, l'économie informelle, les problèmes liés au développement humain et au développement durable, le phénomène de la corruption, les inégalités sociales et spatiales, etc.

Partant de ces vulnérabilités, tout au long de ce chapitre, nous allons procéder à l'analyse des principales contraintes qui pèsent, actuellement et à terme, avec acuité sur la soutenabilité de la politique budgétaire marocaine.

En vue de traiter les limites de cette soutenabilité, la première section de ce chapitre sera consacrée aux contraintes afférentes à la rigidité, à la baisse des dépenses improductives et à la mauvaise affectation des ressources publiques. La deuxième section fera l'objet de l'analyse des dépenses fiscales et de l'évasion fiscale. Pour la troisième section, elle traitera les limites dues au retard accusé dans la réforme de LOF. Quant à la quatrième section, elle présentera d'autres contraintes des finances publiques marocaines : la sécheresse, l'ouverture de l'économie marocaine, le secteur informel, le niveau du développement humain, le changement climatique, la corruption, la persistance de la pauvreté et des inégalités, etc.

⁹⁸BOUSSETTA, M. « La dette publique au Maroc : évolution, contraintes et perspectives », critiques économiques n° 2, 2000, P.71.

SECTION 1 : RIGIDITE DES DEPENSES IMPRODUCTIVES ET MAUVAISE AFFECTATION DES RESSOURCES PUBLIQUES

Lors de l'analyse de la conduite de la politique budgétaire marocaine au niveau du deuxième chapitre, on a constaté que la grande partie des dépenses publiques est affectée aux dépenses de fonctionnement.

La rigidité des dépenses improductives est d'autant plus amplifiée par une mauvaise affectation des ressources publiques et une planification non axée sur les perspectives de croissance.

1. La prédominance du budget de fonctionnement au détriment de celui de l'investissement

La structure des dépenses publiques fait ressortir une rigidité à la baisse des dépenses salariales et des charges de la dette publique ainsi qu'une importante charge liée à la compensation.

1.1. La charge de la compensation

Comme indiqué au niveau du deuxième chapitre, un système d'indexation a été mis en place en 1995, dans le cadre de la libéralisation du commerce extérieur, destiné à refléter les fluctuations des cours internationaux sur le marché national. Mais, ce système a été abandonné en 2000 à cause de la flambée des cours du pétrole qui ne pouvaient pas être répercutés brutalement sur les consommateurs via le système d'indexation et aucune mesure n'a été prise concernant le gaz butane.

Le retard dans la réforme de la compensation a participé à la progression continue des charges y afférentes, à la diminution des marges de manœuvres pour l'augmentation de l'investissement productif et à l'aggravation du déficit budgétaire surtout en 2012 où la charge de compensation a pesé lourdement sur le budget de l'Etat.

Dans ce sens, il est à préciser qu' « en situation hors compensation, le déficit budgétaire en 2012 aurait été de 0,7% au lieu de 7,3%, ce qui dégage le poids de la compensation et sa pertinence dans la détermination du devenir des finances publiques. »⁹⁹

⁹⁹LAMNIAI, S. « La transparence dans la gestion de la dépense publique : cas du Maroc », thèse de doctorat en droit public, FSJES Agdal Rabat, 2016. P.179.

1.2. La masse salariale : contrainte structurelle

En dépit de l'importance des revenus salariaux dans la relance de la demande et l'augmentation de l'impôt sur le revenu, on assiste depuis longtemps à de nombreuses critiques sur l'efficacité de la masse salariale qui demeure la pierre angulaire de la majorité des dépenses publiques dans la mesure où elle est à l'origine des importants engagements futurs du pays en matière de retraite et de la dégradation des tendances de soutenabilité budgétaire.

Considérées comme le premier poste dans la dépense publique, les dépenses de personnel représentent plus de 33% du budget général de 2016, et environ 33.42% comme moyenne annuelle sur la période 2007-2016¹⁰⁰.

Aussi, la masse salariale absorbe une bonne partie du PIB (en moyenne, 11.01% du PIB sur la période 2001-2008 et 10.67% du PIB sur la période 2009-2017¹⁰¹) et plus de la moitié des dépenses ordinaires ce qui impacte négativement les allocations des autres catégories de dépenses.

Selon les rapports du FMI, la masse salariale du Maroc est parmi les plus élevés, au monde, ce qui remet en cause la stabilité macroéconomique, évince les dépenses sociales et entrave l'expansion requise des services sociaux.

Par ailleurs, l'opération de départ volontaire à la retraite de 2005¹⁰² lancée dans le but d'alléger les dépenses de personnel a servi, en réalité, à verser aux fonctionnaires des indemnités de départ importantes, notamment aux médecins et enseignants du supérieur. Partant, la masse salariale qui représentait 11.7% du PIB en 2005 s'est établie, après une légère baisse, à ce même niveau en 2012¹⁰³ suite, entre autres, aux revalorisations salariales.

Aussi, il importe de préciser que la masse salariale a augmenté d'une façon continue entre 2012 et 2016 en représentant sur les dépenses totales 36.58% en 2012, puis 38.96% en 2014 et 39.33% en 2016. En 2017, cette part a légèrement baissé pour arriver à 38.36%.

¹⁰⁰ MEF, Direction du Budget, « Synthèse du rapport sur les ressources humaines », 2017, P.5.

¹⁰¹ D'après nos calculs à partir des données de la DTFE.

¹⁰² Cette opération a concerné 39500 fonctionnaires. Son coût est estimé à 11.4MMDH plus 2MMDH transférés annuellement entre 2006 et 2009 à la caisse marocaine des retraites pour compenser les pertes de cotisations.

¹⁰³ MEF, Direction des études et des prévisions financières, « Note de conjoncture », 2015, P.16.

De plus, les revalorisations salariales ne se sont pas, malheureusement, dans la plupart des cas, accompagnées d'une réduction des inégalités au niveau de la fonction publique, tel est le constat que nous pourrions vérifier à travers les arguments suivants ¹⁰⁴:

- Le rapport entre le salaire le plus élevé et le salaire le plus bas est de 37 contre 10 en général pour des pays comparables ;

- Des disparités de traitement en début de carrière entre les diplômés universitaires équivalents sont relevées alors que les titulaires de ces diplômes exercent souvent les mêmes fonctions ;

- Le même salaire est attribué abstraction faite de l'effort fourni. Ceci est exacerbé par l'existence de régimes dérogatoires ;

- L'augmentation de la rémunération entre le début et la fin de chaque grade varie entre 9 et 21% pour les échelles 5 à 9 alors que pour les échelles supérieures (de l'échelle 10 à la hors échelle), elle peut atteindre 93% en raison du régime des indemnités ;

- Une autre insuffisance du système réside dans la part importante des indemnités liées au grade dans la rémunération globale et qui varie entre 4% pour l'échelle 5 et 72% pour le premier échelon de la hors échelle. Cette marginalisation du traitement de base confirme le caractère dépassé de la grille indiciaire qui a perdu sa vocation d'instrument de classification des emplois puisque les fonctionnaires peuvent changer de grade sans changer de fonction ou de responsabilité ;

- Les gains de rémunération mensuelle brute entre les échelles augmentent considérablement à partir de l'échelle 10, alors qu'ils restent dérisoires pour les échelles inférieures ou égales à 9. Outre les inégalités qu'il crée, le système de rémunération est à l'origine des revendications exercées par les partenaires sociaux en matière de promotion de grade pour la catégorie des cadres.

En outre, le salaire moyen dans la fonction publique dépasse largement ce que le pays peut se permettre de payer. « Le salaire net mensuel moyen représente 3.2 fois le PIB par habitant, contre 1.5 en Tunisie, 1.1 en Turquie et 1.4 pour la Jordanie »¹⁰⁵.

¹⁰⁴QACHAR, A. « Causalité entre dépenses publiques et croissance économique : cas du Maroc », Thèse pour l'obtention du doctorat en sciences Economiques, 2012, PP. 196 et 197.

¹⁰⁵MEF, Direction du Budget, op.cit, P.5.

A cet effet, la hausse de la masse salariale est en bonne partie à l'origine du déficit structurel.

1.3. Le poids de la dette publique

Il importe de rappeler que le poids de la dette extérieure a été à l'origine du PAS qui a précédé le processus de rééchelonnement. Dès lors, les paiements des intérêts sur les emprunts ont augmenté en spirale, ce qui a fait des charges de la dette publique le deuxième compartiment des dépenses incompressibles du budget marocain. Dans ce sens, le stock de la dette directe du Trésor s'est situé à environ 80% du PIB en 1993, très loin des normes internationales. A partir du milieu des années quatre-vingt-dix, l'Etat a entrepris une panoplie de mesures, dans le cadre d'une politique de gestion active de la dette extérieure en vue de réduire le poids de cette dernière.

Toutefois, la persistance des déficits budgétaires, en plus du remboursement massif et constant de cette dette, s'est traduite par un accroissement sans précédent de l'endettement intérieur du Trésor. On n'a fait alors que substituer l'endettement intérieur à l'endettement extérieur, l'encours total de la dette publique n'étant que timidement baissé.¹⁰⁶

Par ailleurs, en comparaison avec les recettes, l'encours global de la dette représente l'équivalent de plusieurs années de recettes fiscales, principale source de l'Etat marocain. En 2014, la dette, a représenté 4 ans de recettes d'impôt¹⁰⁷.

En outre, le remboursement de la dette contractée par le passé représente un obstacle considérable à l'action économique de l'Etat qui doit régulièrement consacrer environ 20% de ses dépenses au paiement des intérêts de la dette (soit plus de 5% du PIB).

En comparaison avec les dépenses inscrites au budget général, les charges annuelles de la dette du Trésor dépassent de loin les montants alloués aux investissements, et encore plus les dépenses sociales qui sont le pilier du développement de tout pays. Il s'agit là d'un énorme manque à gagner tant pour le gouvernement marocain qui voit sa marge de manœuvre réduite, que pour la population qui subit les conséquences d'une dette publique qui s'est accumulée de

¹⁰⁶QACHAR, A. op.cit, P.198

¹⁰⁷ AKESBI, N. "Le contrôle de développement de l'économie marocaine : est-il porteur d'émergence ? conférence à l'HEM Rabat, 24 Janvier 2015 ; cité par S. Tber, « Impact de la dette publique sur la croissance économique au Maroc » mémoire pour l'obtention du master en sciences économiques, 2015, P15.

génération en génération¹⁰⁸.

Il importe aussi de souligner que, dans la majorité des cas, l'emprunt a servi, soit à rembourser l'emprunt soit à financer des dépenses de consommation publique.

Les citoyens payent le remboursement de la dette avec la sueur de leur front, leurs salaires, l'avenir de leurs enfants. Chaque marocain paie chaque année, au titre du service de la dette 5000DH qu'il soit enfant, une personne âgée, etc. Le service de la dette absorbe une partie importante des ressources nécessaires pour les besoins en éducation, santé, logement, investissement dans les infrastructures publiques de base, les programmes nécessaires à la croissance économique et au développement social....c'est pour cette raison que la dette publique est insoutenable et insupportable. Son paiement approfondit la crise sociale dont souffre notre peuple¹⁰⁹.

Néanmoins, si parfois l'endettement n'est pas un malheur en soi, il faut savoir qu'en général c'est sa mauvaise affectation qui est problématique. Au Maroc, le problème de l'endettement est étroitement lié au désordre et aux détournements de fonds qui caractérisent la gestion de l'administration et des entreprises publiques. Au lieu d'être investis dans l'économie, les prêts se voient détournés et deviennent des sources de richesses pour une classe devenue parasitaire, sans aucun sens des affaires ou de l'innovation et que seule la consommation intéresse.¹¹⁰

¹⁰⁸ TBER, S. op.cit, P.15.

¹⁰⁹ AZIKI, O. « La dette publique marocaine est insoutenable » [En ligne], www.cadtm.org, consulté le 06/04/2017.

¹¹⁰ QACHAR, A. op.cit, P.200.

1.4. Dépendance de l'investissement public à la contrainte budgétaire

L'objectif de réalisation d'une croissance économique suffisante et durable pose avec acuité le problème de l'investissement public.

Dans ce cadre, l'Etat est appelé à développer les infrastructures nécessaires et à préparer un environnement favorable au développement des affaires. Toutefois, le ratio des dépenses d'investissement par rapport aux dépenses globales indique que la politique d'investissement des pouvoirs publics, a consisté en une suite d'accélération et de freinages, en fonction des disponibilités des fonds au Trésor (26.36% en 1993, 17.56% en 2000, 12.86% en 2005, 22.25% en 2009, 17.95% en 2013 et 24.53% en 2017)¹¹¹.

Dans ce sens, la contraction budgétaire se faisait au détriment des investissements publics. Ceci s'est senti dès la première année du processus d'ajustement structurel et ce, suite à la rigidité des dépenses courantes.

La dégradation continue des investissements publics a créé des pénuries d'infrastructures et a privé l'économie de ses effets d'entraînement. L'investissement privé est déprimé en conséquence.

La baisse des dépenses en capital dont l'ampleur est la plus significative dans l'effort de consolidation, dégrade la qualité des infrastructures, du service public et pèse sur le potentiel de croissance de l'économie.¹¹²

Par ailleurs, l'efficacité des dépenses d'investissement reste une grande question dans notre politique budgétaire. D'abord, la loi organique relative à la loi de finances¹¹³ a donné la possibilité d'inscrire dans la rubrique investissement certaines dépenses non liées directement aux dépenses d'équipement ce qui a, parfois, gonflé le montant qui ressort lors des exécutions des lois de finances. Ensuite, quand bien même ces dépenses sont importantes, quelle qualité en ressort et quels délais de réalisation et de mise en exploitation existent-ils.¹¹⁴

¹¹¹ D'après nos calculs à partir des données de la DTFE.

¹¹² YAMANI, N. « Politique économique et piège du sous-développement au Maroc », thèse de doctorat en sciences économiques, Université de GRENOBLE, 2012, P.128.

¹¹³ L'auteur parle de la loi organique des finances de 1998.

¹¹⁴ DOUIRA, T. op.cit, PP. 144 et 145.

2. L'inefficience au niveau de l'allocation des ressources disponibles

La prédominance des dépenses politico-administratives, l'inefficacité des dépenses publiques en capital humain et la tendance au gaspillage du budget reflète une inefficience au niveau de l'allocation des ressources disponibles.

2.1. Prédominance des dépenses politico-administratives et inefficacité des dépenses publiques en capital humain.

En plus du constat que la politique redistributive de l'Etat ne produisait pas les résultats attendus en termes de réduction de la pauvreté et des inégalités de revenu, les allocations budgétaires sont biaisées en faveur des ministères à caractère politico-administrative alors qu'actuellement, le budget consacré à la recherche scientifique et à la santé représente respectivement 0.6% et 6% du PIB.

Sous cet angle, le budget consacré à la défense représente deux fois celui de la santé et trois fois celui de l'équipement.

Aussi, la gestion efficace des dépenses en capital humain n'a pas reçu une attention particulière de la part des gouvernements précédents. La quasi-totalité des stratégies de développement à long terme des secteurs d'éducation et de santé n'a été suivie effectivement dans le passé et chaque gouvernement avait son propre projet qui remet en cause celui de son prédécesseur.

En plus, la répartition des crédits reste toujours biaisée au détriment des services à forte rentabilité sociale qui satisfont aux critères d'équité tels que l'enseignement et la santé.

2.2. La tendance au gaspillage du budget de l'Etat

Les lettres de cadrage qui visent la lutte contre le gaspillage constituent une reconnaissance directe du seuil énorme du gaspillage constaté dans la vie quotidienne des services publics.

Des illustrations en matière de gaspillage que nous citons par la suite, concernant certaines administrations publiques, s'avèrent des exemples qui sont facilement vérifiables et repérables dans la réalité :

- Des renouvellements infinis et excessifs de matériels, d'équipements et surtout du parc automobile¹¹⁵ ;

- Des frais excessifs de construction de locaux administratifs sans rapport avec les missions de ces administrations;

- Des factures de téléphone et d'électricité extrêmement élevées, en l'absence d'une sensibilisation auprès du personnel ou de plafonnement de la consommation mensuelle (des fonctionnaires qui passent toute la journée au téléphone ou quittent leurs bureaux sans se soucier d'éteindre la lumière et les machines électriques) ;

- Des ordinateurs partout, mais dont on s'en sert davantage comme machine à écrire sans qu'il y ait de systèmes d'information ou de réseaux de nature à ce que ce matériel onéreux participe réellement à maximiser le rendement de l'administration et justifie son acquisition.

En plus, plusieurs administrations n'accordent pas un intérêt particulier à la maintenance et à l'entretien des matériels et équipements dont elles disposent, ce qui exige par conséquent leur remplacement à prix élevé.

3. L'impact des entreprises et établissement publics et du passif public sur le budget de l'Etat

3.1. L'impact des entreprises et établissement publics sur le budget de l'Etat

Certains entreprises et établissements publics sont moins efficaces que les entreprises privées. Ils sont devenus un fardeau pour la collectivité car, ils gaspillent énormément de ressources pour des résultats très médiocres en deçà des attentes.

En outre, le fait d'avoir aisément accès aux subventions publiques et aux prêts garantis par l'Etat élimine le risque de faillite comme sanction d'un manque de performance. Cet appui aux EEP par l'Etat est une sorte de concurrence déloyale contre les entreprises privées et représente une des causes de l'inertie de l'investissement.

Ceci nous amène à s'interroger sur l'opportunité du maintien de l'Etat dans des domaines qui ne relèvent pas forcément de ses compétences. En effet, certains EEP sont

¹¹⁵Certains organismes disposent de plusieurs voitures de luxe tandis que leur rentabilité est très médiocre.

devenues un fardeau pour l'Etat.

Pendant la période 2010-2017, le taux de croissance annuel moyen des transferts budgétaires de l'Etat aux EEP était de 4.2%. En 2017, le total de ces transferts a atteint 28.78 MMDH, soit une augmentation de 8.7% par rapport à 2016 eu égard, principalement, aux augmentations des transferts aux Académies Régionales de l'Education et de la Formation (AREF).

Pour les EEP, les transferts servent normalement à accompagner leurs programmes d'investissement ou à appuyer leur restructuration financière (cas de l'ONE, par exemple) ou encore à contribuer au financement de certains travaux publics (routes, autoroutes, chemins de fer, port, aéroports, habitat social, développement des énergies renouvelables...) ¹¹⁶.

Durant la période 2010-2014, la comparaison des transferts réciproques entre l'Etat et les EEP, fait ressortir une balance structurellement défavorable à l'Etat d'une moyenne annuelle de 21.2MM DH ¹¹⁷.

Par ailleurs, certains EEP se caractérisent par des sureffectifs, des niveaux de rémunération sans grand rapport avec la productivité, une gestion défailante et une mauvaise utilisation des subventions.

Aussi, le fait que l'Etat a tendance d'influencer certains EEP pour maintenir les prix de vente à un niveau artificiellement bas et que ces EEP ne sont pas autorisés à licencier leur main d'œuvre excédentaire, il est souvent difficile aux EEP de dégager des marges bénéficiaires.

Quant aux établissements publics non marchands, de par la nature de leurs missions, la majorité d'entre eux ne génèrent pas de ressources propres, faute de rémunération de leurs prestations. Ils restent, pour la plupart, structurellement subventionnés par l'Etat. En 2015, les subventions de fonctionnement destinées à cette catégorie d'organismes ont atteint 12268 millions DH, soit 47% du total des transferts accordés par le budget général de l'Etat aux EEP ¹¹⁸.

¹¹⁶QACHAR, A. op.cit, P. 210.

¹¹⁷ Synthèse du rapport de la cour des comptes intitulé « Le secteur des établissements et entreprises publics au Maroc : Ancrage stratégique et gouvernance », Juin 2016.P 8.

¹¹⁸ Ibid, P.10.

3.2. Le passif public

La situation financière de l'Etat est rendue vulnérable par la présence de passifs implicites ou conditionnels dérivés d'opérations hors budget. A moins d'un traitement explicite de ces activités hors-budget dans le cadre des réformes de la gestion des dépenses publiques, celles-ci risquent de créer de graves problèmes budgétaires à l'avenir.¹¹⁹

Les principales opérations extrabudgétaires et les risques y afférents concernent notamment :

- L'endettement important des entreprises et établissements publics ;
- Les difficultés croissantes que connaît et connaîtra le système de protection sociale, notamment le financement spécifique des régimes de retraite des grandes entreprises publiques. Les déficits les plus importants seront enregistrés par la caisse marocaine des retraites et la caisse nationale de sécurité sociale ;
- Les mesures de l'Etat en vue d'assainir la situation financière de certains EEP jouant un rôle important dans le développement économique et social du pays (l'ONCF par exemple).

Face à ce phénomène, le Maroc est confronté et sera confronté à des risques majeurs à moyen et long termes car les variables démographiques ont des effets énormes et explicites sur la viabilité des régimes de sécurité sociale.

Ainsi, l'accroissement prévisible du nombre et de la proportion de personnes âgées pèsera fortement sur l'équilibre financier des caisses de sécurité sociale et donc sur les dépenses publiques, soit à travers les dépenses liées aux pensions soit à travers celles afférentes à la santé. En effet, si les dépenses de retraite vont augmenter mécaniquement en raison du vieillissement, les dépenses de santé devraient également progresser par la conjugaison du coût des progrès techniques et de la croissance de la fraction de la population la plus âgée qui recourt massivement aux produits et soins de santé.¹²⁰

L'allongement de la durée de vie ne peut qu'accroître les dépenses publiques et les engagements que nous avons pris envers les actifs et les retraités d'aujourd'hui sont considérables sans être pris en compte dans les dettes publiques officielles. La croissance des

¹¹⁹ EL ANSARY, A. « Evaluation de la soutenabilité de la politique budgétaire au Maroc », op.cit, P.106.

¹²⁰Ibid, p 107.

dépenses de santé joue aussi fortement dans le même sens¹²¹.

Le doublement en une génération de la part des personnes âgées de 60 ans et plus dans la population totale (de 8% en 2006 à 15.30 en 2030¹²²) conjugué à l'augmentation de l'espérance de vie engendrerait des besoins spécifiques, en particulier en termes de protection sociale et de financement des retraites. Dans un contexte de vieillissement et de recul progressif des solidarités traditionnelles et notamment familiales, les régimes de retraite devraient faire l'objet de réformes profondes en vue d'assurer leur pérennité tout en élargissant progressivement la couverture à l'ensemble de la population active¹²³.

¹²¹ ECALLE, F. « Maîtriser les finances publiques ! Pourquoi, comment? » Édition Economica, paris 2015, P.37.

¹²² Haut commissariat au plan, « Prospective Maroc 2030 », quelle démographie ? 2007.

¹²³ Institut Royal des Etudes stratégiques, « Le Maroc dans la mondialisation », Février 2009, PP. 25 et 26.

SECTION 2 : DEPENSES FISCALES ET EVASION FISCALE

Les recettes fiscales du Maroc sont limitées en raison notamment des caractéristiques du système fiscal, de la résistance à l'impôt et du volume des dépenses fiscales.

1. Caractéristiques du Système Fiscal Marocain

Les réformes fiscales n'ont pu changer grande chose quant aux anciennes caractéristiques : complexité du système fiscal, injustice fiscale, déséquilibre entre impôts directs et impôts indirects, système fiscal essentiellement déclaratif, incitatif et en perpétuelle réforme.

1.1. Système Fiscal complexe

La fiscalité au Maroc ressort à travers de nombreux rapports et études comme étant trop lourde et très complexe.¹²⁴

En plus de l'existence d'un grand nombre d'exemptions qui réduisent la base imposable et pénalise la collecte de l'impôt, on assiste à la complexité des cadres fiscaux qui s'écartent généralement des bonnes pratiques indiquées par les institutions internationales.

La complexité du système se manifeste de plusieurs façons, que ce soit dans la formulation des dispositions fiscales ou dans la multitude d'incitatifs fiscaux ciblés offerts aux particuliers et aux entreprises. La grande diversité de taxes et impôts, ainsi que la fréquence à laquelle les règles fiscales sont modifiées, viennent accroître cette complexité. De plus, même la règle fiscale la plus simple peut se révéler complexe dans son application (Reschovsky, Andrew, 1990).¹²⁵

En outre, la multiplicité des taux et des exonérations grève l'efficacité du système. Au niveau de la TVA par exemple, on assiste à une multitude des taux d'imposition, alors que l'un des buts de la réforme était précisément la simplification du barème d'imposition. Ainsi, outre le taux ordinaire qui a atteint 20%, le barème comprend une dizaine de listes différentes de biens et services soumis chacun à un taux particulier (14% avec droit de déduction, 14% sans droits de déduction, 7% avec droit de déduction, 7% sans droit de déduction, produits

¹²⁴Revue Centre Marocain de Conjoncture n°278, « Le système fiscal Marocain : trois ans après les assises de la fiscalité de 2013 », Mars 2016. P. 8

¹²⁵RADI S. et BENABBOU M. « Essai de positionnement du système fiscal marocain : une étude exploratoire comparée », REMALD n° 136, Septembre-Octobre 2017, P.34

exonérés,...) ce qui aggrave encore les distorsions, rend la taxe plus difficile à gérer et limite son élasticité.

De même, l'imposition sur le revenu des personnes peut être jugée élevée pour un pays en développement comme le Maroc dans la mesure où elle combine des taux d'imposition relativement hauts, mais surtout qui s'appliquent à partir des seuils de revenu bas.

Le barème d'imposition sur le revenu est caractérisé par une progression régressive dans la mesure où la majorité des contribuables se trouve concentrée dans les plus basses tranches d'imposition. Tandis que, la progressivité s'atténue sensiblement au niveau des tranches supérieures puis s'arrête au taux maximal. Cette contraction des barèmes est réalisée au détriment des faibles et moyens revenus.

Par ailleurs, il est à souligner que l'administration fiscale, face à des situations de crise financière où il s'agit de lever des recettes supplémentaires, procède à des ajustements à la hausse des impôts existants et à des réformes à petites touches au fil des lois de finances. C'est la voie de la facilité. En s'installant dans l'existant, l'administration évite le risque de bouleverser aussi bien ses habitudes que celles des contribuables et préserve ainsi la stabilité d'un système fiscal, certes complexe, mais qui a le mérite d'exister.¹²⁶

La complexité des cadres fiscaux caractérisés par des taux élevés et une base d'imposition étroite encourage ainsi la fraude et l'évasion fiscales et nuit au principe de justice.

1.2. Système Fiscal Injuste

Le poids fiscal pèse de façon déséquilibrée sur les différents acteurs de l'activité économique. A juste titre, le poids de l'IS est supporté par une minorité d'entreprises (2% des entreprises paient 80% de l'IS). Les recettes de l'IS sont donc fortement corrélées aux résultats de ces entreprises.

Pour l'impôt sur le revenu, il repose essentiellement sur les revenus salariaux (plus de 70% de l'impôt sur le revenu provient des seules retenues sur les salaires). Ce qui laisse le sentiment que le système est inéquitable et injuste.

¹²⁶ BENSOUA, N. « Analyse de la décision fiscale au Maroc », édition la croisée des chemins, 2009, P.177.

Quant à la TVA, (qui suppose, comme son nom l'indique, que cet impôt, payé in fine par le consommateur final, ne concerne que la valeur ajoutée créée par l'entreprise, s'est transformé au fil du temps en taxe sur les achats pour certains agents économiques, ou en taxe sur le chiffre d'affaires pour d'autres¹²⁷). Des circuits entiers de production et services restent en dehors de cet impôt. Ceci alourdit la part supportée par les entreprises les plus transparentes.

On assiste aussi à la forte concentration de la charge fiscale sur les impôts indirects touchant les dépenses de consommation, ce qui exerce un effet dépressif sur la demande de biens et services.

Ces dysfonctionnements sont renforcés, en outre, par l'inégale répartition de la fiscalité directe, la forte proportion de la fiscalité sur les revenus des personnes physiques, au profit de la fiscalité sur les revenus du capital. Ce qui représente un deuxième niveau de ponction après celui réalisé par la fiscalité indirecte. Le traitement privilégié que le régime fiscal accorde aux gains en capital démontre à quel point l'imposition n'est pas neutre, sans même parler de progressivité. Il paraît foncièrement injuste que les revenus ou profits de la spéculation obtenus généralement par des personnes mieux nanties, soient imposés à des niveaux moindres que les revenus de travail.¹²⁸ Ce qui se traduit aussi par l'amenuisement du pouvoir d'achat des ménages, affaiblissant ainsi l'effet entraînement de la demande des ménages dans l'entretien de la croissance et l'élargissement des marchés intérieurs.

Le système pèse sur une petite partie de l'assiette fiscale et s'abstient d'en mettre à contribution la plus grande partie : c'est inéquitable certes. Le système se condamne à limiter son potentiel de génération de ressources, à être l'objet de fraude, d'évasion fiscale...etc.¹²⁹

Il paraît donc qu'à revenu égal, l'impôt est souvent différent contrairement au principe de l'équité horizontale et que les plus riches ne participent pas davantage afin qu'il y ait un transfert de revenus vers les pauvres ce qui est en contradiction avec le principe de l'équité verticale.

¹²⁷ Conseil économique et social, « Note de cadrage : le système fiscal marocain, développement économique et cohésion sociale », 2017, P.3.

¹²⁸ Ibid, p 118.

¹²⁹ ZIYANI, S. « l'Evasion fiscale cas du Maroc » mémoire pour l'obtention du Master en sciences économiques. FSJES Rabat 2015, P.19.

Par ailleurs, considérant que c'est l'administration fiscale qui dispose du monopole de l'interprétation des textes, on assiste à un sentiment de peur et d'injustice chez les contribuables.

1.3. Système Fiscal essentiellement déclaratif

La grande part des impôts suppose la déclaration des assujetties (TVA, IS, droits d'enregistrement...). Les autres impôts qui sont faciles à cerner, sont prélevés à la source sur la base des déclarations des organismes responsables des prélèvements (personnes ou organismes employeurs, établissements bancaires etc). Il s'agit de l'IR sur les salaires et des prélèvements sur les placements financiers.

Le reste des impôts non payés spontanément qui découlent des régularisations et des impositions émises par l'administration fiscale est minime.

1.4. Système fiscal incitatif

Le système fiscal marocain est utilisé comme levier d'incitation à l'investissement global (dispositions figurantes au niveau de la charte d'investissement), et aussi comme moyen d'incitation spécifique dans des secteurs d'activités. C'est le cas par exemple du secteur immobilier et celui des exportations qui bénéficient des taux d'imposition réduits. Ces incitations représentent un manque à gagner estimé à plusieurs dizaines de milliards de dirhams.

Les incitations en faveur du secteur immobilier risquent toutefois de se traduire par un effet d'éviction au détriment des autres secteurs productifs notamment industriels. En effet, attirés par ces incitations, les opérateurs risquent de fuir les secteurs industriels et se lancer dans le secteur de la promotion immobilière. Ce qui aura pour effet d'assister à une désindustrialisation du tissu économique. L'importance des moyens financiers absorbés par ce secteur que ce soit en amont qu'en aval risque d'exercer le même effet par la rareté des ressources qui restent disponibles pour les autres activités économiques¹³⁰.

Aussi, bien que les niches fiscales sont coûteuses et ne sont pas toujours à efficacité économique incontestable, certaines incitations peuvent même avoir un effet inverse¹³¹ à celui

¹³⁰ Rapport du Conseil économique et social intitulé « Le système fiscal marocain, développement économique et cohésion sociale », 2012, P.69

¹³¹ Si on analyse leur impact à une échelle plus large que celle du seul secteur concerné par la mesure

recherché.

En fait, cette panoplie d'avantages représente un enjeu budgétaire important mais pour une efficacité incertaine. Pour cela, il suffit de s'intéresser à la disposition qui prévoit l'application d'un taux d'IS de 17,5 %, au lieu du taux de 30 %, et d'IR de 20 %, au lieu du barème progressif, pendant 5 ans aux activités qui s'installent dans des régions considérées comme « défavorisées »¹³².

A ce propos, il est important de préciser que le décret fixant les villes bénéficiaires n'a jamais été révisé, depuis son entrée en vigueur en 1998, et qu'il continue de s'appliquer, entre autres, à Tanger, Tétouan, Nador et Oujda. Ces villes se sont bien développées depuis, mais il est difficile d'en attribuer l'essor, uniquement ou même partiellement, à une mesure fiscale incitative¹³³.

Par ailleurs, en l'absence d'un élargissement réel de l'assiette, on assiste à une perte de recettes fiscales due à la baisse des prélèvements obligatoires.

1.5. Système Fiscal en perpétuelle réforme¹³⁴

Pratique courante au Maroc comme dans d'autres pays, la plupart des grands impôts subissent fréquemment des réformes qui viennent poursuivre un nouvel objectif, et s'ajoutent aux retouches précédentes, sans souci réel de cohérence et sans vision globale¹³⁵.

Depuis la réforme de 1984 et à l'occasion de l'élaboration de chaque loi de finances, des nouveautés sont introduites, dans une logique d'incitation économique nouvelle ou pour répondre au souci d'un secteur économique, ou d'une catégorie sociale, ou encore pour améliorer la qualité de la loi fiscale en clarifiant certaines dispositions fiscales.

Par conséquent, le système a perdu la lisibilité et a très largement renforcé la doctrine administrative. C'est la Direction Générale des Impôts qui détermine l'interprétation de la loi et ce, parce qu'il n'y avait pas un suivi des réformes.

¹³² Au vu du niveau de développement économique et social et de la capacité d'absorption des capitaux dans la région concernée.

¹³³ MIMOUN, Z. « La politique fiscale au Maroc : enjeux et défis » Remald, n° 136, septembre-octobre 2017, P.22.

¹³⁴ AKESBI, N. « Evaluation du système fiscal : une fiscalité complexe, incohérente et injuste », revue economica n°3, Juin – Septembre 2008, P.74.

¹³⁵ MIMOUN, Z. op cit, P.16.

De ce fait, il faut revoir ces réformes afin d'assurer une soutenabilité, à moyen et long terme, des finances publiques et atteindre une croissance économique durable et forte capable de promouvoir l'investissement et l'emploi et comme l'a souligné M.EL KTIRI¹³⁶, il faudrait poursuivre la réforme, voir même « réformer la réforme ».

2. Notion, causes et conséquences de la fraude et l'évasion fiscales

La fraude et l'évasion fiscales constituent une résistance à l'impôt suite à des causes liées au système fiscal et au contribuable. Elles correspondent à un manque à gagner énorme en termes de recettes fiscales.

2.1. Notions de la fraude et l'évasion fiscales

La résistance à l'impôt est un phénomène courant dans le temps et dans l'espace. Elle revêt diverses formes qui peuvent aller des plus dociles aux plus violentes. A ce stade, nous pouvons distinguer les trois types suivants¹³⁷ :

- La résistance passive : elle demeure le fait du contribuable qui évite l'impôt en s'abstenant d'accomplir l'acte taxable ou en réduisant sa consommation ou sa production imposable.

- La résistance déclarée : c'est l'œuvre des groupes plus ou moins organisés ou de puissants lobbies préservant les intérêts de leurs composantes ou encore du contribuable qui conteste une imposition qu'il estime sans rapport avec ses facultés contributives en empruntant des voies contentieuses.

- La résistance cachée : elle reste le fait du contribuable (avec ou sans complices) qui se livre à une transgression ouverte et volontaire de la loi fiscale en vue d'éluder l'impôt, voire à une exploitation habile des dispositions fiscales.

Cette définition de la résistance cachée nous permet de distinguer, aisément, entre les deux notions de fraude et d'évasion fiscale.

En effet, la fraude fiscale est définie par l'OCDE comme « toute action du contribuable

¹³⁶ EL KTIRI, M. « Programme d'ajustement structurel et réforme fiscale au Maroc », Annales Marocaines d'Economie, N° Spécial, octobre 1993, P 232.

¹³⁷ ZIYANI, S. « L'Evasion fiscale cas du Maroc », op.cit, P6.

qui implique une violation de la loi, lorsqu'on peut prouver que l'intéressé a agi dans le dessin délibéré d'échapper à l'impôt.

Bref, la fraude fiscale est une violation directe et volontaire de la loi fiscale.

Selon BARILARI et DRAPPE (1992), l'évasion fiscale est une action visant à soustraire à l'impôt tout ou partie de la matière imposable sans contrevenir formellement à la loi. En ce sens, l'évasion fiscale se distingue de la fraude fiscale, qui implique un comportement, actif ou passif, en infraction avec les règles fiscales.

Même s'il y a une distinction entre les deux notions, la fraude et l'évasion fiscales sont deux fléaux ayant un impact négatif sur le budget de l'Etat et sur le développement du pays puisqu'elles privent le budget de l'Etat de recettes fiscales importantes et freinent la croissance économique et sociale du pays.

A juste titre, une étude en 2011 de Global Financial Integrity, estimait à 41 milliards de dollars l'argent ayant quitté le Maroc entre 1970 et 2008. « L'évasion fiscale est à l'origine de 60 à 65% des fuites de capitaux marocains vers l'étranger »¹³⁸.

Le fait que la fraude et l'évasion fiscales privent le budget de l'Etat d'énormes recettes fiscales et freinent la croissance économique et sociale du pays nous interpelle à chercher les causes de ces fléaux.

2.2. Les causes de la fraude et l'évasion fiscales

La Fraude et l'évasion fiscales sont les conséquences de la pression fiscale, des causes techniques et des causes psychologiques et morales.

2.2.1. Les causes psychologiques et morales

C'est par le sentiment d'inéquité et des gains associés à la fraude et l'évasion fiscales que plusieurs personnes justifient le recours à ces pratiques.

« Les principales raisons des comportements des contribuables sont :

- Les normes sociales: lorsque le citoyen croit que l'indiscipline fiscale est une pratique courante, la probabilité qu'il ne respecte pas lui-même les obligations fiscales serait plus grande.

¹³⁸ CHALLOT, H. « Maroc – fuite des capitaux : 41 milliards de dollars perdus en 38 ans », La vie éco, 19 avril 2010.

- L'équité : le comportement du contribuable est influencé par le sentiment que le système le traite injustement par rapport aux autres et que le gouvernement ne fait pas grand chose avec les recettes collectées ;

- La différence individuelle: les contribuables qui ne se conforment pas aux obligations fiscales sont souvent d'individus égoïstes qui ont une attitude positive à l'égard de la fraude fiscale et une attitude négative à l'égard de l'administration fiscale. »¹³⁹

Pour l'individu, l'impôt, avant de se transformer éventuellement en une prestation de services publics individuels ou collectifs, est une privation de ses propres ressources¹⁴⁰.

2.2.2. Les causes techniques

La fraude et l'évasion fiscales ont été facilitées par la complexité du système fiscal, la difficulté de l'évaluation de la matière imposable par l'administration fiscale ainsi que l'importance démesurée des exonérations.

L'obscurité du droit fiscal est renforcée par la multiplication des textes et de leur modification ininterrompue.

2.2.3. La pression fiscale excessive

Les prélèvements obligatoires représentent les impôts perçus au profit de l'Etat et des collectivités locales ainsi que les cotisations sociales.

Définie comme le rapport entre les prélèvements obligatoires et le PIB, la pression fiscale permet d'appréhender et d'apprécier la ponction opérée par les pouvoirs publics sur les revenus lors de leur formation et leur utilisation.¹⁴¹

Au Maroc, la pression fiscale est comparable à celle des pays développés. Vu l'écart entre le niveau de développement par habitant au Maroc et celui des pays développés, force est de constater que le contribuable marocain est lourdement imposé par rapport au contribuable français ou espagnol par exemple.

Pour mettre au clair cette notion de pression fiscale, certains économistes proposent de

¹³⁹ SOULOUEH, Z. « Le contrôle fiscal comme outil de gestion du risque d'indiscipline fiscale », mémoire de fin d'étude- cycles grande école –groupe ISCAE, 2015, P.21.

¹⁴⁰ TREMBLAY P.P. et LACHAPPELLE, G. « Le contribuable, héros ou malfaiteur » PUQ, 1996, P.9 in M. Nmili, « pour un impôt juste », les éditions Oser, 2011, P.264.

¹⁴¹ AKESBI N. et BENBRIK A. « Cahiers de la fondation Abderrahim Bouadid n°3 » Mars 1997 P.15

calculer l'élasticité du système fiscal qui permet de mettre en évidence le degré de sensibilité du système fiscal à l'évolution du PIB en valeur courante.

De plus, la mauvaise élasticité n'est pas tout à fait étrangère à la structure du système fiscal lui-même. En effet, celui-ci privilégie certains secteurs qui sont considérés les plus fortement générateurs de surplus (l'agriculture, la pêche, le tourisme...) alors qu'il contribue à l'érosion d'une partie de l'assiette fiscale qui est déjà surfiscalisée comme les revenus salariaux moyens et modestes et la consommation imposée indirectement.

Les pouvoirs publics ont continué à chercher la compensation de la mauvaise élasticité du système fiscal et le défaut de l'élargissement de la matière imposable par l'exercice d'une forte pression sur les revenus salariaux.

Actuellement, si on compare le Maroc à des pays voisins et à niveau de développement économique quasi-similaire (la Tunisie ou encore l'Egypte), on peut affirmer que la pression fiscale au Maroc est une contrainte très pesante pour les acteurs économiques, en l'occurrence :

- Les entreprises, selon leur nature juridique et leur importance économique (grande entreprise, PME) ;
- Les salariés ;
- Les ménages en tant que cellule de dépense.

A titre d'illustration, en plus que l'IR est prélevé tous les mois et directement sur les salaires. Les sociétés de personnes doivent encore s'acquitter d'un autre IR, dit sur le revenu annuel, et ce en fin d'année.

L'IS de 30% des bénéfices, s'appliquait avant 2018 sans progressivité à toutes les sociétés.

En plus de ces deux principaux impôts, toute personne physique ou morale, de nationalité marocaine ou étrangère qui exerce une profession ou un commerce, doit s'acquitter de la taxe professionnelle. D'autres taxes locales atterrissent dans les coffres du Trésor comme la taxe d'habitation et la taxe sur les services communaux.

La TVA au taux normal de 20% (et pour certaines activités, au taux réduits de 7, 10 ou

14%)¹⁴² est en fait supportée par le consommateur final, l'entreprise servant en quelque sorte de simple collecteur pour l'Etat, il revient à dire que la classe moyenne et les petites et moyennes entreprises qui sont les premiers touchés par cette pression fiscale. Cette réalité nous montre que les taux marginaux excessifs incitent à la fraude fiscale, en particulier dans un système fiscal déclaratif dépourvu de moyens appropriés de contrôle.

Etant donné que le contribuable est très sensible quant à la ponction opérée par les pouvoirs publics sur son revenu, la pression fiscale a des effets énormes sur ses comportements.

Ainsi l'augmentation de la pression fiscale va provoquer une diminution du pouvoir d'achat des ménages et par la suite, va entraîner une baisse de la demande, ce qui devrait avoir un effet anti-inflationniste. Cependant, les contribuables qui désirent maintenir le niveau de leur consommation vont prélever sur leur épargne pour payer leur supplément d'impôt. Dans ce cas l'augmentation de la pression fiscale ne se traduit pas par une réduction de la consommation, mais par une réduction de l'épargne.

2.2.4. Les influences des groupes de pression et des experts fiscalistes

Pour réduire les impôts, certains assujettis agissent collectivement par des groupes, connus officiellement, constitués pour défendre leurs intérêts.

Le Lobbysme est le processus, par lequel un groupe d'intérêt ou une entreprise tente d'influencer la politique du gouvernement. Il décrit les activités de ceux qui recherchent les faveurs du gouvernement en approchant les hommes politiques dans les couloirs des édifices gouvernementaux. Il a ensuite évolué pour décrire le processus par lequel les groupes d'intérêt prennent contact avec des personnes (proches) du monde politique pour que celles-ci interviennent en faveur de leurs objectifs.¹⁴³

Au Maroc, le secteur privé s'appuie, principalement, sur la confédération générale des entreprises du Maroc (C.G.E.M), les fédérations et les chambres d'agriculture, d'artisanat, de commerce et d'industrie ainsi que celle des pêches maritimes.

Aussi, le Parlement, par l'intermédiaire de la commission des finances exerce des

¹⁴² Il existe aussi des taux spécifiques (100 DH/ hectolitre pour les vins et boissons alcoolisées, 5 DH / gramme d'or et 0.10 DH /gramme d'argent).

¹⁴³ HEUVERSWYN J. et VANSCHUYBROK J.P. « Le lobbying : une ancienne profession redécouverte », Gestion 2000. Oct-Nov 1999. N° 5. p133; cite dans ZIYAN S. op.cit, P. 33.

pressions sur le gouvernement pour ne pas adopter certaines dispositions financières ou pour en éloigner l'exécution dans le temps, ou pour les supprimer tout simplement.

Les membres de la commission des finances jouent donc le rôle de lobby pour défendre, dans le cadre du jeu démocratique, les intérêts de certains groupes professionnels.

Le lobbysme fait naître une discrimination en matière fiscale, ce qui ne fait qu'enraciner le problème de la fraude fiscale dans le tissu économique marocain.

A cet égard, on peut citer l'exemple d'un impôt édifiant qui a bien été défendu par son lobby, c'est l'impôt agricole.

C'est dans ce sens que bien que plusieurs études ont souligné le manque à gagner lié à la non fiscalisation du secteur agricole, la fiscalisation de ce secteur est fixée selon un calendrier progressif. A partir de l'année 2014 pour les exploitations qui réalisent un chiffre d'affaires annuel supérieur ou égale à 35 millions de dirhams, à compter de 2016 pour celles qui réalisent un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 20 millions de DH, à compter de 2018 pour le chiffre d'affaires dépassant ou égale à 10 millions de DH¹⁴⁴.

Un autre exemple est celui de l'abrogation des droits d'enregistrement relatifs aux inventaires après décès institués en 1968 et qui représente une vraie taxe sur la succession et un signe de développement des valeurs de l'égalité des citoyens.

En conséquence, on peut souligner que l'existence des lobbys constitue une incitation à la fraude et l'évasion fiscales dans la mesure où le contribuable faible qui ne peut défendre ses intérêts dans le cadre d'un lobby puissant, n'a comme seule issue que la fraude fiscale et ce pour alléger d'une part la pression fiscale et d'autre part pour se venger contre l'injustice fiscale dont il se sent victime.

Pour l'influence des experts fiscalistes, « s'il est un dénominateur commun à toutes les grandes entreprises, il est bien dans leur disposition à s'offrir les services des cadres et experts qualifiés capables d'optimiser la fonction fiscale et d'exploiter au mieux les failles de la législation. Ce sont, en effet, ces entreprises qui excellent dans l'art de l'évasion fiscale ».¹⁴⁵

¹⁴⁴ Pour les exploitants agricoles réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 5 millions de DH et qui représentent les trois-quarts des exploitants agricoles, ils resteront exonérés.

¹⁴⁵ AKESBI, N. « L'Impôt, l'Etat et l'Ajustement », édition Actes, 1993, P.213.

Par ailleurs, l'existence des textes juridiques qui laissent la place à l'évasion fiscale entrave le contrôle de l'administration fiscale vis-à-vis desdits experts.

2.2.5. Les défaillances de l'Administration Fiscale

En général, les dysfonctionnements de l'Administration marocaine ont persisté, ce qui témoigne les termes forts utilisés par SA MAJESTE Le Roi Mohammed VI lors de son discours en Octobre 2016 à l'occasion de l'ouverture de la première session de la première année législative de la dixième législature « Les difficultés que rencontre le citoyen dans son rapport avec l'administration sont aussi nombreuses que variées, commençant par l'accueil et passant par la communication, jusqu'au traitement des dossiers et des documents. Tant et si bien que ces difficultés s'apparentent désormais dans son esprit à un véritable parcours du combattant...les citoyens font aussi grief de l'abus d'autorité et de pouvoir observé au niveau des différentes administrations, ainsi que de la lourdeur des procédures et de la longueur des délais de délivrance de certains documents administratifs ».

En particulier, les dysfonctionnements de l'administration fiscale sont liés, principalement, à la relation conflictuelle de cette administration avec les contribuables et à ses défaillances d'ordre humain et organisationnel.

a : La relation conflictuelle entre l'administration fiscale et le contribuable :

Considérant que le système fiscal marocain est déclaratif, l'administration fiscale est toujours en situation de méfiance envers le contribuable.

Aussi, le comportement de certains contribuables en situation perpétuelle de déficit nourrit la suspicion de l'administration fiscale et la met en position parfois agressive. Par ailleurs, le fait que l'administration dispose quasiment du monopole de l'interprétation des textes voir une extension dans leur application, lui donne un pouvoir de redressement quasiment sans limite, dont elle use assez largement, ce qui génère un sentiment de peur et d'injustice.¹⁴⁶

¹⁴⁶ Rapport du Conseil économique et social intitulé « Le système fiscal marocain, développement économique et cohésion sociale », op.cit. P.105.

b : Les défaillances d'ordre humain

Le premier constat ayant trait avec les moyens humains de l'administration fiscale est celui de la faiblesse de son effectif qui a des effets néfastes sur le travail de celle-ci.

Au Maroc, les dossiers contrôlés sont minimes. Les agents, devant l'incapacité de cerner tous les contribuables, optent pour la reconduction des anciennes bases même s'elles subissent des modifications importantes qui sont de nature à augmenter les recettes de l'Etat.

En plus de la faiblesse de l'effectif au sein de l'Administration fiscale, l'incompétence et la corruption de quelques responsables et agents nuit, massivement, sur les ressources du budget. Plus les responsables et les agents de l'administration fiscale sont incompetents et reçoivent la corruption, plus lesdites ressources sont faibles.

c : Les défaillances d'ordre organisationnel

Les défaillances de l'administration fiscale sur le plan organisationnel s'articulent en général autour des points suivants :

- Insuffisance de la coordination avec les Directions du Ministère de l'Economie et des Finances : la collaboration entre la Direction Générale des Impôts et les autres Directions du MEF laisse beaucoup à désir. Ces derniers, notamment la TGR et la Direction des Douanes, disposent conjointement de renseignements dont l'exploitation et la circulation peuvent conduire les services des impôts à une appréhension plus exacte de la matière imposable.

Ces renseignements conjugués à ceux dont disposent les services même de la DGI constituent de surcroît, un élément de recoupement susceptible d'éclairer les services d'assiette au moment de la vérification des déclarations faites par les contribuables. On peut citer à titre d'exemples dans le domaine de l'immobilier les informations que peut communiquer le service d'enregistrement et du timbre au service de l'I.R sur profit foncier quand il s'agit d'apprécier les prix de cessions des biens immobiliers.

-Inexistence d'une structure efficace de l'information sur le contribuable tandis que les objectifs de rendement et de justice fiscale dépendent essentiellement de la manière d'appréhension de la matière imposable, de la définition du redevable et du recoupement de ses bien et de son patrimoine qui sont largement tributaire de la structure et du circuit de l'information dont dispose l'administration fiscale. L'importance de l'information se manifeste invariablement tant au niveau de l'assiette qu'au niveau du contrôle.

L'information fiscale est reçue par l'Administration par deux voies complémentaires, le recensement et la déclaration. Le premier moyen caractérisé par son aspect partiel et comportant des risques d'erreurs donne des résultats insatisfaisants en raison du manque de moyens humains.

Quant aux informations acheminées par le biais de la déclaration, elles sont présumées être exactes jusqu'à preuve de contraire. Elles ne peuvent être remises en question qu'à l'occasion d'un contrôle par les brigades de vérifications.

C'est à ce niveau qu'intervient la brigade des recherches, son but est de collecter systématiquement des recoupements nécessaires au contrôle fiscal.

Cependant cette dernière ne dispose en fait que d'informations partielles qu'elle envoie à la demande des vérificateurs chargés d'un dossier de vérification. Alors qu'elle est censée répondre aux demandes émanant de toutes les brigades de vérification du Maroc.

2.3. Les Conséquences de la Fraude et de l'Evasion Fiscales

La Fraude et l'évasion fiscale impactent, négativement, les recettes fiscales, la justice fiscale et la concurrence.

2.3.1. Les effets de la fraude et de l'évasion fiscales sur les ressources publiques

Considérant que la principale conséquence de la fraude et de l'évasion fiscales est la perte de recettes par l'Etat et qu'on sait l'importance de ce fléau au Maroc, comme dans d'autres pays en développement, on peut sans obtenir des statistiques officielles (qui ne sont pas disponibles) confirmer que le manque à gagner concerne des dizaines de milliards de dirhams. Son évaluation est difficile car, on ne peut évaluer que ce que l'on voit.

2.3.2. Les effets de la fraude et de l'évasion fiscales sur la justice fiscale et la concurrence

Bien avant les effets de ces deux fléaux, tout impôt comporte un élément d'injustice, l'introduction de la fraude et de l'évasion fiscales ne fait qu'accroître l'injustice fiscale, en ce sens que les contribuables qui ne fraudent pas supportent une charge fiscale plus lourde puisqu'ils doivent compenser pour ceux qui s'adonnent à la fraude. L'injustice fiscale est également ressentie par les contribuables dont l'impôt est prélevé à la source et qui n'ont aucune possibilité de l'éluder, il s'agit essentiellement des salariés.

En outre, la fraude et l'évasion fiscale impactent, négativement, le libre jeu de la concurrence. Les entreprises qui en utilisent mènent une concurrence déloyale vis-à-vis de celles qui n'optent que pour la concurrence loyale, elles ont un poids lourd sur les contribuables qui n'échappent pas à l'impôt et qui paient pour d'autres.

De ce fait, L'évasion est contraire aux quatre règles établies par le père de l'économie politique, Adam Smith (Essaie sur la richesse des nations) pour ne pas tomber dans l'arbitraire fiscal, à savoir : l'égalité¹⁴⁷, la certitude¹⁴⁸, la commodité¹⁴⁹ et l'économie¹⁵⁰.

3. Les dépenses Fiscales

Depuis longtemps, on constate la multiplication des dépenses fiscales, qui ne cessent de peser lourdement sur les finances publiques et qui influent, massivement sur le principe de l'équité devant l'impôt. En 2016, le montant afférent aux dépenses fiscales a atteint 32432 MDH contre 15547 MDH en 2005 et 29801 MDH en 2010. Ces dépenses font de mauvaises manipulations. Le contribuable cherche à gagner plus sans trop se soucier des principes moraux, il cherche donc à bénéficier de ces dépenses. Ce comportement opportuniste fait perdre à l'Etat des recettes fiscales énormes sensées être collectées s'il existe chez les contribuables un civisme fiscal et chez l'administration un contrôle rigoureux.

En outre, les rapports sur les dépenses fiscales indiquent que les retombées économiques n'ont pas été suffisamment importantes et soutenues à moyen terme pour atténuer le coût fiscal de ces mesures dont la charge sur les finances de l'État demeure lourde. Ces mesures dérogatoires ont des conséquences négatives sur l'assiette fiscale, un coût de gestion élevé et des incidences sur les entreprises à cause, notamment, de l'effet de butoir qui altère la neutralité de la TVA et se répercute dans les coûts de production ».¹⁵¹

¹⁴⁷ - L'égalité signifie que chaque personne contribue en proportion de ses facultés, en proportion de son revenu.

¹⁴⁸ - La certitude signifie que la proportion d'impôt que chaque individu est tenu de payer doit être certains et non arbitraire,

¹⁴⁹ - La commodité implique que tout impôt doit être perçu à l'époque et selon le mode qui convient le mieux au contribuable,

¹⁵⁰ - L'économie signifie que tout impôt doit être conçu de manière qu'il fasse sortir des mains du peuple le moins d'argent possible.

Par ailleurs, les dépenses fiscales sont mal gérées car on assiste à une :

- Absence d'encadrement des dépenses fiscales contrairement aux cas des dépenses budgétaires ;
- Facilité de recours à ces dépenses qui peuvent s'ajouter en loi ordinaire en cours d'année ;
- Absence d'un conseil d'impôts qui a pour rôle, à l'instar d'autres pays de faire des réflexions sur le domaine de l'impôt y compris la fiscalité dérogatoire et de veiller à l'orientation de la mise en place des exonérations fiscales, de leur suppression ou redéploiement.

A juste titre, en France, les attributions, entre autres, du conseil des impôts devenu conseil des prélèvements obligatoires en 2005 sont, entre autres, « de recenser les pertes de recettes que génère l'ensemble des dispositifs dérogatoires fiscaux et sociaux applicables aux entreprises en incluant non seulement les mesures dérogatoires qualifiées par les documents budgétaires de « dépenses fiscales » ou « niches sociales » mais aussi des modalités particulières d'imposition et les règles d'assiette les plus significatives ».¹⁵²

¹⁵¹ Rapport sur les dépenses fiscales, septembre 2006, P.10.

¹⁵² MAZI, M. « Dépenses fiscales et évasion fiscale au Maroc », mémoire du master en sciences de gestion. FSJES Rabat Agdal, 2013, P.55.

SECTION N° 3 : LIMITES LIEES AU RETARD DE LA REFORME DE LA LOI ORGANIQUE DES FINANCES (LOF)

Etant donné que la LOF conditionne le degré de performance de la gestion financière publique et détermine celui de la transparence du système financier mis en place, lesquels sont considérés comme deux grands piliers de la bonne gouvernance publique, on va traiter dans cette section les effets négatifs sur la gouvernance financière publique liés au retard de la réforme de la LOF de 1998 pour en suite traiter dans le chapitre suivant les apports de la nouvelle LOF de 2015 ainsi que les exigences et les instruments de sa mise en œuvre réussie.

La LOF de 1998 et ses prédécesseurs qui sont souples ont accentué les abus et ont ouvert la voie aux mauvaises pratiques nuisibles à la transparence et à la performance de la gestion des deniers publics, en s'écartant des bonnes pratiques en matière de la gouvernance financière publique.

Après l'adoption de la constitution de 2011, la loi organique des lois de finances de 1998 est devenue dépassée par les nouvelles dispositions constitutionnelles en relief avec la gouvernance financière publique (discipline budgétaire, renforcement de la transparence et de la performance, etc.).

En outre, l'ancienne loi organique n'a pas pris en charge l'ensemble des réformes budgétaires introduites : la globalisation, la réforme du contrôle de la dépense, la programmation tri-annuelle, etc.

La focalisation du budget annuel sur le court terme subordonne vraisemblablement les priorités de développement économique et social sur les besoins financiers immédiats. En outre il ne permet pas de saisir les implications à long terme des décisions de dépenses par rapport à la disponibilité future des ressources¹⁵³.

Parmi les limites de la loi organique relative aux lois de finances sus-indiquée, on trouve l'absence de disposition exigeant la communication au parlement de toute l'information nécessaire à l'exercice d'un contrôle efficace sur l'usage des deniers publiques. Les informations communiquées par le gouvernement sont insuffisantes et ne renseignent pas

¹⁵³ EL KHAOULANI, M. « La gouvernance financière publique, la budgétisation et la gestion centrée sur les résultats », [document électronique] <http://intranet.tgr.gov.ma>, consulté le 06/04/2017.

sur l'ensemble des éléments liés à la préparation, l'exécution et le contrôle du budget de l'Etat, ce qui rend l'influence des parlementaires sur le budget très timide et se limite à approuver les crédits proposés dans le projet de la loi de finances et à valider les lois de règlement.

Le parlement était presque absent de la phase de préparation et d'élaboration de la loi de finances, laquelle loi est l'apanage du gouvernement et particulièrement du MEF en concertation avec les ministères dépen­siers concernés.

Dans ce même ordre d'idées, le Parlement en restant absent des discussions des hypothèses budgétaires et des concertations portant sur les budgets sectoriels, ne fait que subir des choix stratégiques conçus et imposés par l'exécutif comme base inéluctable non soumise au débat public. Par ricochet, la loi de finances au Maroc devant constituer, normalement, une autorisation d'essence parlementaire, ne reflète, en réalité, que les préférences et les choix qui sont l'œuvre du Gouvernement¹⁵⁴.

De même, la LOF de 1998 relative à la loi de finances a limité les pouvoirs des commissions des finances, ce qui a réduit le rôle joué par le parlement et a dévalorisé l'autorisation parlementaire de son sens.

Par ailleurs, la procédure de vote de la loi de finances était complexe et incohérente avec la logique de performance et du renforcement de la lisibilité du budget. Le vote des dépenses du budget général par titre et à l'intérieur d'un même titre par chapitre, le vote d'ensemble par département ministériel ou institution des dépenses des services de l'Etat gérés de manière autonome et le vote par catégorie de comptes spéciaux en ce qui concerne les dépenses des comptes spéciaux de trésor.¹⁵⁵

Une autre limite de ladite loi est l'absence de dispositions limitant le démembrement du budget de l'Etat (diversité de supports budgétaires permettant la réalisation des missions de l'Etat : budget général de l'Etat, les comptes spéciaux du trésor, services d'Etat gérés de manière autonome, établissements et entreprises publics et collectivités locales).

Ce démembrement du budget général peut être apprécié via la part des dépenses et des

¹⁵⁴ RAHMOUNI ALAMI, S. « La gouvernance des finances publiques entre les exigences internationales et les contraintes nationales », thèse en droit, FSJES Rabat Agdal, 2014. P.292.

¹⁵⁵ BENTALEB, A. « La réforme de la loi organique des finances au Maroc », mémoire de master en sciences politiques et droit constitutionnel, FSJES Rabat Agdal, 2014. P.54.

recettes par les comptes spéciaux du Trésor (CST) et par les services de l'Etat gérés de manière autonome (SEGMA), dans les recettes globales du budget de l'Etat :

En matière de dépenses, la part réalisée par les CST et les SEGMA a été en moyenne de 17% durant la période 2001 à 2011. Hors dépenses de personnel et charges de la dette, la part des dépenses des comptes spéciaux du Trésor et des SEGMA devient très importante, puisqu'elle s'établit en moyenne à 34% durant la période 2001 à 2011¹⁵⁶.

En matière de recettes, la part réalisée par les CST et les SEGMA par rapport aux recettes globales y compris les recettes d'emprunt a été en moyenne de 31% durant la période 2001 à 2011¹⁵⁷.

Les opérations liées aux budgets des SEGMA ne sont pas organisées dans des nomenclatures standardisées à l'instar de celles relatives au budget général de l'Etat et leurs budgets sont difficilement discutés, votés et contrôlés par le parlement.

En outre, les recettes propres des SEGMA sont souvent dérisoires, ce qui conduit les services y afférents à solliciter les subventions de l'Etat.

La loi de finance de l'année exempte les budgets des établissements et entreprises publics, des collectivités territoriales et ceux de la sécurité sociale de l'autorisation du législatif, chose qui nuit à la bonne gouvernance financière publique et à ses aspects corrélatifs se rapportant à la transparence, la légitimité, la participation et la performance.

En dépit des imprévus pouvant survenir en cours de l'année budgétaire et des contraintes qui en découlent, aucune loi de finances rectificative (LFR) n'a été transmise au parlement depuis 1990. Cette pratique peut être due à l'absence d'un encadrement légal du délai d'examen, de vote de la loi de finances rectificative par le législateur.

La loi de règlement qui est un outil de contrôle parlementaire des deniers publics est loin de remplir son rôle, eu égard aux retards importants constatés dans sa préparation, son examen et son vote. De ce fait, il est inutile pour un parlementaire d'examiner en année « n » les conditions d'exécution de la loi de finances de l'année « n-4 » voir même plus. De plus, il

¹⁵⁶ N. BENSOUDA, « La réforme de la loi organique des finances : vers un nouveau modèle de gestion des finances publiques », Séminaire organisé par l'Association des Membres de l'Inspection Générale des Finances, Rabat, le 02 Mai 2012.PP.4 et 5.

¹⁵⁷ Ibid, P.6.

est difficile pour un gouvernement d'apporter des réponses pertinentes à des questions liées au mandat de l'ancien gouvernement.

En outre, les anciennes lois organiques des finances ont renforcé le « parlementarisme rationalisé » qui garde la prééminence du gouvernement sur le parlement. Il s'agit d'un système qui restreint le pouvoir d'amendement des parlementaires en leur interdisant de créer et aggraver des charges publiques ou de diminuer les ressources publiques.

Par ailleurs, les lois sus-indiquées reflètent la prédominance de la logique de moyen sur celle de résultat qui s'explique par le fait que les morasses budgétaires ne créent pas de liens entre les programmes publics et les crédits budgétaires et que la dépense publique est liée à une structure administrative et non pas à un programme public.

Il n'en demeure pas moins que certaines pratiques ayant persisté pendant long temps sont contraire à l'esprit de responsabilité et de déconcentration et ont réduit les marges de manœuvres des gestionnaires.

Sous cet angle, l'administration centrale avait toujours tendance à gérer les crédits d'une façon centralisée et à prescrire de manière détaillée les modalités d'utilisation de ces crédits par les services déconcentrés. Ce qui retire toute marge de manœuvre du responsable local qui ne peut modifier la répartition des moyens en fonction des besoins locaux et des exigences de résultats en termes de politiques publiques.

Le système de gestion des dépenses a donné pendant long temps une grande importance au contrôle plutôt qu'aux réalisations. Les enveloppes budgétaires sont octroyées en se référant à une base historique abstraction faite aux objectifs de performance.

Comme nous l'avons vu, précédemment, les dépenses de personnel représentent une part importante des dépenses du budget général. Ceci est dû, en grande partie, aux certaines lacunes des anciennes LOF: la non maîtrise des dépenses du personnel et au dépassement en fin d'année des crédits ouverts par la loi de finances suite au caractère évaluatif des crédits se rapportant aux dépenses de personnel et à la non maîtrise des rappels de salaires par les services ainsi qu'à la possibilité de report des postes vacants non utilisés en fin d'année.

Aussi, des limites afférentes à la gestion des crédits d'investissements concernent certaines pratiques qui impactent négativement l'investissement public. Il s'agit de l'inscription de certaines dépenses de fonctionnement dans les crédits d'investissement, de la possibilité d'utilisation des emprunts pour la couverture des dépenses de fonctionnement et

des reports de crédits d'investissement.

Par ailleurs, la comptabilité budgétaire adoptée par l'ancienne LOF ne retraçait que les opérations financières donnant lieu à des encaissements ou des décaissements (entrées et sorties de liquidités). Elle ne traitait pas la comptabilité d'engagement et ne permettait pas le suivi de l'évolution de la valeur patrimoniale.

La comptabilité à base caisse ou comptabilité des flux financiers « est incapable de décrire précisément l'état du patrimoine de l'Etat, de ses créances et de ses dettes ou de ses engagements vis-à-vis des tiers »¹⁵⁸. Elle ne peut non plus « fournir que des renseignements lacunaires sur les coûts des politiques. Elle n'apporte ainsi qu'une faible contribution aux autorités et aux gestionnaires pour apprécier la soutenabilité des politiques budgétaires et l'efficacité de la gestion »¹⁵⁹. En d'autres termes, elle ne permet pas la reddition des comptes au parlement, à la Cour des comptes et au citoyen.

Tout comme la loi organique de 1972, celle de 1998 s'en tient à un seul et unique mode d'enregistrement des opérations financières de l'Etat, à savoir le système de comptabilité budgétaire. On s'en rend compte à la lecture de l'article 8 de la loi organique de 1998 qui stipule en effet que «les recettes sont prises en compte au titre de l'année budgétaire au cours de laquelle elle sont encaissées par un comptable public. Les dépenses sont prises en compte au titre de l'année budgétaire au cours de laquelle les ordonnances ou mandats sont visés par les comptables assignataires ; elles doivent être payés sur les crédits de ladite année quelque soit la date de la créance» (cf. aussi article 23 de la loi organique de 1972). A vrai dire, et cette fois-ci encore le silence du conseil constitutionnel donne à réfléchir, l'article 8 est l'exacte reproduction de l'article 16-2-3 de l'ordonnance française de 1959, sauf que ce texte de base a fait place en France en 2001 à une nouvelle loi qui substitue la logique des résultats à la logique des moyens et accorde une importance jugée nécessaire à la comptabilité patrimoniale.¹⁶⁰

¹⁵⁸ BERMOND, M. « La nouvelle comptabilité de l'Etat, la LOLF : ce qui change », la documentation française (2005) Paris, n° 316, p39 ; cité par N. BENSOUA, « La réforme de la loi organique des finances : vers un nouveau modèle de gestion des finances publiques », op.cit., P.18.

¹⁵⁹ BENSOUA, N. op.cit, P.18.

¹⁶⁰ BERRADA, A. « La loi organique de finances du 26 novembre 1998 est-elle réellement l'aboutissement d'une réforme en profondeur du texte du 18 septembre 1972 ? », revue Marocaine d'audit et de développement, n° 25/2008, P.27.

Les lacunes du système actuel portent notamment sur¹⁶¹ :

- L'absence d'informations sur le patrimoine de l'Etat, les crédits nécessaires à son entretien ou à son renouvellement et plus généralement sur la politique d'investissement public ;
- L'incapacité à fournir des indications sur les engagements et les risques financiers encourus ;
- L'absence d'une vision consolidée des comptes publics ;
- Le manque d'outils comptables d'aide à la décision performants.

Par ailleurs, dans l'absence d'un rapport présenté devant le législatif, contenant la liste des prêts programmés dans le cadre du projet de loi de finances et précisant leurs montants respectifs ainsi que leurs conditions d'octroi, de remboursement et les activités qu'ils sont censés financer, l'autorisation d'emprunt accordée par le Parlement à l'Exécutif, incorporée à la loi de finances, est vidée de son contenu, en raison du manque d'informations communiquées au législatif se rapportant aux emprunts extérieurs¹⁶².

Aussi, l'autorisation d'emprunter n'intègre pas les emprunts garantis par l'État au profit des EEP et des collectivités locales qui échappent à l'examen et au vote du Parlement malgré leur volume énorme.

¹⁶¹ABBAR, A. « La Comptabilité publique : quel apport pour la gestion financière publique ? À l'occasion du Centenaire de la TGR, le 4 juillet 2017.

¹⁶²RAHMOUNI ALAMI, S.op.cit, P.310.

SECTION 4 : AUTRES CONTRAINTES DES FINANCES PUBLIQUES MAROCAINES

Les fluctuations de la campagne agricole ont un impact sur la croissance économique et sur le volume des recettes fiscales. Elles peuvent aussi alourdir les dépenses publiques à travers notamment le déclenchement par l'Etat d'un, programme d'aide et de subvention pour lutter contre les effets de la sécheresse.

En outre, l'ouverture de l'économie marocaine à travers de multiples accords d'associations se traduit par une baisse des recettes fiscales.

Aussi, le faible niveau du développement humain et de compétitivité de l'enseignement supérieur, le secteur informel, la corruption et le changement climatique constituent de vraies contraintes des finances publiques marocaines.

1. La dépendance de la croissance aux aléas climatiques

L'agriculture est l'une des composantes historiques du paysage marocain. C'est aussi une composante incontournable de la croissance du PIB et sa contribution, au cours des 15 dernières années représente, bon an mal an, 15 à 20 % du PIB total, soit 1 ou 2 point de croissance. Rappelons que le secteur agricole est aussi le principal, voire parfois l'exclusif pourvoyeur d'activité économique en milieu rural. Ce secteur - le secteur primaire - comme partout dans le monde, est très sensible aux aléas climatiques.¹⁶³

Connaissant le poids des activités agricoles dans l'ensemble du système productif et leurs effets induits sur les autres secteurs d'activités, cette perspective, du fait de sa sévérité, est de nature à amputer, à elle seule, le taux de croissance global de l'économie de près de trois points.¹⁶⁴

Les années de sécheresse, qu'a connu le Maroc, ont participé, largement au ralentissement de la croissance économique et à la détérioration du compte courant de la balance des paiements.

¹⁶³ VEDIE, H-L. « Maroc, Emergence et développement global- une volonté plus forte que les crises », édition ESKA, 2014? P.21.

¹⁶⁴ Centre Marocain de Conjoncture, « Sécheresse », Maroc conjoncture n° 276, Janvier 2016, P.3.

Les prévisions relatives à la croissance économique se basent essentiellement sur celles liées à la campagne agricole.

En l'absence des premiers signes sur cette campagne, la Loi de finances est bâtie sur l'hypothèse d'une campagne agricole défavorable, par rapport aux prévisions, occasionne un manque à gagner en termes de recettes fiscales. En effet, le ralentissement du rythme de progression des éléments de la demande se traduit par une baisse du rendement des différents impôts et taxes ; En outre, la sécheresse se solde par une dégradation de la balance commerciale en raison notamment des importations massives de produits alimentaires.¹⁶⁵ Il s'ensuit une sortie de devises vers le circuit monétaire étranger.

Les impôts indirects sont les plus affectés par le recul de l'activité économique consécutif à une sécheresse ; les impôts directs étant moins touchés dans la mesure où ils sont liés à l'activité économique hors agriculture, qui est de moins en moins impactée par les effets de la sécheresse, et dans la mesure où leurs recettes, notamment celles de l'IS, se rapportent essentiellement à l'activité de l'année qui précède.

D'ailleurs, dans les années caractérisées par des aléas climatiques défavorables (sécheresse, faible pluviométrie, etc.), le gouvernement intervient pour atténuer l'impact direct de cette situation défavorable sur le pouvoir d'achat surtout dans le milieu rural.

A titre d'exemple, pour absorber les effets négatifs de la sécheresse en 2005, le gouvernement a envisagé en faveur du monde rural, des mesures d'aide sous forme de réduction de dette auprès du Crédit Agricole du Maroc (CAM) ainsi qu'un programme de soutien dont l'enveloppe a été arrêtée à 3 milliards de dirhams. Il est à signaler, par ailleurs, que la récurrence des sécheresses entre 2000 et 2002 a nécessité la mise en œuvre d'un programme de soutien en faveur du monde rural pour un coût total de 6,5 milliards de dirhams.¹⁶⁶

Il paraît donc que le Maroc essaye de découper l'agriculture et la croissance du PIB de la dépendance aux aléas climatiques.

¹⁶⁵ EL ANSARY, A. op.cit, P.100

¹⁶⁶ Ibid, P.101.

Cependant, cette dépendance aux aléas climatiques se retrouve dans l'évolution du taux de croissance du PIB du secteur primaire, dont les données disponibles fournies par le haut commissariat au plan sont les suivantes¹⁶⁷ :

Tableau 20: Evolution du taux de croissance du PIB primaire

Années	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
taux de croissance du PIB primaire	-12.2	19.1	4.3	20.3	4.5	-11.1	21.1	-20	16.6	28.8	-2.3	5.1

Source : HCP

2. L'ouverture de l'Economie Marocaine

Le Maroc s'est engagé dès le début des années 80, dans un processus de libéralisation de son commerce extérieur.

En vertu des dispositions de l'accord d'association avec l'Union Européenne, le Maroc s'est engagé à appliquer, progressivement le démantèlement tarifaire pour les marchandises provenant de l'Europe, et à exonérer totalement les importations de biens d'équipement des droits de douane.

Dans le même cadre d'ouverture commerciale, le Maroc a signé plusieurs accords de libre-échange avec l'Amérique, Certaines pays arabes (Tunisie, Egypte...), d'autres pays africains, etc.

Le démantèlement tarifaire constitue un choc dont les effets sont susceptibles d'être ressentis tant du côté de la demande que de l'offre.

¹⁶⁷VEDIE, H-L. op.cit. P.21

3. Le niveau de développement humain et de compétitivité de l'enseignement supérieur

Le faible niveau du capital humain au Maroc correspond au coût d'une politique sociale défaillante où les secteurs sociaux comme l'éducation et la santé ont été mal gérés ou abandonnés au profit des secteurs favorables pour une population relativement aisée.

« Aujourd'hui le Maroc consacre près de 20% du budget de l'Etat au secteur de l'éducation, y compris la formation professionnelle, l'enseignement supérieur et la recherche scientifique, soit environ 5,35% du PIB. Cette part reste inférieure à ce qui se fait dans certains pays tels que la Tunisie (23%) ou le Mexique (21%) à titre d'exemple. Mais ce que l'on ne dit pas assez, c'est que 82% de ce budget est dévoué à la masse salariale et aux dépenses du personnel. Donc une fois les salaires payés, moins de 20 % de ce budget doivent tant bien que mal couvrir le fonctionnement des établissements scolaires, le soutien scolaire aux élèves en difficultés d'apprentissage et d'abandon scolaire, l'appui social sous forme de frais de cantines et d'internats, et tous les investissements nécessaires pour répondre à la demande sociétale en matière d'éducation. Dans un tel contexte, forcément, le Maroc est contraint de limiter à 5.400DH sa dépense par élève par an, soit deux fois moins que la Tunisie qui y consacre 11.000 DH et 20 fois moins que la moyenne OCDE qui est de 10.000 dollars par élève.¹⁶⁸

En plus des insuffisances des moyens affectés à l'éducation, on assiste à plusieurs dysfonctionnements en relief avec le rôle des établissements d'éducation et les insuffisances des moyens, dont on trouve :

- Le manque de ressources financières nécessaires à l'encadrement des chercheurs dans de bonnes conditions ;
- Le Manque de synergie entre ces établissements d'une part, et les autres personnes morales publiques et privées d'autre part ;
- La faible ouverture de plusieurs universités sur l'environnement externe ;
- L'absence d'une culture universitaire entrepreneuriale.

¹⁶⁸Le Ministre de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, « Les finances publiques et les dépenses d'avenir », conférence débat organisée au siège de la TGR, le 09/06/2018. P.3

C'est dans ce sens que la stratégie nationale de l'innovation a identifié un certain nombre de faiblesses qui caractérisent le système d'innovation au Maroc, notamment l'absence d'une vision claire et d'un dispositif de la gouvernance de l'innovation, le statut du personnel de la recherche, la mesure des résultats, la valorisation de la recherche, la faiblesse du taux d'encadrement du tissu industriel, et l'absence d'une culture de l'innovation.¹⁶⁹

Ceci dit, Le Maroc est incapable de relever les pressions compétitives en provenance des pays asiatiques dans la mesure où il est difficile de baisser les salaires et de renforcer la flexibilité dans les industries à forte intensité de travail. Il est aussi incapable de faire face à la concurrence des pays industrialisés dans le domaine des industries à forte intensité capitaliste et de forts intrants technologiques.¹⁷⁰

De ce fait, l'enseignement supérieur et les dysfonctionnements du marché du travail restent les principaux maillons faibles de la compétitivité.¹⁷¹

4. Le secteur informel

En 1993, la quinzième conférence internationale des statisticiens du travail a posé les fondations de la définition internationale du secteur informel : il s'agit d'« un ensemble d'unités produisant des biens ou des services en vue -principalement- de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées... Les unités de production du secteur informel présentent les caractéristiques particulières des entreprises individuelles. Ces unités, ayant un faible niveau d'organisation, opèrent à petite échelle et de manière spécifique, avec peu ou pas de division entre le travail et le capital en tant que facteurs de production. Les relations de travail, lorsqu'elles existent, sont surtout fondées sur l'emploi occasionnel, les relations de parenté ou les relations personnelles et sociales plutôt que sur des accords contractuels comportant des garanties en bonne et due forme... Le concept des activités du secteur informel devrait être différencié de celui des activités de l'économie dissimulée ou souterraine»¹⁷².

Contrairement aux activités souterraines, le secteur informel n'est pas forcément le fruit d'une action délibérée des acteurs de cacher leurs activités.

¹⁶⁹ MOURABIT, S. op.cit. P.15.

¹⁷⁰ Ibid, P.9.

¹⁷¹ Centre Marocain de Conjoncture, « Positionnement compétitif du Maroc dans le peloton de tête africain », Maroc conjoncture n° 287, Janvier 2017, P. 13.

¹⁷² M.BENLAMINE, op.cit, P.192.

Dans cette perspective, alors que l'activité souterraine est passible de sanctions fiscales et/ou judiciaires, celle informelle est amenée à se régulariser et est parfois même accompagnée afin de se diriger vers le secteur formel. En parallèle, l'activité illégale repose sur des activités formellement interdites par la réglementation en vigueur. Ceci permet à priori de distinguer conceptuellement l'illégal de l'informel. Cependant, certains pans du secteur informel peuvent tomber dans l'illégal¹⁷³.

Par ailleurs, si ce secteur échappe encore à tout cadre légal, il emploie tout de même un nombre considérable de personnes (environ 40% des emplois urbains) et représente une part importante dans le PIB.

Dans ce sens, l'enquête nationale sur le secteur informel de 2007 a soulevé l'importance de ce secteur dans les activités de production.

En 2007, les activités informelles ont réalisé une production de 107,9 milliards DH (soit 18% du PIB) contre 64,9 milliards DH en 1999, enregistrant ainsi une croissance moyenne de 6,5% par an, un rythme légèrement supérieur à celui de la production nationale dans sa globalité qui est de 6,2%.¹⁷⁴

L'enquête effectuée entre 2013 et 2014 par le HCP indique que le chiffre d'affaire du secteur informel est estimé à 410 MMDH avec une moyenne de création de 19000 entreprises par an.

En outre, Malgré les mesures prises pour lutter contre l'économie informelle et ayant trait à l'incitation des personnes exerçant dans le cadre de cette économie à en sortir en leur proposant plusieurs avantages s'elles intègrent le secteur formel¹⁷⁵, seulement 20000 personnes, d'après la DGI, qui ont régularisé leur situation depuis l'institution de ce dispositif incitatif en 2011 jusqu'à 2016.

Aussi, les reconductions des mesures incitatives d'une année à l'autre ne peuvent à elles

¹⁷³Idem, PP.190 et 191.

¹⁷⁴Cf. « L'enquête nationale sur le secteur informel 2007 » ; cité dans I. MOULIN, « Dépense d'éducation, formation du capital humain et équilibre macroéconomique : évaluation empirique pour le cas marocain », thèse de doctorat en sciences économiques, FSJES Agdal Rabat, 2015, P.7

¹⁷⁵Notamment, l'amnistie fiscale pour l'activité exercée avant l'identification, le bénéfice des avantages accordés aux activités nouvelles comme l'exonération durant 5 ans de la taxe professionnelle, l'introduction en 2014 du régime de l'auto-entrepreneur pour favoriser la création des micros entreprises, etc.

seules lutter contre l'économie informelle (l'effet peut être même inversé si ceux qui ne sont pas identifiés anticipent d'autres reconductions et donc plus d'années sans charges fiscales).

5. Le phénomène de la corruption

La corruption comporte, en particulier, des conséquences nuisibles pour le fonctionnement du marché au sein d'un État. En plus de diminuer les possibilités d'affaire, réservées aux entreprises jouant le jeu de la corruption, cette dernière, par cet effet anticoncurrentiel, conduit à une hausse des prix des contrats qui en sont entachés, en raison des coûts accrus qu'encourent les entreprises qui se livrent à cette surenchère. Elle mine de ce fait la confiance des investisseurs étrangers potentiels, qui incluent toujours la corruption parmi les éléments qui entrent en ligne de compte dans leur évaluation du risque politique au sein d'un État. Aussi la corruption diminue-t-elle l'investissement direct étranger. Elle affecte à tout le moins grandement la confiance des entreprises qui se voient éliminer à l'accès aux marchés octroyés par appels d'offres en raison de leur refus de verser des pots-de-vin, même si, objectivement, la qualité de leur soumission devrait normalement conduire à ce que les contrats leur soient attribués. En ce sens, la corruption ralentit le développement technologique d'un État, car les entreprises qui, normalement, devraient se voir attribuer les contrats, possèdent en général des technologies plus modernes que celles détenues par les entreprises qui se sont livrées à la corruption afin de les obtenir. Celles-ci, en définitive, factureront à l'État un montant plus élevé pour des prestations de moindre qualité, qu'en conséquence il sera nécessaire de reprendre bien avant la « durée de vie » normale qu'elles devraient comporter.¹⁷⁶

Les causes et les effets de la corruption sont multiples, complexes et difficiles à appréhender. Elles dépendent du contexte et des circonstances dans lesquels elles se manifestent et diffèrent considérablement de région en région et d'une culture à une autre. Il est possible de classer les causes selon deux catégories : les causes systémiques relatives aux dysfonctionnements du système, donc à une mauvaise gouvernance et une mauvaise gestion associées à un manque de transparence, et les causes circonstancielle dépendant des facteurs qui facilitent ou qui donnent lieu à la corruption, incluant des conditions socio-économiques et humaines précaires. Les conséquences, quant à elles, sont de nature sociale, humaine, culturelle, politique ou encore économique; impactant ainsi les individus, les institutions, la

¹⁷⁶LAPOINTE, B. « corruption et fiscalité », édition berger- levrault, 2015.

société ou le pays en général.¹⁷⁷

Sous cet angle, plusieurs recherches synthétisent les causes de la corruption dans le monopole du pouvoir discrétionnaire eu égard au manque de responsabilisation, d'intégrité et de la transparence.

Au Maroc, ce phénomène se manifeste avec différents degrés d'intensité dans presque tous les secteurs et domaines d'activité (administration publique, organismes privés, institutions politiques, etc.).

En dépit des efforts déployés pour lutter contre ce fléau, le Maroc reste mal classé, au niveau international, dans ce domaine eu égard, principalement à des problèmes liés aux éléments suivants :

- L'inconscience de quelques responsables quant à la gravité des risques liés à la corruption ;
- La difficulté pour certains responsables de traduire les discours en actions concrètes ;
- La rigidité des structures résistantes aux changements en vue d'éradiquer ce phénomène ;
- La disproportionnalité des sanctions prévues dans le code pénal par rapport à l'ampleur des infractions ;
- Le manque de poursuite judiciaire quant à l'enrichissement sans cause et rapide de certains fonctionnaires ;
- L'abus de pouvoirs de certains contrôleurs.

En plus, il est à noter un manque de la complémentarité et de cohérence des efforts des différents organes de contrôle, dans la mesure où les instances d'inspection et de contrôle financier opèrent de façon isolée des autres organes de contrôle, ce qui limite l'efficacité de leurs efforts dans la lutte contre la corruption.¹⁷⁸

¹⁷⁷EL BASSRI, A. « Analyse de la croissance potentielle de l'économie marocaine et ses déterminants à moyen et long terme », Thèse de doctorat en sciences économiques, 2016, P. 142.

¹⁷⁸Instance Centrale de prévention de la corruption (ICPC), « Bonne gouvernance : entre la situation actuelle et les dispositions de la nouvelle constitution de 2011 », Juin 2011, P.7. [En ligne] www.icpc.ma, consulté le 06/04/2017.

6. L'Impact du changement climatique

Les interactions entre le développement durable et la préservation des ressources naturelles sont devenues un thème d'actualité socio-économique et politique.

Le rapport de Brundtland (1988) a défini le développement durable comme « le développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins ».

Au Maroc, Le changement climatique qui est déjà senti lors des sécheresses et des inondations aura des conséquences néfastes sur la préservation des ressources naturelles pour les générations futures et sur la soutenabilité future des finances publiques eu égard aux recettes publiques énormes qui auraient être dédiées à la protection desdites ressources qui sont en dégradation continue.

D'une manière générale, les secteurs les plus touchés par les diminutions excessives des ressources sont l'eau, la production agricole, le domaine forestier, les zones littorales et le secteur halieutique.

Le réchauffement climatique affecte également la biodiversité. La cédraie de l'atlas, à titre d'exemple, serait menacée par une augmentation de température de 2 à 3°C. L'incidence se fera sentir de manière accrue sur l'agriculture qui pourrait connaître une baisse des rendements des céréales de 50% en année sèche et de 10% en année normale, ainsi qu'un accroissement des besoins en eau des cultures irriguées compris entre 7 et 12%. Cette menace, si elle se réalisait, rendrait encore plus difficiles les conditions de vie des ruraux et des couches sociales les plus défavorisées¹⁷⁹.

¹⁷⁹ Institut Royal des Etudes Stratégiques, « Le Maroc dans la mondialisation », Février 2009. P.41.

7. La persistance de la pauvreté et des inégalités.

En dépit des progrès réalisés en matière de réduction de la pauvreté (diminution du taux de pauvreté global de 15.3% en 2001 à 8.9% en 2007 puis à 4.8% en 2014¹⁸⁰, plusieurs disparités en termes de pauvreté et des inégalités entre les régions et entre le milieu urbain et le milieu rural persistent.

A titre d'exemple : en 2014, près de 80% de la population pauvre se trouvait en milieu rural et le taux de pauvreté était plus élevé dans certaines régions comme Draa –Tafilalet et Beni Mellal-Khnifra où le taux de pauvreté a atteint respectivement 14.6% et 9.3%.

En plus, la population en situation de vulnérabilité reste importante (4.2 millions de personnes).¹⁸¹

En outre, Bien que des avancées en termes de lutte contre la pauvreté aient été constatées, on assiste à une résistance à la baisse des inégalités. L'indice de Gini, qui indique dans quelle mesure la répartition des revenus ou des dépenses de consommation entre les individus ou les ménages au sein d'une économie s'écarte de l'égalité parfaite, s'est resté globalement en quasi-stagnation en gardant en 2014 le niveau de 1998, soit 39.5 %.¹⁸²

De nombreuses études portant aussi bien sur les économies avancées que sur les économies en développement établissent un lien négatif entre les inégalités de revenus et les performances économiques globales. Ce résultat se retrouve également au Maroc où les signes d'essoufflement de la croissance apparus depuis le début de la décennie sont en forte liaison avec les progrès insuffisants au plan de la répartition des revenus et les inégalités persistantes.¹⁸³

En plus des revenus, les inégalités concernent l'accès aux biens et services collectifs (l'éducation, la santé, etc).

Dans ce cadre, une bonne connaissance des différences et des écarts respectifs dans les rapports hommes/femmes en termes d'accès à l'emploi, l'éducation et l'infrastructure s'avère

¹⁸⁰Centre marocain de conjoncture, « Evolution de la pauvreté au Maroc : une réduction sensible », Maroc conjoncture n°294, Août-Septembre 2017. P.12.

¹⁸¹Idem. P.12.

¹⁸²HAOUDI A. et ETTIJANI A. « Dépenses d'éducation, inégalités et pauvreté au Maroc », lors du Colloque International sous le thème : « Constitution, finances publiques et réduction des inégalités », Fès, 05 et 06 Décembre 2018.

¹⁸³Centre Marocain de Conjoncture, « Persistance des inégalités : un frein à la croissance », Maroc conjoncture n° 294, Août-Septembre 2017. P.27.

nécessaire pour cerner l'ensemble des facettes des inégalités de genre au Maroc.¹⁸⁴

L'accroissement des inégalités qui reflète la mauvaise politique redistributive réduit la demande des catégories de population les plus larges et provoque une instabilité sociale non bénéfique pour le climat des affaires et par conséquent pour la croissance économique du pays.

¹⁸⁴ DEPF et OCP Policy Center, « Egalité de genre, politiques publiques et croissance économique au Maroc », Revue Al Maliya n° 63, Août, 2017.

Conclusion

Les Finances publiques marocaines souffrent de plusieurs carences lesquelles pèsent avec acuité sur la soutenabilité de la politique budgétaire.

Les principales contraintes en relief avec la dépense publique sont liées à la contraction budgétaire réalisée au détriment de l'investissement public rentable suite à la rigidité des dépenses improductives, à la mauvaise affectation des ressources publiques et au retard accusé dans la réforme de la loi organique des finances.

Les difficultés d'optimisation de l'emploi des deniers publics sont aussi la conséquence de la non collaboration entre les acteurs publics, du manque de synergie entre les différents intervenants qui ne partagent pas suffisamment leurs préoccupations et leurs contraintes, ce qui se traduit par des complications et des incohérences pratiquement à tous les niveaux (contrôle¹⁸⁵, prévisions, allocations budgétaires, modes de gestion des crédits, etc.).

A cela viennent s'ajouter d'autres problèmes ayant trait à l'éthique, à la morale, à la conscience personnelle et professionnelle.

Dans ce sens, la performance et la confiance dans la gestion des dépenses publiques se trouvent parfois entachées par les erreurs, les fraudes, les gaspillages qui sont imputables non seulement aux comportements des gestionnaires publics mais également aux choix politiques de ceux qui agissent au nom de l'Etat.¹⁸⁶

C'est pourquoi, SA MAJESTE Le Roi Mohammed VI a relevé dans son discours à l'occasion de l'ouverture de la fête du Trône du 29 Juillet 2018 : « Il est insensé que plus de cent programmes de soutien et de protection sociale, de différents formats et se voyant affecter des dizaines de milliards de dirhams, soient éparpillés entre plusieurs départements ministériels et de multiples intervenants publics. En fait, ces programmes empiètent les uns sur les autres, pêchent par manque de cohérence et ne parviennent pas à cibler les catégories effectivement éligibles. ».

¹⁸⁵On assiste à une panoplie de contrôle de la dépense sur le plan juridique et à l'existence de plusieurs organes de contrôle, mais tout cela mérite d'être mieux coordonné.

¹⁸⁶KERS, L. « Le contrôle supérieur des finances publiques au Maroc : quel nouveau rôle de la cour des comptes », colloque FONDAFIP, sous le thème « La réforme des finances publiques au Maroc », Université Paris 1 Panthéon- Sorbone- 19/02/2014, P. 1.

Par ailleurs, actuellement la pression fiscale étant déjà très élevée, il ne reste plus qu'agir sur les facteurs à l'origine de l'érosion de certains impôts à savoir la multiplication des exonérations dans le cadre de la politique fiscale d'incitation à l'investissement et d'importants problèmes d'administration fiscale¹⁸⁷.

En plus, la fraude et l'évasion fiscales sont liées, principalement, à certaines caractéristiques du système fiscal et à des causes psychologiques et morales de certains contribuables.

Le système fiscal marocain demeure complexe et manque d'efficacité. Il se caractérise non seulement par un grand nombre d'exonérations et d'abattements spéciaux mais aussi par des modifications fréquentes introduites à l'occasion de chaque loi de finances.

Aux vulnérabilités évoquées s'ajoutent d'autres contraintes notamment, le faible niveau de développement humain et de compétitivité, la dépendance de la croissance économique aux aléas climatiques, l'impact de l'ouverture de l'économie marocaine, le secteur informel et le phénomène de la corruption, la persistance de la pauvreté et des inégalités de revenus, etc.

L'ensemble des contraintes sus-indiquées exigent un assainissement rapide des finances publiques marocaines et imposent la nécessité de réfléchir sur les moyens d'asseoir la politique budgétaire marocaine sur une trajectoire soutenable à moyen et long termes.

¹⁸⁷FMI, « Modernisation du système fiscal et son administration », Février 2004, P. 1.

CHAPITRE V : VERS UNE CONCILIATION ENTRE LES IMPERATIFS DE SOUTENABILITE ET LES PRIORITES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

Introduction

Le rétablissement de la soutenabilité de la politique budgétaire nécessite une réduction de la dette sans nuire à l'activité économique.

Pour ce faire, il faut augmenter les recettes, diminuer les dépenses en préservant les secteurs économiques créateurs d'activité et d'emploi, faire recours aux bonnes pratiques en matière de gouvernance budgétaire et faire émerger les conditions favorables à la création d'une croissance économique et sociale pérennes.

En outre, la maîtrise des finances publiques ne dépend pas seulement d'une politique budgétaire limitant les déficits et les dettes, via une optimisation des recettes, une rationalisation de la gestion et de la dépense publique, mais aussi, de la réussite des réformes qui doivent intervenir, en particulier, la réforme de la constitution financière de l'Etat (la LOF).

Partant de ce qui précède et à la lumière des vulnérabilités des finances publiques qu'on a soulevé au niveau du chapitre précédent, le présent chapitre s'articulera autour d'une palette de mesures susceptibles d'asseoir la politique budgétaire marocaine sur une trajectoire soutenable et contribuer au développement économique et social du Maroc.

Ces mesures concernent, principalement, l'amélioration et l'élargissement des recettes de l'Etat, la réduction des dépenses improductives, la maîtrise de l'impôt, la lutte contre la corruption, les détournements, la contre bande, la fraude et l'évasion fiscales.

En plus, ce chapitre traitera la bonne gouvernance budgétaire, les exigences et les instruments de la mise en œuvre réussie de la nouvelle LOF ainsi que d'autres actions qui peuvent contribuer à l'augmentation de la croissance économique marocaine et par conséquent, au rétablissement de la soutenabilité budgétaire. Il s'agit, en particulier, de l'accélération du rythme de développement des ressources humaines, l'amélioration de la relation entre l'administration fiscale et le contribuable, l'utilisation plus efficiente des ressources naturelles, l'amélioration de la compétitivité de l'économie marocaine et la réduction des inégalités sociales.

SECTION 1 : VERS UNE OPTIMISATION DES RECETTES DE L'ETAT

Considérant que les recettes de l'Etat sont constituées essentiellement des recettes fiscales et que le système fiscal est sous exploité en raison, principalement, du poids très important de la fiscalité dérogatoire et des phénomènes de la corruption, la contrebande, la fraude et l'évasion fiscales qui privent le budget de l'Etat d'une part énorme de ressources, une optimisation des recettes de l'Etat est nécessaire et ce, à travers :

- L'amélioration et l'élargissement des recettes de l'Etat ;
- La maîtrise de l'impôt et la lutte contre la corruption, la contrebande, la fraude et l'évasion fiscales ;
- La réforme de la fiscalité dérogatoire.

1. Améliorer et élargir les recettes de l'Etat

L'amélioration et l'élargissement des recettes de l'Etat peut se faire à travers :

- Le réaménagement de l'assiette fiscale ;
- L'extension des recettes de l'Etat aux sources potentielles.

1.1. Le réaménagement de l'assiette fiscale

Le réaménagement de l'assiette fiscale reflète le complément essentiel de la réduction des taux d'imposition. Il procède de la volonté de renforcer l'épargne des ménages, encourager l'investissement et améliorer la compétitivité de l'entreprise.

Les principaux réaménagements à faire sont en relation avec l'IR, l'IS et la TVA.

1.1.1. Au niveau de l'impôt sur le revenu

Etant donné qu'au Maroc les taux de l'impôt sur le revenu sont élevés et que le législateur multiplie les déductions, réductions, dérogations et exonérations. Chose qui réduit les rendements et qui bénéficient, principalement, aux titulaires des revenus les plus élevés, généralement mieux informés que les autres contribuables. Il faut, impérativement, tendre vers une diminution des tranches du barème de l'IR avec comme objectif d'assurer plus de recettes avec moins de pression sur les petits revenus. En revanche, il ne faut pas pénaliser les

revenus les plus élevés pour ne pas provoquer des fuites de revenus qui auront des conséquences négatives sur les recettes fiscales.

Aussi, pour moins de pression sur les salariés, il est souhaitable que les professions libérales, les intermédiaires, les commerçants supportent une vraie charge progressive en fonction des revenus.

Sachant qu'au Maroc, l'IR est concentré sur les revenus du travail et sa taxation est plus élevée, il est souhaitable de transférer une grande part de sa charge afférente au travail vers les revenus de l'épargne et des actions détenues. Ce qui permettra un élargissement de la base imposable et une baisse des taux d'imposition.

Dans le même ordre d'idées, l'imposition des revenus de l'épargne nécessite d'octroyer une exonération à une base spécifique avec une progressivité des taux en fonction de son volume.

Aussi, il est proposé que les tranches de l'IR soient indexées sur l'inflation de façon à éviter l'érosion du pouvoir d'achat des classes moyennes par la hausse du coût de la vie.

Par ailleurs, il est proposé que la solidarité familiale soit prise en compte dans le calcul de cet impôt. Ainsi, la déductibilité pour personnes à charge pourrait être étendue aux ascendants et aux collatéraux (frères et sœurs) à charge, toujours dans la limite de 6 personnes. Il est proposé également que les quotités de déduction soient doublées¹⁸⁸.

La fiscalité peut donc être utilisée pour modifier la répartition du revenu national, dans le sens d'une réduction des inégalités sociales.

1.1.2. Au niveau de l'Impôt sur les sociétés

Le premier réaménagement qu'il faut faire, à ce niveau, c'est de corriger les inégalités entre les entreprises car les taux actuels favorisent les grandes entreprises au détriment des petites et moyennes entreprises qui souffrent d'énormes difficultés financières, ce qui laisse les portes ouvertes à l'informel, la corruption, la fraude et l'évasion fiscales et provoque par conséquent la diminution des recettes fiscales.

¹⁸⁸Conseil Economique et Social, « Rapport du sur le système fiscal Marocain », 2012, P.149.

Par ailleurs, les réductions de l'IS renforcent l'attractivité¹⁸⁹ du territoire.

En général, les réductions de l'IS visent l'amélioration de la compétitivité et l'augmentation des investissements étrangers et privés et ce, pour améliorer la prospérité des citoyens en stimulant l'emploi.

Selon les résultats d'une étude réalisée par le cabinet Monitor au profit de la Confédération Générale des Entreprises Marocaines, dans 52 pays étudiés ayant réduit leur taux d'IS, 48 d'entre eux ont enregistré un accroissement des recettes fiscales liées à l'IS. Dans la plupart des cas, les recettes de l'IS ont crû plus rapidement que le PIB. Il existe 4 pays sur les 52 étudiés pour lesquels les recettes n'ont pas augmenté, elles sont stagnées (Roumanie :-0.6%, Sri Lanka : -0.2%, Bulgarie :-1%, Italie : -1.2%). D'après le même cabinet, les pays ayant un taux d'IS de moins de 25% réussissent à attirer relativement plus d'investissements étrangers comparés aux pays ayant un taux d'IS supérieur à 25%¹⁹⁰.

Les conclusions de l'étude susmentionnée montrent qu'il est vital pour le Maroc de revoir à la baisse de manière significative, et non pas au fil de petites retouches distancées dans le temps, le niveau du taux d'imposition des entreprises¹⁹¹.

Etant donné que l'IS n'est payé que par une minorité des entreprises et qu'environ 162000 entreprises ont déclaré des déficits en 2018¹⁹², il est recommandé d'augmenter progressivement les taux de la cotisation minimale payée par les entreprises déficitaires ou faisant des résultats faibles (qui est devenu de 0.75% à partir de 2019 au lieu de 0.5%). A titre d'exemple, il peut être de 1.5% après la troisième année qui suit la constitution de l'entreprise, 2% après la cinquième année et 2.5% au-delà de la dixième année.

1.1.3. Au niveau de la Taxe sur la valeur ajoutée

A ce niveau, il s'avère nécessaire de procéder à un élargissement de la TVA à d'autres secteurs d'activités et de limiter les exonérations (qui constituent une fuite fiscale déprimant notre pays d'énormes recettes) à des produits de base et quelques services à caractère social

¹⁸⁹ L'attractivité est la capacité d'un pays d'offrir aux investisseurs étrangers des privilèges et des conditions qui les convainquent de localiser leurs projets sur un territoire plutôt que sur d'autres.

¹⁹⁰ ABOULHOUDA, W. « La réforme fiscale à l'heure de la mondialisation », thèse de doctorat, FSJES Rabat Agdal, 2014, P.434.

¹⁹¹ ABOULHOUDA, W. idem, P.435.

¹⁹² D'après mes entretiens avec des cadres et des responsables de la Direction Générale des impôts.

Etant donné que le niveau de vie des ménages est étroitement lié aux interventions de l'Etat, qu'elles relèvent de l'imposition fiscale ou des transferts, il est souhaitable de considérer l'impact de la TVA sur le bien être des ménages qui affectent la quasi-totalité de leurs ressources au logement et à la nourriture.

Sauf pour les personnes défavorisées (qui peuvent acheter leurs produits et services auprès d'un organisme par ville destiné à cet effet), il est primordial de pencher vers un taux unique de TVA au lieu des multiples taux existants qui favorisent la population aisée, de façon à simplifier l'administration et le contrôle de cette taxe et par conséquent son rendement.

La réforme principale du secteur productif concernant la TVA représente aujourd'hui un vrai problème pour le tissu productif du pays et un frein sérieux à l'investissement. Il faudra revenir au principe fondateur de ce type d'impôt, à savoir sa neutralité pour le tissu productif. Ainsi, quelle que soit la politique de taxation et le taux que l'Etat décide, l'entreprise productrice ne doit jamais supporter une TVA que sur la valeur ajoutée qu'elle crée. Toute entreprise qui a un crédit TVA doit être remboursée sans délai, de façon à ne pas la pénaliser par des frais financiers indus, et ne pas obérer sa capacité d'investissement. Cela réglera définitivement le problème du butoir.¹⁹³.

Ceci dit, il est proposé de ne pas réclamer de TVA pour les ménages pauvres ou vulnérables, mais plutôt de réclamer un taux normal à la majorité des marocains et un taux élevé pour les personnes ayant une pension marginale à épargner qui est importante et celles ayant acheté des produits de luxe (pour éviter des achats des pauvres pour le compte des riches).

Certes, ces réaménagements des principaux impôts existants vont permettre une amélioration de l'efficacité et du rendement du système fiscal et donc une optimisation des recettes fiscales. Cependant, il faut les accompagner par d'autres mesures dont on trouve l'extension des recettes de l'Etat aux sources potentielles.

¹⁹³Conseil économique et social, op.cit, P.150.

1.2. L'extension des Recettes de l'Etat aux sources potentielles

Cette extension peut toucher, principalement, l'intégration du secteur informel, l'élargissement et l'augmentation de certains impôts, et l'instauration de nouvelles opérations susceptibles de générer des ressources énormes au Maroc.

1.2.1. L'intégration du secteur informel

Au Maroc, le secteur informel englobe des milliers de travailleurs et peut générer, après son intégration dans le filet fiscal du secteur formel, des recettes fiscales énormes susceptibles de faire face à l'accroissement des dépenses de l'Etat et éviter le recours à l'endettement.

La lutte contre l'informel par la seule force (la sanction) ne suffit pas. Il faudrait appliquer, à la fois, une répression et une stratégie incitative et attractive à travers, principalement :

- Le déploiement de l'esprit entrepreneurial.
- L'assouplissement des procédures et des règles régissant la collecte de l'impôt afin d'inciter les personnes opérant dans le secteur informel de migrer vers le secteur formel, car une législation complexe et difficile à respecter encourage les personnes physiques et les petites entreprises à demeurer informelles.
- La création d'une agence de développement du secteur informel, chargée du conseil et de l'assistance des personnes venant du secteur informel, de façon à rendre leurs entités plus rentables et inciter les autres personnes demeurant dans le secteur informel d'y éviter.
- L'affectation des moyens humains et matériels nécessaires pour la stratégie de répression et celle d'assistance.
- L'informatisation des processus de contrôle.
- La coordination des activités de contrôle des différents départements ministériels, offices, unités et instances concernées.
- La création d'une cellule de vigilance comportant même des professionnels dans différents secteurs d'activité.

Par ailleurs, au lieu de porter une attention particulière aux personnes qui font de l'informel une source de survie, il faut se focaliser, en premier lieu, sur les circuits en amont qui les alimentent (distributeurs et importateurs) dont certains échappent à tout impôt et

d'autres sous déclarent les marchandises importées et/ou distribuées.

L'informel est un phénomène complexe, car il est aussi alimenté par des entreprises du secteur organisé qui ne déclarent qu'une partie de leurs résultats. Il faut également s'intéresser aux salariés qui ne sont pas déclarés par leur employeur (travail en noir), ainsi qu'aux activités de la contrebande et de la contrefaçon. La lutte contre l'informel doit associer plusieurs intervenants et s'exercer dans un cadre global, et être surtout « franchement » assumée¹⁹⁴.

Cependant, l'administration fiscale, ne peut à elle seule, appréhender le secteur informel et l'intégrer dans le secteur formel, les autres Directions du MEF ainsi que les autres départements ministériels sont sollicités de collaborer avec la DGI.

1.2.2. L'élargissement et l'augmentation de certains impôts

L'augmentation qu'on propose est en relation avec le secteur agricole, la consommation de luxe, la propriété immobilière et, les successions et donations.

1.2.2.1. L'élargissement et l'augmentation de l'imposition du secteur agricole

En plus des impositions de ce secteur indiquées au niveau du chapitre précédent, Une vraie imposition des moyens et grands agriculteurs est devenue aujourd'hui, dans un contexte de dégradation des finances publiques, une nécessité qui s'impose avec acuité en raison que son intégration et son imposition vont permettre à l'Etat de récolter d'importantes ressources fiscales susceptibles de résorber une grande part du déséquilibre entre les recettes et les dépenses publiques et de disparités entre les citoyens. Les moyens et hauts agriculteurs ont profité d'énormes subventions. Ils doivent justifier de leur citoyenneté.

En outre, une imposition modérée des petits exploitants agricoles (ceux qui réalisent un chiffre d'affaire entre un et cinq millions de dirhams par exemple) est souhaitable, car les trois quarts des agriculteurs du Maroc, comme indiqué au niveau du chapitre précédent, réalisent un chiffre d'affaire inférieur à cinq millions de dirhams.

¹⁹⁴MIMOUN, Z. op. cit. P.28.

•L'augmentation des impôts liés à la consommation de luxe et à la propriété immobilière

De prime abord, il faut chercher derrière les augmentations des impôts à créer le moins de distorsions possible. Il faudrait toucher par ces hausses les impôts afférents à la propriété (surtout immobilière) et à la consommation (surtout de luxe) et ce, pour ne pas atténuer le pouvoir d'achat des pauvres, ménages à bas revenus et la classe moyenne ayant l'impact le moins négatif sur la croissance et éviter toute augmentation des impôts sur le travail et sur les bénéfices des sociétés qui nuisent plus à l'expansion économique et se traduisent à terme par une baisse du rendement de l'impôt.

Il convient de noter que les tenants du « trop d'impôt tue l'impôt » ont par ailleurs mis en avant les risques inhérents à un niveau excessif d'imposition notamment la fuite des capitaux, les distorsions pouvant affecter les choix en matière d'épargne et d'investissement et la démotivation qui réduit les efforts et nuit à la croissance¹⁹⁵.

•L'augmentation de l'imposition sur les successions et les donations

Etant donné que l'enrichissement lié à la succession et à la donation ne récompense aucun effort productif bien qu'il est légitime, il est souhaitable d'augmenter l'imposition actuelle sur les mutations à titre gratuit (un taux de 1% pour les successions et un taux de 1.5% pour les donations) à des taux proportionnels qui allant de 5% à 40% à l'instar d'autres pays¹⁹⁶.

L'impôt sur la fortune, les successions et les donations doivent être l'introduction pédagogique et civique à une fiscalité solidaire. La solidarité des plus fortunés ne doit pas se limiter à l'acquisition de jetons auprès des pharmacies et des agences bancaires lors des campagnes de solidarité¹⁹⁷.

¹⁹⁵ BENBRIK, A. « Les recettes ordinaires et la problématique du financement du déficit budgétaire », cahier n°3 de la fondation Abderrahim BOUABID, 1997, P.19.

¹⁹⁶ En France, l'imposition sur la succession peut aller jusqu'à 60% si la succession est en ligne collatérale ou entre des non parents désignés par un testament.

¹⁹⁷ NMILI, M. PP.126 et 127.

1.3. L'introduction de nouveaux impôts et l'instauration de nouvelles opérations génératrices de recettes

Pour procurer au budget plus de ressources, il s'avère nécessaire d'introduire de nouveaux impôts, notamment l'impôt sur le capital, l'impôt sur la fortune et l'impôt lié à la fiscalité écologique.

De même, il est primordial d'instaurer de nouvelles opérations génératrices des recettes, en particulier, les privatisations, les cessions de certains actifs de l'Etat et la mise en place ou la majoration des redevances.

• L'instauration de l'impôt sur le capital et de l'impôt sur la fortune.

La mise en place de l'impôt sur le capital est susceptible de décourager les capitalistes de recourir aux placements des capitaux, elle va les pousser à investir et donc à créer des postes d'emploi et participer aux efforts d'amélioration de la croissance et d'assainissement des finances publiques. Cet impôt est de nature à participer à une répartition équitable de la charge fiscale.

De même, l'impôt sur la fortune permettrait de corriger les inégalités de notre système fiscal et de disposer de recettes fiscales nouvelles.

Constatant que les inégalités sociales dans les pays en développement n'ont cessé d'être nourries et se trouvent aujourd'hui plus fortes que jamais, Najib AKESBI considère qu'« à la mesure de l'ampleur des inégalités sociales, le potentiel fiscal est dans la concentration entre les mains d'une petite minorité de fortunes fabuleuses, composées de vastes domaines, de résidences somptueuses, d'immeubles de rente et de terrains de spéculation, de portefeuilles de titres et de "comptes bloqués", de voitures de luxe et de bijoux, etc. En somme telle est l'assiette appropriée d'un véritable impôt sur les grandes fortunes »¹⁹⁸.

L'imposition du patrimoine puise de la question de l'équité. Même à revenu égal, la capacité contributive d'un propriétaire de patrimoine et d'un démuné n'est pas la même. La sécurité, la puissance, voire même le prestige que procure la disposition d'un patrimoine nous semblent constituer une capacité contributive au même titre que celle du revenu. Car le titulaire d'un capital, en plus des satisfactions diverses dont il peut jouir, n'a pas besoin

¹⁹⁸ NMILI, M. Op.cit.PP.129 et 130.

d'épargner et peut même consommer plus que ce qu'il ne gagne¹⁹⁹.

Aussi, l'impôt sur le patrimoine participe à l'amélioration du rendement. « L'impôt sur la richesse, si faible que soit son taux, entame le capital ; son détenteur est donc incité, soit à le mettre en valeur, soit à le céder à un autre plus apte que lui à en obtenir un rendement supérieur au taux de l'impôt. L'impôt sur la richesse peut donc réduire notablement les placements oisifs, improductifs ou prestigieux et inciter les particuliers à rechercher de nouvelles occasions d'investissements »²⁰⁰

Finalement, il faut éviter que l'impôt sur le patrimoine ne taxe les millionnaires et épargne les milliardaires. L'impôt du patrimoine ne doit pas être un impôt immobilier des classes moyennes (propriétaires de leur résidence principale et qui possèdent tout au plus une résidence secondaire). Pour cela, il ne faut pas qu'il soit ramené à une taxe immobilière laissant sous l'ombre les patrimoines financiers)²⁰¹.

- **Les privatisations :**

Des résultats d'analyses économétriques montrent que les entreprises privatisées sont souvent devenues plus efficaces et plus rentables²⁰².

Pour notre pays, il est primordial d'effectuer les analyses en termes d'avantages et coûts à court, moyen et long terme de toute éventuelle privatisation.

¹⁹⁹ Idem, P.130

²⁰⁰ AKESBI, N. op.cit, P.69.

²⁰¹ NMILI, M. op.cit. P.137.

²⁰² Megginson et Netter, 2001 in perspectives économiques de l'OCDE, « Assainissement budgétaire : besoins, calendrier, instruments et cadre institutionnel », volume 2/2010

- **Les cessions de certains actifs de l'Etat**

Pour la majorité des locaux revenant, au domaine de l'Etat, les prix de location sont très faibles tandis que les frais d'entretien sont énormes. La cession de ces actifs semble contribuer à l'assainissement des finances de l'Etat.

- **La mise en place ou la majoration des redevances**

Les redevances désignent les paiements individuels aux prestataires de services publics. Elles ont un effet positif sur l'amélioration de la qualité des services publics eu égard aux exigences de celui qui les paie.

Cependant, il faudrait atténuer les effets négatifs sur l'équité et le pouvoir d'achat des ménages en optant à des exonérations pour les catégories défavorisées et les ménages à bas revenus. Des redevances minimales pour la classe moyenne et des redevances normales pour les personnes physiques aisées et les personnes morales privées qui réalisent des bénéfices annuels non négligeables.

2. La maîtrise de l'impôt et la lutte contre la corruption et les détournements

Eu égard au manque à gagner énorme lié aux fléaux de la corruption, les détournements, la contrebande, la fraude et l'évasion fiscale, une lutte contre ces phénomènes s'avère très importante.

2.1. La lutte contre la corruption et les détournements

L'Etat est appelé, d'urgence, à réaliser des efforts significatifs en vue de renforcer sa politique d'anticorruption et ce, à travers :

La création d'une entité indépendante contenant des professionnels et des organisations non gouvernementales reconnus par leur sérieux, professionnalisme et citoyenneté. Cette entité anticorruption doit aussi rassembler des juristes, des économistes, des experts en matière des finances publiques et des informaticiens et même un service chargé de faciliter et médier les procédures des personnes qui justifient que la corruption leur aient demandée afin d'encourager les citoyens d'informer sur la corruption au lieu de craindre le blocage de leurs dossiers ou de leurs demandes. Il faudra qu'elle ait la latitude de consulter les systèmes de la conservation foncière, du centre d'immatriculation des véhicules, de l'office marocaine de la propriété industrielle et commerciale, les virements à l'étranger autorisé par l'office des

changes, les virements à l'étranger validés par les correspondants des banques commerciales et par bank Al Maghreb et de demander, dans le cadre du respect de la vie privée des personnes, toute information auprès de tout organisme.

A ce titre, la création de ladite entité est de nature à limiter en plus de la corruption, tout enrichissement illégal via les détournements de fonds, la contrebande, etc.

Aussi, Il est recommandé de sanctionner les agents publics (même les fonctionnaires de haut rang) coupables de corruption ou de détournement par des sanctions sévères.

La lutte contre la corruption selon une approche globale et participative qui intègre des mesures préventives, contraignantes et éducatives, impliquant tous les acteurs du secteur public et privé et de société civile.²⁰³

La corruption n'est pas une fatalité ou une maladie incurable. Avec une volonté et une impulsion politique consistante, on peut freiner ce phénomène.

2.2. La lutte contre la contrebande

La lutte contre la contrebande, qui crée des conditions déloyales à la concurrence, aura une influence positive sur l'économie marocaine eu égard aux effets économiques et financiers énormes de toute activité commerciale ou industrielle qui relève d'un domaine touché par la contrebande.

A cet effet, l'Etat est appelé à adopter une stratégie qui repose, principalement, sur une volonté politique d'éradiquer ce phénomène et ce, à travers :

- La limitation de la circulation des personnes vers Sebta et Mellila ;
- La sensibilisation des consommateurs quant aux impacts négatifs de la contrebande sur l'économie marocaine et sur leur santé lorsqu'ils consomment des produits échappant aux contrôles nécessaires effectués au sein de leur pays ;
- La création de zones offshore à Nador, Oujda, Al Hoceima, etc., eu égard aux atouts touristiques de plusieurs villes marocaines. Il s'agit là d'une création d'emploi et aussi d'une possibilité de réductions des disparités sociales et spatiales.
- Le renforcement du contrôle des frontières.

²⁰³Rapport de l'instance centrale de prévention de la corruption, op.cit. P.8

A ce niveau, il est à souligner que « la lutte contre la contrebande est indissociable de la lutte contre la corruption généralisée aux postes frontières. La corruption est la principale arme des contrebandiers et trafiquants divers. Il faudrait créer un corps spécial qui aura comme tâches principales : mener une guerre sans merci contre la corruption et démanteler les réseaux de la contrebande »²⁰⁴.

2.3. La lutte contre la fraude et l'évasion fiscale

Considérant qu'actuellement, avec l'informatisation (auto-liquidation des impôts, télé-déclarations, télépaiements, etc.), le nombre de dossiers traités par les inspecteurs vérificateurs de la Direction Générale des Impôts est minime par rapport aux dossiers des personnes physiques et morales susceptibles de faire l'objet de contrôle fiscal, il est souhaitable de réaffecter, aux services d'inspection, des cadres qualifiés et intègres en leur assurant une formation pratique suffisante pour la maîtrise des textes juridiques, méthodes de détection des fraudes, etc.

A ce niveau, il est à préciser que le nombre, la compétence, et l'intégrité des inspecteurs vérificateurs est de nature à influencer le contribuable afin de s'abstenir à recourir à la fraude et l'évasion fiscales. Dans ce sens, le Ministère de l'Economie et des Finances devrait recruter et redéployer des personnes qualifiées pour renforcer les brigades des vérificateurs de la Direction Générale des Impôts sans se soucier de la contrainte budgétaire, car ces recrutements sont à forte valeur ajoutée.

Cependant, l'administration fiscale, en parallèle à ces contrôles, peut renforcer les accords transactionnels et réduire le nombre des dossiers litigieux, mais avec plus de transparence et en respectant les principes fondamentaux du droit fiscal à savoir la légalité de l'impôt et l'égalité devant l'impôt.

D'autres démarches peuvent concourir à la prévention contre la fraude fiscale, notamment :

- La promotion des techniques fiscales permettant de réduire les risques de la fraude: on peut citer la technique des déductions qui pousse le contribuable à réclamer les factures auprès de ses fournisseurs et incite ces derniers à déclarer leurs opérations ainsi que l'imposition des plus values immobilières dont le mécanisme réduit l'ampleur des sous

²⁰⁴ Europe-Maroc, « Le coût économique et social de la contrebande au Maroc », [En ligne] <http://www.europemaroc.com/contre.html>, consulté le 26/02/2018.

déclarations puisque l'acquéreur risque d'être pénalisé lorsqu'il cède le même bien immobilier par une majoration artificielle de sa plus-value imposable ;

- L'élaboration d'une monographie professionnelle présentant les caractéristiques techniques, économiques ainsi que les techniques usuelles de fraude de chaque profession ;

- La simplification du système fiscal et la réduction des dérogations : cela permettra moins d'abus du contribuable sur les régimes particuliers ;

- La multiplication des accords internationaux: la fraude et l'évasion internationales bénéficient de la limitation territoriale du contrôle fiscal. Seules les conventions fiscales internationales permettent aux administrations nationales d'étendre leur contrôle fiscal au-delà de leurs frontières.

Mais « les conventions d'assistance administrative internationale en matière fiscale ne pourraient être véritablement efficaces que si elles couvraient la terre entière d'un réseau complet et s'il n'existait plus d'États où les capitaux puissent se réfugier et se mettre à l'abri des investigations fiscales ». Tant que les paradis fiscaux procurent des ressources financières importantes grâce à l'hospitalité qu'ils accordent aux capitaux, on peut comprendre que des pays comme la Suisse, montrent peu d'empressement à signer les accords d'assistance fiscale internationale.²⁰⁵

Bien que les contrôles demeurent un outil fondamental et nécessaire de lutte contre l'indiscipline fiscale, les facteurs qui sous-tendent le comportement des contribuables dans un domaine de risque particulier sont souvent complexes. A ce titre, on ne peut guère espérer les neutraliser à l'aide d'une stratégie à composante unique - en particulier une stratégie basée EXCLUSIVEMENT sur la vérification et l'exécution de la loi. Les autorités fiscales sont appelées à accorder une attention plus grande aux facteurs qui déterminent le comportement des contribuables afin qu'ils puissent ensuite concevoir et mettre en œuvre un ensemble de réponses plus efficaces - à savoir des réponses qui s'attaquent aux causes sous-jacentes de l'indiscipline et non aux symptômes²⁰⁶.

²⁰⁵ NMILI, M. Op.cit, PP.280 et 281.

²⁰⁶ A. HASSOUNE, « l'Evasion fiscale en Afrique – Cas DU Maroc » : sortes d'évasion et comment la maîtriser ? », Séminaire organisé à Tanger, 2010, P.9.

Les meilleurs remèdes sont ceux qui touchent aux causes du phénomène : dans ce sens, le développement du sens civique et l'éducation du contribuable semblent être les meilleures approches pour déraciner la fraude fiscale, même si leurs effets ne risquent de se faire sentir que dans le long terme.²⁰⁷

Par ailleurs, il convient de concilier deux objectifs contradictoires : l'effectivité de l'action administrative qui exige l'existence de prérogatives pour réduire la fraude et l'évasion fiscales, et la nécessité de respecter les droits du contribuable. Un équilibre devra être soigneusement recherché.²⁰⁸

3. La réforme de la fiscalité dérogatoire

Si l'Etat veut réduire les taux d'imposition, minimiser les distorsions et renforcer l'attractivité du territoire, il doit repenser les dépenses fiscales. Pour ce faire, il est nécessaire de²⁰⁹ :

- mieux connaître les dépenses fiscales ;
- mieux encadrer la possibilité de recourir à des dispositifs dérogatoires ;
- réexaminer les régimes dérogatoires existants en vue d'une fiscalité plus simple, plus juste et plus efficace ;

A ce titre, il est nécessaire d'expliquer ces actions :

- Mieux connaître les dépenses fiscales :

Etant donné que le rapport sur les dépenses fiscales met sur le même plan des dispositifs de natures très différentes, il est très utile de distinguer au sein des dépenses fiscales, la catégorie des allègements structurels de celle des instruments de politique publique.

²⁰⁷ NMILI, M. op.cit, P.277.

²⁰⁸ HADJ TAHAR, A. « les prérogatives de l'administration fiscale lors du contrôle », éditions européennes, 2011, P.90.

²⁰⁹ ABOULHOUDA, W. op.cit, P.474.

La première catégorie reflète les dépenses fiscales de portée générale et instituées en vue de répondre à un objectif de nature fiscale. Appartiendraient aussi à cette même catégorie les dispositifs créés en vue de simplifier l'application de l'impôt, et notamment de faciliter son recouvrement.

La seconde catégorie désigne les mesures fiscales dérogatoires qui ont pour caractéristiques d'être spécifiques à une catégorie de bénéficiaires (en fonction de l'activité par exemple) et de pouvoir être rattachées à des objectifs d'une politique publique non exclusivement fiscale.

Spécifique ne veut pas nécessairement dire « incitatif », il peut aussi bien s'agir de la « récompense d'une situation donnée » (un effet d'aubaine, un «cadeau fiscal»). Par ailleurs, le fait qu'une mesure soit ancienne ne devrait pas nécessairement conduire à l'exclure des dépenses fiscales entrant dans la catégorie des instruments de politique publique.²¹⁰

Aussi, il est nécessaire de rendre plus transparente l'estimation du coût des dépenses fiscales. Le gouvernement marocain devrait améliorer les méthodes d'évaluation, à la lumière des pratiques de l'OCDE et ce, par les actions suivantes :

- Etablir en annexe de la loi de finances pour l'année N des estimations des coûts constatés en N-2 et prévues pour N-1 et pour N (Après un avertissement méthodologique sur les limites des estimations effectuées) ;

- Présenter les mesures par impôt en distinguant les allègements structurels et les instruments de politique publique et de prévoir également pour ces derniers, une présentation par mission, programme et objectifs (en lieu et place des autres présentations actuelles, notamment celle par bénéficiaires, dont la signification est limitée) ;

- Indiquer la ou les méthodes d'estimation utilisées (simulation ou reconstitution de la base taxable) et le degré de fiabilité des estimations ainsi obtenues ;

- Effectuer des totalisations indicatives par impôt et par programme des coûts des dépenses fiscales ;

- Fournir toute information relative aux changements de périmètre d'un exercice à l'autre (liste des dépenses fiscales nouvellement introduites ou supprimées, en indiquant les

²¹⁰OUBAMOUH, M. « Analyse des dépenses fiscales » mémoire du cycle supérieur de L'Ecole Supérieur National d'Administration, 2008, P.110.

motifs) ;

- Justifier les écarts entre les prévisions et les résultats, quand ces écarts sont significatifs ;

En outre, il est préconisé, toujours en vue d'améliorer l'estimation du coût des dépenses fiscales de :

- Instaurer une procédure contradictoire entre les ministères sectoriels et le ministère de l'économie et des finances, portant sur les estimations des dépenses fiscales rattachées à des programmes de politique publique;

- Publier, lorsqu'elles sont connues, des informations complémentaires sur les effets incitatifs, le nombre et la nature des bénéficiaires, les effets budgétaires indirects de la mesure, etc.;

- Effectuer plus fréquemment des enquêtes ciblées en vue de connaître le coût des dépenses fiscales non chiffrées ou pour lesquelles les estimations sont peu fiables. Les dépenses fiscales actuellement non chiffrées et qui seront associées à des programmes de politique publique devraient être estimées en priorité. ²¹¹

- Mieux encadrer la possibilité de recourir à des dispositifs dérogatoires :

Afin de mieux encadrer la possibilité de recourir à des dispositifs dérogatoires, il est proposé de :

- Réserver aux lois de finances l'exclusivité de la création des dépenses fiscales ;

- Les dépenses fiscales, dont les impacts sur les finances publiques sont comparables aux dépenses budgétaires, seraient ainsi autorisées dans des conditions analogues. Elles feraient partie intégrante des négociations budgétaires, avec un débat plus en amont de la procédure destiné à responsabiliser les ministères sectoriels. A cette fin, il serait sans doute souhaitable qu'elles soient intégrées dans les « lettres plafond ou notes de cadrage » du Premier ministre (nommé actuellement chef du gouvernement) aux ministres sectoriels.²¹²

- N'autoriser les dépenses fiscales que pour une durée déterminée, Il est proposé, pour l'avenir, que les dépenses fiscales rattachées à des programmes de politique publique soient

²¹¹OUBAMOUH, M. op.cit, PP. 112 et 113.

²¹²Idem , P.116.

systématiquement autorisées pour une durée limitée, variable selon les objectifs recherchés.

Pour être efficace, cette mesure devrait se traduire par l'insertion systématique, pour les mesures concernées, d'une clause prévoyant la suppression automatique du dispositif au bout d'une période limitée, sauf reconduction expresse par une nouvelle loi de finances.²¹³

- Introduire le principe de la non rétroactivité des dépenses fiscales ;
- Evaluer les impacts des dépenses fiscales liées à des programmes budgétaires.
- Réexaminer les régimes dérogatoires existants en vue d'une fiscalité plus simple, plus juste et plus efficace :

Ce réexamen peut concerner les dépenses fiscales à faible portée de façon à supprimer, celles dont le coût est inconnu ainsi que les dispositifs dérogatoires dont les effets sont insuffisants.

²¹³Ibid, P.117.

SECTION 2 : LA RATIONALISATION DE LA GESTION ET DE LA DEPENSE PUBLIQUE

L'Etat doit rationaliser la gestion et la dépense publique de façon à produire le maximum d'effets positifs espérés et au moindre coût et ce, par la maîtrise de la masse salariale, la réduction des dépenses improductives, l'allègement du poids de la dette et de l'impact des entreprises et établissements publics sur le budget de l'Etat ainsi que par le recours aux normes et principes de la gouvernance financière publique.

1. La maîtrise de la masse salariale par la refonte du système de rémunération

Pour maîtriser la masse salariale, il faut ramener sa part dans le PIB à la norme internationale qui est de l'ordre de 9 à 10% du PIB.

La maîtrise de la masse salariale par la refonte du système de rémunération peut s'opérer par les actions suivantes :

- L'établissement d'un lien étroit entre la complexité de l'emploi et le niveau de rémunération de manière à assurer l'équité du système et éviter les rémunérations élevées sans contreparties significatives ;

- Le réalignement à la baisse des salaires à l'entrée en fonction pour les nouvelles recrues (pendant la première année par exemple) et si le nouveau fonctionnaire justifie de son engagement et de ses compétences, son salaire peut augmenter progressivement;

- La révision du régime indemnitaire étant donné qu'il y a plusieurs fonctionnaires qui bénéficient d'énormes indemnités (d'encadrement, de logement,...) en dépit de l'inexistence d'aucune contribution effective qui justifie la réception de ces indemnités ;

- La promotion de la mobilité géographique et fonctionnelle ;

- L'harmonisation de la répartition des ressources humaines existantes entre les administrations et le développement des pratiques de contractualisation et de redéploiement au lieu de continuer à recruter chaque année ;

- La motivation matérielle des responsables et agents les plus rentables.

2. La réduction des dépenses improductives et des coûts de production des prestations publiques

Au Maroc, le tout était d'accord sur le fait que l'Etat peut soutenir le pouvoir d'achat des plus démunies via un système d'aides directes et ciblées; ce qui a conduit à une réforme de la caisse de compensation en 2013 qui a permis de réduire la charge de la compensation de 54.43MMDH en 2012 à près de 15 MMDH en 2016.

La rationalisation du système de compensation nécessite la définition d'une véritable stratégie dans le cadre d'un plan intégré de politiques publiques et de programmes de restructuration s'inscrivant dans la durée et selon une vision réaffirmant la vocation sociale de cette politique.²¹⁴

Plusieurs actions peuvent contribuer à la réduction de la charge de la compensation, dont on trouve:

- La promotion de l'efficacité énergétique et la production des énergies renouvelables ;
- L'optimisation des coûts des produits alimentaires compensés et la prise en charge de leur distribution, uniquement, aux couches les plus défavorisées ;
- L'élimination progressive du système d'assistanat, des personnes en bonne santé, qui risque de pervertir les incitations au travail, et la promotion des microprojets pour permettre aux pauvres non seulement de se prendre en charge, mais de faire travailler d'autres personnes.

Par ailleurs et pour ce qui concerne la diminution des coûts de production des prestations publiques, la réduction du train de la vie de l'Etat est de nature à réaliser des économies de dépenses conséquentes si elle concerne toutes les dépenses non rentables.

Dans ce sens, le gouvernement devrait veiller à :

- « - Consolider les actions visant à réduire le train de vie de l'Etat tout en garantissant le fonctionnement normal de l'administration ;
- Externaliser les activités et prestations pouvant être assurées efficacement par des

²¹⁴Rapport de la cour des comptes sur le système de compensation au Maroc, Diagnostic et propositions de réforme, Janvier 2014, P.105.

entreprises ou des organismes spécialisés ;

- Repenser la taille et l'organisation des administrations;
- Ne conserver que les services et organismes strictement nécessaires à l'exercice des missions de l'Etat;
- Supprimer les organismes dont l'existence n'est plus requise ou dont les missions peuvent être transférées à d'autres instances;
- Regrouper ou fusionner les organismes dont les missions sont liées ou complémentaires,
- Etablir des critères objectifs et rationnels devant être respectés à l'occasion de la création de services, directions ou organismes chargés d'une mission de service public;
- Mieux utiliser les ressources humaines : il s'agit d'harmoniser la répartition des ressources humaines existantes entre les administrations, de résorber le sureffectif résultant du désengagement de l'Etat des activités transférées au secteur privé et enfin, de permettre le transfert du savoir-faire et de l'expertise entre différents départements ;
- Développer les pratiques de contractualisation »²¹⁵.

Sous cet angle, il est nécessaire de renforcer les contrôles de matérialité et d'opportunité des dépenses liées au train de la vie de l'Etat de nature à minimiser les gaspillages et les fonds publics détournés de leurs objectifs.

²¹⁵Ministère de la Fonction Publique, « La réforme administrative au Maroc », [document électronique] <http://unpan/un.org/intradoc/groups/public/documents/cafrad/unpan002395.pdf>, consulté le 20/02/2018.

3. L'allègement de l'impact des entreprises et établissements publics sur le budget de l'Etat

La gestion des entreprises et établissements publics doit être efficace et efficiente pour engendrer globalement un surplus à même de libérer le budget de l'Etat des ses contraintes vis-à-vis de ces EEP. Toutefois, si les problèmes que posent ces derniers sont connus, leur solution ne va pas de soi. En outre, dans ce domaine, les délais d'action des mesures prises sont particulièrement longs.

Concernant les mesures à prendre avant la création des EEP, se doter d'un cadre formalisé, normalisant les conditions et les modalités de création d'EEP, notamment en matière d'évaluation préalable de l'opportunité et de la viabilité du modèle économique et financier sous-tendant cette création²¹⁶.

Après la création des EEP et selon les principes de l'OCDE et du benchmark international, différents instruments de pilotage devraient être utilisés : rencontres stratégiques annuelles des secteurs, contrats de performance liant les dirigeants d'EEP et les ministères de tutelle technique, lettres de mission données aux dirigeants au moment de leur nomination, fixation de la rémunération en fonction des performances réalisées.²¹⁷

Ceci dit, on peut espérer, dans beaucoup de cas, d'importants gains d'efficacité en libérant les dirigeants des entreprises publiques de l'ingérence des milieux politiques et ministériels, en exposant ces entreprises à la concurrence et lorsque cela contribue à stimuler la concurrence, en privatisant les entreprises de l'Etat (notamment celles à caractère marchand dont l'exploitation peut être mieux assurée par des intérêts privés)²¹⁸.

D'autre part, la privatisation d'entreprises en situation de monopole naturel à l'échelle nationale n'est pas souhaitable : il faut éviter de substituer un monopole privé à un monopole public, qui peut mieux tenir compte de l'intérêt général²¹⁹.

²¹⁶ Synthèse du rapport de la cour des comptes « Le secteur des établissements et entreprises publics au Maroc : Ancrage stratégique et gouvernance », 2016, P11.

²¹⁷ Idem, P.21.

²¹⁸ QACHAR, A. « Causalité entre dépenses publiques et croissance économique : cas du Maroc » op. cit, P.268.

²¹⁹ Préface de l'ancien 1^{er} Ministre Français Raymond BARRE dans F. Huart, op.cit, P.XII.

Comme il a été recommandé dans plusieurs rapports, il faut redimensionner le portefeuille des EEP par rapport à une vision stratégique en :

- Désengageant l'Etat des activités susceptibles d'être assumées par le secteur privé chaque fois que possible ;

- Favorisant les mécanismes de concurrence en mettant fin, autant que possible, aux monopoles et aux situations dominantes de certaines entreprises publiques dans des activités marchandes ;

- Développant les stratégies sectorielles selon une démarche reposant sur un traitement différencié et spécifique en fonction des enjeux et des particularités de chaque secteur.

Finalement, il est recommandé d'opter pour une réforme profonde des EEP qui se focalisera sur les déréglementations, les démonopolisations et privatisations partielles et totales tout en calculant les coûts/avantages de chaque mesure.

4. L'allègement du poids de la dette publique

Au Maroc, la tendance haussière de la dette publique appelle une attention particulière de la part des responsables et ce, pour éviter toute politique de restauration qui pourrait s'avérer très couteuse.

A la lumière de cette évolution de la dette publique, il apparaît important de stabiliser le ratio d'endettement à un niveau raisonnable et d'anticiper les évolutions futures qui pourraient menacer les finances publiques. Cependant, il convient de préciser à ce niveau que la stabilisation du ratio dette/PIB est une variable cible, et non un objectif²²⁰.

Il est donc nécessaire de préciser que dépenser moins et rembourser paraissent les ingrédients naturels d'une réponse au problème de la dette publique²²¹ auxquels il convient de trouver le bon dosage.

²²⁰Centre Marocain de Conjoncture « Dette publique : une hausse inquiétante », Maroc Conjoncture N° 274, Novembre 2015, P.9.

²²¹DAMAREY, S. « Dépenser moins et rembourser la dette publique », revue Gestion et Finances Publiques, n°2/2018/ Mars –Avril 2018, P.7.

Un traitement approprié et résolu des problèmes de dette, doit être mis en œuvre si l'on veut éviter durablement les catastrophes, de lourdes conséquences financières et économiques ainsi que des répercussions politiques avec des dérives extrémistes.²²²

De ce qui précède, il paraît qu'au niveau de la dette publique marocaine, la prudence s'impose.

5. Le recours aux normes et principes de la gouvernance financière publique

En plus des actions sur les recettes et les dépenses, il est nécessaire d'adopter une stratégie de gérance visant la rationalisation et l'optimisation de la gestion publique et recourant aux pratiques de la gouvernance financière publique.

Dans une logique de gestion fondée sur les résultats, il est nécessaire de mettre en place des contrôles permettant de s'assurer si les résultats ont été atteints. De nouveaux modes de contrôles qui sont déjà en vigueur dans les entreprises connaissent une progression récente dans la sphère publique suite à l'introduction dans le secteur public d'une logique de gestion faisant appel à des méthodes utilisées dans le cadre du management des entreprises. Leur objectif étant la mesure de l'efficacité de la gestion et sa performance.²²³

Sous cet angle, le Maroc a instauré le contrôle interne et externe au sein des ministères afin d'améliorer les performances.

L'audit est considéré comme une « appréciation des diverses opérations de contrôle d'une entreprise pour déterminer si des politiques et des procédures sont suivies, si les normes établies sont atteintes ou dépassées, si les ressources sont utilisées de manière efficace et économique, et si les objectifs de l'organisation sont atteints »²²⁴. L'audit peut être interne ou externe à l'organisation. Alors que l'audit externe au sens étroit (audit financier) vise la

²²²BOUVIER M. et al « la dette publique : quel périmètre ? Quel contenu ? », Document de travail de l'association pour la fondation internationale de finances publiques(FONDAFIP), 2012, P.6.

²²³ESCLASSAN, M.C. « Un phénomène international : l'adaptation des contrôles financiers publics à la nouvelle gestion publique », revue française des finances publiques n° 101, Mars 2008.

²²⁴HARAKAT, M. « Contribution à une théorie générale du contrôle supérieur des finances publiques : cas du Maroc », Université Med V Rabat, P57 in TOUNSI, S. « La contrainte budgétaire au Maroc », thèse de doctorat en sciences économiques, FSJES Rabat, 2004, P.242.

certification des comptes vis-à-vis des tiers²²⁵, l'audit interne vérifie si certaines mesures de contrôle sont adéquates et efficaces en fonction des risques²²⁶. Ce dernier type d'audit constitue en fait une fonction d'assistance qui complète et conforte le contrôle de gestion, pour assurer la fiabilité des informations reçues et utilisées²²⁷.

De ce fait, il est nécessaire de développer le métier de l'audit de manière à assurer sa pertinence par rapport aux objectifs de performance du secteur public et son utilité pour les gestionnaires, les décideurs et le citoyen. Il devra permettre aussi la mise à niveau des auditeurs au regard des normes internationales

Aussi, il est nécessaire de généraliser le contrôle de gestion à l'ensemble des administrations, car ce contrôle permet d'induire la culture de performance et ce, par la définition d'objectifs à atteindre et la mesure des réalisations afin d'accroître la maîtrise de la gestion.

Ceci dit, pour une meilleure évaluation de l'économie, de l'efficacité et de l'efficience de la gestion de la dépense, il faut renforcer les audits de performance. Les auditeurs de performance devront évaluer l'aptitude des décideurs à mieux dépenser et non seulement à mieux économiser, car l'efficacité de la dépense est de nature à générer des gains additionnels plus que l'augmentation de la dépense elle-même.

L'augmentation de la dépense (même d'investissement) n'est pas synonyme d'une plus grande efficacité. Cette dernière nécessite un vigoureux réexamen de l'ensemble de la politique de dépense et une réallocation des ressources en fonction des priorités stratégiques. Ce qui nécessite :

-L'analyse des besoins et l'établissement d'un ordre de priorités intersectorielles et intra-sectorielles (le prioritaire, le moins prioritaire et le non prioritaire) de façon à réduire et se débarrasser, dans la mesure du possible, des dépenses obsolètes et maintenir (ou augmenter si nécessaire) celles qui présentent le plus grand effet multiplicateur sur l'activité et l'emploi

²²⁵ RAFFEFEFGAU J. et DUFILS P. « Normes et contrôles comptables » PUF 1979, P15 in TOUNSI, S. op.cit, P242.

²²⁶ HARAKAT, M. « Contribution à une théorie générale du contrôle supérieur des finances publiques : cas du Maroc », Université Med V Rabat, P65 in TOUNSI, S. op.cit, P.242.

²²⁷ TOUNSI, S. op.cit, P.242.

et le plus grand effet redistributif sur le revenu.

- Une politique budgétaire privilégiant l'investissement productif : la politique budgétaire marocaine doit être conduite de façon à promouvoir les facteurs générateurs de croissance à travers le renforcement de la pertinence des choix des projets d'investissement.

Sous cet angle, il importe de préciser qu'un bon programme d'investissement peut stimuler la croissance. Il faut s'efforcer d'y inclure des projets de haute qualité, économiquement rentables, compte dûment tenu des objectifs fixés sur le plan social et des recettes publiques limitées. La relance de la croissance par l'investissement gagnerait à privilégier les opérations à exécution rapide tournées vers les besoins urgents de la population et du secteur privé au détriment de la réalisation de grands ouvrages dont l'effet sur l'économie est à long terme. Pour les grands programmes d'infrastructures, il serait indiqué de leur trouver des financements adaptés notamment dans le cadre du développement des concessions et de partenariats avec le secteur privé et les bailleurs de fonds²²⁸.

Dans le cadre de cette politique d'investissement, il est recommandé aussi de :

- Adopter pour tout projet d'investissement les modèles projet/rapport de performance prévisionnelle/rétrospective²²⁹ ;
- S'assurer que les décisions afférentes aux investissements publics, le soient de la façon la plus éclairée possible, en évaluant au mieux les avantages qu'ils vont procurer et les coûts qu'ils vont engendrer. L'objectif doit être d'investir mieux, là où cela est nécessaire²³⁰.

Ceci dit, pour résoudre les problèmes de l'Etat en matière de réalisation des objectifs fixés par les plans de développement et les différentes lois de finances, il est très utile de renforcer la normalisation des dépenses publiques en établissant des normes et des critères pour une meilleure allocation des ressources disponibles et en définissant une procédure normalisée de présentation et d'analyse des propositions budgétaires.

Aussi, Pour orienter les décideurs dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'amélioration du système budgétaire marocain, il est nécessaire d'établir des outils de référence clairs.

²²⁸ QACHAR, A. « Causalité entre dépenses publiques et croissance économique : cas du Maroc » idem, P.278.

²²⁹ ABOUDRAR, M. « Gouvernance financière au Maroc : Etat des lieux et perspectives », Institut Supérieur de l'Administration, Mars 2012, P.21

²³⁰ STEICHEN, A. « l'Assainissement des finances publiques luxembourgeoises : la voie à suivre pour les années 2014 et suivantes » Février 2014, P.20.

On assiste à l'essor d'une production de normes financières par des organismes internationaux indépendants et par conséquent extérieurs aux États comme aux parlements nationaux. Cette production procède de l'idée qu'il est indispensable que les États adoptent des standards, qu'ils partagent une même logique de gestion et que celle-ci soit parfaitement intériorisée, intégrée dans un mode de fonctionnement pour qu'une autodiscipline puisse s'instaurer.

C'est l'une des voies dans laquelle s'est engagée la surveillance multilatérale internationale ces dernières années, avec l'invitation faite aux États d'adhérer à des codes de bonne conduite ou encore dans un cadre régional d'intégrer certaines obligations dans leur législation nationale ainsi que de les respecter sous peine de sanctions, l'objectif général étant d'assurer le respect d'un certain nombre de règles universelles, de références internationales, toutes plus, ou moins centrées sur une indispensable transparence des finances publiques.²³¹

C'est dans ce sens que l'OCDE a synthétisé les contributions du comité de la gouvernance publique, des directions de l'OCDE et plus largement des spécialistes internationaux de la budgétisation dans dix principes de la gouvernance budgétaire qui sont :

- 1- Gérer les budgets en respectant des limites claires, crédibles et prévisibles en matière de politique budgétaire ;
- 2- Faire étroitement correspondre les budgets avec les priorités stratégiques à moyen terme du gouvernement ;
- 3- Elaborer le cadre de budgétisation des investissements afin de répondre aux besoins de développement nationaux de manière efficiente et cohérente ;
- 4- Veiller à l'ouverture, à la transparence et l'accessibilité des documents et données budgétaires ;
- 5- Assurer l'existence d'un débat inclusif, participatif et réaliste sur les choix budgétaires ;
- 6- Rendre compte des finances publiques de manière exhaustive, précise et fiable ;
- 7- Planifier, gérer et surveiller activement l'exécution du budget ;

²³¹BOUVIER M., ESCLASSAN M-C. et LASSALE J-P, « Finances publiques », op.cit. P.39

- 8- S'assurer que la performance, l'évaluation et l'optimisation des ressources font partie intégrante du processus budgétaire ;
- 9- Identifier, évaluer et gérer avec prudence les risques en matière de viabilité à long terme ;
- 10- Promouvoir l'intégrité et la qualité des prévisions et plans budgétaires ainsi que l'exécution du budget grâce à un contrôle de qualité rigoureux reposant notamment sur un audit indépendant.

Outre les recommandations citées ci-dessus, d'autres actions peuvent contribuer, largement, à l'amélioration de la gouvernance budgétaire marocaine. Il s'agit de :

- Recourir de plus en plus à l'évaluation des politiques publiques qui constitue l'une des innovations majeures du nouveau cadre institutionnel dans le dispositif de gouvernance des finances publiques et qui consiste à vérifier si les résultats des politiques publiques engagées correspondent aux objectifs fixés et si les moyens mobilisés sont utilisés de manière efficace et efficiente²³².

Il est à préciser que cette évaluation répond à une nécessité démocratique car elle présente aux citoyens des informations et des appréciations objectives qui leur permettent de mieux former leur jugement quant aux politiques publiques.

- Adopter un cadre de discipline budgétaire en définissant une stratégie de dépense à moyen terme qui fixerait la progression des dépenses et les maxima par catégorie, projet, programme et année ;

- Renforcer l'application des bonnes pratiques en matière de transparence budgétaire. C'est-à-dire faire connaître au public les activités budgétaires passées, présentes et futures de l'Etat²³³ ;

- Calculer les coûts et avantages des dépenses politico-administratives de façon à

²³² BASTAOUI, M. « La cour des comptes : acteur clé de la souveraineté budgétaire des Etats » lors du 11^{ème} colloque international des finances publiques sous le thème « finances publiques et souveraineté des Etats », TGR, Rabat, 15 et 16 septembre 2017, P.3.

²³³ Selon le FMI in KHAYATI, A. « Transparence budgétaire et budget citoyen », séminaire régional pour les hauts cadres de l'administration, MEF, Avril 2016. P.3.

substituer une partie de ces dépenses par les dépenses d'avenir (éducation, soins préventifs, etc) ;

- Instaurer une autorité indépendante de surveillance des dépenses publiques. Cette autorité devra évaluer le respect des règles et pratiques de bonne gouvernance budgétaire ;

SECTION 3 : LES EXIGENCES ET LES INSTRUMENTS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA NOUVELLE LOI ORGANIQUE DES FINANCES

De prime abord, pour traiter les exigences et les instruments de la mise en œuvre de la LOF de 2015, il est primordial de présenter ses apports.

1. Les apports de la nouvelle LOF

Une nouvelle loi organique des finances a été adoptée en 2015 en vue de promouvoir une culture de résultat et répondre aux nouvelles dispositions de la constitution de juillet 2011, notamment.

- L'amélioration de la performance de la gestion publique ;
- L'annonce d'un ensemble de principes et règles financiers relatifs à l'équilibre financier de la loi de finances et l'introduction d'un ensemble de règles visant l'amélioration de la transparence des finances publiques ;
- Le renforcement du rôle du parlement dans le débat budgétaire et en matière de contrôle des finances publiques.

Il s'agit là d'un nouveau partage du pouvoir financier entre l'exécutif, le législatif et le juridictionnel.

Pour le législatif, la nouvelle loi organique des finances insiste sur le fait qu'il doit être bien informé. En vertu de l'article 48 de ladite loi, il faut enrichir les informations à communiquer au Parlement tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Ces informations prenant la forme de rapports et documents accompagnant la loi de finances, de stratégies, d'objectifs de résultat attendus et d'indicateurs de performance.

Cet enrichissement concerne aussi la loi de règlement relative à la loi de finances, elle est accompagnée de rapport annuel de performance, rapports d'audit de performance, compte général de l'Etat et documents accompagnant le projet de loi de règlement relative à la loi de finances.

Pour dépasser les insuffisances de la loi organique de 1998, tenir compte des apports de

la nouvelle constitution et s'inscrire dans la démarche d'une gestion axée sur les résultats avec ses trois dimensions : la performance, la transparence et la responsabilité, un calendrier budgétaire est adopté et a touché les délais de préparation, d'examen et du vote de la loi de finances annuelle , des lois de finances rectificatives et de la loi de règlement afin d'assurer une meilleure cohérence du calendrier des trois types de lois et garantir une transparence budgétaire .

Dans ce sens, une phase de concertation avec le parlement, sur les choix et les priorités budgétaires a été prévue par la nouvelle loi organique des finances, notamment en relief avec l'état d'avancement de l'exécution de la loi de finances de l'année en cours et les grandes orientations du projet de loi de finances (les données relatives à la politique économique et financière, la programmation budgétaires triennale du pays, etc.).

La programmation budgétaire triennale prévue dans le nouveau texte améliore sensiblement les conditions de préparation de la loi de finances à travers l'enrichissement de l'information communiquée au parlement sur les perspectives pluriannuelles du budget de l'Etat et l'orientation du débat parlementaire vers les aspects stratégiques de l'action publique.

La nouvelle LOF a simplifié la procédure de vote de la loi de finances en instaurant un vote par département ministériel. Ce qui permet à l'autorisation parlementaire de porter sur l'ensemble des crédits octroyés à un ministère pour la mise en œuvre de sa stratégie, l'atteinte des résultats escomptés et la réalisation de ses programmes.

Sous cet angle, ladite LOF, en maintenant l'ancienne procédure de vote de la première partie relative aux recettes a souligné que le vote par département ministériel ou institution concerne :

- Les plafonds des chapitres de dépenses ;
- Les plafonds des crédits ouverts au titre des dépenses d'exploitation et d'investissement des services d'Etat gérés de manière autonome rattachés audit département ou institution ;
- Les plafonds des crédits ouverts au titre des comptes spéciaux de trésor rattachés audit département ou institution classés par catégorie (art. 55 de la LOF).²³⁴

²³⁴BENTALEB, A. « La réforme de la loi organique des finances au Maroc », mémoire de master en sciences politiques et droit constitutionnel, FSJES Rabat Agdal, 2014, P.54.

De ce fait, le parlement dispose d'une information consolidée sur l'ensemble des crédits mis à la disposition de chaque ministère en relation avec sa stratégie et ses objectifs de performance.

Par ailleurs, la loi organique des finances de 2015 a encadré le dépôt, l'examen et le vote de la loi de finance rectificative par un calendrier précis impliquant le parlement pour se prononcer sur les rectifications de la loi de finances lorsque des considérations conjoncturelles de la situation économiques du pays l'exigent.

De même, elle a introduit l'obligation de l'examen et du vote du projet de la Loi de finances rectificative dans un délai global de 15 jours après son dépôt par le gouvernement sur le bureau de la chambre des représentants.

La LOF de 2015 a amélioré le contenu et le délai de dépôt du projet de la loi de règlement par :

- L'obligation de présenter dans la loi de règlement la déclinaison des projets ou actions en lignes ;
- L'obligation de déposer annuellement le projet de la loi de règlement sur le bureau de la Chambre des Représentants, au plus tard, à la fin du premier trimestre du deuxième exercice qui suit celui de l'exécution de la loi de finances concernée (article 66);
- L'enrichissement de l'information accompagnant la loi de règlement notamment le compte général de l'Etat, les rapports de performances, les rapports d'audit de performance, etc. (art. 67). ²³⁵

La nouvelle LOF a aussi encadré la loi de règlement relative à la L.F : le projet de loi de règlement relative à la loi de finances de l'année en cours est déposé sur le bureau de la chambre des représentants, au plus tard, à la fin du 1er trimestre de la deuxième année qui suit l'année courante.

En outre, l'autorisation du parlement sur certaines mesures opérées en cours de l'année budgétaire est aussi prévue dans cette nouvelle loi lorsqu'elles portent sur la création des comptes spéciaux du Trésor, l'ouverture des crédits supplémentaires, ou encore un arrêt de l'exécution de certaines dépenses d'investissement.

Cette réforme a apporté une clarification et un élargissement au droit d'amendement de

²³⁵Idem, P.56.

la loi de finance par le parlement. Elle a autorisé les réallocations des crédits entre programme à l'intérieur du même chapitre et a imposé au gouvernement de motiver toute déclaration d'irrecevabilité d'un amendement ayant pour objet soit une diminution de ressources publiques, soit la création ou l'aggravation d'une charge publique ²³⁶;

Avec la loi 130-13, le budget de l'Etat est devenu plus lisible, il est façonné autour des programmes qui mettent en œuvre un ensemble cohérent de projets ou actions. Ceci contribue au suivi rigoureux de l'exécution des politiques sectorielles et à une meilleure identification des responsabilités. Pour chaque programme, il y a des objectifs définis en fonction des finalités d'intérêt général et des indicateurs chiffrés permettant de mesurer les résultats atteints.

Il s'agit donc d'un budget programme axé sur la performance, il faut donc donner à l'action des gestionnaires plus de liberté (redéploiement des crédits à l'intérieur du programme et entre programmes du même chapitre), car chacun est responsable de son programme. Les gestionnaires sont responsables des politiques choisies et ils doivent être performants.

Ainsi, selon l'article 37 de LOF de 2015, La nouvelle nomenclature budgétaire est désormais, articulée autour de chapitres, subdivisés en programmes, régions et projets ou actions, adossés à des objectifs dont l'atteinte serait appréciée, à travers des indicateurs chiffrés, rendant aisée l'évaluation des résultats obtenus comparativement aux objectifs préalablement déterminés.

De ce fait, il est nécessaire d'adopter des budgets qui se réfèrent aux politiques publiques et aux programmes.

La nouvelle LOF consacre la responsabilisation plus accrue des gestionnaires, qui constitue le corollaire de la flexibilité qui leur est accordée dans la gestion de leurs crédits. Ils seront en définitive évalués par rapport à la réalisation de leurs objectifs grâce aux indicateurs de performance associés à leurs programmes, dans un cadre optimisé de réédition des comptes au parlement. L'objectif assigné à cette logique de performance et de résultats est de rénover et moderniser le mode de gouvernance de la gestion publique, en le faisant évoluer d'une obligation de moyens coûteuse en termes de consommation de crédits et déresponsabilisante, à une obligation de résultats où chaque décideur, gestionnaire ou

²³⁶L'article 77 de la constitution du 29 juillet 2011 repris par l'article 56 du projet de la LOLF.

responsable de programme s'intègre dans un système de responsabilité collective de réalisation des objectifs chiffrés des politiques publiques²³⁷.

Sous cet angle, la LOF de 2015 a donné une grande importance à la réédition des comptes qui constitue un prolongement des principes de séparation des pouvoirs, de la culture de responsabilité (premier article de la constitution de 2011) et d'imputabilité des décisions (qui désigne l'obligation pour les responsables aussi bien élus que non élus de rendre compte de leurs actions aux gouvernés).

C'est dans ce sens que Jean François Coppé en sa qualité de Ministre français du budget disait que « la loi organique des finances, c'est la culture de résultat et du reporting. Désormais, il faut rendre les comptes et des comptes clairs, établis selon les mêmes normes que celles qu'appliquent les entreprises et sous l'œil vigilant du commissaire aux comptes qu'est la Cour des comptes »²³⁸.

Sous cet angle, les personnes responsables de la prestation d'un service public ou de l'exercice d'un pouvoir public ont le devoir de rendre compte des résultats qu'elles obtiennent avec le pouvoir et les fonds publics qui leurs sont confiés. Elles sont aussi tenues de montrer en quoi les moyens employés pour obtenir ces résultats sont appropriés.

La reddition des comptes est la clé du succès de toute réforme. En effet, il ne peut y avoir de rigueur de gestion interne, s'il n'y a pas de pression externe sur les résultats. Un vrai dialogue doit être instauré entre le Ministre, son responsable de programme et le parlement. Le Ministre et les responsables de programmes, doivent présenter leur stratégie, justifier leurs demandes budgétaires et s'engager sur des résultats²³⁹.

En outre, pour rendre compte au moment opportun aux citoyens, organismes internationaux, investisseurs, agences de notations, etc, le projet de loi de règlement est accompagné de:

²³⁷BENSOUDA, N. lors du séminaire sur « La réforme des finances publiques : de la logique juridique vers la logique gestionnaire », intervention à l'Ecole Nationale Supérieure d'Administration, le 21 Mai 2014, P.10.

²³⁸ Jean François Coppé in BENSOUDA, N. « La réforme de la loi organique des finances : vers un nouveau modèle de gestion des finances publiques », Rabat, le 02 Mai 2012.

²³⁹ TROSA, S. « la loi organique relative aux lois de finances : contrôle ou liberté ?, revue française d'administration publique n° 117, 1/2006, in A. BENTALEB, « La réforme de la loi organique des finances au Maroc », mémoire de master en sciences politiques et droit constitutionnel, FSJES Rabat Agdal, 2014,P.57.

- La déclaration générale de conformité entre le compte général du Royaume et les comptes individuels des comptables publics, qui est préparée par la Cour des comptes;

- Le compte général de l'Etat, du bilan, des autres états financiers et d'une évaluation des engagements hors bilan ;

- L'annexe relative aux dépassements des crédits avec leurs justifications ;

- Le rapport annuel de performance ;

- Le rapport sur les ressources affectées aux collectivités territoriales ;

- Le rapport d'audit de performance.

Pour assurer une meilleure maîtrise des dépenses publiques, la LOF de 2015 a introduit de nouvelles règles financières. Il s'agit, principalement, de l'encadrement des crédits de personnel et une meilleure gestion des crédits d'investissement.

➤ **L'encadrement des crédits de personnel**

L'encadrement des crédits de personnel concerne l'instauration du caractère limitatif des crédits de personnel et l'interdiction du report des postes vacants non utilisés en fin d'année

- L'instauration du caractère limitatif des crédits de personnel :

A ce niveau, on assiste à une interdiction de la mise en œuvre, en cours d'année, de toute augmentation de salaires qui ne soit pas prévue dans la loi de finances initiale, chose qui a permis une maîtrise de la masse salariale qui ne peut évoluer que dans le cadre des crédits ouverts par la loi de finances.

La mise en place du caractère limitatif des crédits de personnel est un moyen de responsabilisation des gestionnaires qui doivent fixer les prévisions des crédits de personnel de leurs départements avec plus de rigueur et ce, pour éviter tout dépassement.

- L'interdiction du report des postes vacants non utilisés en fin d'année

La nouvelle LOF a introduit l'interdiction du report de postes budgétaires non utilisés en fin d'année et la limitation du recrutement à ceux créés par la loi de finances de l'année et ce, pour assurer une meilleure maîtrise des postes budgétaires et éviter l'utilisation massive, au cours d'une année budgétaire, de postes vacants non utilisés pendant l'année de création.

➤ **L'amélioration de la gestion des crédits d'investissement**

L'introduction d'une meilleure gestion des crédits d'investissement concerne la limitation des reports de crédits d'investissement à un plafond de 30% des crédits de paiement ouverts par la loi de finances de l'année, l'interdiction de l'inscription des dépenses de fonctionnement dans les crédits d'investissement ainsi que l'interdiction de l'utilisation des emprunts pour la couverture des dépenses de fonctionnement.

En outre, cette loi a introduit la budgétisation des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscales. Un chapitre spécifique est dédié à cet effet au niveau du budget général.

La LOF de 2015 a aussi introduit des règles visant à assurer un encadrement des CST tout en fusionnant les comptes de prêt et les comptes d'avance sous une nouvelle catégorie dite comptes de financement. De même, elle a intégré en une seule catégorie les comptes d'affectation spéciale et les comptes de dépenses sur dotation tout en exigeant que la création d'un nouveau compte d'affectation spéciale est conditionnée par l'affectation de ressources autres que les versements budgétaires et représentant au moins la moitié du total de ses ressources autorisées par la loi de finances.

Ladite LOF stipule que les ressources propres des services gérés de manière autonome (SEGMA) et des comptes d'affectation spéciale créés à partir de 2015 doivent représenter à compter de la troisième année budgétaire suivant la date de leur création au moins 30% de leurs ressources globales, sous peine de suppression dans la loi de finance suivante.

Elle a interdit les transferts entre comptes spéciaux du Trésor, entre SEGMA et entre comptes spéciaux et SEGMA.

Aussi, cette loi a interdit la possibilité de recours à la procédure de fonds de concours lorsque lesdits fonds sont alimentés par des recettes fiscales.

Pour ce qui est des démembrements hors budget de l'Etat, la réforme prévoit la présentation au parlement de la programmation pluriannuelle des ministères qui intègre celle des établissements et entreprises publics soumis à leur tutelle et bénéficiant de ressources affectées ou de subventions de l'Etat. Cette approche procède du fait que ces structures constituent des opérateurs de l'Etat pour la réalisation de sa stratégie globale et que ces établissements rendent des services publics financés directement par des transferts

budgétaires »²⁴⁰.

Concernant la sincérité budgétaire, la nouvelle LOF précise que les lois de Finances doivent présenter sincèrement l'ensemble des ressources et charges de l'Etat compte tenu des données disponibles au moment de leur établissement et des prévisions qui peuvent en découler. Cette sincérité interdit toute sous-estimation des charges ou surestimation des ressources publiques lors de la préparation de projet de la loi de finances.

S'agit-il de la sincérité comptable, en vertu de la LOF de 2015, les comptes de l'Etat doivent être réguliers et reflètent une image fidèle et sincère de son patrimoine et de sa situation financière, comme ils seront certifiés par la cour des comptes et ce, pour permettre aux gestionnaires d'améliorer la performance des politiques financières publiques.

En fin, en vertu de la LOF de 2015, le nouveau système comptable doit, à la fois, consacrer la comptabilité budgétaire, instituer une comptabilité d'exercice qui permet d'établir la situation patrimoniale et financière de l'Etat et peut mettre en place une comptabilité analytique pour se rendre compte de la performance de l'action publique.

De ce qui précède, on peut dire que la nouvelle LOF, a discipliné les comportements des gestionnaires des budgets.

2. Les exigences et les instruments de la mise en œuvre de la nouvelle LOF

La réussite de la réforme de la loi organique des finances ne se limite pas, uniquement, à l'adoption des textes juridiques y afférents, mais aussi de la maîtrise des difficultés susceptibles d'entraver la réussite de sa mise en œuvre et ce, par la réponse à un ensemble d'exigences et la mise en place des instruments nécessaires.

²⁴⁰ BENSOUDA, N. «La réforme des finances publiques : de la logique juridique vers la logique gestionnaire », op.cit, P.13.

La loi organique relative à la loi de finances doit permettre de « mettre de la lumière dans toutes les pièces de la maison Etat. »²⁴¹

2.1 Les exigences de la mise en œuvre de la LOF de 2015 :

Les principales exigences à satisfaire pour assurer le succès de la mise en place de la nouvelle LOF sont d'une part, des exigences techniques et d'autre part, des exigences politiques.

2.1.1. Les exigences techniques

Les exigences techniques concernent, principalement, la modernisation de l'administration financière et l'accompagnement des gestionnaires dans l'amélioration de leur capacité de gestion et dans l'introduction de l'approche de performance.

• La modernisation de l'administration financière

La modernisation de l'administration financière est tributaire de la simplification de la gestion budgétaire, la poursuite des efforts en matière des systèmes d'information et la redéfinition des rôles des acteurs de la dépense.

➤ La simplification de la gestion budgétaire :

Pour simplifier la gestion budgétaire et faciliter la mise en place de la nouvelle loi organique des finances, il est nécessaire de prendre un certain nombre de mesures ayant trait à la simplification des procédures de préparation des nouveaux budgets, d'exécution budgétaire et d'enregistrements comptables.

De plus, l'élaboration et la mise à jour des procédures financières et comptables constituent des outils essentiels de simplification de la gestion budgétaire, car elles tracent de manière chronologique les tâches de chaque procédure et indiquent l'entité responsable de la réalisation de chaque tâche de la procédure²⁴².

²⁴¹ ARTHUIS ? J., rapport d'information n°388 du Sénat fait au nom de la commission des Finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finances, le 09 juillet 2003, p.8 in BENTALEB, A. « La réforme de la loi organique des finances au Maroc », mémoire de master en sciences politiques et droit constitutionnel, FSJES Rabat Agdal, 2014, P.59.

²⁴² BENTALEB, A. op.cit, P.74.

➤ La poursuite des efforts en matière des systèmes d'information

L'importance d'un système d'information adapté à la logique de la LOF réside dans le fait que l'intégration dans une logique de performance suppose de disposer d'instruments de pilotage, qui seuls peuvent donner de la substance à l'exercice de la responsabilité. Les gestionnaires doivent pouvoir se situer par rapport aux cibles visées, comprendre la cause et la nature des écarts qui l'en séparent et détecter les moyens de les corriger à échéance régulière dans l'année. L'insuffisance du système d'information constituera désormais un frein aux gestionnaires pour exercer leur fonction de pilotage et pour entrer dans la démarche de performance.

C'est dans ce sens que la TGR a développé des systèmes intégrés d'information notamment le système de gestion intégré de la dépense, le système de gestion intégré des recettes, le système de paie du personnel et le programme de dématérialisation de la commande publique.

L'architecture technique et l'agilité de ces systèmes permettent en effet, à la Trésorerie Générale du Royaume d'intégrer toutes les évolutions projetées de la nouvelle loi organique des finances, à moindre coût, dans les meilleurs délais et surtout avec une large couverture territoriale. Ces systèmes ont également pour vocation, de faciliter l'implémentation du dispositif de contrôle interne au niveau des services gestionnaires. Ils devraient constituer le corollaire adéquat à une responsabilisation plus accrue des ordonnateurs et former la base des contrôles à posteriori à effectuer respectivement par la Cour des comptes et par le parlement²⁴³.

Les efforts consentis devraient continuer de façon à assurer un certain nombre de fonctions notamment celles permettant de :

« - Intégrer toutes les opérations dans un système unique, permettant aux gestionnaires et aux comptables d'accéder à toute l'information et de procéder aux actes dont ils sont responsables ;

- Faciliter aux gestionnaires la tenue de la comptabilité des engagements et de rendre compte de l'exécution du budget ;

²⁴³Ibid, P.9.

- Restituer toutes les opérations à la fois en comptabilité des opérations budgétaires et en comptabilité générale ;

- Automatiser tout genre de contrôles et de rapprochements ;

- Adapter l'information financière aux besoins des différents utilisateurs définis par la LOF (Parlement, ordonnateurs, comptables, certificateurs, analystes financiers, investisseurs, citoyens);

- Faciliter, à travers la traçabilité et la documentation des opérations, la certification des comptes de l'État et la gestion de référentiels uniques et partagés. »²⁴⁴

➤ **La redéfinition des rôles des acteurs de la dépense.**

Tous les acteurs sont exigés de faire évoluer leurs métiers et pratiques eu égard que la nouvelle LOF les a donné plus de liberté en contrepartie d'une plus grande responsabilité (notamment la nécessité de rendre compte). Les départements gestionnaires auront à mettre en place un système de suivi et de contrôle performant en se basant sur les indicateurs et les audits de performance.

Sous cet angle, la cour des comptes, les contrôleurs et les comptables publics devront évoluer leurs rôles.

Quant au nouveau rôle de la cour des comptes, elle est devenue chargée de la certification des comptes de l'Etat et de l'appréciation des objectifs et des indicateurs de résultats en plus de sa compétence traditionnelle de contrôle des comptes des comptables et de l'utilisation des crédits publics.

Concernant les nouveaux rôles des comptables publics, ils sont appelés à développer une comptabilité générale de la comptabilité de caisse tout en s'assurant de la sincérité, de la fidélité des comptes, de la bonne imputation et de la bonne qualité comptable.

De même, Les comptables devront partager ce nouveau domaine comptable avec les gestionnaires.

²⁴⁴Ibid, P.78.

• **L'accompagnement des gestionnaires dans l'amélioration de leur capacité de gestion et dans l'introduction de l'approche de performance**

Le succès de la mise en place de la nouvelle loi organique des finances est tributaire, en grande partie, de l'accompagnement des gestionnaires dans la mise en œuvre de l'approche de performance et dans l'amélioration de leur capacité de gestion.

De ce fait, un grand effort doit se faire en matière d'accompagnement des gestionnaires dans l'introduction de l'approche de performance et le renforcement de leur capacité de gestion et ce, à travers la mise en place d'une stratégie de formation de tous les gestionnaires sur le contenu et les apports de la réforme ainsi que sur les défis à relever pour réussir la mise en place de LOF en introduisant les outils nécessaires à l'amélioration de la qualité de management interne des départements ministériels, l'assistance des gestionnaires dans le choix d'objectifs optimistes et réalistes dans la formulation des indicateurs de mesure des performances et dans la maîtrise des obstacles liés à l'appréciation des avantages et coûts des politiques publiques.

2.1.2. Les exigences politiques

Le succès de la mise en œuvre de la nouvelle LOF est tributaire de son appropriation et son pilotage par les acteurs politiques.

L'appropriation de la nouvelle LOF par les acteurs politiques constitue un élément clef de la stratégie de changement nécessaire pour affermir sa dimension politique et réunir les conditions adéquates pour son examen au niveau du parlement²⁴⁵.

De ce fait, des réunions entre le gouvernement, le parlement et des experts en matière des finances publiques doivent se faire pour débattre sur le contenu, les apports et les conditions de réussite de la LOF pour passer d'une réforme amorcée par les praticiens et experts à une réforme soutenue par la classe politique.

Pour garantir une mise en œuvre réussie et soutenue de la réforme de la loi organique des finances et pour assurer un suivi efficace et une évaluation régulière, un pilotage politique de la réforme s'impose. Ce pilotage doit permettre une identification de la situation, une surveillance de la cohérence des actions et de l'avancée coordonnée des administrations. Il est utile de réunir sous la supervision du Ministre de l'Economie et des Finances, un groupe de

²⁴⁵ Direction du budget, rapport sur la réforme de la LOF, juillet 2010, p 68.

pilotage de la mise en œuvre de la LOF intégrant les représentants des principales administrations concernées. Ce groupe aura comme mission la conduite d'une manière concertée du déploiement de la réforme, l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre des plans de communication et de formation et l'affinement des modalités d'opérationnalisation des dispositifs de la LOF pour renforcer leur appropriation par les gestionnaires.

En plus de l'appropriation de la réforme et son pilotage par les acteurs politiques, il est primordial d'adopter des mesures parallèles au renforcement du rôle du parlement par la constitution de 2011 et la nouvelle LOF. Il s'agit principalement des mesures suivantes :

- L'accentuation de la compétition politique par le renforcement d'une opposition forte ;
- Le renforcement des compétences des députés (formation, conditions d'accès, la mise à leur disposition de l'assistance des universitaires, experts et praticiens en matière des finances publiques, etc.) ;
- L'implication de tous les parlementaires dans les politiques budgétaires ;
- L'instauration d'une commission, indépendante, chargée du pilotage et de la coordination des interventions des parlementaires afin d'éviter les redondances.

2.2. Les instruments de la mise en œuvre réussie de la nouvelle LOF

En plus de la poursuite des efforts en matière de développement des systèmes d'information (qu'on a traité au niveau des exigences techniques de la mise œuvre de la LOF de 2015), la mise en place de la comptabilité d'exercice et de la comptabilité d'analyse des coûts ainsi que la consolidation des comptes du secteur public, des budgets et des assiettes des ressources constituent les instruments fondamentaux de la mise en œuvre réussie de la nouvelle LOF.

2.2.1. La réussite de la mise en place de la comptabilité d'exercice et de la comptabilité d'analyse des coûts

Pour être en phase avec les bonnes pratiques, internationales en matière de bonne gouvernance financière publique, la comptabilité budgétaire doit être complétée par une comptabilité d'exercice ou de droits constatés, reflétant fidèlement la situation patrimoniale de l'État, en rendant « le budget plus contrôlable et plus transparent, permettant ainsi une

vision consolidée de l'ensemble des engagements de l'État». ²⁴⁶

Cette nouvelle comptabilité devrait constituer un véritable outil de mesure de la performance de l'action publique, de pilotage et d'aide à la décision et d'information pour les gestionnaires, le parlement et les citoyens. Elle devrait offrir les éclairages nécessaires concernant le pilotage décisionnel et stratégique pour faire ressortir les principaux agrégats financiers et leur évolution, mais aussi les marges de manœuvre, les éléments d'arbitrage de gestion ainsi que les risques potentiels susceptibles de mettre en cause la soutenabilité des finances publiques.

Les informations restituées par la comptabilité budgétaire, la comptabilité générale et la comptabilité d'analyse des coûts sont certes différentes, mais néanmoins complémentaires. L'articulation des données de ces trois types de comptabilité permet d'en faire un outil puissant de gestion, de contrôle, d'information, de consolidation et d'évaluation des politiques publiques²⁴⁷.

Autrement dit, la nouvelle comptabilité devrait être :

- Un outil de gestion permettant le suivi de l'exécution du budget et le respect des principes de limitation et de spécialité des crédits ainsi que l'appréciation des performances des services ordonnateurs et ce, à travers une comptabilité budgétaire et une comptabilité générale ventilée par programme, projet et action ;
- Un instrument de contrôle qui permet au juge financier de vérifier que les comptes sont réguliers, aux parlementaires de s'assurer que le budget a été exécuté conformément à ce qui a été autorisé et au citoyen d'être informé de l'usage qui est fait du fruit de son travail²⁴⁸ »;
- Un outil d'information pertinent pour les décideurs, les investisseurs nationaux et étrangers, les organismes internationaux, etc.
- Un instrument de consolidation de la situation financière de l'ensemble du secteur

²⁴⁶ BERRADA, A. « La loi organique de finances du 26 novembre 1998 est-elle réellement l'aboutissement d'une réforme en profondeur du texte du 18 septembre 1972 ? », in « Réforme budgétaire et gouvernance financière au Maghreb », Revue Marocaine d'audit et de développement, sous la direction de Mohamed HARAKAT, No 25/2008, pages 23 et suivantes.in thèse sbihi p286. Revoir la revue et thèse sbihi

²⁴⁷ ABBAR, A. « La Comptabilité publique : quel apport pour la gestion financière publique ? à l'occasion du centenaire de la TGR le 4 juillet 2017. P.2

²⁴⁸ LAMBERT, A. Op.cit, p.87.

public ;

- Un outil d'évaluation des politiques publiques et de la performance des gestionnaires et ce, grâce à la comptabilité d'analyse des coûts.

La comptabilité d'analyse des coûts devra analyser les coûts des différents programmes et renseigner sur les éléments nécessaires à la mesure de la performance et à la justification des crédits et informe le parlement et le public sur les ressources affectées aux programmes.

L'enjeu lié à la tenue de la comptabilité d'exercice est majeur. L'information que délivrent les comptes doit en effet permettre au parlement, aux citoyens et à l'administration elle-même de mieux apprécier le patrimoine et la situation financière de l'Etat, ainsi que leur évolution. Elle « éclaire la prise de décision des gestionnaires en leur permettant de justifier leurs choix par des ratios de gestion. Une comptabilité fiable, exploitable et exploitée par les gestionnaires constitue donc un vecteur essentiel de modernisation de la prise de décision publique ». ²⁴⁹

2.2.2. La consolidation des comptes du secteur public, des budgets et des assiettes des ressources

La vision consolidée des comptes du secteur public, favorise le renforcement de la cohérence financière et comptable entre les différentes composantes du secteur public et permet de disposer d'agrégats reflétant la soutenabilité ou non de la politique budgétaire.

Ce mécanisme permet de disposer d'une vision consolidée des finances publiques en termes de déficit, d'endettement, d'investissement public, d'engagements financiers et de risques encourus par l'Etat en sa qualité d'assureur en dernier recours et d'assurer une meilleure cohérence des stratégies publiques ainsi qu'une amélioration du cadre de performance des politiques publiques, avec un retour d'information lisible pour le citoyen et le parlement ²⁵⁰.

Pour faire face à l'éclatement du budget et réguler le système financier public, la pratique budgétaire comparée nous démontre que les États, de par le monde, recourent à la technique de la consolidation des comptes publics, laquelle en intégrant au budget tous les

²⁴⁹Cour des comptes de France, la mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) : Un bilan pour de nouvelles perspectives, novembre 2011, p 107

²⁵⁰ BENSOUA, N. « Réforme de la loi organique des finances : les défis de la mise en œuvre » rencontre d'échange avec les secrétaires généraux des ministères, Rabat, le 12 juin 2012, P.10 et 11

flux financiers, garantit plus d'exhaustivité et de sincérité de la présentation budgétaire tout en rendant à l'autorisation parlementaire sa valeur²⁵¹.

Par ailleurs, pour une vision cohérente des actions publiques menées en utilisant le budget général, les CST, les services de l'Etat gérés de manière autonome, les budgets des EEP et ceux des CL et pour une rationalisation des politiques publiques, il est nécessaire de procéder à une consolidation des budgets en concordance avec les bonnes pratiques internationales en matière de la gouvernance publique (sincérité et transparence).

« Afin de faire face à la multitude des natures de recettes qui sont dupliquées sur différentes composantes du secteur public. Il est proposé de procéder à une consolidation des assiettes des ressources publiques, à travers :

- Une revue d'ensemble de toutes les natures de recettes, pour une meilleure articulation et un plus grand équilibre entre le domaine fiscal, celui des redevances et celui des rémunérations pour services rendus ;
- Une normalisation des nomenclatures des recettes pour un meilleur agencement entre la fiscalité, la parafiscalité et les redevances, avec la mise en place d'une nomenclature de recettes pour les comptes spéciaux du Trésor, qui n'en disposent pas actuellement ;
- Une mise en ordre des prélèvements obligatoires entre les différents organismes publics bénéficiaires (Etat, collectivités territoriales et établissements et entreprises publics).

²⁵¹ RAHMOUNI ALAMI, S. Op.cit ,p351.

SECTION 4 : AUTRES MOYENS DE CONCILIATION ENTRE LE RETABLISSEMENT DE LA SOUTENABILITE ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

L'accélération du rythme de développement des ressources humaines, l'amélioration de la relation entre l'administration fiscale et le contribuable, l'utilisation plus efficiente des ressources naturelles, l'amélioration de la compétitivité de l'économie marocaine, la réduction des inégalités sociales sont des actions, parmi d'autres, qui peuvent contribuer, largement, à l'augmentation de la croissance économique marocaine et par conséquent, au rétablissement de la soutenabilité de la politique budgétaire.

1. Accélération du rythme de développement Humain

Afin de faire émerger les conditions favorables à la création d'une croissance économique et sociale pérennes et consolider l'édification d'un pays en mesure de relever les défis internes et externes, il faut affecter une grande part des ressources à l'investissement en ressources humaines et résoudre les problèmes liés à la santé, l'éducation, l'enseignement, la formation professionnelle, la formation continue et les modes de gestion des ressources humaines.

Une population en bonne santé est en mesure de déployer des efforts et renforcer le développement économique.

Aussi, l'amélioration des variables en relation avec l'éducation, l'enseignement, l'innovation et la recherche permet d'augmenter la capacité de création, d'absorption et d'utilisation des nouvelles technologies.

Dans ce sens, il est nécessaire de considérer l'éducation comme un socle du nouveau modèle de développement que cherche le Maroc et par conséquent améliorer les conditions de travail et de scolarité ainsi que la pédagogie de l'enseignement.

Comme le disait John Fitzgerald Kennedy, « l'éducation est à la fois l'investissement le plus profitable que puisse faire la société et la récompense la plus fastueuse qu'elle puisse décerner ».²⁵²

²⁵²Citation du Ministre de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, lors de la conférence débat au sujet de : « Les finances publiques et les dépenses d'avenir » organisée par la TGR le 09/06/2018.

Tous les décideurs publics et privés doivent comprendre l'enjeu de la recherche et développement et améliorer les efforts consentis en ce domaine par le soutien direct et indirect, matériel et immatériel aux chercheurs, administrations et entreprises innovantes, etc. et développer des partenariats technologiques avec d'autres pays et laboratoires de recherches nationaux et internationaux.

En outre, un cadre de recherche propice et des ressources humaines hautement qualifiées sont en mesure de contribuer à la création d'une richesse durable vectrice d'un bien être économique et social des populations.

Par ailleurs, le Maroc devra chercher la création des liens entre la recherche scientifique et technologique effectuée par des établissements d'enseignement supérieur et les efforts des différents départements ministériels ainsi que ceux des organes et entreprises innovants.

Le renforcement de la relation des décideurs publics avec les universitaires obligera les établissements de l'enseignement supérieur à revoir leur rôle classique de transfert de savoir pour le savoir vers la contribution au développement socio-économique et culturel du pays.

Par ailleurs, il faut se rappeler toujours que les dépenses liées à l'éducation et à la santé sont des dépenses d'avenir et non une charge sociale comme la compensation.

Les dépenses sociales doivent être considérées comme des dépenses qui forgent les capacités autonomes de l'individu, lui permettant de contribuer activement au développement de son pays et préservant sa dignité via l'emploi et non les aides et l'assistanat. Il faut refonder le mode de production du capital humain, le libérer des inégalités par le renforcement des capacités des citoyens, autour d'une ambition commune. Il s'agit bien du modèle de développement humain durable porté sur l'innovation, le savoir et la culture.²⁵³

²⁵³LAKJAA, F. lors de la 12^{ème} édition du colloque international des finances publique sous le thème « Finances publiques et justice sociale », déroulé au siège de la TGR, 21 et 22 septembre 2018.

2. Amélioration de la relation entre l'Administration fiscale et le contribuable

Pour mieux souscrire le contribuable à l'impôt, il faut que l'administration fiscale respecte ses obligations en relation avec les remboursements et les restitutions, les traitements des réclamations, l'information du simple contribuable quant à ses missions, plan d'actions, la manière de liquidation des impôts, les guides des déclarations y compris les télé-déclarations et télépaiements auxquels on assiste actuellement. Autrement dit, l'administration fiscale devra développer sa transparence.

La transparence est indispensable au dialogue et à la concertation, mais sert aussi au contrôle par les usagers du respect de certaines procédures (enquêtes publiques, procédures consultatives, motivations des décisions...). Elle impose une évaluation objective des résultats, la mesure de l'efficience à tous les niveaux de l'Etat et la réédition des comptes. Elle est le gage de l'efficacité mais aussi de l'effectivité du service public.

Cependant, le défi de l'administration, en général, c'est comment trouver un équilibre entre la transparence administrative et ce qui ne doit pas être dévoilé (la vie privée, l'intérêt général, etc.).

De son côté, le contribuable doit faire preuve de son civisme fiscal, de sa citoyenneté et de son sacrifice pour l'intérêt de son pays.

D'autres mesures paraissent également nécessaires pour améliorer les relations entre l'administration et les contribuables, dont notamment²⁵⁴ :

- Instaurer la possibilité pour l'acquéreur ou le vendeur d'un bien de faire valider à priori le prix par l'administration fiscale ;
- Rattacher la direction de la législation fiscale au Ministre des Finances ;
- Revoir les sanctions administratives en cas de fausses déclarations par la suppression de la taxation forfaitaire du montant alors que l'impôt est déjà payé lorsque le problème ne concerne que des erreurs administratives (erreurs de déclarations) et en faisant de sorte de réprimer plus sévèrement les cas frappés de fraude ou de multi-récidives dans des fausses déclarations ;

²⁵⁴Mesures issues, dans la majorité, du rapport du CES sur le système fiscal marocain, 2012.

- Développer la catégorisation des entreprises et l'uniformiser: Douane, CNSS, Office des Changes, Impôts, TGR. Une bonne entreprise doit être reconnue comme telle par l'ensemble des services de l'Etat. Si un cas de fraude est signalé, elle ne peut continuer à être bien cotée par d'autres services²⁵⁵.

Par ailleurs, une bonne gouvernance fiscale peut contribuer à attirer la sympathie et la collaboration des contribuables.

Une bonne gouvernance fiscale entendue comme une stratégie qui vise ²⁵⁶ :

- Plus de transparence dans le processus d'élaboration de la norme fiscale et dans son application ;
- Plus de justice dans la répartition de la charge fiscale en luttant contre la fraude et l'évasion fiscales ;
- Plus d'efficacité dans la gestion de l'impôt et dans l'emploi des ressources fiscales collectées.

3. Enjeux liés aux changements climatiques

Le changement climatique ne doit plus être considéré comme une externalité au processus de production. Le principal enjeu consiste aujourd'hui à trouver les moyens d'abaisser substantiellement les émissions de gaz à effet de serre (GES) tout en maintenant un niveau de croissance économique suffisant pour permettre une réduction des inégalités.

La commission américaine sur l'économie et le climat recommande aux Etats de procéder à de nouveaux investissements, notamment dans les nouvelles technologies, et une utilisation plus efficiente des ressources pour relever le défi d'une croissance durable²⁵⁷.

Le Royaume du Maroc devrait engager des réformes de long terme afin d'anticiper et de s'adapter aux effets des changements climatiques. L'adaptation à ces changements et l'atténuation de leurs effets exigeraient une mise en œuvre de politiques appropriées, intégrant la dimension environnementale dans toutes les actions publiques. Il s'agirait aussi de promouvoir les énergies renouvelables, d'améliorer l'efficacité énergétique et de développer des

²⁵⁵Rapport CES sur le système fiscal marocain, op.cit, PP. 108 et 109

²⁵⁶ MIMOUN, Z. « La politique fiscale au Maroc : enjeux et défis » op.cit. P.16.

²⁵⁷ AGNES SCHIMITT, M. « Les grands enjeux du changement climatique », problèmes économiques n° 3119 de la deuxième quinzaine du mois d'octobre 2015, P.5.

techniques économes en eau au niveau de l'irrigation et des procédés industriels²⁵⁸.

4. Amélioration de la compétitivité de l'économie marocaine

Actuellement, la compétitivité de l'économie marocaine est un chantier important qu'il faudrait aborder sous plusieurs angles outre que la dimension prix seulement. Elle doit être fondée sur le développement de la qualité et sur l'innovation en termes de procédés de production dans les secteurs promettant afin de renforcer les avantages compétitifs de notre pays. Elle doit se baser sur la spécialisation dans les secteurs où nous disposons des moyens de compétitivité tout en plaçant à la disposition des opérateurs de ces secteurs les moyens adéquats pour gagner la bataille de la compétition.

L'amélioration de la compétitivité devra provenir pour l'essentiel d'une efficacité du système d'enseignement, d'une dynamisation du secteur privé et de la création des conditions propices au développement de l'initiative privée.

Aussi, le secteur exportateur aura un rôle primordial à jouer pour développer la demande extérieure et équilibrer la balance de paiement.

5. La réduction de la pauvreté et des inégalités

Le HCP affirme que l'impact de la réduction des inégalités sur la baisse de la pauvreté est plus efficace que celui de la croissance, la réduction des inégalités de 1% conduit à une baisse du taux de pauvreté de l'ordre de 5.9%, alors qu'un taux de croissance de 1% permet seulement de réduire la pauvreté de 2.9%.²⁵⁹

La lutte contre les inégalités au Maroc nécessite l'adoption de plusieurs actions dont on peut citer :

- L'adoption d'une approche intégrée des dispositifs sociaux dédiés à la lutte contre les inégalités et ce, pour réaliser des économies budgétaires et renforcer la cohérence desdits dispositifs et leur efficacité quand à la réduction de la pauvreté et des inégalités ;

- La mise en place d'une stratégie de prévention de leur aggravation tout en mettant l'accent sur les différentes inégalités (de revenu, d'accès aux services de base, de genre, de

²⁵⁸ EL BASRI, A. « Analyse de la croissance potentielle de l'économie marocaine et ses déterminants à moyen et long terme », thèse de doctorat en sciences économiques, FSJES Agdal Rabat, 2016. P.279

²⁵⁹ Centre Marocain de Conjoncture, « Evolution des inégalités dans le monde, quel impact sur la croissance ? », Maroc Conjoncture n° 294, Août-Septembre 2017, P.8

chance et toutes inégalités sociales et spatiales).

- La relance de croissance économique du pays, mais aussi une répartition équitable des fruits de la croissance.

Ceci dit, les finances publiques et la justice sociale ne sont pas une question quantitative ni d'enveloppe budgétaire, mais plutôt de qualité d'intervention et de gouvernance dans la gestion publique.²⁶⁰

²⁶⁰ Déclaration à la presse du Trésorier Général du Royaume, Nouredine BENSOUA, en marge de la clôture des travaux de la 12^{ème} édition du colloque international sur les finances publiques sous le thème « Finances publiques et justice sociale », Rabat, 22 Septemebre 2018.

Conclusion

Partant des vulnérabilités traitées au niveau du chapitre précédent, et pour rétablir la soutenabilité de la politique budgétaire marocaine, il paraît justifié de répartir l'effort d'ajustement du côté des recettes comme du côté de dépenses, surtout étant donné l'ampleur requise de l'assainissement qu'il faut faire dès maintenant.

Le levier fiscal pourrait être un moyen de réduire la dette à travers la réduction des dépenses fiscales, la lutte contre l'indiscipline fiscale, la correction des inégalités, l'élargissement de la base d'imposition à des secteurs d'activités moins imposés ou non imposés et aux revenus de l'épargne, etc.

Pourtant, ces actions ne sont pas suffisantes pour l'optimisation des recettes de l'Etat, elles doivent être accompagnées par d'autres mesures, notamment l'extension des recettes de l'Etat à des sources potentielles (l'intégration du secteur informel, l'élargissement et l'augmentation de l'imposition du secteur agricole, les privatisations de certains EEP non rentables, etc.).

En plus, plusieurs études et expériences ont montré qu'un assainissement budgétaire axé sur la réduction des dépenses (surtout improductives), plutôt que sur l'augmentation des recettes, a plus de chance d'être bénéfique durablement.

La nouvelle gouvernance des finances publiques dépendra pleinement de l'optimisation des prélèvements. Mais surtout, de l'utilisation que nous ferons des ressources et du degré de performance, d'efficacité et de rationalisation que nous arriverons à donner au processus de la dépense publique.²⁶¹

Sous cet angle, il ne faut pas diminuer les dépenses pour lesquelles il est possible de réaliser des gains d'efficience, telles que l'enseignement, l'innovation et les soins de santé.

Ceci dit, la LOF de 2015 a résolu la majorité des défaillances du modèle de la gestion financière issu de la LOF de 1998 et ses prédécesseurs et a répondu, largement, aux nouvelles

²⁶¹BENSOUDA, N. « La nouvelle gouvernance des finances publiques au Maroc et en France : quelles perspectives ? », travaux du colloque international des finances publiques des 18 et 19 septembre 2010, revue française des finances publiques, n° spécial – hors série, L.G.D.J lextenso éditions, 2010. P.9.

dispositions de la constitution de 2011 et aux implications de la nouvelle gouvernance des finances publiques (le respect des règles de transparence, rigueur, réédition des comptes, renforcement du rôle du parlement, amélioration des performances, etc.).

Cependant, la réussite de la nouvelle constitution financière nécessite la réponse à un ensemble d'exigences et la mise en place des instruments nécessaires, notamment l'appropriation de la nouvelle LOF par les acteurs politiques, la modernisation de l'administration financière, l'accompagnement des gestionnaires dans l'amélioration de leur capacité de gestion et dans l'introduction de l'approche de performance, la poursuite des efforts déployés au niveau de la mise en place de la comptabilité d'exercice et d'analyse des coûts, etc.

De même, l'existence d'un certain nombre de pré-requis (un processus de concertation entre les acteurs concernés, une forte sensibilisation et mobilisation des ressources humaines, des évaluations à mi-chemin de l'état d'avancement de la mise en place de la réforme) sont d'une importance capitale.

Aussi, la mise en œuvre de la LOF exige la déclinaison de la nouvelle vision du système de gestion des finances publiques au niveau des différents textes d'application de la LOF, des réformes connexes et des mesures d'accompagnement²⁶².

Ceci dit, d'autres actions peuvent contribuer à l'augmentation de la croissance économique marocaine et par conséquent, au rétablissement de la soutenabilité budgétaire notamment l'accélération du rythme de développement des ressources humaines, l'amélioration de la relation entre l'administration fiscale et le contribuable, l'utilisation plus efficiente des ressources naturelles, l'amélioration de la compétitivité de l'économie marocaine, la réduction des inégalités sociales et spatiales, etc.

²⁶² BENSOUDA, N. « Réforme de la LOF : les défis de sa mise en œuvre, Rabat le 12 Juin 2013, P.14.

CONCLUSION GENERALE

Tout au long de ce modeste travail, nous avons tenté de traiter l'un des thèmes les plus préoccupants durant ces dernières années dans la mesure où toutes les nations se voient obligées d'avoir une politique budgétaire soutenable.

Au Maroc, cette problématique se trouve au centre de l'actualité eu égard à la dégradation des finances publiques ces dernières années.

C'est dans ce sens que cette thèse s'est donnée pour objectif d'apporter une contribution à l'analyse de l'évolution de la politique budgétaire marocaine, à l'évaluation économétrique de sa soutenabilité durant la période allant de 1980 à 2017 et celle de 1990 à 2017 (avec et sans prise en compte des recettes de privatisations pour la deuxième période) et à la prévision de la tendance de l'endettement à court et moyen terme.

De plus, cette thèse a visé la contribution à la détermination des limites et perspectives de la politique budgétaire marocaine.

Les résultats portant sur l'analyse de l'évolution de la politique budgétaire durant la période allant de 1980 à 2017 font ressortir ce qui suit :

- L'analyse de la structure des recettes publiques démontre le rôle prééminent qui est dévolu aux prélèvements fiscaux. Les recettes non fiscales restent limitées ;

- Les mesures prises par les pouvoirs publics et visant la modification de la structure des dépenses en vue d'une maîtrise des dépenses ordinaires et d'une consolidation de l'effort d'investissement, n'exercent que lentement leurs effets. Suite à l'analyse de l'évolution des dépenses globales, il s'est avéré que la part des dépenses ordinaires dans les dépenses globales, a augmenté au détriment des dépenses d'investissement ;

- Depuis les années 80, les dépenses d'investissement sont les plus touchées par les mesures de la rigueur budgétaire. C'est ainsi que les dépenses d'investissement qui représentaient 35.18% dans les dépenses publiques totales en 1982 ont chuté à 12.86% en 2005 avant d'atteindre 24.53% en 2017.

- En dépit des mesures et réformes entreprises en vue de l'amélioration des recettes et de la rationalisation des dépenses, les résultats ne sont pas satisfaisants car les dépenses sont en augmentation plus que proportionnelle à celle des recettes fiscales qui fluctuent ;

- Le déséquilibre entre les recettes et les dépenses publiques s'est manifesté par des soldes du budget importants et par conséquent par un niveau excessif de l'endettement ;

- On assiste ces dernières années à des niveaux d'endettement importants qui sont à l'origine des restrictions des investissements ;

Aussi, l'analyse graphique de l'évolution du solde budgétaire avec et sans privatisation, du solde ordinaire et du solde primaire nous a permis d'explicitier l'augmentation et l'atténuation du déficit budgétaire depuis 1980 jusqu'à 2017. En effet, les finances publiques au Maroc ont dégagé de manière structurelle des déficits budgétaires, atténués ou exacerbés par des facteurs conjoncturels, tels la sécheresse, les recettes de privatisation, l'opération de départ volontaire à la retraite, la crise financière internationale, le renchérissement des prix des matières premières, etc.

Les résultats de l'évaluation économétrique de la soutenabilité de la politique budgétaire sur la période 1980-2017 confirment la véracité de notre première hypothèse de non soutenabilité de la politique budgétaire sur ladite période.

Cependant, les tests économétriques n'ont confirmé que partiellement notre deuxième hypothèse qui suppose que sur la période 1990-2017, la politique budgétaire était soutenable compte tenu des recettes de privatisations et non soutenable compte « non » tenu desdites recettes.

En effet, les résultats font ressortir une soutenabilité faible sur la période 1990-2017 « avec et sans » prise en compte des recettes de privatisations.

En outre, les résultats de l'étude prospective renseignent sur une augmentation continue du taux d'endettement à moyen terme qui peut revenir au niveau de la fin des années 70 et début des années 80 où notre pays s'est retrouvé face à des marges significativement réduites impactant son développement économique et social.

Au niveau du quatrième chapitre, nous avons essayé de décrypter les principales contraintes qui pèsent avec acuité sur les finances publiques marocaines. En effet, les constats fondamentaux qui ressortent de cet essai soulèvent que les principales contraintes qui ont pénalisé davantage la politique budgétaire sont en relation avec les éléments suivants :

- La limitation des recettes fiscales en raison des caractéristiques du système fiscal, de la résistance à l'impôt en faisant recours à la fraude et l'évasion fiscales, et du volume des dépenses fiscales qui ne cessent de peser lourdement sur les finances publiques marocaines et font de mauvaises manipulations ;

- L'effet boule de neige (on n'a pas pu sortir du cercle vicieux : déficit budgétaire –

dette publique – charge d'intérêt – déficit budgétaire) suite à la persistance des déficits budgétaires découlant des déséquilibres entre les recettes et les dépenses publiques ;

- Les choix budgétaires ont été dictés plusieurs fois par la nécessité de créer des emplois publics et de garder une paix sociale via le maintien de la stabilité des prix. Cette situation s'est traduite par un alourdissement de certaines dépenses improductives comme la dépense de compensation ;

- La politique d'investissement des pouvoirs publics, a consisté en une suite d'accélération et de freinages, en fonction des disponibilités des fonds. La contraction budgétaire se réalisait au détriment des investissements publics suite à la rigidité des dépenses courantes ;

- En plus du constat que la politique redistributive de l'Etat ne produisait pas les résultats attendus en termes de réduction de la pauvreté et des inégalités, les allocations budgétaires sont biaisées en faveur des ministères à caractère politico-administrative ;

- La tendance au gaspillage du budget de l'Etat. Ce gaspillage est constaté dans la vie quotidienne de plusieurs services publics ;

- Les entreprises et établissements publics sont moins efficaces que les entreprises privées. Ils gaspillent énormément de ressources pour des résultats très médiocres et en deçà des attentes, (c'est une raison, entre autres, pour laquelle on assiste, actuellement, à l'étude de plusieurs opérations de privatisation) ;

- La situation financière de l'Etat est rendue vulnérable par la présence de passifs implicites ou conditionnels dérivés d'opérations hors budget. Pour soutenir les instruments jouant un rôle important dans le développement économique et social du pays (institutions financières, transport ferroviaire et maritime, etc.), l'Etat a dû prendre des mesures pour les restructurer et assainir leur situation financière, grâce notamment à des opérations de recapitalisation coûteuses.

Ceci dit, une grande partie de ces contraintes est liée au retard accusé dans la réforme de la loi organique des finances de 1998 et aux lacunes manifestes du Maroc au niveau de la gouvernance financière publique.

La loi organique des finances de 1998 et ses prédécesseurs qui ont concerné la quasi-totalité de la période étudiée, ont ouvert la voix aux mauvaises pratiques nuisibles à la transparence et à la performance de la gestion des deniers publics, en s'écartant des bonnes

pratiques internationales liées à la gouvernance financière publique.

Sous cet angle, il est à préciser que les efforts considérables du Maroc visant l'amélioration de la gouvernance financière publique et tendant à substituer la logique de moyen par celle de résultat et à introduire un mode de gestion par la performance axé sur la liaison entre l'exercice de la responsabilité publique et la réédition des comptes, n'ont pas encore abouti aux résultats souhaités.

A cet effet, SA MAJESTE Le Roi Mohammed VI a insisté dans la majorité de ses derniers discours sur le principe constitutionnel de liaison entre l'exercice de la responsabilité et la réédition des comptes.

De même, on a assisté dernièrement à des décharges de responsabilité de hauts responsables. Ce qui confirme les dysfonctionnements liés à la bonne gouvernance.

En plus des vulnérabilités susmentionnées, les fluctuations de la campagne agricole, l'ouverture de l'économie, le faible niveau de développement humain, l'inaptitude du pays pour lutter contre le secteur informel, la corruption, le changement climatique, la persistance de la pauvreté et des inégalités et leurs impacts sur les performances économiques et sociales, etc. constituent de vraies contraintes des finances publiques marocaines.

A la lumière des vulnérabilités évoquées, nous avons essayé de présenter des suggestions et des recommandations qui sont articulées autour de l'amélioration des recettes, la rationalisation de la dépense publique, le renforcement de la gouvernance financière publique, la mise en place réussie de la nouvelle loi organique des finances et l'amélioration de certains indicateurs en relation avec l'augmentation de la croissance économique et donc le rétablissement de la soutenabilité budgétaire et de la justice sociale.

Concernant l'amélioration des recettes, malgré les limites du système fiscal évoquées, il s'est avéré qu'il est possible de dégager de nouvelles ressources pour l'Etat et ce, à travers les actions suivantes :

- Asseoir plus d'équité fiscale au lieu de concentrer l'IR autour de l'imposition à la source et l'IS autour d'un nombre réduit de sociétés. Il s'agit de respecter le principe des capacités contributives qui désigne que la charge fiscale doit être répartie selon la capacité de chaque citoyen à payer l'impôt ;

- Procéder à un élargissement de la TVA à d'autres secteurs d'activités et limiter les exonérations et l'application des taux spécifiques de 7%, 10% et 14% (qui constituent une

fuite fiscale déprimant notre pays d'énormes recettes) à des produits de base et quelques services à caractère social.

- Elargir les recettes de l'Etat aux sources potentielles. Cette extension peut toucher, principalement, l'intégration du secteur informel, l'élargissement et l'augmentation de l'imposition du secteur agricole, l'augmentation de certains impôts liés à la consommation de luxe et à la propriété immobilière, l'augmentation de l'imposition sur les successions et les donations, l'introduction de nouveaux impôts (comme la taxe environnementale) et l'instauration de nouvelles opérations susceptible de générer des ressources énormes au Maroc telles que les privatisations, la mise en place ou la majoration de certaines redevances, etc.

- Lutter contre la corruption et la contre bande à travers la création d'organes indépendants de lutte contre ces phénomènes et la généralisation et le renforcement des contrôles et des sanctions ;

- Lutter contre la fraude et l'évasion fiscales par un ensemble de mesures en relation avec l'amélioration des contrôles²⁶³ et par l'octroi d'une attention particulière aux facteurs qui déterminent le comportement des contribuables afin de donner des réponses qui s'attaquent aux causes sous-jacentes de la fraude et l'évasion fiscales et non aux symptômes ;

- Procéder à une évaluation des dépenses fiscales en vue de déterminer les limites, les coûts et les opportunités y afférents.

Ceci dit, comme exprimé par Christine Lagarde, à l'occasion du deuxième Forum arabe des finances publiques du 12 Février 2017, devant les Ministres des finances et les Gouverneurs des Banques Centrales, " pour dégager les ressources qui permettront de relever les défis futurs, il faut disposer d'une stratégie claire et globale qui fasse le lien entre réforme de la politique fiscale et la réforme de l'administration des recettes. Autrement dit, il faut à la fois définir la matière imposable et les assujettis, mais aussi préciser les modalités de recouvrement de l'impôt".

Pour la rationalisation de la dépense, les principales suggestions et recommandations sont :

- La maîtrise de la masse salariale par le contrôle du système de rémunération ;

²⁶³ Dans le cadre de l'amélioration du contrôle fiscal, ce contrôle doit veiller à ce que tout contribuable paye les impôts et taxes qu'il doit au regard de la loi et proportionnellement à sa capacité contributive.

- La réduction des dépenses improductives et des coûts de production des prestations publiques par la concrétisation des discours politiques en soutenant le pouvoir d'achat des plus démunies via un système d'aides directes et ciblées²⁶⁴ et par la réduction du train de la vie de l'Etat ;

- L'allègement des fardeaux des entreprises et établissements publics en recourant à l'amélioration des instruments de pilotage, à la libération des dirigeants des entreprises publiques de l'ingérence des milieux politiques et ministériels, et la redimension du portefeuille des EEP par rapport à une vision stratégique désengageant l'Etat et renforçant les mécanismes de la concurrence ;

- L'allègement du poids de la dette publique par la stabilisation du taux d'endettement à un niveau faible et le renversement de la tendance haussière de l'endettement. Ce qui nécessite la réduction du déséquilibre entre les recettes et les dépenses ;

Par ailleurs, Il est à souligner que le contenu et la qualité des dépenses sont plus importants que le volume. Une sélection au niveau des dépenses s'impose avec acuité tout en veillant dans la programmation des dépenses à une meilleure articulation entre les objectifs, les moyens et les résultats.

En plus des actions sur les recettes et les dépenses, il est nécessaire d'adopter une stratégie de gérance visant l'amélioration de l'efficacité des allocations des ressources rares de l'Etat en faisant recours aux pratiques de la bonne gouvernance financière publique.

Ces pratiques exigent, entre autres, l'application des règles de l'audit et contrôle de gestion, l'adoption d'une politique privilégiant l'investissement productif, le renforcement de la normalisation des dépenses publiques, la réédition des comptes des finances publiques de manière exhaustive précise et fiable, l'évaluation et la gestion avec prudence des risques en matière de viabilité à long terme, le grand recours à l'évaluation des politiques publiques, etc.

Il s'agit donc de revoir tout le management budgétaire, de la programmation à l'exécution du budget, tout en veillant à une forte responsabilisation et imputabilité des décisions.

Dans ce cadre, une nouvelle LOF a été adoptée en 2015 afin de promouvoir une culture

²⁶⁴ Il est nécessaire d'exploiter la mise en place au Maroc du registre social unique et d'un registre national de la population pour le ciblage des dépenses relatives aux aides sociales.

de résultat et de répondre aux nouvelles dispositions de la constitution du juillet 2011, notamment :

- L'amélioration de la performance de la gestion publique ;
- L'annonce d'un ensemble de principes et règles financiers relatifs à l'équilibre financier de la loi de finances et l'introduction d'un ensemble de règles visant l'amélioration de la transparence des finances publiques ;
- Le renforcement du rôle du parlement dans le débat budgétaire et en matière de contrôle des finances publiques.

Après avoir mis en exergue l'importance et les apports de cette nouvelle LOF, nous avons essayé de souligner que la mise en œuvre réussie d'une réforme de telle importance, exige la modernisation de l'administration financière, l'accompagnement des gestionnaires dans l'amélioration de leur capacité de gestion, l'introduction de l'approche de performance, l'appropriation et le pilotage de cette LOF par les acteurs politiques, et la coordination entre tous les acteurs et tous les centres d'influence (décideurs publics, cour des comptes, parlementaires, politiciens, académiciens, opérateurs économiques, etc.).

De même, la mise en œuvre réussie de la LOF n° 130-13 nécessite la poursuite des efforts en matière de développement des systèmes d'information et de réforme de la comptabilité publique ainsi que la consolidation des comptes du secteur public, des budgets et des assiettes des ressources.

En plus, des évaluations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de cette nouvelle loi sont nécessaires, afin d'agir au bon moment en cas d'éventuels dysfonctionnements et réussir la mise en place de la nouvelle constitution financière. Cette réussite contribuera à faire des finances publiques marocaines un levier de développement économique et social.

Il n'en demeure pas moins que d'autres actions peuvent contribuer, largement, à l'augmentation de la croissance économique et sociale et au rétablissement de la soutenabilité budgétaire notamment, l'accélération du processus de développement des ressources humaines, l'amélioration de la relation entre l'administration fiscale et le contribuable, l'utilisation plus efficiente des ressources naturelles, l'amélioration de la compétitivité de l'économie marocaine et la réduction de la pauvreté et des inégalités.

Par ailleurs et pour éviter le retournement au scénario de la fin des années 70 et début des années 80 où le Maroc s'est retrouvé dans l'incapacité d'honorer ses échéances de dettes

et régler ses importations, la politique budgétaire devrait viser la réalisation d'un excédent primaire croissant et ce, par une croissance des dépenses à un rythme inférieur à celui de la croissance économique et par une amélioration des recettes publiques via les mesures sus-indiquées, ce qui permettra de dégager des marges de manœuvres budgétaires et opter pour une politique budgétaire contra-cyclique en cas de retournement conjoncturel. Chose qui est extrêmement difficile actuellement.

Les suggestions évoquées qui auraient dû être mises en œuvre depuis longtemps sont tellement nécessaires pour tracer les perspectives de croissance de l'économie marocaine et de soutenabilité budgétaire. Sinon, on risquerait de revoir la situation des années 80.

Par ailleurs, en dépit des résultats auxquels ce modeste travail a abouti, il est indispensable de préciser des difficultés y afférentes.

Juger de la soutenabilité ou non d'une politique budgétaire est un exercice statistique et économétrique extrêmement difficile qui nécessite de surmonter des insuffisances liées aux aspects techniques et statistiques.

La modélisation macro-économique en général et budgétaire en particulier est confrontée à des difficultés d'hétérogénéité des données (si elles sont disponibles) et de nécessité d'application des techniques sophistiquées nécessitant d'énormes connaissances.

Par ailleurs, certaines de nos conclusions ne sont pas en parfaite concordance avec ceux de certaines études qui soulignent que les mesures d'austérité impactent généralement les revenus, ce qui déprime la demande intérieure et par conséquent ralentit la croissance économique.²⁶⁵

En revanche, les conclusions et résultats auxquels nous sommes arrivés sont en concordance avec plusieurs études théoriques et empiriques précédentes qui soulignent la non soutenabilité ou la soutenabilité faible de la politique budgétaire de plusieurs pays en voie de développement et l'importance de la discipline budgétaire pour ces pays eu égard à leurs spécificités.

En outre, notre recherche constitue une valeur ajoutée en termes de résultats économétriques et en termes des recommandations.

²⁶⁵ Nous avons conclu que la politique budgétaire du Maroc doit rester guidée par les considérations de discipline budgétaire, mais elle doit être complétée par des mesures structurelles de croissance.

Nous avons conclu que l'élimination des recettes de privatisation pour la période 1990-2017, n'a pas impacté le degré de soutenabilité budgétaire durant cette période (il est faible avec et sans prise en compte desdites recettes) ;

De même, nous avons signalé que l'augmentation continue du taux d'endettement, pendant la période de prévision (2018-2022), renseigne sur une forte probabilité de non soutenabilité budgétaire à moyen terme, car la soutenabilité de la politique budgétaire passe nécessairement par la maîtrise du ratio d'endettement dont la stabilité en moyenne est une condition fondamentale à la pérennité budgétaire.

Aussi, nous avons formulé notre souhait d'instaurer une règle d'or qui stipule que le recours à l'endettement ne peut se faire que pour le financement des dépenses productives et d'avenir²⁶⁶ (éducation, santé, recherche scientifique, etc.) qui devront être évaluées, à l'instar de ce qu'on a proposé pour toutes les dépenses, par un comité d'audit citoyen composé de certains membres d'organismes non étatiques, chercheurs et praticiens en matière des finances publiques et ce, pour éviter toute dette illégitime ou odieuse²⁶⁷.

Pour la lutte contre la corruption et la limitation des enrichissements illégaux, nous avons proposé la création d'une entité indépendante contenant des professionnels et des organisations non gouvernementales reconnus par leur sérieux, professionnalisme, compétence et citoyenneté. Cette entité anticorruption aura la latitude de faciliter et médier les procédures des personnes qui justifient que la corruption leur ait demandé afin d'encourager les citoyens d'informer sur la corruption au lieu de craindre le blocage de leurs dossiers ou de leurs demandes. Il faudra qu'elle ait, aussi, la permission de consulter les systèmes de la conservation foncière, du centre d'immatriculation des véhicules, de l'office marocain de la propriété industrielle et commerciale, les virements à l'étranger autorisés par l'office des changes, les virements à l'étranger validés par les correspondants des banques commerciales et par Bank Al Maghreb et de demander, dans le cadre du respect de la vie privée des personnes, toute information auprès de tout organisme.

Les résultats de notre recherche sont loin d'être exhaustifs et définitifs même s'ils permettent de dresser les grandes lignes autour de l'évolution et la soutenabilité de la politique

²⁶⁶ Ce souhait est en partie satisfait par l'instauration au niveau de l'article 20 de la LOF n° 130-13 d'une règle budgétaire stipulant que les nouveaux emprunts doivent être limités au financement de l'investissement.

²⁶⁷ Les dettes illégitimes ou odieuses désignent celles dont l'origine et l'usage sont contraires aux besoins et intérêts des citoyens qui supportent le fardeau de la dette.

budgétaire marocaine ainsi que les limites et perspectives de cette politique.

A titre personnel, cette recherche est loin d'être terminée. Elle ne fait que commencer dans l'espoir d'approfondir les compétences acquises dans un domaine multidisciplinaire et d'avoir suffisamment d'enseignements qui seront utiles pour le développement d'un cadre d'analyse assez intégré.

A cet effet, plusieurs interrogations méritent une analyse plus poussée. En particulier, il serait utile d'approfondir les travaux précédents effectués en matière d'analyse des interactions entre la croissance économique et les dépenses d'investissements en vérifiant dans quelle mesure l'efficacité des investissements et des délais de réalisation constitueront des avancées considérables et participeront à la réalisation d'une forte croissance économique et sociale et par conséquent à une soutenabilité budgétaire durable. Mais, pour réussir cet exercice, il est nécessaire de connaître plus de détail en relation avec les éléments comptabilisés comme investissement.

Aussi, il serait intéressant d'améliorer nos travaux en ne traitant pas seulement les dettes contractées par l'Etat lui-même, mais également celles des autres organismes qui en relèvent (EEP, CL et organismes de sécurité sociale) et ce, pour éviter la survenance d'une crise de dette souveraine comme celle qu'a connue l'Europe. Cette amélioration nécessite la disponibilité des données agrégées et homogènes (condition qui n'est pas satisfaite actuellement).

En plus, en dépit des bienfaits de notre recherche, elle peut être complétée par l'étude de l'orientation et de la cyclicité de la politique budgétaire marocaine.²⁶⁸

Sauf erreur commise lors de notre recherche bibliographique, la conciliation entre l'évaluation rétrospective et prospective de la soutenabilité budgétaire d'une part, et l'étude de l'orientation et de la cyclicité de la politique budgétaire d'autre part, constituera une nouveauté pour les recherches en matière des finances publiques.

Finalement, il est souhaitable que ce modeste travail puisse aider les décideurs publics marocains à mieux juger l'évolution et la soutenabilité de la politique budgétaire marocaine et à entamer les actions nécessaires pour asseoir cette politique budgétaire sur une trajectoire

²⁶⁸ Pour plus de détail dans ce sens, voir les travaux des professeurs Abderrazak EL HIRI, Said TOUNSI et Aziz RAGBI, l'étude de Naima AKBOUL (Chef de service à la DEPF), la thèse de Hicham BADDI et celle de Tarik DOUIRA (dont les références figurent au niveau de notre bibliographie), etc.

soutenable à moyen et long terme afin de préparer le terrain au retour à l'équilibre budgétaire et ne pas hypothéquer l'avenir de nos enfants.

La réalisation de cet équilibre nécessitera un travail sur des cycles, un effort important de l'ensemble des acteurs publics et des sacrifices de tous les citoyens.

ANNEXES

DETAILS DES RESULTATS DES TESTS ENTRE 1990 ET 2017

(Avec et sans prise en compte des recettes de la privatisation)

RATIO DETTES

ADF MODELE 1

Null Hypothesis: RATIODETTES has a unit root
Exogenous: Constant, Linear Trend
Lag Length: 0 (Automatic based on SIC, MAXLAG=1)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-1.515017	0.7990
Test critical values: 1% level	-4.339330	
5% level	-3.587527	
10% level	-3.229230	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Augmented Dickey-Fuller Test Equation
Dependent Variable: D(RATIODETTES)
Method: Least Squares
Date: 08/12/18 Time: 12:44
Sample (adjusted): 1991 2017
Included observations: 27 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
RATIODETTES(-1)	-0.197438	0.130320	-1.515017	0.1428
C	0.135100	0.097112	1.391172	0.1769
@TREND(1990)	-0.000933	0.001368	-0.681757	0.5019
R-squared	0.094514	Mean dependent var		-0.003478
Adjusted R-squared	0.019057	S.D. dependent var		0.041329
S.E. of regression	0.040934	Akaike info criterion		-3.449295
Sum squared resid	0.040213	Schwarz criterion		-3.305313
Log likelihood	49.56548	F-statistic		1.252554
Durbin-Watson stat	1.764717	Prob(F-statistic)		0.303795

MODELE 2

Null Hypothesis: RATIODETTES has a unit root

Exogenous: Constant

Lag Length: 0 (Automatic based on SIC, MAXLAG=1)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-1.443935	0.5459
Test critical values: 1% level	-3.699871	
5% level	-2.976263	
10% level	-2.627420	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Augmented Dickey-Fuller Test Equation

Dependent Variable: D(RATIODETTES)

Method: Least Squares

Date: 08/12/18 Time: 12:52

Sample (adjusted): 1991 2017

Included observations: 27 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
RATIODETTES(-1)	-0.137599	0.095295	-1.443935	0.1612
C	0.083999	0.061082	1.375190	0.1813
R-squared	0.076978	Mean dependent var		-0.003478
Adjusted R-squared	0.040057	S.D. dependent var		0.041329
S.E. of regression	0.040493	Akaike info criterion		-3.504188
Sum squared resid	0.040992	Schwarz criterion		-3.408200
Log likelihood	49.30654	F-statistic		2.084949
Durbin-Watson stat	1.836443	Prob(F-statistic)		0.161173

MODELE 3

Null Hypothesis: RATIODETTES has a unit root

Exogenous: None

Lag Length: 0 (Automatic based on SIC, MAXLAG=1)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-0.616443	0.4409
Test critical values: 1% level	-2.653401	
5% level	-1.953858	
10% level	-1.609571	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Augmented Dickey-Fuller Test Equation

Dependent Variable: D(RATIODETTES)

Method: Least Squares

Date: 08/12/18 Time: 12:54

Sample (adjusted): 1991 2017

Included observations: 27 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
RATIODETTES(-1)	-0.007622	0.012364	-0.616443	0.5430
R-squared	0.007155	Mean dependent var		-0.003478
Adjusted R-squared	0.007155	S.D. dependent var		0.041329
S.E. of regression	0.041181	Akaike info criterion		-3.505341
Sum squared resid	0.044093	Schwarz criterion		-3.457347
Log likelihood	48.32210	Durbin-Watson stat		1.944532

MODELE 1

Null Hypothesis: RATIODETTES has a unit root
 Exogenous: Constant, Linear Trend
 Bandwidth: 2 (Newey-West using Bartlett kernel)

	Adj. t-Stat	Prob.*
Phillips-Perron test statistic	-1.692090	0.7269
Test critical values: 1% level	-4.339330	
5% level	-3.587527	
10% level	-3.229230	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Residual variance (no correction)	0.001489
HAC corrected variance (Bartlett kernel)	0.001799

Phillips-Perron Test Equation
 Dependent Variable: D(RATIODETTES)
 Method: Least Squares
 Date: 08/12/18 Time: 12:56
 Sample (adjusted): 1991 2017
 Included observations: 27 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
RATIODETTES(-1)	-0.197438	0.130320	-1.515017	0.1428
C	0.135100	0.097112	1.391172	0.1769
@TREND(1990)	-0.000933	0.001368	-0.681757	0.5019
R-squared	0.094514	Mean dependent var		-0.003478
Adjusted R-squared	0.019057	S.D. dependent var		0.041329
S.E. of regression	0.040934	Akaike info criterion		-3.449295
Sum squared resid	0.040213	Schwarz criterion		-3.305313
Log likelihood	49.56548	F-statistic		1.252554
Durbin-Watson stat	1.764717	Prob(F-statistic)		0.303795

MODELE 2

Null Hypothesis: RATIODETTES has a unit root

Exogenous: Constant

Bandwidth: 1 (Newey-West using Bartlett kernel)

	Adj. t-Stat	Prob.*
Phillips-Perron test statistic	-1.473366	0.5315
Test critical values:		
1% level	-3.699871	
5% level	-2.976263	
10% level	-2.627420	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Residual variance (no correction)	0.001518
HAC corrected variance (Bartlett kernel)	0.001606

Phillips-Perron Test Equation

Dependent Variable: D(RATIODETTES)

Method: Least Squares

Date: 08/12/18 Time: 12:59

Sample (adjusted): 1991 2017

Included observations: 27 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
RATIODETTES(-1)	-0.137599	0.095295	-1.443935	0.1612
C	0.083999	0.061082	1.375190	0.1813
R-squared	0.076978	Mean dependent var		-0.003478
Adjusted R-squared	0.040057	S.D. dependent var		0.041329
S.E. of regression	0.040493	Akaike info criterion		-3.504188
Sum squared resid	0.040992	Schwarz criterion		-3.408200
Log likelihood	49.30654	F-statistic		2.084949
Durbin-Watson stat	1.836443	Prob(F-statistic)		0.161173

MODELE 3

Null Hypothesis: RATIODETTES has a unit root

Exogenous: None

Bandwidth: 1 (Newey-West using Bartlett kernel)

	Adj. t-Stat	Prob.*
Phillips-Perron test statistic	-0.616716	0.4408
Test critical values: 1% level	-2.653401	
5% level	-1.953858	
10% level	-1.609571	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Residual variance (no correction)	0.001633
HAC corrected variance (Bartlett kernel)	0.001630

Phillips-Perron Test Equation

Dependent Variable: D(RATIODETTES)

Method: Least Squares

Date: 08/12/18 Time: 13:01

Sample (adjusted): 1991 2017

Included observations: 27 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
RATIODETTES(-1)	-0.007622	0.012364	-0.616443	0.5430
R-squared	0.007155	Mean dependent var		-0.003478
Adjusted R-squared	0.007155	S.D. dependent var		0.041329
S.E. of regression	0.041181	Akaike info criterion		-3.505341
Sum squared resid	0.044093	Schwarz criterion		-3.457347
Log likelihood	48.32210	Durbin-Watson stat		1.944532

KPSS

MODELE 1

Null Hypothesis: RATIODETTES is stationary

Exogenous: Constant, Linear Trend

Bandwidth: 3 (Newey-West using Bartlett kernel)

	LM-Stat.
Kwiatkowski-Phillips-Schmidt-Shin test statistic	0.132721
Asymptotic critical values*:	
1% level	0.216000
5% level	0.146000
10% level	0.119000

*Kwiatkowski-Phillips-Schmidt-Shin (1992, Table 1)

Residual variance (no correction)	0.003713
HAC corrected variance (Bartlett kernel)	0.010237

KPSS Test Equation

Dependent Variable: RATIODETTES

Method: Least Squares

Date: 08/12/18 Time: 13:04

Sample: 1990 2017

Included observations: 28

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
C	0.722642	0.023275	31.04781	0.0000
@TREND(1990)	-0.006492	0.001479	-4.387937	0.0002
R-squared	0.425465	Mean dependent var		0.635002
Adjusted R-squared	0.403368	S.D. dependent var		0.081869
S.E. of regression	0.063237	Akaike info criterion		-2.615094
Sum squared resid	0.103973	Schwarz criterion		-2.519936
Log likelihood	38.61131	F-statistic		19.25399
Durbin-Watson stat	0.429495	Prob(F-statistic)		0.000169

MODELE 2

Null Hypothesis: RATIODETTES is stationary
 Exogenous: Constant
 Bandwidth: 4 (Newey-West using Bartlett kernel)

	LM-Stat.
Kwiatkowski-Phillips-Schmidt-Shin test statistic	0.406526
Asymptotic critical values*:	
1% level	0.739000
5% level	0.463000
10% level	0.347000
*Kwiatkowski-Phillips-Schmidt-Shin (1992, Table 1)	
Residual variance (no correction)	0.006463
HAC corrected variance (Bartlett kernel)	0.025074

KPSS Test Equation
 Dependent Variable: RATIODETTES
 Method: Least Squares
 Date: 08/12/18 Time: 13:06
 Sample: 1990 2017
 Included observations: 28

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
C	0.635002	0.015472	41.04253	0.0000
R-squared	0.000000	Mean dependent var		0.635002
Adjusted R-squared	0.000000	S.D. dependent var		0.081869
S.E. of regression	0.081869	Akaike info criterion		-2.132328
Sum squared resid	0.180969	Schwarz criterion		-2.084749
Log likelihood	30.85259	Durbin-Watson stat		0.247210

RATIO DEFICIT

ADF

MODELE 1

Null Hypothesis: RATIODEFICIT has a unit root

Exogenous: Constant, Linear Trend

Lag Length: 0 (Automatic based on SIC, MAXLAG=1)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-3.901859	0.0261
Test critical values: 1% level	-4.339330	
5% level	-3.587527	
10% level	-3.229230	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Augmented Dickey-Fuller Test Equation

Dependent Variable: D(RATIODEFICIT)

Method: Least Squares

Date: 08/12/18 Time: 13:11

Sample (adjusted): 1991 2017

Included observations: 27 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
RATIODEFICIT(-1)	-0.774660	0.198536	-3.901859	0.0007
C	-0.012403	0.008398	-1.476860	0.1527
@TREND(1990)	-0.000343	0.000466	-0.736565	0.4685
R-squared	0.391329	Mean dependent var	-0.000235	
Adjusted R-squared	0.340607	S.D. dependent var	0.023179	
S.E. of regression	0.018822	Akaike info criterion	-5.003098	
Sum squared resid	0.008503	Schwarz criterion	-4.859116	
Log likelihood	70.54183	F-statistic	7.715091	
Durbin-Watson stat	2.159381	Prob(F-statistic)	0.002586	

MODELE 2

Null Hypothesis: RATIODEFICIT has a unit root

Exogenous: Constant

Lag Length: 0 (Automatic based on SIC, MAXLAG=1)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-3.894247	0.0063
Test critical values: 1% level	-3.699871	
5% level	-2.976263	
10% level	-2.627420	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Augmented Dickey-Fuller Test Equation

Dependent Variable: D(RATIODEFICIT)

Method: Least Squares

Date: 08/12/18 Time: 13:13

Sample (adjusted): 1991 2017

Included observations: 27 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
RATIODEFICIT(-1)	-0.764007	0.196189	-3.894247	0.0006
C	-0.016978	0.005601	-3.031460	0.0056
R-squared	0.377570	Mean dependent var		-0.000235
Adjusted R-squared	0.352673	S.D. dependent var		0.023179
S.E. of regression	0.018649	Akaike info criterion		-5.054819
Sum squared resid	0.008695	Schwarz criterion		-4.958831
Log likelihood	70.24005	F-statistic		15.16516
Durbin-Watson stat	2.139773	Prob(F-statistic)		0.000650

MODELE 3

Null Hypothesis: RATIODEFICIT has a unit root

Exogenous: Constant, Linear Trend

Lag Length: 0 (Automatic based on SIC, MAXLAG=1)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-3.901859	0.0261
Test critical values: 1% level	-4.339330	
5% level	-3.587527	
10% level	-3.229230	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Augmented Dickey-Fuller Test Equation

Dependent Variable: D(RATIODEFICIT)

Method: Least Squares

Date: 08/12/18 Time: 13:18

Sample (adjusted): 1991 2017

Included observations: 27 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
RATIODEFICIT(-1)	-0.774660	0.198536	-3.901859	0.0007
C	-0.012403	0.008398	-1.476860	0.1527
@TREND(1990)	-0.000343	0.000466	-0.736565	0.4685
R-squared	0.391329	Mean dependent var	-0.000235	
Adjusted R-squared	0.340607	S.D. dependent var	0.023179	
S.E. of regression	0.018822	Akaike info criterion	-5.003098	
Sum squared resid	0.008503	Schwarz criterion	-4.859116	
Log likelihood	70.54183	F-statistic	7.715091	
Durbin-Watson stat	2.159381	Prob(F-statistic)	0.002586	

PP

MODELE 1

Null Hypothesis: RATIODEFICIT has a unit root

Exogenous: Constant, Linear Trend

Bandwidth: 2 (Newey-West using Bartlett kernel)

	Adj. t-Stat	Prob.*
Phillips-Perron test statistic	-3.973473	0.0224
Test critical values: 1% level	-4.339330	
5% level	-3.587527	
10% level	-3.229230	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Residual variance (no correction)	0.000315
HAC corrected variance (Bartlett kernel)	0.000353

Phillips-Perron Test Equation

Dependent Variable: D(RATIODEFICIT)

Method: Least Squares

Date: 08/12/18 Time: 13:20

Sample (adjusted): 1991 2017

Included observations: 27 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
RATIODEFICIT(-1)	-0.774660	0.198536	-3.901859	0.0007
C	-0.012403	0.008398	-1.476860	0.1527
@TREND(1990)	-0.000343	0.000466	-0.736565	0.4685
R-squared	0.391329	Mean dependent var	-0.000235	
Adjusted R-squared	0.340607	S.D. dependent var	0.023179	
S.E. of regression	0.018822	Akaike info criterion	-5.003098	
Sum squared resid	0.008503	Schwarz criterion	-4.859116	
Log likelihood	70.54183	F-statistic	7.715091	
Durbin-Watson stat	2.159381	Prob(F-statistic)	0.002586	

MODELE 2

Null Hypothesis: RATIODEFICIT has a unit root

Exogenous: Constant

Bandwidth: 2 (Newey-West using Bartlett kernel)

	Adj. t-Stat	Prob.*
Phillips-Perron test statistic	-3.976686	0.0052
Test critical values:		
1% level	-3.699871	
5% level	-2.976263	
10% level	-2.627420	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Residual variance (no correction)	0.000322
HAC corrected variance (Bartlett kernel)	0.000365

Phillips-Perron Test Equation

Dependent Variable: D(RATIODEFICIT)

Method: Least Squares

Date: 08/12/18 Time: 13:22

Sample (adjusted): 1991 2017

Included observations: 27 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
RATIODEFICIT(-1)	-0.764007	0.196189	-3.894247	0.0006
C	-0.016978	0.005601	-3.031460	0.0056
R-squared	0.377570	Mean dependent var		-0.000235
Adjusted R-squared	0.352673	S.D. dependent var		0.023179
S.E. of regression	0.018649	Akaike info criterion		-5.054819
Sum squared resid	0.008695	Schwarz criterion		-4.958831
Log likelihood	70.24005	F-statistic		15.16516
Durbin-Watson stat	2.139773	Prob(F-statistic)		0.000650

MODELE 3

Null Hypothesis: RATIODEFICIT has a unit root

Exogenous: None

Bandwidth: 3 (Newey-West using Bartlett kernel)

	Adj. t-Stat	Prob.*
Phillips-Perron test statistic	-1.993916	0.0459
Test critical values: 1% level	-2.653401	
5% level	-1.953858	
10% level	-1.609571	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Residual variance (no correction)	0.000440
HAC corrected variance (Bartlett kernel)	0.000370

Phillips-Perron Test Equation

Dependent Variable: D(RATIODEFICIT)

Method: Least Squares

Date: 08/12/18 Time: 13:24

Sample (adjusted): 1991 2017

Included observations: 27 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
RATIODEFICIT(-1)	-0.307434	0.144170	-2.132445	0.0426
R-squared	0.148771	Mean dependent var		-0.000235
Adjusted R-squared	0.148771	S.D. dependent var		0.023179
S.E. of regression	0.021386	Akaike info criterion		-4.815843
Sum squared resid	0.011891	Schwarz criterion		-4.767849
Log likelihood	66.01388	Durbin-Watson stat		2.689895

KPSS

Null Hypothesis: RATIODEFICIT is stationary
 Exogenous: Constant, Linear Trend
 Bandwidth: 2 (Newey-West using Bartlett kernel)

	LM-Stat.
Kwiatkowski-Phillips-Schmidt-Shin test statistic	0.147266
Asymptotic critical values*:	
1% level	0.216000
5% level	0.146000
10% level	0.119000

*Kwiatkowski-Phillips-Schmidt-Shin (1992, Table 1)

Residual variance (no correction)	0.000327
HAC corrected variance (Bartlett kernel)	0.000495

KPSS Test Equation
 Dependent Variable: RATIODEFICIT
 Method: Least Squares
 Date: 08/12/18 Time: 13:26
 Sample: 1990 2017
 Included observations: 28

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
C	-0.018815	0.006905	-2.724953	0.0113
@TREND(1990)	-0.000272	0.000439	-0.620260	0.5405
R-squared	0.014581	Mean dependent var	-0.022490	
Adjusted R-squared	-0.023319	S.D. dependent var	0.018545	
S.E. of regression	0.018760	Akaike info criterion	-5.045463	
Sum squared resid	0.009150	Schwarz criterion	-4.950305	
Log likelihood	72.63648	F-statistic	0.384723	
Durbin-Watson stat	1.526706	Prob(F-statistic)	0.540486	

MODELE 2

Null Hypothesis: RATIODEFICIT is stationary

Exogenous: Constant

Bandwidth: 2 (Newey-West using Bartlett kernel)

	LM-Stat.
Kwiatkowski-Phillips-Schmidt-Shin test statistic	0.164536
Asymptotic critical values*:	
1% level	0.739000
5% level	0.463000
10% level	0.347000

*Kwiatkowski-Phillips-Schmidt-Shin (1992, Table 1)

Residual variance (no correction)	0.000332
HAC corrected variance (Bartlett kernel)	0.000507

KPSS Test Equation

Dependent Variable: RATIODEFICIT

Method: Least Squares

Date: 08/12/18 Time: 13:28

Sample: 1990 2017

Included observations: 28

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
C	-0.022490	0.003505	-6.417244	0.0000
R-squared	0.000000	Mean dependent var	-0.022490	
Adjusted R-squared	0.000000	S.D. dependent var	0.018545	
S.E. of regression	0.018545	Akaike info criterion	-5.102203	
Sum squared resid	0.009285	Schwarz criterion	-5.054624	
Log likelihood	72.43084	Durbin-Watson stat	1.504601	

RATIO DEPENSES

ADF

MODELE 1

Null Hypothesis: RATIODEPENSES has a unit root

Exogenous: Constant, Linear Trend

Lag Length: 0 (Automatic based on SIC, MAXLAG=1)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-2.336047	0.4020
Test critical values: 1% level	-4.339330	
5% level	-3.587527	
10% level	-3.229230	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Augmented Dickey-Fuller Test Equation

Dependent Variable: D(RATIODEPENSES)

Method: Least Squares

Date: 08/12/18 Time: 13:37

Sample (adjusted): 1991 2017

Included observations: 27 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
RATIODEPENSES(-1)	-0.466855	0.199848	-2.336047	0.0282
C	0.114951	0.048009	2.394382	0.0248
@TREND(1990)	0.000485	0.000505	0.959973	0.3466
R-squared	0.199249	Mean dependent var	-0.000141	
Adjusted R-squared	0.132520	S.D. dependent var	0.016764	
S.E. of regression	0.015614	Akaike info criterion	-5.376857	
Sum squared resid	0.005851	Schwarz criterion	-5.232875	
Log likelihood	75.58757	F-statistic	2.985933	
Durbin-Watson stat	1.755570	Prob(F-statistic)	0.069498	

MODELE 2

Null Hypothesis: RATIODEPENSES has a unit root
 Exogenous: Constant
 Lag Length: 0 (Automatic based on SIC, MAXLAG=1)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-2.250826	0.1942
Test critical values: 1% level	-3.699871	
5% level	-2.976263	
10% level	-2.627420	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Augmented Dickey-Fuller Test Equation
 Dependent Variable: D(RATIODEPENSES)
 Method: Least Squares
 Date: 08/12/18 Time: 13:38
 Sample (adjusted): 1991 2017
 Included observations: 27 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
RATIODEPENSES(-1)	-0.343015	0.152395	-2.250826	0.0334
C	0.089409	0.039899	2.240914	0.0342
R-squared	0.168502	Mean dependent var	-0.000141	
Adjusted R-squared	0.135242	S.D. dependent var	0.016764	
S.E. of regression	0.015589	Akaike info criterion	-5.413252	
Sum squared resid	0.006076	Schwarz criterion	-5.317264	
Log likelihood	75.07891	F-statistic	5.066217	
Durbin-Watson stat	1.899219	Prob(F-statistic)	0.033437	

MODELE 3

Null Hypothesis: RATIODEPENSES has a unit root

Exogenous: None

Lag Length: 0 (Automatic based on SIC, MAXLAG=1)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-0.201185	0.6044
Test critical values: 1% level	-2.653401	
5% level	-1.953858	
10% level	-1.609571	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Augmented Dickey-Fuller Test Equation

Dependent Variable: D(RATIODEPENSES)

Method: Least Squares

Date: 08/12/18 Time: 13:43

Sample (adjusted): 1991 2017

Included observations: 27 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
RATIODEPENSES(-1)	-0.002477	0.012314	-0.201185	0.8421
R-squared	0.001481	Mean dependent var		-0.000141
Adjusted R-squared	0.001481	S.D. dependent var		0.016764
S.E. of regression	0.016752	Akaike info criterion		-5.304282
Sum squared resid	0.007296	Schwarz criterion		-5.256288
Log likelihood	72.60781	Durbin-Watson stat		2.208837

PP

MODELE 1

Null Hypothesis: RATIODEPENSES has a unit root

Exogenous: Constant, Linear Trend

Bandwidth: 0 (Newey-West using Bartlett kernel)

	Adj. t-Stat	Prob.*
Phillips-Perron test statistic	-2.336047	0.4020
Test critical values: 1% level	-4.339330	
5% level	-3.587527	
10% level	-3.229230	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Residual variance (no correction)	0.000217
HAC corrected variance (Bartlett kernel)	0.000217

Phillips-Perron Test Equation

Dependent Variable: D(RATIODEPENSES)

Method: Least Squares

Date: 08/12/18 Time: 13:45

Sample (adjusted): 1991 2017

Included observations: 27 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
RATIODEPENSES(-1)	-0.466855	0.199848	-2.336047	0.0282
C	0.114951	0.048009	2.394382	0.0248
@TREND(1990)	0.000485	0.000505	0.959973	0.3466
R-squared	0.199249	Mean dependent var		-0.000141
Adjusted R-squared	0.132520	S.D. dependent var		0.016764
S.E. of regression	0.015614	Akaike info criterion		-5.376857
Sum squared resid	0.005851	Schwarz criterion		-5.232875
Log likelihood	75.58757	F-statistic		2.985933
Durbin-Watson stat	1.755570	Prob(F-statistic)		0.069498

MODELE 2

Null Hypothesis: RATIODEPENSES has a unit root

Exogenous: Constant

Bandwidth: 1 (Newey-West using Bartlett kernel)

	Adj. t-Stat	Prob.*
Phillips-Perron test statistic	-2.239849	0.1977
Test critical values: 1% level	-3.699871	
5% level	-2.976263	
10% level	-2.627420	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Residual variance (no correction)	0.000225
HAC corrected variance (Bartlett kernel)	0.000222

Phillips-Perron Test Equation

Dependent Variable: D(RATIODEPENSES)

Method: Least Squares

Date: 08/12/18 Time: 13:47

Sample (adjusted): 1991 2017

Included observations: 27 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
RATIODEPENSES(-1)	-0.343015	0.152395	-2.250826	0.0334
C	0.089409	0.039899	2.240914	0.0342
R-squared	0.168502	Mean dependent var		-0.000141
Adjusted R-squared	0.135242	S.D. dependent var		0.016764
S.E. of regression	0.015589	Akaike info criterion		-5.413252
Sum squared resid	0.006076	Schwarz criterion		-5.317264
Log likelihood	75.07891	F-statistic		5.066217
Durbin-Watson stat	1.899219	Prob(F-statistic)		0.033437

MODELE 3

Null Hypothesis: RATIODEPENSES has a unit root

Exogenous: None

Bandwidth: 6 (Newey-West using Bartlett kernel)

	Adj. t-Stat	Prob.*
Phillips-Perron test statistic	-0.171374	0.6151
Test critical values: 1% level	-2.653401	
5% level	-1.953858	
10% level	-1.609571	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Residual variance (no correction)	0.000270
HAC corrected variance (Bartlett kernel)	0.000145

Phillips-Perron Test Equation

Dependent Variable: D(RATIODEPENSES)

Method: Least Squares

Date: 08/12/18 Time: 13:48

Sample (adjusted): 1991 2017

Included observations: 27 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
RATIODEPENSES(-1)	-0.002477	0.012314	-0.201185	0.8421
R-squared	0.001481	Mean dependent var		-0.000141
Adjusted R-squared	0.001481	S.D. dependent var		0.016764
S.E. of regression	0.016752	Akaike info criterion		-5.304282
Sum squared resid	0.007296	Schwarz criterion		-5.256288
Log likelihood	72.60781	Durbin-Watson stat		2.208837

KPSS

Null Hypothesis: RATIODEPENSES is stationary

Exogenous: Constant, Linear Trend

Bandwidth: 2 (Newey-West using Bartlett kernel)

	LM-Stat.
Kwiatkowski-Phillips-Schmidt-Shin test statistic	0.080819
Asymptotic critical values*:	
1% level	0.216000
5% level	0.146000
10% level	0.119000

*Kwiatkowski-Phillips-Schmidt-Shin (1992, Table 1)

Residual variance (no correction)	0.000271
HAC corrected variance (Bartlett kernel)	0.000450

KPSS Test Equation

Dependent Variable: RATIODEPENSES

Method: Least Squares

Date: 08/12/18 Time: 13:50

Sample: 1990 2017

Included observations: 28

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
C	0.242524	0.006293	38.53752	0.0000
@TREND(1990)	0.001324	0.000400	3.310075	0.0027
R-squared	0.296472	Mean dependent var		0.260399
Adjusted R-squared	0.269413	S.D. dependent var		0.020004
S.E. of regression	0.017098	Akaike info criterion		-5.230931
Sum squared resid	0.007601	Schwarz criterion		-5.135773
Log likelihood	75.23303	F-statistic		10.95660
Durbin-Watson stat	0.968941	Prob(F-statistic)		0.002739

DIFFERENCE PREMIERE DEPENSES
ADF

MODELE 1

Null Hypothesis: DIFFDEPENDENSES has a unit root

Exogenous: Constant, Linear Trend

Lag Length: 0 (Automatic based on SIC, MAXLAG=1)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-5.666436	0.0005
Test critical values: 1% level	-4.356068	
5% level	-3.595026	
10% level	-3.233456	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Augmented Dickey-Fuller Test Equation

Dependent Variable: D(DIFFDEPENDENSES)

Method: Least Squares

Date: 08/12/18 Time: 13:56

Sample (adjusted): 1992 2017

Included observations: 26 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
DIFFDEPENDENSES(-1)	-1.175254	0.207406	-5.666436	0.0000
C	0.006874	0.007286	0.943439	0.3553
@TREND(1990)	-0.000442	0.000446	-0.990966	0.3320
R-squared	0.586664	Mean dependent var	-0.000404	
Adjusted R-squared	0.550722	S.D. dependent var	0.025417	
S.E. of regression	0.017037	Akaike info criterion	-5.198717	
Sum squared resid	0.006676	Schwarz criterion	-5.053552	
Log likelihood	70.58332	F-statistic	16.32240	
Durbin-Watson stat	1.956443	Prob(F-statistic)	0.000039	

MODELE 2

Null Hypothesis: DIFFDEPENDENSES has a unit root

Exogenous: Constant

Lag Length: 0 (Automatic based on SIC, MAXLAG=1)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-5.629079	0.0001
Test critical values: 1% level	-3.711457	
5% level	-2.981038	
10% level	-2.629906	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Augmented Dickey-Fuller Test Equation

Dependent Variable: D(DIFFDEPENDENSES)

Method: Least Squares

Date: 08/12/18 Time: 13:58

Sample (adjusted): 1992 2017

Included observations: 26 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
DIFFDEPENDENSES(-1)	-1.165845	0.207111	-5.629079	0.0000
C	0.000459	0.003343	0.137393	0.8919
R-squared	0.569016	Mean dependent var	-0.000404	
Adjusted R-squared	0.551058	S.D. dependent var	0.025417	
S.E. of regression	0.017030	Akaike info criterion	-5.233830	
Sum squared resid	0.006961	Schwarz criterion	-5.137053	
Log likelihood	70.03979	F-statistic	31.68653	
Durbin-Watson stat	1.893198	Prob(F-statistic)	0.000009	

MODELE 3

Null Hypothesis: DIFFDEPENDENSES has a unit root
 Exogenous: None
 Lag Length: 0 (Automatic based on SIC, MAXLAG=1)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-5.742510	0.0000
Test critical values: 1% level	-2.656915	
5% level	-1.954414	
10% level	-1.609329	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Augmented Dickey-Fuller Test Equation
 Dependent Variable: D(DIFFDEPENDENSES)
 Method: Least Squares
 Date: 08/12/18 Time: 13:59
 Sample (adjusted): 1992 2017
 Included observations: 26 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
DIFFDEPENDENSES(-1)	-1.164540	0.202793	-5.742510	0.0000
R-squared	0.568677	Mean dependent var		-0.000404
Adjusted R-squared	0.568677	S.D. dependent var		0.025417
S.E. of regression	0.016693	Akaike info criterion		-5.309967
Sum squared resid	0.006966	Schwarz criterion		-5.261578
Log likelihood	70.02957	Durbin-Watson stat		1.893502

**PP
MODELE 1**

Null Hypothesis: DIFFDEPENDENSES has a unit root
Exogenous: Constant, Linear Trend
Bandwidth: 3 (Newey-West using Bartlett kernel)

	Adj. t-Stat	Prob.*
Phillips-Perron test statistic	-5.747470	0.0004
Test critical values: 1% level	-4.356068	
5% level	-3.595026	
10% level	-3.233456	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Residual variance (no correction)	0.000257
HAC corrected variance (Bartlett kernel)	0.000213

Phillips-Perron Test Equation
Dependent Variable: D(DIFFDEPENDENSES)
Method: Least Squares
Date: 08/12/18 Time: 14:01
Sample (adjusted): 1992 2017
Included observations: 26 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
DIFFDEPENDENSES(-1)	-1.175254	0.207406	-5.666436	0.0000
C	0.006874	0.007286	0.943439	0.3553
@TREND(1990)	-0.000442	0.000446	-0.990966	0.3320
R-squared	0.586664	Mean dependent var	-0.000404	
Adjusted R-squared	0.550722	S.D. dependent var	0.025417	
S.E. of regression	0.017037	Akaike info criterion	-5.198717	
Sum squared resid	0.006676	Schwarz criterion	-5.053552	
Log likelihood	70.58332	F-statistic	16.32240	
Durbin-Watson stat	1.956443	Prob(F-statistic)	0.000039	

MODELE 2

Null Hypothesis: DIFFDEPENDENSES has a unit root

Exogenous: Constant

Bandwidth: 3 (Newey-West using Bartlett kernel)

	Adj. t-Stat	Prob.*
Phillips-Perron test statistic	-5.686215	0.0001
Test critical values: 1% level	-3.711457	
5% level	-2.981038	
10% level	-2.629906	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Residual variance (no correction)	0.000268
HAC corrected variance (Bartlett kernel)	0.000227

Phillips-Perron Test Equation

Dependent Variable: D(DIFFDEPENDENSES)

Method: Least Squares

Date: 08/12/18 Time: 14:02

Sample (adjusted): 1992 2017

Included observations: 26 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
DIFFDEPENDENSES(-1)	-1.165845	0.207111	-5.629079	0.0000
C	0.000459	0.003343	0.137393	0.8919
R-squared	0.569016	Mean dependent var	-0.000404	
Adjusted R-squared	0.551058	S.D. dependent var	0.025417	
S.E. of regression	0.017030	Akaike info criterion	-5.233830	
Sum squared resid	0.006961	Schwarz criterion	-5.137053	
Log likelihood	70.03979	F-statistic	31.68653	
Durbin-Watson stat	1.893198	Prob(F-statistic)	0.000009	

MODELE 2

Null Hypothesis: RATIODEPENSES is stationary

Exogenous: Constant

Bandwidth: 4 (Newey-West using Bartlett kernel)

	LM-Stat.
Kwiatkowski-Phillips-Schmidt-Shin test statistic	0.377926
Asymptotic critical values*:	
1% level	0.739000
5% level	0.463000
10% level	0.347000

*Kwiatkowski-Phillips-Schmidt-Shin (1992, Table 1)

Residual variance (no correction)	0.000386
HAC corrected variance (Bartlett kernel)	0.001078

KPSS Test Equation

Dependent Variable: RATIODEPENSES

Method: Least Squares

Date: 08/12/18 Time: 13:51

Sample: 1990 2017

Included observations: 28

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
C	0.260399	0.003780	68.88143	0.0000
R-squared	0.000000	Mean dependent var		0.260399
Adjusted R-squared	0.000000	S.D. dependent var		0.020004
S.E. of regression	0.020004	Akaike info criterion		-4.950712
Sum squared resid	0.010804	Schwarz criterion		-4.903133
Log likelihood	70.30996	Durbin-Watson stat		0.676361

MODELE 3 (PP)

Null Hypothesis: DIFFDEPENDENSES has a unit root

Exogenous: Constant

Bandwidth: 3 (Newey-West using Bartlett kernel)

	Adj. t-Stat	Prob.*
Phillips-Perron test statistic	-5.686215	0.0001
Test critical values: 1% level	-3.711457	
5% level	-2.981038	
10% level	-2.629906	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Residual variance (no correction)	0.000268
HAC corrected variance (Bartlett kernel)	0.000227

Phillips-Perron Test Equation

Dependent Variable: D(DIFFDEPENDENSES)

Method: Least Squares

Date: 08/12/18 Time: 14:02

Sample (adjusted): 1992 2017

Included observations: 26 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
DIFFDEPENDENSES(-1)	-1.165845	0.207111	-5.629079	0.0000
C	0.000459	0.003343	0.137393	0.8919
R-squared	0.569016	Mean dependent var		-0.000404
Adjusted R-squared	0.551058	S.D. dependent var		0.025417
S.E. of regression	0.017030	Akaike info criterion		-5.233830
Sum squared resid	0.006961	Schwarz criterion		-5.137053
Log likelihood	70.03979	F-statistic		31.68653
Durbin-Watson stat	1.893198	Prob(F-statistic)		0.000009

RATIO RECETTES

ADF MODELE 1

Null Hypothesis: RATIORECETTES has a unit root
 Exogenous: Constant, Linear Trend
 Lag Length: 0 (Automatic based on SIC, MAXLAG=1)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-2.757372	0.2237
Test critical values: 1% level	-4.339330	
5% level	-3.587527	
10% level	-3.229230	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Augmented Dickey-Fuller Test Equation
 Dependent Variable: D(RATIORECETTES)
 Method: Least Squares
 Date: 08/12/18 Time: 14:18
 Sample (adjusted): 1991 2017
 Included observations: 27 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
RATIORECETTES(-1)	-0.581491	0.210886	-2.757372	0.0110
C	0.133628	0.046908	2.848721	0.0089
@TREND(1990)	0.000362	0.000616	0.586698	0.5629
R-squared	0.260129	Mean dependent var		-0.000376
Adjusted R-squared	0.198473	S.D. dependent var		0.024128
S.E. of regression	0.021601	Akaike info criterion		-4.727691
Sum squared resid	0.011199	Schwarz criterion		-4.583710
Log likelihood	66.82383	F-statistic		4.219047
Durbin-Watson stat	2.074891	Prob(F-statistic)		0.026907

MODELE 2

Null Hypothesis: RATIORECETTES has a unit root
 Exogenous: Constant
 Lag Length: 0 (Automatic based on SIC, MAXLAG=1)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-2.883039	0.0605
Test critical values: 1% level	-3.699871	
5% level	-2.976263	
10% level	-2.627420	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Augmented Dickey-Fuller Test Equation
 Dependent Variable: D(RATIORECETTES)
 Method: Least Squares
 Date: 08/12/18 Time: 14:19
 Sample (adjusted): 1991 2017
 Included observations: 27 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
RATIORECETTES(-1)	-0.519652	0.180244	-2.883039	0.0080
C	0.123901	0.043301	2.861392	0.0084
R-squared	0.249518	Mean dependent var	-0.000376	
Adjusted R-squared	0.219498	S.D. dependent var	0.024128	
S.E. of regression	0.021316	Akaike info criterion	-4.787525	
Sum squared resid	0.011359	Schwarz criterion	-4.691537	
Log likelihood	66.63159	F-statistic	8.311913	
Durbin-Watson stat	2.190466	Prob(F-statistic)	0.007983	

MODELE 3

Null Hypothesis: RATIORECETTES has a unit root

Exogenous: None

Lag Length: 1 (Automatic based on SIC, MAXLAG=1)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-0.153229	0.6211
Test critical values: 1% level	-2.656915	
5% level	-1.954414	
10% level	-1.609329	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Augmented Dickey-Fuller Test Equation

Dependent Variable: D(RATIORECETTES)

Method: Least Squares

Date: 08/12/18 Time: 14:20

Sample (adjusted): 1992 2017

Included observations: 26 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
RATIORECETTES(-1)	-0.002804	0.018300	-0.153229	0.8795
D(RATIORECETTES(-1))	-0.441092	0.183940	-2.398018	0.0246
R-squared	0.195453	Mean dependent var	-5.44E-05	
Adjusted R-squared	0.161930	S.D. dependent var	0.024547	
S.E. of regression	0.022472	Akaike info criterion	-4.679327	
Sum squared resid	0.012119	Schwarz criterion	-4.582550	
Log likelihood	62.83125	Durbin-Watson stat	1.786660	

**PP
MODELE 1**

Null Hypothesis: RATIORECETTES has a unit root

Exogenous: Constant, Linear Trend

Bandwidth: 2 (Newey-West using Bartlett kernel)

	Adj. t-Stat	Prob.*
Phillips-Perron test statistic	-2.841355	0.1958
Test critical values: 1% level	-4.339330	
5% level	-3.587527	
10% level	-3.229230	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Residual variance (no correction)	0.000415
HAC corrected variance (Bartlett kernel)	0.000442

Phillips-Perron Test Equation

Dependent Variable: D(RATIORECETTES)

Method: Least Squares

Date: 08/12/18 Time: 14:23

Sample (adjusted): 1991 2017

Included observations: 27 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
RATIORECETTES(-1)	-0.581491	0.210886	-2.757372	0.0110
C	0.133628	0.046908	2.848721	0.0089
@TREND(1990)	0.000362	0.000616	0.586698	0.5629
R-squared	0.260129	Mean dependent var		-0.000376
Adjusted R-squared	0.198473	S.D. dependent var		0.024128
S.E. of regression	0.021601	Akaike info criterion		-4.727691
Sum squared resid	0.011199	Schwarz criterion		-4.583710
Log likelihood	66.82383	F-statistic		4.219047
Durbin-Watson stat	2.074891	Prob(F-statistic)		0.026907

MODELE 2

Null Hypothesis: RATIORECETTES has a unit root

Exogenous: Constant

Bandwidth: 2 (Newey-West using Bartlett kernel)

	Adj. t-Stat	Prob.*
Phillips-Perron test statistic	-2.899934	0.0585
Test critical values: 1% level	-3.699871	
5% level	-2.976263	
10% level	-2.627420	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Residual variance (no correction)	0.000421
HAC corrected variance (Bartlett kernel)	0.000429

Phillips-Perron Test Equation

Dependent Variable: D(RATIORECETTES)

Method: Least Squares

Date: 08/12/18 Time: 14:23

Sample (adjusted): 1991 2017

Included observations: 27 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
RATIORECETTES(-1)	-0.519652	0.180244	-2.883039	0.0080
C	0.123901	0.043301	2.861392	0.0084
R-squared	0.249518	Mean dependent var		-0.000376
Adjusted R-squared	0.219498	S.D. dependent var		0.024128
S.E. of regression	0.021316	Akaike info criterion		-4.787525
Sum squared resid	0.011359	Schwarz criterion		-4.691537
Log likelihood	66.63159	F-statistic		8.311913
Durbin-Watson stat	2.190466	Prob(F-statistic)		0.007983

MODELE 3

Null Hypothesis: RATIORECETTES has a unit root

Exogenous: Constant

Bandwidth: 2 (Newey-West using Bartlett kernel)

	Adj. t-Stat	Prob.*
Phillips-Perron test statistic	-2.899934	0.0585
Test critical values: 1% level	-3.699871	
5% level	-2.976263	
10% level	-2.627420	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Residual variance (no correction)	0.000421
HAC corrected variance (Bartlett kernel)	0.000429

Phillips-Perron Test Equation

Dependent Variable: D(RATIORECETTES)

Method: Least Squares

Date: 08/12/18 Time: 14:23

Sample (adjusted): 1991 2017

Included observations: 27 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
RATIORECETTES(-1)	-0.519652	0.180244	-2.883039	0.0080
C	0.123901	0.043301	2.861392	0.0084
R-squared	0.249518	Mean dependent var		-0.000376
Adjusted R-squared	0.219498	S.D. dependent var		0.024128
S.E. of regression	0.021316	Akaike info criterion		-4.787525
Sum squared resid	0.011359	Schwarz criterion		-4.691537
Log likelihood	66.63159	F-statistic		8.311913
Durbin-Watson stat	2.190466	Prob(F-statistic)		0.007983

KPSS

MODELE 1

Null Hypothesis: RATIORECETTES is stationary

Exogenous: Constant, Linear Trend

Bandwidth: 1 (Newey-West using Bartlett kernel)

	LM-Stat.
Kwiatkowski-Phillips-Schmidt-Shin test statistic	0.146628
Asymptotic critical values*:	
1% level	0.216000
5% level	0.146000
10% level	0.119000

*Kwiatkowski-Phillips-Schmidt-Shin (1992, Table 1)

Residual variance (no correction)	0.000469
HAC corrected variance (Bartlett kernel)	0.000625

KPSS Test Equation

Dependent Variable: RATIORECETTES

Method: Least Squares

Date: 08/12/18 Time: 14:27

Sample: 1990 2017

Included observations: 28

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
C	0.223709	0.008273	27.04126	0.0000
@TREND(1990)	0.001052	0.000526	2.000299	0.0560
R-squared	0.133368	Mean dependent var		0.237909
Adjusted R-squared	0.100036	S.D. dependent var		0.023693
S.E. of regression	0.022477	Akaike info criterion		-4.683903
Sum squared resid	0.013136	Schwarz criterion		-4.588746
Log likelihood	67.57465	F-statistic		4.001197
Durbin-Watson stat	1.156489	Prob(F-statistic)		0.056014

MODELE 2

Null Hypothesis: RATIORECETTES is stationary

Exogenous: Constant

Bandwidth: 3 (Newey-West using Bartlett kernel)

	LM-Stat.
Kwiatkowski-Phillips-Schmidt-Shin test statistic	0.315928
Asymptotic critical values*:	
1% level	0.739000
5% level	0.463000
10% level	0.347000

*Kwiatkowski-Phillips-Schmidt-Shin (1992, Table 1)

Residual variance (no correction)	0.000541
HAC corrected variance (Bartlett kernel)	0.001094

KPSS Test Equation

Dependent Variable: RATIORECETTES

Method: Least Squares

Date: 08/12/18 Time: 14:28

Sample: 1990 2017

Included observations: 28

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
C	0.237909	0.004478	53.13307	0.0000
R-squared	-0.000000	Mean dependent var		0.237909
Adjusted R-squared	0.000000	S.D. dependent var		0.023693
S.E. of regression	0.023693	Akaike info criterion		-4.612191
Sum squared resid	0.015157	Schwarz criterion		-4.564612
Log likelihood	65.57068	Durbin-Watson stat		0.998871

DIFFERENCE PREMIERE RECETTES

ADF MODELE 1

Null Hypothesis: DIFFRECETTES has a unit root

Exogenous: Constant, Linear Trend

Lag Length: 0 (Automatic based on SIC, MAXLAG=1)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-8.136140	0.0000
Test critical values: 1% level	-4.356068	
5% level	-3.595026	
10% level	-3.233456	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Augmented Dickey-Fuller Test Equation

Dependent Variable: D(DIFFRECETTES)

Method: Least Squares

Date: 08/12/18 Time: 14:31

Sample (adjusted): 1992 2017

Included observations: 26 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
DIFFRECETTES(-1)	-1.477314	0.181574	-8.136140	0.0000
C	0.012007	0.009467	1.268250	0.2174
@TREND(1990)	-0.000828	0.000581	-1.425572	0.1674
R-squared	0.742473	Mean dependent var	-0.000168	
Adjusted R-squared	0.720079	S.D. dependent var	0.041609	
S.E. of regression	0.022014	Akaike info criterion	-4.686097	
Sum squared resid	0.011146	Schwarz criterion	-4.540932	
Log likelihood	63.91926	F-statistic	33.15546	
Durbin-Watson stat	1.861357	Prob(F-statistic)	0.000000	

MODELE 2

Null Hypothesis: DIFFRECETTES has a unit root

Exogenous: Constant

Lag Length: 0 (Automatic based on SIC, MAXLAG=1)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-7.850351	0.0000
Test critical values: 1% level	-3.711457	
5% level	-2.981038	
10% level	-2.629906	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Augmented Dickey-Fuller Test Equation

Dependent Variable: D(DIFFRECETTES)

Method: Least Squares

Date: 08/12/18 Time: 14:32

Sample (adjusted): 1992 2017

Included observations: 26 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
DIFFRECETTES(-1)	-1.442612	0.183764	-7.850351	0.0000
C	-4.35E-06	0.004409	-0.000987	0.9992
R-squared	0.719718	Mean dependent var	-0.000168	
Adjusted R-squared	0.708039	S.D. dependent var	0.041609	
S.E. of regression	0.022483	Akaike info criterion	-4.678349	
Sum squared resid	0.012131	Schwarz criterion	-4.581572	
Log likelihood	62.81854	F-statistic	61.62801	
Durbin-Watson stat	1.786954	Prob(F-statistic)	0.000000	

MODELE 3

Null Hypothesis: DIFFRECETTES has a unit root

Exogenous: None

Lag Length: 0 (Automatic based on SIC, MAXLAG=1)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-8.012325	0.0000
Test critical values: 1% level	-2.656915	
5% level	-1.954414	
10% level	-1.609329	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Augmented Dickey-Fuller Test Equation

Dependent Variable: D(DIFFRECETTES)

Method: Least Squares

Date: 08/12/18 Time: 14:33

Sample (adjusted): 1992 2017

Included observations: 26 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
DIFFRECETTES(-1)	-1.442613	0.180049	-8.012325	0.0000
R-squared	0.719718	Mean dependent var		-0.000168
Adjusted R-squared	0.719718	S.D. dependent var		0.041609
S.E. of regression	0.022028	Akaike info criterion		-4.755272
Sum squared resid	0.012131	Schwarz criterion		-4.706884
Log likelihood	62.81854	Durbin-Watson stat		1.786952

PP

Null Hypothesis: DIFFRECETTES has a unit root

Exogenous: Constant, Linear Trend

Bandwidth: 0 (Newey-West using Bartlett kernel)

	Adj. t-Stat	Prob.*
Phillips-Perron test statistic	-8.136140	0.0000
Test critical values: 1% level	-4.356068	
5% level	-3.595026	
10% level	-3.233456	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Residual variance (no correction)	0.000429
HAC corrected variance (Bartlett kernel)	0.000429

Phillips-Perron Test Equation

Dependent Variable: D(DIFFRECETTES)

Method: Least Squares

Date: 08/12/18 Time: 14:33

Sample (adjusted): 1992 2017

Included observations: 26 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
DIFFRECETTES(-1)	-1.477314	0.181574	-8.136140	0.0000
C	0.012007	0.009467	1.268250	0.2174
@TREND(1990)	-0.000828	0.000581	-1.425572	0.1674
R-squared	0.742473	Mean dependent var	-0.000168	
Adjusted R-squared	0.720079	S.D. dependent var	0.041609	
S.E. of regression	0.022014	Akaike info criterion	-4.686097	
Sum squared resid	0.011146	Schwarz criterion	-4.540932	
Log likelihood	63.91926	F-statistic	33.15546	
Durbin-Watson stat	1.861357	Prob(F-statistic)	0.000000	

MODELE 2

Null Hypothesis: DIFFRECETTES has a unit root

Exogenous: Constant

Bandwidth: 0 (Newey-West using Bartlett kernel)

	Adj. t-Stat	Prob.*
Phillips-Perron test statistic	-7.850351	0.0000
Test critical values: 1% level	-3.711457	
5% level	-2.981038	
10% level	-2.629906	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Residual variance (no correction)	0.000467
HAC corrected variance (Bartlett kernel)	0.000467

Phillips-Perron Test Equation

Dependent Variable: D(DIFFRECETTES)

Method: Least Squares

Date: 08/12/18 Time: 14:34

Sample (adjusted): 1992 2017

Included observations: 26 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
DIFFRECETTES(-1)	-1.442612	0.183764	-7.850351	0.0000
C	-4.35E-06	0.004409	-0.000987	0.9992
R-squared	0.719718	Mean dependent var		-0.000168
Adjusted R-squared	0.708039	S.D. dependent var		0.041609
S.E. of regression	0.022483	Akaike info criterion		-4.678349
Sum squared resid	0.012131	Schwarz criterion		-4.581572
Log likelihood	62.81854	F-statistic		61.62801
Durbin-Watson stat	1.786954	Prob(F-statistic)		0.000000

MODELE 3

Null Hypothesis: DIFFRECETTES has a unit root

Exogenous: None

Bandwidth: 0 (Newey-West using Bartlett kernel)

	Adj. t-Stat	Prob.*
Phillips-Perron test statistic	-8.012325	0.0000
Test critical values: 1% level	-2.656915	
5% level	-1.954414	
10% level	-1.609329	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Residual variance (no correction)	0.000467
HAC corrected variance (Bartlett kernel)	0.000467

Phillips-Perron Test Equation

Dependent Variable: D(DIFFRECETTES)

Method: Least Squares

Date: 08/12/18 Time: 14:35

Sample (adjusted): 1992 2017

Included observations: 26 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
DIFFRECETTES(-1)	-1.442613	0.180049	-8.012325	0.0000
R-squared	0.719718	Mean dependent var		-0.000168
Adjusted R-squared	0.719718	S.D. dependent var		0.041609
S.E. of regression	0.022028	Akaike info criterion		-4.755272
Sum squared resid	0.012131	Schwarz criterion		-4.706884
Log likelihood	62.81854	Durbin-Watson stat		1.786952

TEST DE RELATION A LONG TERME ENTRE LES RECETTES ET LES DEPENSES
REGRESSION DES RECETTES SUR LES DEPENSES

Dependent Variable: RATIORECETTES

Method: Least Squares

Date: 08/12/18 Time: 15:37

Sample: 1990 2017

Included observations: 28

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
C	0.036953	0.046016	0.803056	0.4292
RATIODEPENSES	0.771723	0.176212	4.379519	0.0002
R-squared	0.424526	Mean dependent var		0.237909
Adjusted R-squared	0.402393	S.D. dependent var		0.023693
S.E. of regression	0.018316	Akaike info criterion		-5.093325
Sum squared resid	0.008722	Schwarz criterion		-4.998167
Log likelihood	73.30654	F-statistic		19.18018
Durbin-Watson stat	1.484722	Prob(F-statistic)		0.000173

Stationnarité du résidu

Null Hypothesis: RESIDCOINT has a unit root

Exogenous: None

Lag Length: 0 (Automatic based on SIC, MAXLAG=6)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-3.946441	0.0003
Test critical values: 1% level	-2.653401	
5% level	-1.953858	
10% level	-1.609571	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Déficit sans privatisation

ADF

Null Hypothesis: RATIODEFICITSANSPRIV has a unit root

Exogenous: Constant, Linear Trend

Lag Length: 0 (Automatic based on SIC, MAXLAG=6)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-3.254157	0.0955
Test critical values:		
1% level	-4.339330	
5% level	-3.587527	
10% level	-3.229230	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

RATIO RECETTES SANS PRIVATISATION

ADF

Null Hypothesis: RATIORECETTES_SP has a unit root

Exogenous: Constant, Linear Trend

Lag Length: 0 (Automatic based on SIC, MAXLAG=6)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-1.794208	0.6794
Test critical values:		
1% level	-4.339330	
5% level	-3.587527	
10% level	-3.229230	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

DIFF RATIO RECETTES SANS PRIVATISATIONS

ADF

Null Hypothesis: D(RATIORECETTES_SP) has a unit root

Exogenous: Constant, Linear Trend

Lag Length: 0 (Automatic based on SIC, MAXLAG=6)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-5.168131	0.0016
Test critical values: 1% level	-4.356068	
5% level	-3.595026	
10% level	-3.233456	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

RELATION LONG TERME SANS PRIVATISATION

Dependent Variable: RATIORECETTES_SP

Method: Least Squares

Date: 08/17/18 Time: 21:42

Sample: 1990 2017

Included observations: 28

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
RATIODEPENDENSES	0.786889	0.171248	4.595034	0.0001
C	0.027437	0.044719	0.613543	0.5448
R-squared	0.448151	Mean dependent var		0.232342
Adjusted R-squared	0.426926	S.D. dependent var		0.023514
S.E. of regression	0.017800	Akaike info criterion		-5.150475
Sum squared resid	0.008238	Schwarz criterion		-5.055317
Log likelihood	74.10664	F-statistic		21.11434
Durbin-Watson stat	1.103494	Prob(F-statistic)		0.000098

**STATIONNARITE DES RESIDUS DE LA REGRESSION DES RECETTES SANS PRIVATISATION
SUR LES DEPENSES**

ADF

Null Hypothesis: RESID_COINT_SP has a unit root

Exogenous: None

Lag Length: 0 (Automatic based on SIC, MAXLAG=6)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-3.127732	0.0030
Test critical values: 1% level	-2.653401	
5% level	-1.953858	
10% level	-1.609571	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Données des principales variables budgétaires étudiées

variables budgétaires	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Recettes ordinaires	15193	17838	20476	21082	23469	26746	29144	32747	41050	43823
Recettes fiscales	13586	15038	18137	19085	21173	23379	27829	30700	37130	40456
Impôts directs	3231	3650	4116	4587	5258	6003	6543	7621	8977	10373
Droits de douane	3530	4208	4943	4452	4714	4799	4630	4644	7295	8496
Impôts indirects	5487	5784	7376	8290	9061	10322	10485	11363	13075	14424
Enregistrement et Timbre	1338	1396	1702	1756	2140	2255	2400	2666	1897	2018
Recettes non fiscales	1607	2800	2339	1997	2296	3367	1315	2047	3920	3367
Privatisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses totales	22705	28936	31588	30224	32257	37072	42485	41697	49447	55412
Dépenses ordinaires	15310	18898	20475	22820	25289	28767	31139	32032	37765	41090
Biens et Services	12124	13872	15331	16347	16793	18008	20474	21984	25181	27352
Personnel	7912	9330	10420	11420	12074	13222	14290	15509	17326	19814
Intérêts de la dette	1759	2924	3144	4841	6341	8066	9132	9416	11307	12042
Compensation (nc FSP)	1427	2102	2000	1632	2155	2693	1533	632	1277	1696
Dépenses d'investissement	7395	10038	11113	7404	6968	8305	11346	9665	11682	14322
Solde du budget général	-7512	-11098	-11112	-9142	-8788	-10326	-13341	-8950	-8397	-11589
Solde du budget ordinaire	-117	-1060	1	-1738	-1820	-2021	-1995	715	3285	2733
Solde budgétaire hors privatisation	-7512	-11098	-11112	-9142	-8788	-10326	-13341	-8950	-8397	-11589
Solde primaire	-5753	-8174	-7968	-4301	-2447	-2260	-4209	466	2910	453
encours de la dette du trésor	30826	42054	54985	72921	94559	106278	120035	134588	171167	181445

variables budgétaires	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Recettes ordinaires	50976	55550	63670	68336	69622	67462	75077	81943	83920	101456
Recettes fiscales	46462	50463	57963	57869	59386	60885	66101	69697	75064	81771
Impôts directs	13898	13507	16945	15375	15214	16162	19204	20642	22991	26582
Droits de douane	10026	11466	12286	12556	12990	11843	11852	11988	12906	12586
Impôts indirects	16702	19536	21761	22330	22577	29484	31742	33476	34437	36038
Enregistrement et Timbre	2465	2582	2651	2554	2772	2816	3303	3591	3705	3967
Recettes non fiscales	4514	5087	5707	10467	10236	6577	8976	12246	8856	19685
Privatisation	0	0	0	2141	2057	1241	2378	4941	395	293
Dépenses totales	58502	63065	68997	74351	78798	82015	84729	86556	97096	94988
Dépenses ordinaires	43010	48058	51999	54754	59793	62335	68120	69833	76590	77222
Biens et Services	28789	33558	36892	38114	40781	42807	46579	50021	54542	58446
Personnel	21712	24591	25881	25543	29237	31497	33436	36103	39300	41094
Intérêts de la dette	13200	13308	13527	14722	15817	16783	17285	17176	17845	17586
Compensation (nc FSP)	1021	1192	1580	1918	3195	2745	4256	2636	4203	1190
Dépenses d'investissement	15492	15007	16998	19597	19005	19680	16609	16723	20506	17766
Solde du budget général	-7526	-7515	-5327	-6015	-9176	-14553	-9652	-4613	-13176	3051
Solde du budget ordinaire	7966	7492	11671	13582	9829	5127	6957	12110	7330	24234
Solde budgétaire hors privatisation	-7526	-7515	-5327	-8156	-11233	-15794	-12030	-9554	-13571	2758
Solde primaire	5674	5793	8200	8707	6641	2230	7633	12563	4669	20637
encours de la dette du trésor	168547	179739	208945	221854	231062	234843	241531	251903	256691	260356

variables budgétaires	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Recettes ordinaires	87877	116044	95528	106137	113989	128192	144174	168523	201921
Recettes fiscales	80474	84234	87666	91199	97562	110385	125305	150123	185651
Impôts directs	26843	28162	30378	33364	36402	43460	50639	60308	81827
Droits de douane	12810	12350	12233	10671	11412	12409	12344	13415	13706
Impôts indirects	36659	39176	40056	41868	44253	48152	55127	67070	79943
Enregistrement et Timbre	4162	4546	4999	5296	5495	6364	7195	9331	10175
Recettes non fiscales	7403	31810	7862	14938	16427	17807	18870	18400	16269
Privatisation	18	23397	621	6307	5208	6899	2378	3053	2
Dépenses totales	101312	111414	109172	115027	123323	144283	146076	159727	192037
Dépenses ordinaires	81622	91018	89913	96392	103507	125726	123900	133406	156492
Biens et Services	59296	67372	70150	76145	80234	99140	93245	98824	107355
Personnel	41967	47998	48580	53225	56559	61897	63164	65 665	70 315
Intérêts de la dette	18620	18754	17411	17351	17586	17441	18652	19261	18231
Compensation (nc FSP)	3706	4892	2352	2896	5687	9145	12003	15321	30906
Dépenses d'investissement	17788	20396	19259	18635	19816	18557	22176	26321	35545
Solde du budget général	-20525	-10880	-18167	-14698	-15739	-21344	-10044	3479	3070
Solde du budget ordinaire	6255	25026	5615	9745	10482	2466	20274	35117	45429
Solde budgétaire hors privatisation	-20543	-34277	-18788	-21005	-20947	-28243	-12422	426	3068
Solde primaire	-1905	7874	-756	2653	1847	-3903	8608	22740	21301
encours de la dette du trésor	267767	286211	283818	290121	293972	327529	330834	329779	325806

variables budgétaires	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Recettes ordinaires	185501	189813	210205	220770	225681	233819	230181	218422	229 886
Recettes fiscales	167376	173563	184981	198504	196765	198186	204645	188958	200 535
Impôts directs	71734	65004	70850	78911	77390	77593	80835	85075	91 989
Droits de douane	11830	12242	10286	9003	7681	7738	7715	9074	8 609
Impôts indirects	74708	86325	93178	97530	98135	97276	100003	78982	84 268
Enregistrement et Timbre	9104	9992	10667	13060	13559	15579	16092	15827	15 669
Recettes non fiscales	18125	16250	25223	22266	28916	35633	25536	25896	25 809
Privatisation	0	35	5319	3292	0	2046	43	570	0
Dépenses totales	195681	205409	240924	264244	255497	260515	256489	266619	272 640
Dépenses ordinaires	152139	161140	193735	215192	209632	209295	200820	202968	205 761
Biens et Services	122131	117251	127144	140656	145600	152259	159552	161773	163 353
Personnel	75 527	78 768	88 973	96 673	99 044	101 505	102 959	104 859	104 598
Intérêts de la dette	17326	17574	18240	20097	22502	24788	27291	27098	27 078
Compensation (nc FSP)	12682	26315	48351	54439	41530	32248	13977	14097	15 330
Dépenses d'investissement	43542	44269	47189	49052	45865	51220	55669	63651	66879
Solde du budget général	-15900	-35764	-48271	-57560	-45689	-43644	-41168	-43896	-37843
Solde du budget ordinaire	33362	28673	16470	5577	16049	24524	29361	15454	24 125
Solde budgétaire hors privatisation	-15900	-35799	-53590	-60852	-45689	-45690	-41211	-44466	-37843
Solde primaire	1426	-18190	-30031	-37463	-23187	-18857	-13878	-16798	-10765
encours de la dette du trésor	345177	384605	430923	493677	553541	601486	629204	657376	692174

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES :

- AKESBI, N. « L'impôt, l'Etat et l'ajustement », Actes éditions, 1993 ;
- ALLAH-KOUADIO, CISSE R. B. et GREGOIRE L.J. « Développement durable et émergence de l'Afrique », éditions GRANDVAUX, 2015. (préface Alassane Ouattara, président de la république de la côte d'ivoire) ;
- ARAFI, H. « Gestion des finances de l'Etat », éditions REJJES, 2006 ;
- AUDIT, M. « Insolvabilité des Etats et des dettes souveraines », édition Lextenso, 2011 ;
- BENAKKI, Y. « la programmation budgétaire pluriannuelle. Cas du Maroc », éditions universitaires européennes, 2015.
- BENSALAM ZEMRANI, A. « Les finances de l'Etat au Maroc, l'entreprise face au fisc », l'Harmattan, 2001 ;
- BENSOUDA, N. « Analyse de la décision fiscale au Maroc », édition la croisée des chemins, 2009 ;
- BERRAOU, M. « La Responsabilité des acteurs de la gestion publique devant la cour des comptes, le modèle Marocain », l'Harmattan, 2018 ;
- BETBEZ, J. P. « La réforme du budget de l'Etat : la loi organique relative aux finances publiques », éd. LGDJ, 2011 ;
- BETBEZ, J. P. « Quelles réformes pour sauver l'Etat ? », éd. Presse universitaire de France, 2011 ;
- BIZZOZERO, G. « La stabilisation budgétaire automatique », éditions universitaires européennes, 2015 ;
- BLANCHARD O, COHEN D. et JOHNSON D. « Macroéconomie 6^{ème} édition », traduction de Pearson France, 2013 ;
- BOURBONNAIS, R. « Exercices pédagogiques d'économétrie », édition Economica, 2012 ;
- BOUTHEVILLAIN, C. et al. « Les politiques budgétaires dans la crise. Comprendre les enjeux actuels et les défis futurs », éd. ouvertures économiques, Septembre 2013 ;

- BOUVIER M., ESCLASSAN M. C. et LASSALE J.P. « Finances publiques », 13ème édition, LGDJ, 2014 ;
- CHAUVEL, F. « L'essentiel des finances de l'Etat, édition Gualino, 2016 ;
- CHU, K. et al. « les dépenses publiques improductives », FMI, 1996 ;
- COSSART, J. et al « Le piège de la dette publique. Comment s'en sortir », éditions les liens qui libèrent, 2011 ;
- DAMAREY, S. « l'Essentiel des finances publiques », édition Lextenso, 2017.
- DANIEL, J. « 8 leçons d'histoire économique », Odile jacob, 2012 ;
- DEMBINSKI, P. « Ethique et responsabilité en finance », RB éditions, 2015 ;
- ECALLE, F. « Maîtriser les finances publiques ! Pourquoi, comment ? » Édition Economica, paris 2015 ;
- EL HIRI, A. « Les déficits budgétaires au Maroc : entre l'impératif de discipline et l'objectif de relance », édition l'Harmattan, 2017;
- EL MALKI, H. « L'Economie Marocaine, bilan d'une décennie : 1970-1980 », Centre de recherches et d'études sur les sociétés méditerranéennes, éditions du CNRS, Paris 1982 ;
- EL MATAOUI, B. « Politique de réduction du déficit budgétaire et croissance économique au Maroc », édition Repères et Perspectives, 2008 ;
- FORGET, J. « Gestion budgétaire », Ed. d'Organisation, 2005 ;
- HADDAR, M. « méthodologie de la recherche doctorale en économie », éditions les archives contemporaines, 2010 ;
- HADJ TAHAR, A. « Les prérogatives de l'administration fiscale lors du contrôle », éditions Européennes, 2011 ;
- HANCHANE, S. « Les inégalités réelles au Maroc », Edition Economie Critique, 2016 ;
- HAKAKAT, M. « Les Finances publiques et les impératifs de la performance le cas du Maroc », L Harmattan, 2011 ;
- HAKAKAT, M. « Réforme budgétaire et gouvernance financière au Maghreb »

édition, 2008 ;

- HARAKT, M. « Les finances publiques et les impératifs de la performance », l'Harmattan, 2011 ;
- HOLBECQ A. J. et DERUDDER P. « La dette publique, une affaire rentable. A qui profite le système ? », 2011 ;
- HUART, F. « Economie des finances publiques », édition Dunod, 2012 ;
- KANOUN, S. « La soutenabilité des déficits publics dans les pays en développement », édition presses académiques francophones, 2015 ;
- KARIM, M. « Viabilité des finances publiques marocaine », l'Harmattan, 2012 ;
- KARIM, M. « Management des finances publiques au Maroc : contexte actuel et évaluation », éditions Maarif, 2006 ;
- LAMBERT, A. « Déficit publics, la démocratie en danger », édition Armond colin, 2013 ;
- LAPOINTE, B. « Corruption et fiscalité », édition Berger- Levrault, 2015 ;
- MACRON, E. et al. « Inventer demain », édition Flammarion, 2015 ;
- MANOLOPOULOS, J. « la dette odieuse. Les leçons de la crise grecque », éditions Les Echos, 2011 ;
- MILO, P. « Déficit budgétaires, mode de financement et effets macro-économiques », éditions universitaires européennes, 2012 ;
- MOURABIT, S. « Le système budgétaire de l'Etat au Maroc et en franc : analyse comparée de la gestion de l'emprunt et des recettes de privatisation », 2011 ;
- NMILI, M. « Pour un impôt juste », les éditions Oser, 2011 ;
- PANERAZI, L. « Le principe de sincérité budgétaire », l'Harmattan, 2012 ;
- PEBEREAU, M. et al, « Rompre avec la facilité de la dette publique – pour des finances publiques au service de notre croissance économique et de notre cohésion sociale », la documentation française, Paris, 2006 ;
- PECHILLON, E. « Les finances publiques en 100 fiches », édition Ellipses, 2011 ;
- PEYRARD-MOULARD, M. « l'Etat et sa dette : une fatalité ? », édition Ellipses,

2013 ;

- REBAI, A. « Analyse dynamique de la soutenabilité de la dette publique », éditions universitaires européennes, 2015 ;
- ROUSSEL C. et WEIL L. « Finances publiques », éd. Hachette, 2011 ;
- SCHWENGLER, B. « Déficit publics », édition l'Harmattan 2012 ;
- SCHWENGLER, B. « Les Règles budgétaires, un frein à l'endettement ? », 2014 ;
- VEDIE, H-L « Maroc, émergence et développement global- une volonté plus forte que les crises », édition ESKA, 2014 ;

THESES ET MEMOIRES :

- ABBAD, F. « Les politiques de gestion de la dette publique au Maroc: bilan et perspectives », mémoire de DESA, 2009 ;
- ABID, H. « Les techniques de l'équilibre budgétaire face aux contraintes des déficits », mémoire de DES, FSJES Rabat, 2008 ;
- ABOUDRAR, M. « Gouvernance financière au Maroc : Etat des lieux et perspectives », Institut Supérieur de l'Administration, Mars 2012 ;
- ABOULHOUDA, W. « La réforme fiscale à l'heure de la mondialisation », thèse de doctorat, FSJES Rabat Agdal, 2014 ;
- AIT BASSOU, M. « La dette publique et ses limites », mémoire de DESA en sciences économiques, FSJES Rabat Agdal, 2002 ;
- BACHIRI, H. « La Conception et la mise en place d'un système de contrôle de gestion en matière de la gestion budgétaire au niveau des administrations publiques à la lumière de la réforme budgétaire au Maroc », thèse de doctorat en sciences économiques, Université Mohamed V Suissi Rabat, 2012 ;
- BADDI, H. « Cyclicité de la politique budgétaire au Maroc », Thèse de doctorat en sciences économiques, FSJES Rabat Agdal, 2014 ;
- BENLAMINE, M. « Secteur informel, croissance et fiscalité au Maroc », thèse de doctorat en sciences économiques, FSJES Rabat Agdal, 2018 ;
- BENTALEB, A. « La réforme de la loi organique des finances au Maroc », mémoire de master en sciences politiques et droit constitutionnel, FSJES Rabat Agdal, 2014 ;
- BIHRI, M. « La dette publique de l'Etat et le problème du déficit budgétaire au Maroc », mémoire de DESA, FSJES Rabat Agdal 2006 ;
- BOUANANI, R. « la transparence administrative au Maroc », thèse de doctorat en droit public, FSJES de Salé ;
- BOUARFA, J. « Déficit budgétaire et effet d'éviction de l'entreprise au Maroc », thèse de doctorat en sciences économiques, FSJES Fès, 1994 ;
- BOUAYAD, M. « Soutenabilité de la dette extérieure au Maroc », mémoire pour

l'obtention de master de recherche en finance et économétrie appliquée, FSJES FES, 2012 ;

- BRAND, T. « La Contrainte budgétaire publique : quelles vitesses d'ajustement ? », thèse pour l'obtention du grade de docteur de l'Ecole Normale Supérieure de CACHAN, 2013 ;
- CHAIBI, A. « L'impact des dépenses publiques sur la croissance économique : cas du Maroc », mémoire de fin d'études pour l'obtention du diplôme des études supérieures approfondies, FSJES Rabat Agdal, 2009 ;
- DAHYS, J.P. « La mise en place du dispositif de lutte contre la corruption et les fraudes dans les marchés publics », thèse de doctorat en droit, Université Panthéon-Assas (Paris 2), France, 1999 ;
- DIEZ, P. P. « Décroissance, soutenabilité forte et théories de la croissance » mémoire pour l'obtention du master en sciences économiques, Université libre de Bruxelles, 2011 ;
- DOUIRA, T. « Evaluation de l'orientation de la politique budgétaire au Maroc », thèse de doctorat en sciences économiques, FSJES Rabat Agdal, 2014 ;
- EL ANSARY, A. « Evaluation de la soutenabilité de la politique budgétaire au Maroc », mémoire pour l'accès au grade d'ingénieur en chef, DEPF, 2009 ;
- EL BASSRI, A. « Analyse de la croissance potentielle de l'économie marocaine et ses déterminants à moyen et long terme », Thèse de doctorat en sciences économiques, FSJES Agdal, Rabat, 2016 ;
- EL HIRI, A. « Financement du déficit budgétaire et éviction financière au Maroc », mémoire de DESA, FSJES Fès, 1999 ;
- EL HIRI, A. « Politique monétaire ou politique budgétaire : étude empirique de leur efficacité relative au Maroc », résumé de thèse pour l'obtention du doctorat en sciences économiques, 2003 ;
- EL YAALAOUI, H. « Financement du déficit budgétaire au Maroc », mémoire de DESA, FSJES Rabat Agdal, 2002 ;
- EL YASSENASNI, M. « La Performance de l'Administration Publique au Maroc : quels indicateurs », mémoire de master en management public, ISCAE Rabat, 2015 ;

- ELMAHJOUR, H. « Déficit budgétaire et croissance économique au Maroc : une étude quantitative », mémoire de DESA, FSJES Rabat-Agdal 2008 ;
- GOUMRHAR, H. « Capital humain et croissance économique dans les pays en développement : une analyse empirique en données de panel », Thèse de doctorat en sciences économiques, FSJES Rabat Agdal, 2014 ;
- HAMAM, B. « L'orientation client : une approche de qualité à la Trésorerie Générale du Royaume. Vers une amélioration de la satisfaction du contribuable, mémoire de master en management public, ISCAE Rabat, 2015.
- HARCHA, L. « La politique budgétaire face aux contraintes sociales au Maroc », projet de fin d'étude, Ecole Nationale Supérieure d'Administration Rabat, 2013 ;
- KHELLAF, A. « Politique budgétaire et développement humain au Maroc : une analyse en équilibre général calculable dynamique et en micro simulation », thèse de doctorat en sciences économiques, FSJES Rabat Agdal, 2015 ;
- KOBBEIS, A. « Les nouveaux enjeux de la dette publique : cas du Maroc », mémoire du cycle de formation en gestion administrative, Ecole Nationale Supérieure d'Administration, 2011 ;
- LAHLOU, K. « Analyse des interactions entre la politique budgétaire et la politique monétaire au Maroc », thèse de doctorat en sciences économiques, FSJES de Rabat Agdal, 2014 ;
- LAMNIAI, S. « La transparence dans la gestion de la dépense publique : cas du Maroc », thèse de doctorat en droit public, FSJES Agdal Rabat, 2016 ;
- MAAROUF, K. « Performance et gestion budgétaire publique à la lumière de la réforme budgétaire : cas du Maroc », mémoire pour l'obtention du diplôme de master de recherche en sciences économiques, FSJES Rabat, 2017 ;
- MAHRAZ, A. « Evaluation des politiques publiques, cas de la politique de lutte contre la pauvreté », Thèse de doctorat en sciences économiques, FSJES Agdal, Rabat, 2008 ;
- MANSOUR, M. « Evaluation théorique et empirique de la soutenabilité de la dette publique : Cas de la France », mémoire pour l'obtention du Master Economie-Gestion, Université Panthéon-Assas France, 2012 ;
- MAZI, M. « Dépenses fiscales et évasion fiscale au Maroc », mémoire du master en

sciences de gestion. FSJES Rabat Agdal, 2013 ;

- MOULIN, I. « Dépense d'éducation, formation du capital humain et équilibre macroéconomique : évaluation empirique pour le cas marocain », thèse de doctorat en sciences économiques, FSJES Agdal Rabat, 2015 ;
- MRABET, N. « Dette, déficits budgétaire et rôle de l'Etat au Maroc : Analyse historique et empirique », thèse de doctorat en sciences économiques, FSJES FES, 2007 ;
- NACIRY, M. « Le budget et la politique sociale au Maroc », thèse de doctorat en sciences économiques, FSJES Rabat Agdal, 2009.
- OUBAMOUH, M. « Analyse des dépenses fiscales » mémoire du cycle supérieur de L'Ecole Supérieur National d'Administration, 2008 ;
- OUHMED, I. « Evaluation de l'impact des dépenses publiques sur la croissance économique au Maroc », mémoire de Master en management des organisations financières et bancaires, ENCG de Kenitra, 2016 ;
- POMMIER, G. « Le principe d'équilibre des finances publiques : une analyse comparative en Europe (France, Allemagne, Espagne, Royaume-Uni) », mémoire de 4^{ème} année, Institut d'Etudes Politiques de Strasbourg, 2013 ;
- QACHAR, A. « Causalité entre dépenses publiques et croissance économique : cas du Maroc », Thèse pour l'obtention du doctorat en sciences Economiques, 2012 ;
- RAHMOUNI ALAMI, S. « La gouvernance des finances publiques entre les exigences internationales et les contraintes nationales », thèse en droit, FSJES Rabat Agdal, 2014 ;
- SOULOUH, Z. « Le contrôle fiscal comme outil de gestion du risque d'indiscipline fiscale », mémoire de fin d'étude- cycles grande école –groupe ISCAE, 2015 ;
- TAZI, A. « Education/Formation » : Investissement face à la pauvreté », thèse de doctorat en sciences économiques, FSJES Agdal, Rabat, 2015 ;
- TBER, S. « Impact de la dette publique sur la croissance économique au Maroc », mémoire pour l'obtention du master en 2015 ;
- TOUNSI, S. « La contrainte budgétaire au Maroc », thèse de doctorat en sciences

économiques, FSJES Rabat Agdal, 2004 ;

- YAMANI, N. « Politique économique et piège du sous-développement au Maroc », thèse de doctorat en sciences économiques, Université de GRENOBLE, 2012 ;
- ZIYANI, S. « L'évasion fiscale cas du Maroc » mémoire pour l'obtention du Master en sciences économiques. FSJES Rabat 2015 ;

ETUDES ET RAPPORTS :

- AGENOR, P. R. « Règles budgétaires et soutenabilité des finances publiques », OCP Policy Center, 2015 ;
- AKBOUL N. et RAGBI B. « Evaluation de l'orientation de la politique budgétaire au Maroc », étude du Laboratoire d'Economie Appliquée & OCP Policy Center, 2015 ;
- AMRANI, HAMMES M. K. et OULHAJ L. « Etat des finances publiques du Maroc », Etude du laboratoire d'études monétaires et financières (LEMF), Université Med V Rabat, 2004 ;
- BARANGER, F. « Déficit public : le Maroc dans la tourmente », Table ronde mensuelle de l'Institut Amadeus, Juillet 2011 ;
- BOUVIER, M. et al. « La Dette publique : quel périmètre ? quel contenu ? », document de travail de l'association pour la fondation internationale de finances publiques(FONDAFIP), 2012 ;
- Centre d'Analyse Stratégique de Paris, « Analyse après la crise, quel retour à l'équilibre des finances publiques à Moyen terme ? », Octobre 2008 ;
- Conseil Economique et Social, Rapport intitulé « Le système fiscal marocain, développement économique et cohésion sociale », 2012 ;
- Cour des comptes de France, « La mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) : Un bilan pour de nouvelles perspectives », la documentation française ? Novembre 2011 ;
- Cour des Comptes du Maroc, « Le Système de compensation au Maroc, Diagnostic et propositions de réforme », janvier 2014 ;
- Cour des Comptes du Maroc, « Synthèse du rapport intitulé : le Secteur des établissements et entreprises publics au Maroc : Ancrage stratégique et gouvernance », Juin 2016 ;
- DLIA A. et IHNACH, H. « La question des inégalités sociales : clés de compréhension, enjeux et réponse de politiques publiques », Direction des Etudes et des Prévisions Financières, Octobre, 2018 ;
- EL KHIDER, C.TAHIRI A. et KCHIRID E. « Détermination d'un seuil optimal de dépenses publiques (G/PIB). Cas du Maroc : 1970-2001 », Faculté de droit de

Marrakech, éditions Femise, 2004 ;

- FMI, « Maroc – conclusions préliminaires des consultations de 2009 », le 13 Novembre 2009 ;
- FMI, « Modernisation du système fiscal et son administration », Février 2004 ;
- FMI, « Rapport sur la situation des finances publiques marocaines », Juin 2005 ;
- FMI, « Rapport sur la situation des finances publiques marocaines n°16/35 », Février 2016 ;
- Fonds Monétaire International (FMI), « Les six constats du FMI concernant l'économie du Maroc », Novembre 2015 ;
- Haut Commissariat au Plan (HCP), « prospective Maroc 2030 », quelle démographie ? 2007 ;
- HCP, « Inégalités sociales et territoriales à la lumière des résultats de l'Enquête Nationale sur la Communication et les Dépenses des Ménages de 2014 », 2016 ;
- Instance Centrale de prévention de la corruption (ICPC), « bonne gouvernance : entre la situation actuelle et les dispositions de la nouvelle constitution de 2011 », Juin 2011 ;
- Institut de la gestion publique et du développement économique, « Soutenabilité des finances publique et le financement des infrastructures », 2007 ;
- Institut Royal des Etudes stratégiques, « Le Maroc dans la mondialisation », Février 2009 ;
- LAMY, M. « Les avis du conseil économique, social et environnemental de la France. La dette : un part entre passé et avenir », Juin 2012 ;
- MEF, « Politique de développement relative à la stratégie de la réforme de l'Administration publique », 30 juin 2003 ;
- MEF, « Rapport sur les dépenses fiscales », Septembre 2006 ;
- MEF, Direction des études et des prévisions financières, « note de conjoncture », 2015 ;
- MEF, Direction du budget, « Rapport sur la réforme de la LOF », juillet 2010 ;

- MEF, DTFE, « Résultats préliminaires de l'année 2016 », Janvier 2017 ;
- MESMOUDI, M. « Rapport de synthèse des travaux de la conférence-débat sur les finances publiques et la lutte contre la pauvreté au Maroc et en France », TGR, 11 Juin 2016 ;
- Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), « Les grandes réformes du Ministère de l'Economie et des Finances », 2010.
- Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), Direction du Budget, « Synthèse du rapport sur les ressources humaines », 2017 ;
- OCDE, « Assainissement budgétaire : besoins, calendrier, instruments et cadre institutionnel », Perspectives économiques de l'OCDE, volume 2/2010 ;
- OCDE, « Transparence budgétaire : les meilleures pratiques de l'OCDE », OECD publications service, 2002 ;
- PAILLARD, S. « Croissance, déficit budgétaire, disparités sociales...Ce que pense le FMI de l'économie marocaine », Fonds Monétaire International (FMI), 05/11/2015.
- RAGBI A. et TOUNSI S. « Evaluation probabiliste de la soutenabilité de la politique budgétaire au Maroc », étude du Laboratoire d'Economie Appliquée & OCP Policy Center, 2015 ;
- SAGOU, M. « Les Politiques budgétaires et monétaires du Maroc depuis cinquante ans et perspectives pour les vingt prochaines années », étude pour le Haut Commissariat au Plan (HCP), 2006 ;

REVUES :

- AGNES SCHIMITT, M. « Les grands enjeux du changement climatique », problèmes économiques n° 3119 de la deuxième quinzaine du mois d'octobre 2015 ;
- AKESBI N. et BENBRIK A. « Cahiers de la fondation Abderrahim Bouadid n°3 » Mars 1997 ;
- AKESBI, N. Evaluation du système fiscal : une fiscalité complexe, incohérente et injuste, la revue économisa n°3, Juin – septembre 2008 ;
- ANTOINE, B. J. « La règle d'équilibre ou règle d'or, approche comparée », revue française des finances publiques n° 117, Février 2012.
- BACHELLERIE A. et COUILLAUT B. « Soutenabilité de la dette publique et crise des pays émergents : présentation des concepts et des instruments de diagnostic », Revue de la stabilité financière n° 6 du Juin 2005 ;
- BAUDU, A. « Réglementer ou mutualiser la dette publique », revue Gestion & Finances Publiques n°2/2018/ Mars- Avril 2018 ;
- BENNANI, A. « Les mesures budgétaires de relance au Maroc », revue française des finances publiques, n° spécial relatif au troisième colloque international des finances publiques sous le thème « Finances publique au Maroc : enjeux et réponses face à la crise », Rabat, le 12 et 13 Septembre 2009 ;
- BENSOUDA, N. « La nouvelle gouvernance des finances publiques au Maroc et en France : quelles perspectives ? », travaux du colloque international des finances publiques des 18 et 19 septembre 2010, revue française des finances publiques, n° spécial – hors série, L.G.D.J Lextenso éditions, 2010 ;
- BENSOUDA, N. « La politique fiscale : quels ajustements face à la crise ? », revue française des finances publiques, n° spécial relatif au troisième colloque international des finances publiques sous le thème « Finances publique au Maroc : enjeux et réponses face à la crise », Rabat, le 12 et 13 septembre 2009 ;

- BERRADA, A. « La loi organique de finances du 26 novembre 1998 est-elle réellement l'aboutissement d'une réforme en profondeur du texte du 18 septembre 1972 ? », revue Marocaine d'audit et de développement, n° 25/2008 ;
- BERRADA, A. « Les finances publiques du Maroc : Un bilan du gouvernement BENKIRANE à mi-parcours (2012-2014) », l'Année du Maghreb, 2015 ;
- BETBEZE, J. « La dette publique, cet objet obscur », revue problèmes économiques, N° 2992, Mars 2010 ;
- BOUDET, J.F. « Thèses et ouvrages en finances publiques : bilan et perspectives », RFFP n°133, Février 2016 ;
- BOUSLIHM, A. « Problématique du déficit budgétaire », revue d'évaluation et d'anticipation des politiques publiques, n°1, 2014 ;
- BOUSSETTA, M. « La dette publique au Maroc : évolution, contraintes et perspectives », Critiques économiques n° 2, 2000 ;
- BOUVIER M. et CLAINCHE M. « Perspectives pour les finances publiques : transversalité et ouverture », RFFP n° 133, Février 2016 ;
- BOUVIER, M. « La responsabilité financière publique confrontée à un système budgétaire en transition », revue française des finances publiques n° 139, Septembre 2017 ;
- BOUVIER, M. « Le citoyen, la gouvernance financière publique et les mutations du politique », revue française des finances publiques n° 135, Septembre 2016 ;
- BOUVIER, M. « Les accords fiscaux préventifs », revue française des finances publiques n° 127, Août 2014 ;
- BOUVIER, M. « Nouveau civisme fiscal et légitimité du recouvrement de l'impôt », revue française des finances publiques n° 112, Novembre 2010 ;
- BOUVIER, M. « Nouveau civisme fiscal et légitimité du recouvrement de l'impôt », revue française des finances publiques n° 112, Novembre 2010 ;

- BOUZAHZAH M. et OU HADDOU M.« La relation causale entre les recettes et les dépenses budgétaires, un modèle de cointégration et à correction d'erreur appliqué au Maroc », Critique économique n° 18, 2006 ;
- Centre Marocain de Conjoncture n°278, « Le système fiscal Marocain : trois ans après les assises de la fiscalité de 2013 », Maroc conjoncture n° 278, Mars 2016 ;
- Centre Marocain de conjoncture, « Atténuation du déficit public. Quelle réalité ?», Maroc conjoncture n°274, Novembre 2015 ;
- Centre Marocain de conjoncture, « Endettement public. Quelles perspectives de soutenabilité ?», Maroc conjoncture n°274, Novembre 2015 ;
- Centre Marocain de conjoncture, « Positionnement compétitif du Maroc dans le peloton de tête africain », Maroc conjoncture n° 287, Janvier 2017 ;
- Centre Marocain de conjoncture, « Sécheresse », Maroc conjoncture n° 276, Janvier 2016 ;
- Centre Marocain de conjoncture, « Afrique et changement climatique. De la triple A à la triple S », Maroc conjoncture n°287, Janvier 2017 ;
- Centre Marocain de conjoncture, « Amélioration des soldes budgétaires. quelle signification ? », Maroc conjoncture n°258, Mai 2014 ;
- Centre Marocain de conjoncture, « Changement climatique. Quel coût économique ? », Maroc conjoncture n°296, Novembre 2017 ;
- Centre Marocain de Conjoncture, « Consolidation et fragilités -bilan économique et social 2017, prévisions 2018-2019 -> Maroc Perspectives n° 48, Juin, 2018 ;
- Centre marocain de conjoncture, « Dette publique : une hausse inquiétante », Maroc conjoncture n° 274, Novembre 2015, P.9 ;
- Centre Marocain de conjoncture, « Dette publique. Hausse préoccupante de l'encours », Maroc conjoncture n°270, Juin 2015 ;

- Centre marocain de conjoncture, « Evolution de la pauvreté au Maroc : une réduction sensible », Maroc conjoncture n°294, Août-Septembre 2017 ;
- Centre Marocain de conjoncture, « Evolution des inégalités dans le Monde. quel impact sur la croissance ? », Maroc conjoncture n°294, Août-Septembre 2017 ;
- Centre Marocain de conjoncture, « La justice fiscale. Des réformes recevables à réalisation hypothétique », Maroc conjoncture n°278, Mars 2016 ;
- Centre Marocain de Conjoncture, « Les inégalités au Maroc : des progrès, mais persistance d'importantes dispersions », bulletin annuel du Centre Marocain de conjoncture n° 47, Avril 2018 ;
- Centre Marocain de conjoncture, « Les services collectifs. Vecteurs d'égalité ou facteurs d'exclusion ? », Maroc conjoncture n°294, Août-Septembre 2017 ;
- Centre Marocain de Conjoncture, « Persistance des inégalités : un frein à la croissance », Maroc conjoncture n° 294, Août-Septembre 2017 ;
- Centre Marocain de conjoncture, « Perspectives 2016 forte contraction du cycle de croissance », Maroc conjoncture n°276, Janvier 2016 ;
- Centre Marocain de Conjoncture, « Politique économique : le difficile équilibre entre stabilisation et relance », Maroc Perspectives n°44, Octobre 2016 ;
- Centre Marocain de conjoncture, « Politique redistributive. Quelle efficacité ? », Maroc conjoncture n°294, Août-Septembre 2017 ;
- Centre Marocain de conjoncture, « Politiques publiques et discriminations de genre. Efforts notables et retards remarquables », Maroc conjoncture n°294, Août-Septembre 2017 ;
- Centre Marocain de conjoncture, « Pression fiscale. Hausse soutenue », Maroc conjoncture n°278, Mars 2016 ;
- Centre Marocain de conjoncture, « Profil des inégalités au Maroc. Persistance des écarts en dépit des efforts accomplis », Maroc conjoncture n°294, Août-Septembre 2017 ;

- Centre Marocain de conjoncture, « Quel modèle de solidarité pour réduire les disparités territoriales au Maroc ? », Maroc conjoncture n°294, Août-Septembre 2017 ;
- Centre Marocain de conjoncture, « Restructuration fiscale. Un impératif de compétitivité », Maroc conjoncture n°278, Mars 2016 ;
- CHALLOT, H. « Maroc – fuite des capitaux : 41 milliards de dollars perdus en 38 ans », La vie éco, 19 avril 2010 ;
- CHATRI, A. « Quelles règles budgétaires au Maroc ? contribution à la lumière de la constitutionnalisation de l’objectif d’équilibre des finances de l’Etat », REMALD, n° double 99-100, Juillet-Octobre 2011 ;
- CHORFI Z. et JAIDI L. « Dépenses publiques et gestion du déficit budgétaire », Cahiers de la fondation Abderrahim BOUABID, Cahier n°4, Avril 1997 ;
- CHORFI, Z. « Entre les contraintes du financement et le poids des dépenses : quelle marge de manœuvre, budgétaire », Cahiers de la fondation Abderrahim Bouabid n° 4, 1997 ;
- CHORFI, Z. « L’impact de la crise sur les finances publiques marocaines », revue française des finances publiques, n° spécial relatif au troisième colloque international des finances publiques sous le thème « finances publiques au Maroc et en France : enjeux et réponse face à la crise », Rabat, le 12 et 13 septembre 2009 ;
- DAMAREY, S. « Dépenser moins et rembourser la dette publique », revue Gestion et Finances Publiques n°2, Mars –Avril, 2018 ;
- DELCAMP, A. « L’équilibre des finances publiques dans le temps et dans l’espace », revue française des finances publiques n° 117, Février 2012 ;
- DELCAMP, A. « L’équilibre des finances publiques dans le temps et dans l’espace », revue française des finances publiques, n° 117, Février 2012 ;
- ECKERT, C. « La citoyenneté financière », Revue Française des Finances Publiques (RFFP) n° 135, Septembre 2016 ;

- EL KTIRI, M. « Programme d'ajustement structurel et réforme fiscale au Maroc », Annales Marocaines d'Economie, N° Spécial, octobre 1993 ;
- Equipe de rédaction Problèmes économiques « Réduction de la dette et réforme de la politique économique », Juin 2002 ;
- Equipe de rédaction Trésor-Eco, « La soutenabilité des finances publiques après la crise : quelle contribution de la réforme des retraites ? », Revue Trésor-éco n°91 du Juillet 2011 ;
- ESCLASSAN, M.C. « Un phénomène international : l'adaptation des contrôles financiers publics à la nouvelle gestion publique », revue française des finances publiques n° 101, Mars 2008 ;
- IDAALI, O. « Causalité entre la formation d'excellence, la recherche scientifique et l'industrialisation », revue d'évaluation et d'anticipation des politiques publiques, n°1, 2014 ;
- JAÏDI, L. « La gestion du déficit budgétaire face aux contraintes de la dépense publique », Cahiers de la fondation Abderrahim Bouabid n° 4, 1997 ;
- JEAN - ANTOINE, B. « La règle d'équilibre ou règle d'or, approche comparée », Revue Française des Finances Publiques n° 117, Février 2012 ;
- JOUAHRI, A. « Les mesures de stabilisation préalables aux actions de relance », revue française des finances publiques, n° spécial relatif au troisième colloque international des finances publiques sous le thème « finances publique au Maroc : enjeux et réponses face à la crise », Rabat, le 12 et 13 septembre 2009 ;
- La Rédaction de Problèmes économiques « Les déterminants de la soutenabilité des finances publiques », Revue de Novembre et Décembre 2010 ;
- LARIN G.N. et LATULIPPE, L. « La lutte contre l'évitement fiscal et l'évasion fiscale : le point de vue de l'économiste (Québec/Canada) », revue française des finances publiques n° 127, Août 2014 ;

- LASCOMBE, M. « L'enseignement des finances publiques : le point de vue du juriste », Revue Française des Finances Publiques (RFFP) n° 133, Février 2016 ;
- LE BAYON S. et al. « Europe, Etats-Unis, Japon : quelles politiques budgétaires de sortie de crise ? » Revue de OFCE n° 112, Janvier 2010 ;
- LE CLAINCHE, M. « Vers une réforme de la gouvernance des finances publiques », revue Gestion et finances publiques N° 5/2017, Septembre-Octobre 2017 ;
- MANSOURI, B. « Soutenabilité, déterminants et impacts des déficits », Revue de la Trésorerie Générale du Royaume «ALKHAZINA » N° 4 Octobre 2004;
- MANSOURI, B. « Structure des dépenses publiques et développement : les paradoxes de la politique budgétaire au Maroc », REMALD, n°45, 2003 ;
- MERLOT P., GABEL M. et GAUDRON, S. « Faut-il s'inquiéter de la dette publique ? », revue problèmes économiques, N° 2992, Mars 2010 ;
- MIMOUN, Z. « La politique fiscale au Maroc : enjeux et défis » REMALD, n° 136, septembre-octobre 2017 ;
- MOURABIT, S. « Quelques réflexions sur le rôle des universités dans l'innovation au Maroc », Revue d'évaluation et d'anticipation des politiques publiques n°1/2014 ;
- PARIENTE, A. « L'équilibre budgétaire : un principe juridique insaisissable ? », revue française des finances publiques n° 112, Novembre 2010 ;
- PELLAS, J. R. « Les nouveaux outils de lutte contre la fraude fiscale », revue française des finances publiques n° 127, Août 2014 ;
- PIERUCCI, C. « La limitation des risques associés à la dette publique » revue française des finances publiques, du 01/09/2016 ;
- PLASSART, P. « Le niveau d'endettement de la France est-il alarmant ? », revue problèmes économiques n° 2992, Mars 2010 ;
- RADI S. et BENABBOU M. « Essai de positionnement du système fiscal marocain : une étude exploratoire comparée », REMALD n° 136, Septembre-Octobre 2017 ;

- ROSA, A. « Fiscaliser », revue gestion et finances publiques, n°2-2018, Mars-Avril 2018 ;
- ROUSSET, M. « Le service public au Maroc », Revue Marocaine d'Administration Locale et de Développement (REMALD) n° 119, 2018 ;
- SAVIENEAU, J.C. « La modernisation de la dépense publique, vue d'en bas », revue française des finances publiques n° 101, Mars 2008 ;
- SEGHROUCHNI, M-E. « Le système d'information comptable : un levier incontournable pour la réforme de la comptabilité de l'Etat », Revue de la Trésorerie Générale du Royaume (ALKHAZINA) N° 8 Août 2011 ;
- SERGHINI ANBARI, A. « essai sur l'évaluation des politiques publiques », revue d'évaluation et d'anticipation des politiques publiques, n°1, 2014 ;

COLLOQUES ET SEMINAIRES :

- ABBAR, A. « La Comptabilité publique : quel apport pour la gestion financière publique ? » à l'occasion du centenaire de la TGR, le 4 juillet 2017 ;
- AMZAZI, S. « Les finances publiques et les dépenses d'avenir », conférence débat organisée au siège de la TGR, le 09/06/2018 ;
- BASTAOUI, M. « La cour des comptes : acteur clé de la souveraineté budgétaire des Etats » lors du 11^{ème} colloque international des finances publiques sous le thème « finances publiques et souveraineté des Etats, TGR, Rabat, septembre 2017 ;
- BENSOUDA, N. « Soutenabilité des finances publiques : quelle stratégie ? » colloque international des finances publiques sous le thème « la nouvelle gouvernance des finances publiques au Maroc et en France : quelles perspectives ? », TGR Rabat, 18 Septembre 2010 ;
- BENSOUDA, N. « Impact de la gouvernance budgétaire de l'Etat et des collectivités territoriales sur l'économie », lors du Symposium international organisé à la FSJES Ain Chock Casablanca sous le thème « les logiques et la portée des modèles économiques : vers un éclairage du modèle du Maroc », le 22 Mars 2018 ;
- BENSOUDA, N. « La réforme de la loi organique des finances : vers un nouveau modèle de gestion des finances publiques », Séminaire organisé par l'Association des Membres de l'Inspection Générale des Finances, Rabat, le 02 Mai 2012 ;
- BENSOUDA, N. « La réforme des finances publiques au Maroc : quels constats et quelle stratégie ? », Journée du Maroc à Paris, Février 2014 ;
- BENSOUDA, N. « Quelle politique fiscale ? », Colloque internationale sur les finances publiques, Wuhan, Hubei Chine, Janvier 2011 ;
- BENSOUDA, N. « Réforme de la loi organique des finances : les défis de la mise en œuvre » rencontre d'échange avec les secrétaires généraux des ministères, Rabat, le 12 juin 2012 ;
- BENSOUDA, N. allocution d'ouverture de la conférence-débat sur le thème « le contrôle fiscal des entreprises au Maroc et en France », TGR, le 8 Avril 2017 ;

- BENSOUDA, N. lors de son rapport introductif au colloque international sur les finances publiques sous le thème « Quel pilotage des réformes en finances publiques au Maroc et en France » TGR, Rabat, le 13 septembre 2013 ;
- BENSOUDA, N., « La réforme des finances publiques : de la logique juridique vers la logique gestionnaire », intervention à l'Ecole Nationale Supérieure d'Administration, le 21 Mai 2014 ;
- BENSOUDA, N., lors de la quatrième édition du colloque international sur les finances publiques organisé sous le thème « La nouvelle gouvernance des finances publiques au Maroc et en France : quelles perspectives ? », Rabat, le 18 Septembre 2010 ;
- BENSOUDA, N., lors de son intervention à l'occasion du colloque international sur les finances publiques sous le thème « La transparence des finances publiques : vers un nouveau modèle », le 8 septembre 2012, Rabat ;
- BOUVIER, M. « Les dépenses publiques d'avenir », conférence débat organisée au siège de la TGR, le 09/06/2018 ;
- DILAMI, A. « Le poids de la société civile et le rôle des groupes de pression dans la décision financière », lors du 10^{ème} colloque international des finances publiques sous le thème « Pouvoir politique et finances publiques : quels enjeux au Maroc et en France ? », Rabat, 16 et 17 Septembre 2016 ;
- EL HIRI, A. Les Déficits budgétaires au Maroc : entre l'impératif de discipline et l'objectif de relance », séminaire à la TGR, le 05/04/2017 ;
- HAOUDI A. et ETTIJANI A. « Dépenses d'éducation, inégalités et pauvreté au Maroc », Colloque International sous le thème : « Constitution, finances publiques et réduction des inégalités », Fès, 05 et 06 Décembre 2018 ;
- HASSOUNE, A. « L'Evasion fiscale en Afrique – Cas DU Maroc » : sortes d'évasion et comment la maîtriser ? », Tanger, 2010 ;
- JOUAHRI, A. « Allocation de clôture du colloque international des finances publiques sous le thème « Finances publiques et souveraineté des Etats », Siège de la TGR, le 16 septembre 2017 ;

- KERS, L. « Le contrôle supérieur des finances publiques au Maroc : quel nouveau rôle de la cour des comptes », colloque FONDAFIP, sous le thème « la réforme des finances publiques au Maroc », Université Paris 1 Panthéon- Sorbone- 19/02/2014 ;
- KHAYATI, A. « Transparence budgétaire et budget citoyen », séminaire régional pour les hauts cadres de l'administration, MEF, Avril 2016 ;
- LAKJAA, F. « Budget de l'Etat et justice sociale au Maroc » lors de la 12ème édition du colloque international des finances publique sous le thème « Finances publiques et justice sociale », déroulé au siège de la TGR, 21 et 22 septembre 2018 ;
- MEZZOUAR, S. « Allocution d'ouverture », colloque international des finances publiques sous le thème « la nouvelle gouvernance des finances publiques au Maroc et en France : quelles perspectives ? », TGR Rabat, le 18 Septembre 2010 ;
- MOURJI, F. « Quelles stratégies de soutenabilité de l'endettement au Maroc ? », 7ème édition du Colloque international Co-organisé par l'Association pour le Fondation des Finances Publiques et le Ministère de l'Economie et des Finances du Maroc, Université Hassan II Ain Chok, Casablanca, septembre 2013 ;
- MOURJI, M.F. « Le rôle de la prévision dans l'orientation de la prise de décision en matière de finances publiques », lors du 10^{ème} colloque international des finances publiques sous le thème « pouvoir politique et finances publiques : quels enjeux au Maroc et en France ? », Rabat, 16 et 17 Septembre 2016 ;
- RAISSOUNI, O. « Quelle fiscalité au service de la justice sociale ? », lors de la 12ème édition du colloque international des finances publique sous le thème « finances publiques et justice sociale », déroulé au siège de la TGR, 21 et 22 septembre 2018 ;
- TOUNSI, S. « Politique budgétaire et croissance », séminaire à la TGR, le 05/04/2017.

COURS

M. KAICER, « Modélisation des séries chronologiques, méthodologie de Box-Jenkins », Université Ibn Tofail, Faculté des sciences, cours année scolaire 2018-2019.

WEBOGRAPHIE :

- AZIKI, O. « la dette publique marocaine est insoutenable », [En ligne] www.cadtm.org, consulté le 06/04/2017 ;
- BRAND T. et RIBEIRO M. P. « la soutenabilité des finances publiques », [document électronique] http://www.cepii.fr/PDF_PUB/em/2010/em2010-04, consulté le 08/10/2014 ;
- DEPF, « Le déficit budgétaire n'a cessé de s'aggraver entre 2008 et 2016 », [En ligne] <https://lnt.ma/deficit-budgetaire-na-cesse-de-saggraver-entre-2008-2016>, page consultée le 13/11/2018 ;
- Economie et Entreprises, « la soutenabilité budgétaire, le vrai problème », [En ligne] www.economie-entreprises.com, page consultée le 19/11/2018 ;
- EL KHAOULANI, M. « La gouvernance financière publique, la budgétisation et la gestion centrée sur les résultats », [document électronique] <http://intranet.tgr.gov.ma>, consulté 06/04/2017 ;
- FAGNON, F. « La dette du Trésor au seuil de la soutenabilité », [En ligne] <https://www.leconomiste.com/article/1031922-la-dette-du-tresor-au-seuil-de-la-soutenabilite> consulté le 28/09/2018 ;
- FMI, « une dette Marocaine soutenable », [document électronique] <https://www.cdgcapitalbourse.ma>, consulté 06/04/2017 ;
- FONTAN, S. « l'Illusion fiscale comme grille de lecture du déficit public » [En ligne] <http://www.economiematin.fr/news-economie-depenses-publiques-impots-illusion-fiscale-france>, page consultée le 17/10/2018.
<http://fr.le360.ma/economie/dette-publique-les-inquietudes-du-fmi-60183> consulté le 28/09/2018;
- ISMAILI, F. « La dette publique : les inquiétudes du FMI », [En ligne] ,
- KHATTABI, A. « Finances Publiques : voici à combien s'élève la dette du Trésor », [En ligne] , <http://fr.le360.ma/economie/finances-publiques-voici-a-combien-seleve-la-dette-du-tresor-173334> consulté le 28/09/2018;
- KOENIG, G. « consolidation budgétaire et croissance économique », [document

électronique] : <http://opee.u-strasbg.fr/>, consulté le 29/01/2018;

- Ministère de la Fonction Publique, « La réforme administrative au Maroc », [document électronique]
[http://unpan/un.org/intradoc/groups/public/documents/cafrad/unpan002395.pdf](http://unpan.un.org/intradoc/groups/public/documents/cafrad/unpan002395.pdf),
consulté le 20/02/2018 ;
- RAFFINOT, M. « soutenabilité de la dette des pays pauvres très endettés », [document électronique] <https://www.researchgate.net/> consulté le 08/10/2014 ;

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION GENERALE	1
CHAPITRE I : FONDEMENTS THEORIQUES DE L’EVALUATION DE LA SOUTENABILITE DE LA POLITIQUE BUDGETAIRE.....	16
Introduction.....	16
SECTION 1 : CONTROVERSES THEORIQUES SUR LES INTERACTIONS ENTRE LA POLITIQUE BUDGETAIRE ET LA CROISSANCE ECONOMIQUE.....	18
1. Les approches théoriques.....	18
2. Les arguments en faveur de la discipline et des règles budgétaires.....	24
3. Les arguments en faveur d’une politique budgétaire active	39
SECTION 2 : PROBLEMATIQUE DE DEFINITION ET D’EVALUATION DE LA SOUTENABILITE.	42
1. La Notion de Soutenabilité	42
2. La contrainte budgétaire inter-temporelle de l’Etat	47
3. Esquisse sur certains travaux afférents à la soutenabilité budgétaire	48
SECTION 3 : NOTIONS ET METHODES DE MESURES DES PRINCIPAUX SOLDES.....	51
1. Les soldes du budget	51
2. Le solde public selon l’approche comptable.....	52
3. Le déficit public selon l’approche Théorique	55
Conclusion	60
CHAPITRE II : ANALYSE DE L’EVOLUTION DE LA POLITIQUE BUDGETAIRE MAROCAINE ENTRE 1980 ET 2017	63
Introduction.....	63
SECTION 1 : DECOMPOSITION ET ANALYSE DE L’ACHEMINEMENT DE LA POLITIQUE BUDGETAIRE MAROCAINE ENTRE 1980 ET 2017.....	65
1. La première phase : de 1980 à 1990	66
2. La deuxième phase : de 1991 à 2000	67
3. La troisième phase : de 2001 à 2008.....	70
4. La quatrième phase : de 2009 à 2017.....	73
SECTION 2 : LES MUTATIONS STRUCTURELLES AU NIVEAU DES RECETTES.....	75
1. Les Recettes fiscales	75
2. Les Recettes non fiscales	81
SECTION 3 : LES MUTATIONS STRUCTURELLES AU NIVEAU DES DEPENSES	84
1. Les dépenses de fonctionnement	86
2. Dépenses d’investissement.....	91
SECTION 4: EVOLUTION DES SOLDES DU BUDGET ET DE L’ENDETTEMENT.....	94

1. Evolution des soldes du budget	94
2. Evolution de l'endettement entre 1980 et 2017.....	99
Conclusion	106
CHAPITRE III : EVALUATION ECONOMETRIQUE DE LA SOUTENABILITE DE LA POLITIQUE BUDGETAIRE AU MAROC	108
Introduction.....	108
SECTION 1 : METHODOLOGIE DE MODELISATION ET LITTERATURE EMPIRIQUE	110
SECTION 2 : DISCUSSION ET ANALYSE DES RESULTATS DE L'EVALUATION DE LA SOUTENABILITE BUDGETAIRE SUR LA PERIODE 1980-2017.....	114
1. Le ratio de dette	114
2. Le ratio du déficit budgétaire.....	116
3. Test de cointégration.....	117
SECTION 3 : DISCUSSION ET ANALYSE DES RESULTATS DE L'EVALUATION DE LA SOUTENABILITE BUDGETAIRE SUR LA PERIODE ENTRE 1990 ET 2017.....	127
1. Evaluation compte tenu des recettes de privatisations.	127
2. Evaluation compte non tenu des recettes de privatisations.	142
SECTION 4: PREVISIONS DU TAUX D'ENDETTEMENT POUR LA PERIODE 2018-2022	147
1. Vérification de la qualité du modèle de prévision	147
2. Prévisions du taux d'endettement.	148
Conclusion	151
CHAPITRE IV : LES CONTRAINTES DE LA SOUTENABILITE DE LA POLITIQUE BUDGETAIRE MAROCAINE	152
Introduction.....	152
SECTION 1 : RIGIDITE DES DEPENSES IMPRODUCTIVES ET MAUVAISE AFFECTATION DES RESSOURCES PUBLIQUES	154
1. La prédominance du budget de fonctionnement au détriment de celui de l'investissement 154	
2. L'inefficience au niveau de l'allocation des ressources disponibles.....	160
3. L'impact des entreprises et établissement publics et du passif public sur le budget de l'Etat 161	
SECTION 2 : DEPENSES FISCALES ET EVASION FISCALE	165
1. Caractéristiques du Système Fiscal Marocain.....	165
2. Notion, causes et conséquences de la fraude et l'évasion fiscales.....	170
3. Les dépenses Fiscales	179

SECTION N° 3 : LIMITES LIEES AU RETARD DE LA REFORME DE LA LOI ORGANIQUE DES FINANCES (LOF).....	181
SECTION 4 : AUTRES CONTRAINTES DES FINANCES PUBLIQUES MAROCAINES.....	187
1. La dépendance de la croissance aux aléas climatiques	187
2. L'ouverture de l'Economie Marocaine	189
3. Le niveau de développement humain et de compétitivité de l'enseignement supérieur ..	190
4. Le secteur informel.....	191
5. Le phénomène de la corruption.....	193
6. L'Impact du changement climatique	195
7. La persistance de la pauvreté et des inégalités.....	196
Conclusion	198
CHAPITRE V : VERS UNE CONCILIATION ENTRE LES IMPERATIFS DE SOUTENABILITE ET LES PRIORITES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL	200
Introduction.....	200
SECTION 1 : VERS UNE OPTIMISATION DES RECETTES DE L'ETAT	201
1. Améliorer et élargir les recettes de l'Etat	201
2. La maîtrise de l'impôt et la lutte contre la corruption et les détournements	210
3. La réforme de la fiscalité dérogatoire	214
SECTION 2 : LA RATIONALISATION DE LA GESTION ET DE LA DEPENSE PUBLIQUE	218
1. La maîtrise de la masse salariale par la refonte du système de rémunération	218
2. La réduction des dépenses improductives et des coûts de production des prestations publiques	219
3. L'allègement de l'impact des entreprises et établissements publics sur le budget de l'Etat	221
4. L'allègement du poids de la dette publique	222
5. Le recours aux normes et principes de la gouvernance financière publique	223
SECTION 3 : LES EXIGENCES ET LES INSTRUMENTS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA NOUVELLE LOI ORGANIQUE DES FINANCES	229
1. Les apports de la nouvelle LOF.....	229
2. Les exigences et les instruments de la mise en œuvre de la nouvelle LOF	236
SECTION 4 : AUTRES MOYENS DE CONCILIATION ENTRE LE RETABLISSEMENT DE LA SOUTENABILITE ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL	245
1. Accélération du rythme de développement Humain.....	245
2. Amélioration de la relation entre l'Administration fiscale et le contribuable	247
3. Enjeux liés aux changements climatiques.....	248

4. Amélioration de la compétitivité de l'économie marocaine.....	249
5. La réduction de la pauvreté et des inégalités	249
Conclusion	251
CONCLUSION GENERALE.....	253
ANNEXES	265
BIBLIOGRAPHIE.....	318
TABLE DES MATIERES.....	344

